14.8.295

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XL.

A LONDRES,

Et ſe trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1788.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XL.

CONTENANT la fin des Mém. de BERTRAND DE SALIGNAC, *ceux de* GASPARD DE COLIGNI, *de* M. DE LA CHASTRE, *& de* GUILLAUME DE ROCHECHOUART.

XVIe SIÈCLE.

IL paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ., à cauſe des frais de poſte.

Il faut s'adreſſer à M. CUCHET, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

MEMOIRES

DE

BERTRAND DE SALIGNAC,

SEIGNEUR

DE LA MOTHE-FENELON;

Contenant le ſiége de Metz en 1552.

En ces entrefaites on entendit que l'armée 1552.
de l'Empereur avoit paſſé les Deux-Ponts, & s'approchoit vers la Mozelle, s'engroſſiſſant tousjours du nombre de gents qui ſuivoyent d'Alemagne, & d'autres qui venoyent des Pays-Bas, dont ne voulant M. de Guyſe leur laiſſer en proye une enſeigne de gents de pied du Capitaine la Prade, qui eſtoit dans Rodemar, afin qu'ils ne ſe peuſſent avantager d'avoir à leur arrivée, fait quelque prinſe ſur le Roy, miſt en délibération & conſeil de les retirer, enſemble l'artillerie qu'ils pouvoient avoir. Et furent les Capitaines de c'eſt advis, que du premier jour on envoyaſt querir les gens de pied, connoiſſants que la place n'eſtoit pour attendre une moyenne force, non qu'une ſi groſſe armée, qu'on diſoit eſtre celle de l'Empereur : mais ils trouvoyent ſi

1552. mal aiſé, que quaſi jugeoient impoſſible d'en pouvoir retirer l'artillerie, à cauſe qu'il y avoit ſix grandes lieuës de mauvais chemin de Rodemak à Metz, qui en valloyent douze Françoiſes, beaucoup de paſſages difficiles tant de montagnes, que de grands boys entre deux, & le temps qui s'eſtoit mis à la pluye. D'autre coſté les forces de l'ennemy voiſines & meſmes vingt Enſeignes de leurs gens de pied desjà logées à Luxembourg & Thionville, entre leſquels Rodemak faiſoit le milieu eſtant choſe contrainte de paſſer à l'aller, & au retour à la portée du canon de Thionville, dont pour y uſer ſeurement, ne faudroit moindre eſcorte, que de tout le nombre de gens qu'il y avoit dans noſtre ville, leſquels pource qu'il conviendroit mettre beaucoup de temps à trainer l'artillerie, ne ſeroient encores peu hazardez en telle entrepriſe, mais qu'on la rompiſt, & portaſt ſur ſommiers (a) ce qu'on pourroit des munitions de guerre qui s'y trouveroient. Suivant cecy, M. de Guyſe envoya le lendemain quatrieſme d'Octobre, le Capitaine Lanque (b) avec ſes harquebouziers à cheval, advertir le Capi-

(a) On nommoit ainſi les chevaux deſtinés à porter le bagage : chaque homme d'armes en avoit un.

(b) De la maiſon de Choiſeul.

taine la Prade de tenir luy, ſes gents, & ſon 1552.
affaire preſts, & qu'il envoieroit encore plus grande eſcorte pour les conduire ſeurement à Mets : Dont pour c'eſt effect il deſpeſcha deux jours après le Seigneur Paule Baptiſte (a)· & la moitié de la compagnie de M. de Nemours, leſquels paſſerent ſans eſtre apperceus de ceux de Thionville, à la faveur d'une eſcarmouche que M. de Nemours, & le Comte de la Rochefoucault avec le reſte de leurs compagnies allerent attaquer devant la ville, ſur leſquels ſortirent quelques gents de cheval, qui furent incontinent rembarrez dans les portes. Et allerent encores les noſtres donner dans un nombre d'harquebouziers ſortis avec les gents de cheval, leſquels avoyent gaigné un foſſé, cuidans de la tirer mieux à ſeureté : mais ils furent enfoncez & rompus, où le Seigneur d'Auradé Gentilhomme de la maiſon de M. de Nemours receut une harquebuzade dans le genouil, de laquelle à trois ou quatre jours delà il mourut. Les Capitaines Baptiſte, Lanque & la Prade executerent le huictieſme du mois ce qu'ils avoient en charge de la ruine du chaſteau, & rompement de pieces conduiſants par une

(a) L'Auteur ne déſigne guères autrement Paul Baptiſte Frégoſe.

1552. nuict les gents de guerre a ſauveté, avec un nombre de poudrés & harquebouzes a croq, qu'ils avoyent fait charger, juſques au pont de Rozemont à demie lieuë de Thionville, ou le Seigneur de Biron avec la compagnie de M. le Prince de la Rocheſuryon, & ſept Enſeignes de gents de pied, ſoub le Capitaine Favars Maiſtre de camp ſe trouverent à l'aube du jour pour les recueillir. Et pource que quelque maladie aſſez contagieuſe avoit couru entre ſes ſoldats de Rodemar, afin d'eviter inconvénient dans la ville, M. de Guyſe les envoia loger au pont des moulins; ou aprés leur avoir fait faire monſtre, leur commanda ſe retirer au camp, vers M. de Chaſtillon leur Colonel. Et en ce temps il choiſit parmy ſes autres bandes, trente ſoldats des plus eſtimez, pour ſa garde, dont en y avoit ſix des laquais du Roy, qu'il a durant le ſiege ſouvent emploiez à diverſes entreprinſes, eſquelles ils ſe ſont tousjours portez fort vaillamment. Auſſi en ſont demeurez les treize ou quatorze morts ou impotents de leurs membres.

Trois ou quatre jours après, M. le Prince de la Rocheſuryon, venant de ſa maiſon; arriva en poſte pour le deſir de ſe trouver en un ſiege tel, qu'on prevoioit eſtre ceſ-

tuy-cy : la venue duquel fuſt très-agreable à 1552.
M. de Guyſe & à tous les gents de guerre.
Il voulut du premier jour prendre charge de quelque beſongne, & commença un rampart à l'endroit d'une poterne près l'Egliſe Sainct Thibauld, qui fut continué à main gauche, juſques à l'entrée de la riviere de la Seille, & de l'autre coſté juſques aux Auguſtins, comme de meſmes feit le Seigneur Pierre Strozzy au rampart & tranchée d'entre la Porte des Alemans, & la plateforme de la Porte à Mazelle. A ladite plateforme les Comte de la Rochefaucaud, & Seigneur de Rendan & les Seigneurs de Gonnor & de la Broſſe à la courtine, & deux boulevars du retranchement : le Seigneur d'Antragues au ravelin & portal des Alemans : le Seigneur de Biron à la plateforme des Rats : le Seigneur de Parroy à celle de l'encogneure de Saincte Glocine, & certains autres Seigneurs venus auparavant, qui eſtoient Superintendans à tous les atteliers, faiſoient valoir la diligence des pionniers, & des gens de travail, n'eſpargnants celle meſme des gens de guerre de pied ou de cheval, leſquels y emploioient quatre & ſix heures chacun jour, dont leur gaillardiſe aida beaucoup à l'advancement de la beſongne : joinct que nos

1552. ennemis eſtoient lents, & nous donnoient loiſir de nous fortifier, ſéjournants plus d'un demy mois au logis qu'ils avoient prins au Deux-Ponts, & aux environs : mais cela procedoit, comme il eſt vray ſemblable, de ce que l'Empereur vouloit pourvoir, avant paſſer outre, aux munitions de guerre & vivres qui ſeroient neceſſaires durant le ſiege, à l'entretenement d'une ſi grande armée, comme deſſors il pratiqua, que de Strasbourg luy ſeroit fourny durant deux mois (a) deux cents mille pains par jour, & des autres Villes aſſiſes ſur le Rhin & la Mozelle, ſelon qu'ils le pourroient faire. Il attendoit auſſi que ſa groſſe artillerie fut arrivée à Thionville, laquelle il faiſoit deſcendre par les Rhin jusques à Confluence (b), & puis remonter par la Mozelle. D'autre coſté le Duc d'Olſten (6) frere du Roy de Dannemarc, & les Seigneurs d'Aiguemont (c), de Brabançon, & du Boſſu (d) luy devoient amener

(a) Cette fourniture de pains ne s'accorde guères avec les ravages faits par les troupes de l'Empereur ſur le territoire de Straſbourg. Au reſte, Sleidan n'en parle point.

(b) Coblentz.

(c) D'Egmont.

(d) De Boſſu.

un autre nombre de gens de guerre, qui 1552.
eſtoient bas Alemans, tant de pied que de cheval, leſquels ne pouvoient ſi toſt arriver. Mais ſentant qu'ils s'approchoient, & qu'au demeurant tout l'appareil de ſon armée eſtoit preſt, il s'achemina vers Serebruca (a).

A tant M. de Guyſe deſirant avoir particuliere connoiſſance de l'eſtat de ceſte armée, commanda au Seigneur de Rendan s'en aller avec ſa compagnie ſi avant qu'il la peuſt reconnoiſtre, lequel chemina juſques par delà Vaudrevanges, ſans avoir nouvelles des ennemis. Et paſſant un peu plus outre contremont la riviere de Sarre, trouva que leur camp venoit loger ce ſoir à Forpach, un peu par deça Serebruch, à ſept lieuës de Mets. Surquoy M. de Guyſe feit certain jugement qu'ils ſe venoient adreſſer à Mets. Et bien qu'il veiſt nos enſeignes de gens de pied ſi mal completes, qu'elles n'avoient lors plus de quatre mille cinq à ſix cents hommes en tout, que la cavallerie n'avoit fait monſtre ſinon de quatre cents quarante quatre chevaux. Auſſi les trois compagnies de la gendarmerie, comptez pour neuf vingts hommes d'armes, pluſieurs y avoient eſté trouvez abſens pour eſtre malades, ou allez ſe

(a) Saarbruck.

1552. rafraiſchir du voyage d'Alemagne : & grande difficulté qu'il en peuſt eſtre deſormais ſecouru de plus grand nombre, n'y d'aucune autre choſe, neantmoins ſe réſolut avec telle trouppe, qu'il connoiſſoit eſtre pourveuë de gens de bien, attendre les ennemis, ſans demander autre choſe au Roy que ſa bonne grace, laquelle il eſperoit mériter expoſant ſa vie à la deffence & garde de ceſte ſiene place, comme à la verité c'eſtoit ſervice autant relevé, qu'on euſt peu faire à la venue de ſi grand force, & ou chacun de bon & ſain jugement peut ayſément connoiſtre, de quelle importance en eſtoit la conſervation ou la perte. Doncques ſentant les ennemis ſi près comme à eſté dit de peur que s'ils avoient intelligence ou moyens aucuns de ſurprendre la ville, ilsen vouluſſent à leurarrivée eſſayer l'exécution, il feit renforcer la garde des murailles, ordonnant que les Capitaines, les Seigneurs, Gentilshommes, & gents d'ordonnances feiſſent ordinairement tout le long de la nuict ronde, & luy meſmes le plus ſouvent eſtoit à viſiter les corps de garde & ſentinelles. Auſſi ordonna un guet à cheval hors la ville, qui ſe feroit de jour un peu par deſſus le bourg de Sainct Julian, vers la montagne & venue des ennemis, afin que d'heure à au-

tre il fuſt adverti de tout ce qui pourroit ſur- 1552.
venir de leur coſté.

Bien toſt après il envoya le Seigneur Paule Baptiſte ſur les champs, pour avoir encores plus ſeures nouvelles du chemin qu'ils tiendroient. Lequel avecques trente, ou trente cinq chevaux, chemina un jour & la nuict & un peu de l'autre matinée vers Serebruch, & trouva que leur camp eſtoit encore à Forpach : toutesfois il en deſlogeoit ce meſme matin, pour venir à S. Avau, s'approchant deux lieuës de nous. Ledit Seigneur Paule eſtant couvert d'un peu de bois & du brouillard qu'il faiſoit lors, demoura quelque temps à voir paſſer camp : à la fin voyant trois ou quatre de leurs ſoldats desbandez, le feit prendre, ſans que le camp en euſt aucune alarme, & ayec ceſt advis & langue s'en retourna en la ville. Ainſi nous continua l'advertiſſement que l'Empereur approchoit, dont moins que jamais perdiſmes heure ni temps à faire tout ce qui eſtoit poſſible, pour la fortificatiou & defence de la ville.

La nuict du deuxieſme jour après, le Comte de la Rochefoucaud ſortit pour aller de rechef voir les ennemis. Et eſtant près de Boulac, à quatre lieues de Mets, ſe teint en imboſcade (a), envoyant le Capitaine la Faye

(a) Embuſcades.

1552. ſon Lieutenant, avec ſix ſalades, deſcouvrir plus avant, lequel alla donner juſques dans les fauxbourgs de Boulac, où y avoit quelques harquebouziers en garde, qui furent chargez & contraints gagner le fort, donnants l'alarme à huict ou neuf cents chevaux qui eſtoient logez là pour eſcorter des vivres. Ledit la Faye ſe retira vers la trouppe, & le Comte avec le tout vers la ville, trouvant en chemin grande quantité de bled & vin pour les ennemis, qu'il gaſta & deffonça. Et ne tarda guères après, que M. de Guyſe, pour eſtre tousjours bien adverti de ce que les ennemis feroient, renvoya Paule Baptiſte ſur le chemin de leur camp, lequel eſtant auſſi party de nuict, arriva ainſi que le jour commençoit à poindre, à un village, qui eſt entre le *petit Mets* & les eſtangs, au milieu d'un bois, où il trouva de vingt-cinq à trente ſoldats Eſpagnols, leſquels eurent l'alarme de luy, & tirerent force harquebouzades, ſe jectans dans le bois, qui eſtoit à l'entrée du village, par lequel ledit Baptiſte vouloit faire ſon chemin, qu'il feignit lors prendre par autre part: mais pour mieux pouvoir porter quelque certaineté (a) des ennemis, & les approcher à couvert, il y rentra par autre

(a) Pour mieux reconnoître.

endroit ; & arrivant jusques près du camp, 1552.
qu'il trouva logé par deçà Boulac, print neuf ou dix soldats Italiens, qui alloient busquer (a) par les villages, & s'en revint. De ce logis l'Empereur partit pour se retirer à Thionville, à cause de quelque indisposition de sa personne : & à deux jours de là, Paule Baptiste retourna autrefois (b) de nuict sur les champs vers Theoncourt & Créanges, pour aller se mettre derriere les ennemis : mais il fut mal guidé, & ne peut sortir l'exécution de ce qui avoit esté entreprins. Toutesfois s'accostant plus près du camp, trouva vingt-cinq ou trente Marangeois près d'un bois, qui donnoient la chasse à quinze ou vingt soldats Italiens des ennemis. Ledit Paule print les uns & les autres. Et passant encore plus avant, trouva que le camp estoit desslogé de Boula, & s'en venoit vers les estangs. Il approcha à un demy quart de lieuë de plusieurs esquadrons de gens de pied & de cheval, qu'il suyvit un temps. Et voyant quelques Espagnols & autres soldats s'escarter de la grosse trouppe, les print prisonniers, & les conduit à Mets.

Ce soir logea la cavalerie de l'ennemy audit

(a) C'est-à-dire, qui alloient à maraude.
(b) Une seconde fois.

1552. lieu des Eſtangs, qui eſt à trois lieuës de Mets, & tout le reſte de l'armée à demie lieuë par delà, où ils ſe tindrent encore le lendemain, à cauſe du mauvais temps qui les empeſchoit de mener l'artillerie : mais ce ne fut ſans que M. de Guyſe leur envoyaſt ſur le jour & ſur la nuict donner l'alarme par quelques petites trouppes de noſtre cavalerie, de ſorte que toute la leur fut contrainte ſe tenir longuement en bataille. Et les euſt-on encore travaillez plus ſouvent, & par plus grand nombre des noſtres, n'euſt eſté que la retraite eſtoit mal ayſée, & qu'on n'euſt ſceu faire ſi petite perte, qu'elle n'euſt eſté trop grande pour le beſoin qui s'apreſtoit. La nuict ils envoyerent des harquebouziers à deux ou trois cens pas de la ville, auprès d'un pont de pierre, du coſté de la grande riviere, pour viſiter, ainſi que l'on penſe, le lieu & l'aſſiette de leur camp, leſquels furent deſcouverts de la muraille. Et les fut-on allé voir de plus près ſans l'incommodité de la nuict.

Deux jours après, qui fut le dixneufvieſme d'Octobre, le Duc d'Albe, Capitaine-General de l'armée de l'Empereur, & le Marquis de Marignan, Coronel des gens de pied Italiens, par leſquels deux la pluſpart

des affaires ſe conduiſoient, délibérerent ve- 1552.
nir reconnoiſtre la ville, & le logis qui ſeroit plus propre pour l'aſſieger, eſtimans puis que la principale charge de l'entreprinſe leur touchoit, qu'auſſi devoient-ils voir à l'œil tout ce qui ſe pourroit faciliter ou empeſcher l'exécution. Ils s'approcherent à un petit quart de lieuë, avec quatorze mille hommes de pied, quatre mille chevaux, & ſix pieces d'artillerie de campagne, qui furent deſcouverts ſur les neuf heures du matin, par la guette du clocher, & le Seigneur de la Broſſe (qui eſtoit ce jour de guet hors la ville avec la compagnie de M. de Lorraine) en donna certain advertiſſement à M. de Guyſe. Et ayant retiré ſes ſentinelles, commença s'approcher au pas vers un pont de pierre du bourg S. Julian, où il trouva de nos harquebouziers, qui eſtoient ſortis pour le ſouſtenir, leſquels attendirent la deſcente des ennemis, le garderent aſſez longuement. Mais ſe voyants charger d'une force par teſte & par flanc (car à trente pas du pont n'y avoit eau qui y peuſt faire empeſchement) commencerent ſe retirer; & par le moyen d'un bon ordre & commandement du Seigneur de la Broſſe, qui leur faiſoit ſouvent monſtrer viſage, & prendre de

1552. pas en pas les lieux advantageux pour tirer à couvert, ils gagnerent la faveur de nos murailles, ſans qu'il s'en perdiſt pas un. De l'autre coſté, ſur la porte des Alemans, deſcendoient environ deux mille harquebouziers Eſpagnols ou Italiens, ayant laiſſé la groſſe trouppe à huict ou neuf cens pas plus haut, vers les bordes de Valieres, & leurs gens de cheval un peu à gauche en bataille. M. de Guyſe fit ſortir le Seigneur de Rendan avec vingt-cinq chevaux ſeulement, pour les aller reconoiſtre, ſans permettre qu'il en ſortit davantage, à cauſe que cet endroit, vers la montagne couverte de vignes, n'eſtoit commode à combattre pour la cavalerie. Et ayant ordonné quinze harquebouziers de chacune enſeigne de gens de pied ſe tenir preſts, avec un chef des principaux de chacune d'icelles, il en bailla deux cens au Capitaine Favars, Maiſtre de camp, pour l'aller ſouſtenir; & encore le Seigneur Strozzy, pour commander aux uns & aux autres, & conduire l'eſcarmouche. Ledit Seigneur de Rendan n'alla guères avant, ſans rencontrer ceſte force d'harquebouziers, qui venoit au grand pas, en bon ordre & contenance de ſoldats, pour s'attaquer aux noſtres, & tira ſur ſa trouppe. Toutefois il les nombra juſ-

ques aux derniers, puis ſe retirant au pas 1552.
vers la premiere ruine de deſſus la porte des Alemans, appellée de *Brimba*, trouva le Seigneur Pierre, qui le fit paſſer & tous les chevaux plus bas vers la ville, s'appreſtant avec ſes harquebouziers pour faire teſte aux ennemis, leſquels il arreſta un temps à coup d'harquebouze : mais d'autant qu'il les voyoit renforcer tousjours, & que par les coſtez commençoient d'environner le lieu, il retira peu à peu ſes gens vers l'autre ruine plus baſſe & prochaine de la ville, appellée *de Sainte Elizabet ;* & la tenant ferme, garda que les ennemis ne paſſaſſent outre, bien qu'ils en fiſſent leur effort, & continuaſſent à harquebouzer plus de deux heures les uns contre les autres. Encore eſtoient autres cent ou ſix vingt harquebouziers, du reſte de ceux que M. de Guyſe avoit ordonné, ſortis au devant d'autre groſſe trouppe d'ennemis venus aux vignes ſur la porte Mezelle, qui furent ſouſtenus, & les noſtres trouvez auſſi roides & aſſeurez qu'aux autres endroits. Ainſi s'attaqua l'eſcarmouche en pluſieurs lieux entre les deux rivieres, & voyoit-on tous les coſtaux & montagnes pleins de feu & fumée de l'eſcopeterie. Cependant le Duc d'Albe & le Marquis de Marignan, qui eſtoit

1552. deſcendu de ſa lictiere, où il alloit, à cauſe de quelque mal de jambe (a), & remonté ſur une hacquenée, vinrent à la Belle-Croix, d'où ils peurent mieux que de nul autre lieu voir le circuit & contenu de la ville, reconnoiſtre les commoditez de loger auprès, & les endroits par où elle ſe pourroit mieux battre. Quelques Eſpagnols paſſerent le bourg Sainct Julien, vers la riviere, comme voulant ſonder deux guaiz, qu'il y avoit pour paſſer en l'iſle, dans laquelle fut jettée une partie de la compagnie de M. le Prince de la Roche-ſur-Yon, & quelques harquebouziers du Capitaine Sainct Houan, pour les empeſcher. L'eſcarmouche dura depuis les onze heures juſques à veſpres (b), que les ennemis voyants ne pouvoir faire démarcher (c) les noſtres des lieux, qu'ils s'eſtoient réſolus de garder, tant s'en faut qu'ils les peuſſent forcer, pour approcher la ville de plus près, commencerent les premiers ſe retirer vers leur groſſe trouppe, & puis tous enſemble à leur camp, laiſſans l'avantage aux noſtres, auxquels ne fut donné peu de louange par M. de Guyſe, d'avoir maintenu

(a) Il avoit la goutte.
(b) Juſques au ſoir.
(c) Ne pouvant faire quitter aux nôtres, &c.

ſi long combat, ſans eſtre rafraiſchis ne renfor- 1552.
cez : là où les ennemis l'avoient eſté par trois fois & tousjours de gros nombre, & gens choiſis, comme ceux qui eſtoient venus préparez de cette entreprinſe, en laquelle la ſituation du lieu les avoit encore favoriſez de pouvoir venir juſques près de nous couverts par foſſés & caveins. Il fut tiré des deux coſtez plus de dix milles arquebuzades, & y perdiſmes des noſtres le Seigneur de Marigny de Picardie, & cinq ſoldats, qui furent tuez ſur le champ, les Seigneurs de Mompha, Lieutenant de la compagnie du Seigneur de Rendan, de Silly, le Capitaine de S. Aubin, le Capitaine Soley, & ſon Enſeigne la Vaure, & l'Enſeigne du Capitaine Gordan, avec dix ou douze autres ſoldats furent bleſſez, dont Silly, Mompha & la Vaure moururent en peu de jours. Le Seigneur de Mey Robert, homme d'armes de la compagnie de M. de Guyſe, fut prins. De leur coſté ne receurent moindre dommage que de huict ou neuf vingts hommes, entre leſquels en y avoit de ceux qu'ils appellent *Signalez*, ainſi que nous avons ſceu depuis. Le ſoir meſme M. de Guyſe eſtant allé au lieu de l'eſcarmouche (7), trouva des payſans qui l'aſſeurerent avoir veu un nombre de charrettées de morts & bleſ-

1552. ſez que les ennemis ramenoient, outre quelques-uns qu'il vit demeurez ſur la place. Noſtre artillerie des voutes des Egliſes & des platesformes avoient fort tiré, meſme de la plateforme des Rats, quelques coups de canon & de longue coulevrine dans les ruines de Sainct Julien, à cauſe que les Eſpagnols s'y eſtoient retirez, qui n'y firent pourtant long ſéjour. Dès ce premier rencontre, les ennemis tindrent nos ſoldats en bonne réputation, ne leur ayans veu, pour aucun danger, reculer ou avancer le pas, qu'en gens de guerre & bien aſſeurez. Qui fut un advantage, lequel M. de Guyſe connoiſſoit eſtre requis qu'un chef au commencement d'une guerre tâſchaſt le plus qu'il luy ſeroit poſſible de gagner.

Le Seigneur Don-Louys Davila (a), Général de la cavalerie eſpagnole, eſcrivit le lendemain une lettre par ſon Trompette à M. de Guyſe, pour r'avoir un eſclave, qui s'eſtoit venu rendre à nous, & qui, à ce qu'il manda, avoit deſrobé un cheval d'Eſpagne, & la bourſe de ſon maiſtre. M. de Guyſe fit reſponce, « que l'eſclave s'eſtoit » retiré plus avant dans le pays du Roy, » comme eſtoit la verité : & quand bien il

(a) Voyez l'obſervation qui le concerne dans les Mémoires de Rabutin (Obſervation n° 2 du IV Liv.)

» ſeroit encore en la ville, la franchiſe qu'il 1552.
» y avoit acquiſe, ſelon l'ancienne & bonne
» couſtume de France, qui donne liberté
» aux perſonnes, ne permettroit qu'on le
» peuſt rendre; bien luy renvoyoit le cheval
» qu'il avoit racheté de celuy à qui l'eſclave
» l'avoit baillé ». Bon nombre de leurs ſoldats ſe vindrent depuis rendre à M. de Guyſe pour le ſervice du Roy, meſmement Italiens, tant à cauſe des defauts qui eſtoient en leur camp, que pour la défiance qu'ils diſoient les ennemis avoir d'eux et de leur nation, auxquels fut baillé paſſage & moyen de ſe retirer en France, après toutesfois qu'on euſt tiré d'eux ce qu'ils pouvoient ſçavoir du fait des ennemis. Entre autres choſes, que le Marquis de Marignan, eſtant à *la belle Croix*, pour reconnoiſtre la ville, avoit dit qu'il voyoit un lieu pour faire une belle & grande breche, & où leur artillerie nous pourroit garder de remparer & de la deffendre, qui fut cauſe que M. de Guyſe alla luy-meſme là haut ſur la montagne, & reconnut que ce n'eſtoit autre choſe que ce dedans du mur, d'entre la plate-forme *des Rats* & *la tour des Charriers*, qu'il avoit auparavant aſſez remarqué, lequel & le pied meſme eſtoit veu de la montagne, n'ayant

1552. rien encore eſté touché à la tranchée, auparavant ordonnée par le dedans, avec un rampart & deux flancs : ni aux traverſes qu'on avoit avisé releyer pour le couvrir, à cauſe que M. de Guyſe avoit meſuré par le temps que les ennemis ſeroient contraints mettre à gagner l'Iſle, faire les approches, & puis la breche, qu'il auroit le loiſir d'y pourvoir. Et cependant les autres beſognes, qui ſembloient plus preſſées, ne ſeroient retardées ainſi que par fois en diviſant, il diſoit entre ſes plus privez, « qu'il voyoit » pluſieurs choſes ayants beſoin de quelque » remede, leſquelles il paſſoit ſans en faire » ſemblant, afin de ne donner connoiſſance » à tous des foibleſſes qu'il trouvoit dans » la ville, & n'eſtre importuné d'y faire » remparer, pour mettre les autres, ou une » partie en arriere ». Il commanda toutefois dès-lors la tranchée & fortification n'aguere dites, ou fut beſongné tant diligemment par nos ſoldats, avec la conduite du Vidame de Chartres, qu'en peu de temps l'endroit fut mis en eſtat pour eſtre deffendu.

Les ennemis paſſerent trois jours sans se monſtrer en campagne, laquelle chose meut M. de Guyſe d'envoyer le Comte de la

Rochefoucaut voir ce qu'ils faiſoient, lequel 1552.
trouva leur camp aſſis un peu par-delà Ste. Barbe, à une lieue & demye de Mets, & après avoir reconnu ce qu'il put de leur eſtat, & de leur logis s'en retourna en bruſlant les villages des environs, où leur cavalerie euſt pu trouver du couvert. Et la nuit après le Seigneur Paul Baptiſte ſortit avec quelque nombre de chevaux pour les aller éveiller, lequel arriva de grand matin tout auprès du camp, & donna dans le corps-de-garde des gens de pied Italiens, d'où vint l'allarme ſi chaude, que tous leurs gens de pied & de cheval ſe mirent en bataille. De ce temporiſement des ennemis, nous revenoit tousjours quelque loiſir & moyen de nous fortifier, bien que la grandeur de la ville & tant de lieux foibles qu'elle avoit, nous miſſent en doute auſquels on devoit premierement entendre. A tout avanture, l'on aviſa de commencer en pluſieurs, afin que ſi poſſible eſtoit, l'entrepriſe des ennemis ſe trouvaſt tousjours prévenue de quelque choſe. Mais il ne tarda ſeulement que juſqu'au vingtieſme du moís, environ les cinq heures du matin, qu'un grand nombre de tabourins s'ouit battre par les champs, par où jugeaſmes que leur camp approchoit, &

1552. ſur les ſept heures que le grand brouillard de la matinée fut tombé, noſtre compagnie commença de découvrir les eſquadres de gens de pied & de cheval de leur avant-garde, & peu après on les vit paroiſtre ſur le haut du mont appellé *de Chatillon*, & une groſſe trouppe de leurs gens de cheval paſſa vers les bordes de Borny ſur la porte des Allemans ſe tenir en bataille juſques que leur camp ſeroit logé, & autre nombre vint courir juſques à noſtre guet près du pont de pierre du bourg St. Julien, qu'ils trouverent fourni de cavalerie & d'arquebouziers auſſi bien & ſeurement accommodés pour les recevoir avec la faveur de noſtre artillerie qu'en la derniere eſcarmouche; mais ils ſe retirerent incontinant ſans ſe vouloir attaquer. Ils camperent ſur ce mont de Chatillon, & firent des tranchées pour la garde de leurs pieces qu'ils mirent à la veue de la ville, mais ſi loin, que la noſtre n'y pouvoit battre, & planterent deſſus unze enſeignes de gens de pied, eſtendans leur logis juſques à Grimon par le derrier, & du coſté gauche juſqu'à la riviere, puis de l'autre coſté juſques auprès du bourg St. Julien, qui fut cauſe de remuer depuis noſtre guet qui ſe faiſoit-là, & l'aſſoir un peu par

deſſus les ruines de Brimba, & les ſentinelles 1552.
poſées vers *la belle Croix*, ſi près des ennemis, qu'ils ſe pouvoient ouïr parler, ne leur laiſſant gagner pays ſur nous que pied à pied, & le plus tard qu'on pourroit. Ce ſoir, environ minuit, arriverent les deux freres de M. de Vendoſme, Meſſieurs d'Anguien & Prince de Condé, pareillement Meſſieurs de Montmorency & de Danville, fils de M. le Conneſtable; ils étoient accompagnés de ſoixante ou quatre-vingts Gentilshommes, leſquels autrement je ne nommeray en particulier, ni auſſi pluſieurs autres qui auparavant & depuis arriverent, de peur que l'omiſſion de quelqu'un le rendit à bonne occaſion mal content; ſuffira de dire que ceux qui ſont venus pour leur plaiſir, n'ont peu de louange de s'eſtre liberalement offerts à un tel danger comme celuy de ce ſiege ſe repréſentoit, meſme que où depuis il a eſté queſtion de combattre, ils ſe ſont fort vaillamment portés, & où de remparer ils ne s'y sont nullement eſpargnés.

Eſtans les choſes en ces termes, M. de Guyſe voulut purger la ville des perſonnes ſuperflues pour l'eſpargnement des vivres, & ordonna à la gendarmerie de renvoyer leur train & bagage en leurs garniſons ac-

1552. couſtumées, ſans retenir que deux chevaux & deux valets de ſervice pour homme d'arme & un valet & un cheval pour archer, & aux gens de pied de dix en dix un goujat & ſix chevaux ſeulement en chacune bandè; il fit auſſi remontrer aux habitans de la ville qu'il leur ſeroit mal-aiſé de ſoutenir l'effroy, peine, ennuy & autres dangers qu'un long ſiege a accouſtumé d'apporter, & que le peu d'expérience de telles choſes les rendroit pluſtoſt incommodes qu'utiles au ſervice de la ville, à cauſe de quoy ſeroit beſoin que la pluſpart ſe retiraſſent en quelque ville de France, où ils ne ſeroient moins bien receus qu'en leurs propres maiſons, ou bien au Duché de Lorraine & autres pays alliés du Roy, laiſſans ſeulement en la ville les gens de guerre qu'il avoit pleu au Roy d'y envoyer pour la garder, & portaſſent avec eux, ſi bon leur ſembloit, leur or, argent, vaiſſelle, bagues, joyaux, linges & autres meubles, ſinon ceux que eux meſmes connoiſtroient les gens de guerre logés chez eux ne s'en pouvoir paſſer; & quant aux vivres & autres biens qu'ils ne voudroient remuer, ils les miſſent en quelque lieu ſeur, & laiſſaſſent un inventaire aux Seigneurs de Piepapé & Sainct Belin, Commiſſaires des vivres, qui

donneroient ordre de bien conſerver le tout, 1552.
& qu'il ne ſe trouveroit rien de péry à leur retour. Cette remonſtrance faite, beaucoup de Gentilshommes, Eſchevins, Bourgeois, Chanoines, Preſtres, Religieux & autres perſonnes ſe retirerent ès lieux où ils eſtimoient ſe pouvoir mieux accommoder, mais encore en demeuroit-il trop grand nombre. Dont M. de Guyſe en fit faire une deſcription de tous, & enroller à part environ douze cens hommes de travail, compris Charpentiers, Maſſons & ouvriers de fer, pour mettre tant aux rampars, fortifications qu'au ſervice de l'artillerie; ſoixante ou quatre vingt Chanoines, Preſtres ou Religieux pour continuer ès Egliſes le ſervice de Dieu, & auſſi des Armuriers, Mareſchaux, Boulangers, Cordonniers, Chauſſetiers & autres artiſans, certain nombre limité de chacun meſtier, duquel l'on ne ſe pouvoit paſſer, en faiſant élection des plus gens de bien & des plus experts, & mieux garnis d'etoffes pour ſubvenir aux neceſſités des gens de guerre; & par exprès les Barbiers, Chirurgiens, èſquels il fit avancer de l'argent pour ſe fournir de drogues & unguents requis à la cure des bleſſures. Le ſurplus qui n'avoient billet de cette retenuë, eurent com-

1552. mandement de vuider la ville dans le lendemain. Encore pour l'ordre de ceux qui demeuroient, deffendit à toutes perſonnes de ne ſonner aucune cloche pour quelque occaſion que ce fuſt, ſinon la grande du Beufroy aux alarmes, feu ou retraite du ſoir, & deux horloges, à cauſe de la grandeur de la ville, où l'on ne povoit paſſer de moins, dont encore en commit la charge à des ſoldats fideles. Et que les citoyens, à peine de mort, n'euſſent à ſortir hors de leurs maiſons quand l'alarme ſeroit par la ville: & ſi c'eſtoit de nuict, qu'ils euſſent à jetter de la lumiere à leurs feneſtres ou portes. Davantage pour plus grande ſeureté, qu'un nombre de ſoldats ſeroit en garde jour & nuict par les places & carrefours de la ville. Et le Prevoſt des Mareſchaux, avec trente ou quarante hallebardiers ſe promèneroit par tout, afin qu'à toute heure & de tous coſtez ſe trouvaſſent gens preſts pour appaiſer les deſordres qui pourroient ſurvenir, & ſe ſaiſir de ceux qui entreprendroient les faire. Outre ce pour éviter inconvénient de peſte ou autre mortalité qui pourroit eſtre cauſée par mauvais air, fut commandé au meſme Prevoſt prendre quelques pyonniers, chevaux & tombereaux, afin de purger ſouvent la

ville, jetter les charongnes & autres immon- 1552.
dices dehors, & faire tousjours tenir nettes les ruës, pourvoyant quant aux ſoldats qui pourroient tomber malades de bleſſures, ou à cauſe des gardes de nuict, & courvées qu'il leur faudroit faire à la pluie & au froid, qu'ils ſeroient retirez en un hoſpital, & illec (a) penſez, ſervis & traitez de tout ce qui leur ſera beſoin. Pareillement les pyonniers en un un autre hoſpital, s'ils venoient eſtre bleſſez ou malades travaillant aux rampars, ou en autres ſervices pour la deffence de la ville.

Et lors M. de Guyſe fit le departement des murailles par quartiers aux Princes & Capitaines pour les deffendre quand l'affaire viendroit. Premierement à MM. d'Anguien & Prince de Condé, depuis la porte Sainct Thibaud juſques à la riviere de Seille. A M. le Prince de la Roche-ſur-Yon tout le bas pont des Barres juſques à la Tour des Charriers. A M. de Nemours depuis les Grilles du Gravier juſques à la tranchée du Seigneur Pierre Strozzy. A MM. le Grand-Prieur, Marquis d'Elbeuf, & ledit Seigneur Pierre (b), depuis ladite tranchée juſques aux

(a) Et dans ce lieu.
(b) Strozzi.

1552. moulins de la Seille. A MM. de Montmorancy, de Danville & de Gounor tout le retranchement & quartier demeuré hors d'iceluy. Au Duc Horace entre les portes Champeneze & de Sainct Thibaud. Au Vidame de Chartres, depuis la Tour des Charriers juſques au Pontiffroy. Au Comte de la Roche-Foucault, la plateforme de la porte à Mezelle. Puis les compagnies de MM. de Guiſe, de Lorraine & du Seigneur de Rendan, ordonnées à la place du Change, pour s'y rendre aux alarmes à pied, la picque au poing. Et par tout des gens de pied, ſelon que le beſoin y ſeroit plus grand, leur ayant eſté diſtribué en chaque bande un nombre de corſelets & morrions, qui avoient eſté trouvez aux chaſteaux des portes & autres lieux de la ville. Et outre fut commandé aux Mareſchaux des logis, avec certain nombre de Gentilshommes de chacune compagnie, ſe promener à cheval par les quartiers auſſi toſt que l'affaire ſurviendroit, pour prendre garde à toutes choſes, & remédier aux ſoudains inconveniens qui pourroient avenir.

Les ennemis tindrent ce logis du mont de Chatillon juſques au dernier du mois, & cependant le Duc d'Olſten, les Seigneurs d'Ayguemont, de Brabançon & du Boſſu

arriverent avec la cavalerie & gens de pied qu'ils amenoient des Pays-Bas. Et une nuict quelque nombre de leurs harquebouziers furent envoyez dans l'Iſle reconnoiſtre le quartier d'entre les deux rivieres de la Moſelle & la Seille, où l'on avoit craint qu'ils dreſſaſſent une de leurs batteries. Il faiſoit ſi grande pluie, que les noſtres ne les pouvoient voir : mais les entendans au bruit & au marcher, leur tirerent force harquebouzades, & ne leur donnerent le loiſir & le moyen de reconnoiſtre tous les endroits qu'ils euſſent bien voulu. Le lendemain nonobſtant le mauvais temps, nous commençames encore une grande tranchée, & un bon rampart derrier au joignant de l'autre qui a eſté nagueres dit, depuis le recoing de la Tour des Charriers juſques à l'encongnure du Pontiffroy, afin de mettre tout le quartier de ceſte Iſle en defence, auquel, à la verité, n'y avoit rien que la ſeule muraille, ſans aucun flanc ni foſſé qui valluſt gueres mieux que de n'en avoir point. La nuict vint un avertiſſement, que l'on avoit veu un nombre de pyonniers beſogner à une tranchée au bord de la montagne de d'Ezirmont. Et qu'il y avoit un peu plus en derriere huit pieces d'artillerie attelées, en quoy nous jugeaſmes qu'on les vou- 1552.

1552. loit loger à la *Belle-Croix* pour tirer dans la ville : ce qui nous fit efforcer à l'avancement des tranchées & autres couvertes qui ſe faiſoient pour n'eſtre veus de la Montagne.

Durant que les ennemis ſéjournoyent ſur la hauteur de Mets, noſtre cavalerie les alla ſouvent voir ; meſme un jour Paule Baptiſte, avec un bon nombre, courut juſques à leurs tentes, & ramena cent chevaux de leur artillerie qu'il prit, & n'en laiſſa gueres moins de tuez ſur le lieu. Une autre fois le Vidame de Chartres ſortit ſur le chemin des fourageurs, pour voir s'ils alloient aux vivres ſans eſcorte, où fut tué, prins ou bleſſé bon nombre d'hommes & chevaux. Les ennemis le cuydans ſurprendre & enfermer, vindrent gagner l'entredeux de la ville & de luy : mais ayant eſté bien penſé de ſa retraite, trouva le pont de Magny ſur la Seille refait, qui auparavant avoit eſté rompu afin que les ennemis n'y paſſaſſent pas : & ſe retirant par là, eut loiſir d'amener deux chariots attelez de bons chevaux, chargez de gerbée. Ainſi chacun jour ſe faiſoit du dommage aux ennemis, prenans ſoldats, marchands, chevaux, mullets, & gaſtant les vivres que l'on leur amenoit. Quelques gens de cheval des leurs deſcendoient au pied du mont Chaſ-

tillon, le long de la riviere, à la faveur des 1552.
gens de pied logez près du bourg S. Julien. Mais c'eſtoit ſans arreſter, à cauſe que noſtre artillerie y battoit, & meſme y tua quelque perſonnage de qualité, avec ce que M. de Guyſe mettoit tous les jours une compagnie de chevaux legers & quelques ſoldats en l'Iſle, pour tousjours garder que l'entrée & le guet ne fuſſent reconnus. Et ceux là leur tiroient d'un bort de la riviere à l'autre, pour n'eſtre gueres large. A ceſte cauſe les ennemis mirent deux pieces ſur un coin de montagne, & tirerent ſouvent à nos gens; mais nonobſtant elle ne fut point abandonnée, ni eux entreprindrent la gagner.

Le péuultieſme du mois ſe preſenterent douze ou quinze cens chevaux & un gros bataillon de gens de pied bien armez du coſté de la porte à Mezelle, leſquels firent contenance d'eſtre là, plus pour eſcorte du Duc d'Albe, & des Mareſchaux du camp, qui poſſible eſtoient venus reconnoiſtre ce quartier de pays & les commoditez d'y loger, que pour venir à l'eſcarmouche; & ne la voulurent attaquer avec la compagnie de M. de Nemours, que le Seigneur Paule Baptiſte avoit menée ce matin en garde tout auprès du lieu où ils eſtoient : comme auſſi

1552. ne firent-ils avec le Comte de la Rochefoucaud, qui vint avec la ſienne, & avec trente autres Gentilshommes, & quelque nombre d'arquebouziers, relever le Seigneur Paule après midy.

Le lendemain au point du jour les bandes Eſpagnolles, Italiennes, & quelques regimens de Lanſquenets commencerent à marcher vers la ville, pour venir gagner le logis *de la belle Croix*, & leurs gens de cheval plus avant à main droite ſur la porte Mezelle, hors toutefois la portée du canon, auquel lieu ils ſe tindrent en bataille juſques à tant que les gens de pied fuſſent aſſis qui ne leur peurent eſtre ſi-toſt, à cauſe que les ſoldats de la garde de M. de Guyſe, avec trente autres leur allerent commencer l'eſcarmouche, qu'ils maintindrent longuement & de grande aſſeurance, puis firent leur retraite ſi ſeure, qu'il n'en y eut que l'un d'eux bleſſé. Ce logis des ennemis occupa tout le quartier depuis *la belle Croix*, juſques à la riviere de Seille à main droitte. Parquoy fut beſoin remuer encores noſtre guet de cheval, à S. Arnoul & vers le pont de Magny entre les deux rivieres. La nuit les pyonniers, qu'il avoient en nombre d'environ cinq mille, qu'on avoit amené des Pays-Bas & deux mille de Bohême, Autriche

triche & Tirol avec l'artillerie, firent une 1552.
tranchée ſur le bort de la Montagne à main gauche de *la belle Croix*, tirant vers le bourg S. Julien, enſemble des traverſes, pour y pouvoir eſtre mieux à couvert de noſtre artillerie qui eſtoit ſur les Egliſes, laquelle tiroit ſouvent pour les empeſcher : mais non encore tant que M. de Guyſe euſt voulu, à cauſe que quatre pieces de ſept, dont l'on avoit commencé à tirer s'eſtoient eſventées & n'oſoit on plus les charger qu'à demi, meſme quelquefois nous en ſervions autant pour leur faire peur du bruit, que les endommager de l'effet, toutefois ils ne furent eſpargnez des menuës pieces & fauçonneaux ès endroits qu'on les puſt deſcouvrir. Le lendemain ils mirent cinq enſeignes de gens de pied à ceſte tranchée, pour la garde de quelque pieces qu'ils y avoient logées la nuit, deſquelles ce jour & celuy d'après, ils commencerent tirer dans la ville : mais noſtre diligence avoit desja conduit ſi haut nos traverſes & autres couvertures, qu'on ſi pouvoit aſſez ſeurement tenir. Un de nos harquebouziers à cheval monta juſques à la tranchée, tirer de grande aſſeurance aux ennemis, puis ſe retira tout au pas ſans ſe haſter, meſme pource que la deſcente eſtoit roide, print le loiſir de mettre pied à terre, &

1552. mener ſon cheval par la main. Et ſur les unze heures du ſoir eſtants vingt ou vingt cinq de nos ſoldats ſortis, pour aller reconnoiſtre leur tranchée, uſerent de telle diligence, qu'ils cuiderent ſurprendre les ſentinelles du camp. Puis montans pour harquebouzer & donner coup d'eſpée à ceux de la garde, gaignoient une de leurs enſeignes, s'ils euſſent eſté encores autant. A la fin faiſans leur retraitte vers la ville, furent ſuivis d'un nombre d'Eſpagnols & Italiens, qui deſcendirent aſſez près de la porte S. Barbe, crians *eſcalle*, *eſcalle*. Ce qui donna bien peu d'eſſroy à la ville, n'eſtant gueres ſubjecte au danger de l'eſchelle, Toutefois la ſentinelle du clocher, à cauſe du bruit, fit l'alarme : dequoy M. de Guyſe marry, commanda que de là en avant, la cloche n'euſt à ſonner, ſinon pour la retraite du ſoir, & que l'alarme ſe donneroit par des Tabourins aux quartiers qu'elle ſurviendroit.

On s'eſmerveilla, pourquoy le Duc d'Albe & le Marquis de Marignan, voulurent laiſſer ce logis *de la belle Croix*, auquel ils avoient mis peine de s'acommoder, & desjà fait des tranchées, eſtant le lieu fort à propos pour eux, s'ils euſſent voulu donnner l'aſſaut du coſté de l'iſle, ou par le quartier demeuré

hors du retranchement, d'où nous avions aſſez douté. Mais il eſt poſſible, qu'en conſidérant mieux le dedans de la ville, ils connurent que la fortification de ce coſté eſtoit en meilleur eſtat qu'ils n'avoient cuidé (a), & que la plateforme *des rats* eſtoit parachevée, pour battre dans l'iſle, & rendre malaiſées les approches. Auſſi que la tranchée depuis ceſte plateforme, juſques au recoing de la tour *des Charriers*, eſtoit desjà faite, avec ſon rampart & traverſes, qui eſt tout l'eſpace (entre les deux eaues de la Mozelle) qu'ils pouvoient deſcouvrir de la montagne : d'avantage la courtine de terre & deux boulevars du retranchement, eſtoient en ſi bonne deffence, que quand ils auroient beaucoup à gagner ce qui eſtoit de par delà, ils feroient encores à recompenſer. Ou bien que noſtre artillerie & fauconneaux des plates formes & lieux hauts, leur portaſſent grande nuiſance. Quoique ce ſoit, le ſecond jour de Novembre ils deſlogerent ſecrettement ſans ſonner tabourins, & oſterent de bonne heure leur artillerie, faiſans encores paroiſtre les enſeignes ſur la tranchée, leſquelles à la fin peu à peu, & comme ſi le vent les euſt abbattues, les retirerent, mais non ſi finement, que M. de 1552.

(a) Qu'ils n'avoient penſé.

1552. Guiſe ne s'en apperceuſt, ayant desjà envoyé quinze ou vingt ſoldats, pour en recognoiſtre la façon de plus près, qui furent ſuivis d'aucuns autres : & arriverent de ſi bonne heure, qu'ils ſurprindrent de leurs gens dans les loges & tranchées, dont ils en tuerent aucuns, & amenerent priſonniers d'autres, & trouverent dequoy faire butin d'armes, de chevaux, d'habillements & vivres. Le Seigneur Pierre Strozzy fut envoyé juſques là, avec deux cens harquebouziers, qui vit la verité du deſlogement, & que une groſſe trouppe d'Alemans eſtoit plus avant en plaine, marchant en bataille, ſur laquelle il envoya la moitié des ſiens desbandez, meſmement ceux qu'il eſtima plus diſpoſts, leſquels s'approcherent à cinquante ou ſoixante pas, couverts de quelques hayes, & tirerent ſouvent dans eux, les preſſans ſi fort, qu'ils les contraignirent trois ou quatre fois tourner le front du bataillon pour *leur courir ſus* : mais les noſtres ſe retiroient au pas vers le Seigneur Pierre, ayans tousjours l'œil ſur les ennemis, leſquels ne ſe remettoient ſi toſt en leur ordre pour marcher, que ceux-cy retournoient leur faire nouvelle recharge, & en ceſte façon conduirent ces Allemans preſque d'un logis à l'autre, ſous la faveur

& rafraichiſſement que le Seigneur Pierre 1552.
leur faiſoit, gaignant tousjours derriere eux l'avantage des lieux pour les ſouſtenir. Beaucoup d'autres ſoldats & auſſi des gens de cheval s'eſtoient deſrobbez pour aller à l'eſcarmouche, & en pluſieurs lieux eſtoient venus aux mains avec les ennemis, meſme avec aucuns qui avoient jà paſſé le pont de Magny, vers lequel quartier la moitié de la compagnie de M. de Nemours eſtoit en garde, & le Duc Horace ſuivy de quelques autres Gentilshommes y avoit accouru, qui combatit & donna coup d'eſpée. M. de Guyſe, voyant qu'un grand nombre des ſiens eſtoit dehors, & que la chaleur du combat les avoit attirez bien loing, voulut aſſeurer la retraite des uns & des autres. A ceſte cauſe il ſortit huit ou neuf cens pas hors la ville avec ſix cens chevaux, ou aſſembla encore le plus de corſelets qu'il peut près de luy, allant ſa perſonne retirer ceux qui avoient marché juſques là, ou les harquebouziers eſtoient, & les vint mettre tous en bataille auprès des gens de cheval: puis pour ramener le tout en lieu de plus grande ſeureté, commanda maintenant à un tiers de gens de cheval de marcher tout bellement trente pas vers la porte Mezelle,

1552. puis à l'autre tiers s'aller joindre aux premiers : & de meſme aux gens de pied pendant que le reſte monſtroit viſage. Ce que fut fait par quelques diverſes fois ; de ſorte que faiſant tousjours une grande teſte vers l'ennemy, il les euſt menez près de la retraite avant qu'on connuſt qu'il les vouluſt retirer. Puis laiſſant la gendarmerie à gauche de la porte à Mezelle ſous la conduite de M. le Prince de la Rocheſuryon, & la cavalerie ſous la conduite de M. de Nemours à droite, près de la montagne, retourna au lieu de l'eſcarmouche, & quaſi auſſi toſt vingt ou vingt-cinq chevaux des noſtres, qui alloient gaigner le haut pour voir la contenance des ennemis, furent chargez d'un grand nombre de cavalerie : dont ſe retirans vers la noſtre, M. de Nemours leur fit faveur de s'advancer vingt ou trente pas comme pour aller charger les ennemis, leſquels s'arreſterent & s'en retournerent ſans ſuivre plus avant. Cependant M. de Guyſe donna ordre au rafraichiſſement & renforcement de nos harquebouziers, adviſant ceux qu'il y envoyoit prendre leur advantage : & faiſoit quelque fois changer de place aux uns, retiroit les autres quand il eſtoit beſoin : puis tournoit viſiter la gendarmerie,

& ores la cavalerie, leur ordonnant ce qu'ils 1552.
avoient à faire : ce que fut continué juſques à la retraite du Soleil, que nos gens firent la leur, n'ayans receu dommage que de cinq ou ſix ſoldats : & le Capitaine Maugeron & Bueil y furent bleſſez.

Les ennemis camperent cette nuit au pont de Magny, & demeura le Seigneur de Brabançon avec trois regimens de hauts Allemans, un de bas, & trois mille chevaux au lieu de Grimont, en la colline derriere le mont-Chaſtillon, ou il a toujours demeuré durant le temps du ſiége ; que depuis on a toujours appellé le camp *de la Royne Marie* (a). Ceſte nuit nous arriverent encores vingt ou trente Gentilshommes venans de Verdun, qui furent les très bien receus, mais de là en avant on ne peut entrer dans la ville, qu'à bien grande difficulté, Le matin tout le camp paſſa la riviere de Seille, ſur le pont de Magny : & eſ-

(a) Cette dénomination tient à des propos que des ſoldats ſe permirent ſur le compte de la Reine Marie, & de Brabançon. Ils accuſoient la Princeſſe d'aimer ce Seigneur Flamand, renommé pour ſa belle figure, & pour les qualités de l'eſprit. Ils firent des chanſons grivoiſes ſur ce ſujet. Mais l'auſtérité de mœurs qu'afficha toujours la Reine Marie, dément cette imputation.

1552. tant le Seigneur de Rendan avec ſa compagnie ſorty pour la garde vers ce quartier, ne peut mieux faire que de ſe retirer, voyant en quelle force les ennemis venoient, leſquels avoient, mis devant cinq ou ſix cens harquebouſiers desbandez, avec mille autres qui les ſuivoient, & bon nombre de gens de cheval à leur coſté, marchants tousjours ſans s'amuſer à l'eſcarmouche, que nos gens leur vouloient attaquer, & puis vingt-cinq ou trente enſeignes d'Alemans en bataille, pour en ceſt ordre gagner les Abbayes de S. Clément, & de S. Arnoul, & autres lieux commodes à loger. Les noſtres ne s'y oſans arreſter, de peur d'y eſtre inveſtis, ils ſe vindrent renger près des ruines de S. Pierre, dans leſquelles s'allerent jetter environ quatre vingts de nos harquebouziers pour y faire teſte, & meſmes pour paſſer plus avant en la campagne eſcarmoucher une trouppe de leur gens de pied, qui couloient le long des jardins, comme pour venir encores gagner ce lieu de S. Pierre, mais ils ne s'approcherent guères, bien que les noſtres les allaſſent chercher; ſeulement furent tirées quelques harquebouſades des uns aux autres. De ce lieu de S. Pierre nos ſoldats firent depuis ſi bonne garde, plus de dix jours durant, que les ennemis ne s'en

peurent prévaloir, jusques à ce que leur 1552.
tranchées venoient desjà couper le chemin de la ville, que l'on les retira : Et depuis une partie des Italiens, qui estoient à S. Andrieu, y vint loger.

L'armée campa à S. Clement, quelque nombre d'Espagnols à S. Arnoul, certaines bandes de bas Alemans au pont de Magny, Don Louys d'Avilla avec la cavallerie Espagnolle à la Maladerie, le Mareschal de la Moravie avec les chevaux Bohemois (a) à Blery, le demeurant à Olery, à S. Priech, à la Grange aux Dames, à la Grange au Merciers, & autres lieux à l'environ.

Jusques alors, les autres quartiers de la ville nous avoient donné tant d'affaires, que en cestuy cy de la porte S. Thibaud, jusques à la porte Champeneze, n'y avoit esté fait autre chose que la plate forme de l'encongnure Ste. Glocine. Mais ce jour, l'on commença un rampart au tenant de l'Eglise des Augustins, de vingt quatre pieds de large, jusques au reçoing de la chapelle des Prez, ou le Duc Horace print charge d'y faire besongner, & y fit si bonne diligence, qu'en sept ou huit jours, le terrain fut hausé à trois pieds du parapet de la muraille : ceste hauteur y estoit né-

(a) Avec la cavalerie Bohêmienne.

1552. ceſſaire, pource que ceſt endroit quand il euſt eſté battu, eſtoit ſi bas, que de pluſieurs lieux les ennemis euſſent eſté à cavaler de la breche. Et pource que le foſſé n'y valloit rien l'on mit incontinent gens à le croiſer par le milieu, en forme de tranchée, de huit ou dix pieds de large, pour puis aprés le remplir des eſgouts de la ville. Ceſte choſe fuſt commiſe au Seigneur Dantraigues (a), qui en fit tel devoir, qu'il ne paſſa jour ſans y deſcendre, pour y employer le travail des pionniers. En meſme jour, commença t'on à remplir la teſte du boulevart de la porte Champeneze, de terre graſſe & argilleuſe, fort propre à rempâret, que l'on deſcouvrit aux foſſez, la quelle encores on mouilloit, à cauſe que le temps eſtoit lors chaut & venteux, qui la ſechoit incontinent : l'on envoyoit querir des facines hors la ville, par delà les Ponts pour eſpargner, tant que l'on pourroit celle qui ſe pouvoit trouver dans les jardins & enclos de la ville, & aux iſles plus voiſines.

Les ennemis commencerent du premier jour remuer terre, à main droite du chemin de la ville à S. Arnoul, & y firent un cavalier, qu'ils eurent gabionné & dreſſé dans quatre jours, pour ſept ou huit pieces qu'ils

(a) Balſac, Seigneur d'Entragues.

ni logerent pas ſi toſt. Et ſeulement de deux 1552.
qu'ils avoient mis au coing de l'Abbaye de S. Arnoul, tirerent vers la petite terraſſe des Auguſtins, où nous avions deux menues pieces, qui leur donnoient de l'ennui. Ce jour à quelque occaſion, les ennemis envoyerent un trompette vers M. de Guiſe, bien adviſé de tomber en propos pour compter du ſiège de Heſdin, & comme les François l'avoient rendu au Seigneur (8) du Rhu, chef pour l'Empereur en l'armée qui eſtoit devant. Et auſſi la prinſe de M. le Duc d'Aumalle, par le Marquis Albert de Brandegourg. Je penſe bien que ce n'eſtoit pour nous en cuider faire plaiſir.

En ces entrefaites fut deſcouverte l'entreprinſe du baſtard (9) de Fontanges & de Clavieres ſoldats de la compagnie du Capitaine Bahuz, qui avoient quelque pratique avec l'Empereur, laquelle du commencement, ils avoient fait ſemblant de meſner avec le ſceu de M. de Guiſe : par le moyen dequoy, on eſpéroit s'en prévaloir : mais il fut trouvé, qu'ils avoient incliné du coſté de l'ennemy, & fait d'autres menées, qu'ils celoient à M. de Guiſe, bien dommageables au ſervice du Roy ; meſmes ſoubs couleur de faire entrer un ſimple ſoldat dans la ville, y avoient mis un

1552. ingenieur de l'Empereur, ils furent retenus priſonniers. Et peu après ledit Clavieres mourut de maladie, de qui la teſte fut miſe ſur la porte de Champagne. Et le baſtard ayant confeſſé la verité du fait, il fut executé à la fin du ſiege. Il y eut un eſpion ſurprins alentour des ramparts, qui eſtoit entré pour faire rapport aux ennemis des lieux ou il ne verroit rien de fortifié ; il fut ſur l'heure meſme défait en la grande place.

Après que les ennemis ſe furent logez dans S. Arnoul, un jour quelques harquebouſiers & autres ſoldats des leurs, furent veus vis à vis de la porte S. Thibaut, auſquels le Seigneur de Rendan fut commandé d'aller faire une charge, avec trente chevaux de ſa compagnie, & fut permis aux Comtes de Martigues & de la Rochefoucaud, aux Seigneurs de Clermont de Suze, & aux deux Ruffecs eſtre du nombre. Quand ils ſe furent appreſtez, M. de Guyſe les retint encores dans le boulevart de la porte Champeneze, par laquelle ils devoient ſortir, pour laiſſer tousjours aſſeurer & approcher les ennemis juſques à ce qu'il veit l'heure à propos. Et lors leur fit ouvrir la porte, les adveriſſant de charger à main gauche, parce que le lieu eſtoit plain & plus commode pour gens de

cheval ; ce que tout à un coup ils firent ſi 1552.
bien, qu'ils ſurprindrent ces harquebouziers qui eſtoient dans le chemin, les rompirent & en firent demeurer quelques uns ſur la place. Le Comte de la Rochefoucaud s'addreſſa à un, lequel monſtrant aſſeurance de ſoldat, l'attendoit avec la harquebouze, & le bleſſa en la main, mais auſſi il ne faillit pas d'eſtre porté mort par terre. Le demeurant qui peurent gagner de viteſſe l'Abbaye ſe ſauverent. Cependant le Capitaine Caubios ayant ſeul fait une décharge dans les vignes, ſur autres harquebouſiers qui eſtoient à main droite, fut abattu mort d'un coup d'harquebouze qu'il receut en la teſte, & fut la perte que les noſtres receurent à ceſte ſaillie.

Or voulut M. de Guiſe, à cauſe que les ennemis s'eſtoient tournez vers ceſte endroit des portes Champeneze & S. Thibault s'en approcher, & deſlogea de la maiſon de *Sire Jean Droin*, qui eſt en la grand place, pour venir à Ste Glocine, afin d'eſtre à toute heure ſur le lieu, où l'affaire & le plus grand danger ſe préparoient. Deſlors il ordonna, que pour garder les ennemis de venir juſques à l'avant porte Champeneze, au coſté du boulevart, un des arceaux du pont de pierre (car n'y en avoit de levis) ſeroit abbatu, couppant le

1552. pillier qui le ſouſtenoit, comme le ſemblable avoit eſté fait à celuy de la porte aux Allemans ſans laiſſer de ſept portes qu'il y avoit en la ville, que les trois du pont *des Morts*, *Pontiffroy*, *& à Mezelle* (a) pour s'en ſervir, les quatre autres terraſſées & condamnées.

Le deuxieſme jour après, qui eſtoit le cinquieſme du mois, il envoya le Seigneur Paule Baptiſte avec quarante ou cinquante ſallades, entre le camp, & celui *de la Roine Marie*, eſſayer de faire quelque choſe de bon ſur l'ennemy. Et eſtant arrivé au lieu où luy ſembla devoir mettre ſon imboſcade (b), envoya le Seigneur de Nauailles avec les coureurs deſcouvrir plus avant, s'il n'y avoit rien en campagne : & luy cependant, aſſiſt des ſentinelles ſur les coſtez, afin de n'eſtre ſurprins. Nos coureurs rencontrerent les ennemis bien forts, qui leur donnerent la charge : & eux ſe voulans retirer, les ſentinelles vont en ceſt inſtant deſcouvrir à main gauche ſept ou huit cens chevaux, qui venoient à toute bride pour leur coupper chemin, & les empeſcher de ſe rejoindre à leur troupe. Dont ſe voyant renfermez, ſe reſolurent tourner viſage ſur ceux qui les ſuivoient, comme ils

(a) La porte de Moſelle.

(b) Embuſcade.

firent, & les repouſſerent aſſez loing : ſou- 1552.
dain refirent la charge ſur la groſſe troupe de piſtoliers, qui des à eſtoient entre eux & ledit Paule : & paſſerent par force tout à travers, exécutans (a) ceux qui ſe trouverent en chemin. Le Vicomte de Riberac y cuida demeurer priſonnier, mais il fut recouvert. Cependant ledit Paule Baptiſte avec tout le reſte, avoit accouru à leur ſecours, & les ayant recouverts, ſe retira le pas avec la perte ſeulement d'un des ſiens, qui fut bleſſé, & lequel depuis mourut.

Aqrès que les ennemis eurent fait ce cavalier, que nous avions dit à droite du chemin de S. Arnoul, ils en commencerent un autre pour ſix pieces à main gauche, une tranchée au pied d'iceluy, tirant vers la porte S. Thibault ; par où nous fiſmes jugement, que leur effort ſe pourroit addreſſer entre cette porte & la *porte de Champagne* : au joignant de la quelle, pour ceſte occaſion fut entreprins un nouveau rampart, juſques à la plate forme de l'encongneure Ste Glocine : & aviſé que le parapet de ladite plateforme, laquelle auroit beaucoup à ſouffrir, ſeroit renforcé d'un quatrieſme rang de gabions, avec encore douze pieds de ceſte terre graſſe & argilleuſe

(a) Tuant.

1552. des foſſez, de crainte que guelque grande batterie nous en chaſſaſt : & nous voulions ſauver s'il eſtoit poſſible, deux canonnieres qui eſtoient par coſté, afin de ſervir de flanc au long de la muraille vers la porte S. Thibault. Encores n'ayant aſſez d'aſſeurance en cela, il fut ordonné de faire une nouvelle plateforme en cette encognure meſmes, derriere l'autre, par dedans la muraille, pour à toutes adventures nous en ſervir, ſi eſtions contraints de quitter celle de devant. Outre cecy, il reſtoit plus de ſoixante & dix toiſes de muraille foible, & mal pourveuë de foſſé, entre les deux portes, depuis l'Egliſe S. Gengoulf, au bout dela dite encognure, juſques *à la Chapelle des prez*, où M. de Montmorency eut charge de faire travailler les gens de pied, aux quels départit la beſongne parbandes : & y donnerent ſi ſoudain avancement les uns à l'envy des autres, par la ſollicitation qu'il leur en faiſoit, que leur travail de deux jours, porta incontinent monſtre d'une ſepmaine. Auſſi en l'encognure où ce rampart venoit joindre celuy du Duc Horace, furent ouvertes deux canonnieres hautes & deux baſſes, pour flancquer les deux courtines. Et aux deux coſtez de la porte Champeneze, dans la fauſebraye, furent commencez deux maſſifs de terre, pour

ſervir

ſervir, tant d'eſpaule à garder que l'entrée du portail ne fut veue du canon, comme auſſi, des deux flancs, pour battre le long des fauſe-brayes : dans leſquelles on fit d'avantage une tranchée par le milieu, de huit pied de large, à loger des harquebouziers pour les defendre. 1552.

L'on pouvoit desjà connoiſtre, à quel train ſe reduiſoient les choſes de ce ſiège : dequoy M. de Guyſe, voulant donner advis au Roy par le Seigneur *Thomas Delueche*, lequel pour autres occaſions il avoit auparavant envoyé deux fois vers luy, adviſa de le deſpeſcher ceſte troiſieſme fois, le huictieſme Novembre, avec bien amples inſtructions de tout ce qui touchoit le dedans de la ville, & de ce qu'avoit eſté juſqnes lors apprins du dehors : faiſant entendre, comme l'armée de l'Empereur s'eſtoit arreſtée devant Mets, & desjà obligée y continuer le ſiege. Dont le Roy pourroit employer ſes forces au recouvrement de Heſdin, ou en tel autre endroit, que ſon ſervice le pourroit mieux requerir : ſans s'incommoder de rien, pour la haſte de nous venir donner ſecours, encores de dix mois : ayant dedans la munition, dequoy nourrir les gens de guerre juſqnes à la fin d'Aouſt enſuivant : connoiſſant au reſte tant

1552. de cœur & vertu en ce nombre de gens de bien, qu'il avoit auprés de luy, & tant d'affection en ſon ſervice, qu'il eſpéroit avec la grace de Dieu ſi bien garder la place, qu'elle ne ſeroit emportée par force, dequoy le Roy eut très grand contentement: meſmement que de la part de M. de Guiſe, d'où ſe devoit attendre la requeſte d'avoir ſecours, venoit le conſeil, de l'employer à quelque autre entreprinſe pour le bien de ſes affaires. Et deſlors le Roy deſpeſcha M. l'Admiral avec une partie de ſes forces, vers M. de Vendoſme en Picardie, pour reprendre le chaſteau de Heſdin, comme l'entreprinſe eſtoit desjà faite, dont s'en enſuivit l'effet que depuis on à veu.

Ce jour s'eſtoit paſſé, & ſe paſſa encores le lendemain, que les ennemis ne mirent aucune piece ſur leurs cavaliers, bien continuoient leurs tranchées vers S. Thibault. Et ſouvent nos ſoldats ſortirent pour eſcarmoucher ceux qui eſtoient dedans en garde, & reconnoiſtre ce qui s'y faiſoit. Auſſi de nos murailles on tiroit ſans ceſſe toutes les nuits avec harquebouzes à croq & à main, là où ſe pouvoit entendre qu'ils beſongnoient: meſmement le neufvieſme du mois, ſur les huit heures du ſoir, que pour la douceur du

temps, on les oyoit fort clairement remuer 1552.
terre, & approcher leurs tranchées vers la ville, & aux parapets des murailles, pour endommager les noſtres, qui leur tiroient: toutefois il n'y eut perſonne attaint. Peu après le Capitaine Cornay & Sarlabou furent envoyez avec quarante ſoldats, voir s'ils conduyſoient quelques pieces à leurs cavaliers: mais les tranchées ſe trouverent ſi renforcées & pleins de gens, qu'ils ſe contenterent pour ce coup de leur donner ſeulement l'alarme, & les faire deſcouvrir, pour leur tirer de la muraille. Cette nuit & la nuit d'après, les ennemis logerent quatre canons ou doubles canons ſur le cavalier de main gauche. Et le dixieſme du mois, ſur les ſept heures du matin, commencerent battre le chaſteau de la porte Champeneze, qu'ils percerent aſſez bas, près du portail, à l'endroit où il n'eſtoit le plus fort. Le lendemain feſte de la S. Martin, ſur le commencement du jour, continuerent en meſme endroit, & ayants abbatu l'un des deux tourrions, qui eſtoient au deſſus du chaſteau, & laiſſé l'autre preſt à tomber, commencerent battre la tour carrée prochaine de ceſte porte, tirant vers l'encognure Ste Glocine; & M. de Guyſe, l'allant viſiter par le dehors en la

1552. fauſebraye, fut en grand danger d'eſtre emporté d'un coup de canon, & ſe trouva tout couvert d'eſclats ; mais la providence de Dieu le nous preſerva. Ils continuerent juſques à la nuit, qu'ils virent avoir fort ouverte ceſte tour aux deux eſtages par le dehors, & par meſme moyen battirent aux defences de l'Egliſe *des Auguſtins*, & à la plateforme de l'Egliſe *S. Thibault*.

Les deux jours d'après, ils tirerent en batterie quatre cens ſoixante & ſeize coups au boulevart de la Porte Champeneze, qu'ils endommagerent beaucoup, & y firent jour & breche par deſſus le cordon, nonobſtant qu'il euſt l'eſpeſſeur de dix-huit pieds : mais on y portoit toujours beaucoup de terres des foſſez, & n'y avoit Prince ni Capitaine qui s'y eſpargnaſt. Le Seigneur de la Palice y fut frappé d'un éclat par la teſte, dont depuis ne profita & mourut.

De noſtre plateforme Ste. Marie on tiroit à leur cavalier & à leurs pieces, & en furent deſmontées deux par noſtre double canon : mais bientoſt l'une des clavettes d'iceluy commença ſortir dehors, parquoy fallut de là en avant l'eſpargner. Auſſi une des grandes coulevrines que nous avions, s'eſclata par le bout environ un pied & demy : non point

qu'on luy euſt baillé trop grande charge, 1552.
mais pour eſtre de matiere ſi aigre, qu'elle ne pouvoit endurer le demy de ce qu'il luy falloit : Mr. de Guyſe la fit ſcier ; & on s'en ſervit depuis aſſez bien. Il délibéra lors faire refondre quelques pieces, pour en faire une coulevrine & une baſtarde, pour (avec ceſt eſſay) s'aſſurer de leur expérience, & de ce qu'ils ſçavoient faire, afin que ſi l'on s'en trouvoit bien, il leur baillaſt aprés plus de beſogne.

Un peu auparavant ces choſes, le Marquis Albert avoit mis fin à ces ſimulations, & apertement monſtré la mauvaiſe volonté qu'il avoit au ſervice du Roy : Car un matin, il avoit avec tous les ſiens changé *l'eſcharpe blanche en rouge*, & depuis ramené ſon camp auprès de la Ville : Dont le treiſieme du mois, vint avec toutes ſes trouppes devant le Pont des Mores, pour ſe camper ſur le mont de l'Abbaye St. Martin, au pied duquel ſes gens de pied ſe tindrent quelque temps en bataille, & ſa cavalerie plus avant en la plaine & le Pontiffroy, avec des pieces de campagne, qui battoient ſouvent & menu aux iſluës, & le long de l'un & de l'autre. Le Capitaine Gordan eut commandement de s'avancer, avec quarante harquebouziers de

1552. ſa compagnie, juſqu'à la Croix par de là le *Pont des Mores*, pour eſcarmoucher deux ou ou trois cens Alemans, qui eſtoient près de là, contre leſquels il ſe maintint *bonne* (a) *piece*, ſans leur laiſſer gagner aucun avantage. Cependant Mr. de Guiſe commanda au Capitaine Camtelou de s'y en aller avec autant de ceux de ſa bande. Lequel eſtant ſorty, le Capitaine Gordan retira les ſiens, à une petite tranchée ou Ravelin ſur le bort du Pont, tant pour les rafraîchir, que pour ſouſtenir ceux-cy au beſoin : leſquels quand les ennemis furent bien advancez, ils firent paſſer la Croix à ſoixante chevaux piſtoliers des leurs, qui ſe vindrent meſler dans eux; mais les noſtres ne perdans aſſurance, tirerent chacun ſon coup; meſmes le Seigneur de Sonbarnon, qui eſtoit à pied avec la harquebouze, abbatit mort un des premiers, & n'y eut guères coup des autres, qui ne fut bien emploié; puis changeants leurs harquebouzes en l'autre main, prindrent les eſpées, ſe joignant auprès de Cantelou, lequel d'une Halebarde tua le cheval de celuy qui eſtoit le plus avancé : & ſe retirants au pas juſques au bout du Pont, le demeurant des noſtres les ſouſtinrent à coups de

(a) C'eſt-à-dire aſſez long-tems.

harquebouze, & contraignirent les ennemis 1552.
de repaſſer la Croix, qui ne fut ſans laiſſer briſées en chemin de morts & de bleſſez de leur trouppe, ſans que les noſtres receuſſent aucun dommage : ſinon ainſi qu'ils étoient ſur le Pont, leur artillerie tua un de nos harquebouſiers, & avoit tué un homme d'Egliſe, qui regardoit l'eſcarmouche par deſſus les murailles.

Ainſi qu'il ſe faiſoit tard & leurs gens de cheval virent le camp desjà aſſis, ils commencerent faire marcher leurs pieces vers St. Martin, & eux ſuivoient au pas, ayant laiſſé deux ſentinelles à cheval, auprès du Pontiffroy : mais ſoudain le Seigneur Paule Baptiſte, avec quarante chevaux, ſortit ſur eux : Et nos coureurs, en baillant la chaſſe à ces ſentinelles, firent remettre leur camp en bataille, & leurs gens de cheval tourner : leſquelles ſe tenans ſerrez, ne ſe desbanderent jamais pour venir charger les noſtres, qui tenoient l'eſcarmouche large, comme Mr. de Guyſe leur avoit commandé, juſques à ce que le Seigneur Paule, ayant veu un nombre de fourrageurs, qui venoient à leur camp devers Thionville, avoit envoyé ſur eux dix ou douze autres des ſiens, qui les exécuterent, & mirent le feu à des char-

1552. rettes de fourrage : dont les ennemis pour leur donner ſecours, y coururent à toute bride, mais la promptitude des noſtres les y fit arriver tard. Ce fait le Seigneur Paule s'approchant vers la Ville pour eſtre desjà nuit, & ſe retira ſans avoir rien perdu. Ce troiſieme camp du Marquis nous oſta la liberté de la campagne, qui nous reſtoit par de là Mozelle tirant vers la France, nous privant par même moyen de la commodité d'avoir nouvelles du Roy, ne luy pouvoir faire entendre des noſtres.

Or eſtoit avenu depuis le temps que les ennemis eſtoient approchez de la Ville, que le Marquis de Marignan, ſçachant le trompette de M. de Nemours eſtre en leur camp, pour y avoir ramené quelque priſonnier Eſpagnol, l'envoya querir & luy demanda du portement (a) du Duc Horace, de qui il avoit épouſé la tante, & qu'il deſiroit faire parler à luy, en lieu ſeur : ou s'il ne vouloit venir en perſonne, le prioit qu'il envoyaſt quelqu'un des ſiens parler à luy. Ce propos fut entendu de Mr. de Guyſe, & du Duc Horace, eſquels ſembla n'eſtre le temps de parler à l'ennemy : car desjà y avoit quelques pieces ſur la tranchée

(a) Comment ſe portoit.

de la Belle-Croix, pour battre la Ville. De- 1552.
puis iceluy meſme trompette fut retenu en une eſcarmouche, bleſſé d'un coup d'eſpée, & mené ès-mains du General de la cavalerie de l'Empereur, qui luy fit bon traitement: Et monſtrant eſtre marry contre ceux qui l'avoient bleſſé, ſans obſerver le devoir de la guerre, l'envoya au Marquis de Marignan, qui eſtoit pour lors logé à l'Abbaye St. Arnoul, lequel incontinent mit en ordre d'eſtre ſeul en ſa chambre avec le trompette, & luy demanda la reſponce que luy avoit fait le Duc Horace ſur le propos de l'autre fois. Dont entendant qu'il n'avoit eu charge de lui en porter aucune, le renvoya ſans s'enquerir plus avant: Mais dans une heure après, prenant nouvel advis, le fit autrefois (a) venir vers luy, & en paroles braves commence à dire, « qu'il ſçavoit bien que la » ville n'étoit ni ſi forte, qu'elle ne ſe puſt » prendre aiſément. Et conſidérant de notre » coſté, la perte de tant de Princes, Sei» gneurs, Capitaines, & autres gentilshom» mes & gens de bien qu'il y avoit dedans. » Leſquels les Eſpagnols & Italiens ne pour» roient ſauver des mains des Allemans & » Bohemois, qui leur portoient haine preſ-

(a) Une ſeconde fois.

1552. » que auſſi graude qu'aux François. Auſſi » que le Roy eſtoit deſnué d'argent, & ſans » moyen de nous donner ſecours. & que » leur coſté, l'Empereur eſtoit vieux, mala- » dif, & luy (parlant ledit Marquis de ſoy meſmes) » goutteux, avec volonté de ſe » retirer maintenant ſur le dernier de ſon » aage à repos en ſa maiſon, deſiroit grande- » ment, que quelques bons termes d'accord » ſe peuſſent mettre en avant entre ces deux » Princes: A cauſe de quoy, il prioit de » nouveau le Duc Horace, de trouver moien » qu'il ſe puiſſent aſſembler: ou au moins, » qu'il ſit venir quelqu'un de ſes fideles ſer- » viteurs, capable pour conférer de telles » ou telles choſes avec luy, & qu'il pourroit » encores dreſſer un expédient d'accommo- » der le fait de Parme, choſe qui touchoit » l'eſtat du Duc Octavie Farnez (a) frere » du Duc Horace ». Ce diſcours peut faire penſer, que les chefs du camp de l'Empereur voyoient desjà l'entreprinſe de Mets forte, ou bien s'attendoient faire valoir les nouvelles de telle aſſemblée, ſi elle ſe fut faite, vers les eſtrangers, pour le moins, vers les Princes & villes de l'Empire, afin de les y eſchauffer d'avantage. Auſſi que par le moyen de quel-

(a) Farneſe.

que eſpérance, ils oſtaſſent à leurs ſoldats 1552.
une partie de l'ennuy & malaiſe qu'ils avoyent à ſouffrir : comme desjà au camp de la Royne Marie ſe ſemoit que nous avions demandé à parlementer. Surquoy fut adviſé, pour la premiere fois, que le trompette retourneroit en leur camp, & que le Marquis le feroit pour meſme occaſion venir vers luy, qu'il ſeroit inſtruit de reſpondre en ceſte ſorte, *c'eſt que n'avoit oſé porter un tel propos au Duc Horace, ſans le faire premierement entendre à M. de Guyſe*, lequel oyant mettre en compte & en rang de pitié ceux de la ville comme perdus, luy avoit dit « qu'il ne » ſouvenoit point au Marquis qu'il fut dé- » dans, ni tant de gens de bien en ſa com- » pagnie eſtans tous depuis les Princes juſques » aux ſimples ſoldats en eſtat de ne ſouffrir » aucun mal, comme ceux qui n'avoient » faute de vivres, d'artillerie, munitions de » guerre, d'argent, ni d'un bon & grand » maiſtre, qui les avoit pourveus de toutes » choſes, pour faire recevoir honte à ceux » qui les voudroient aſſaillir. Et puis qu'il » confeſſoit que ſon maiſtre eſtoit vieux & » caduc, le deuſt avoir conſeillé ſe contenter » de ſes fortunes paſſées, ſans ſe venir à ceſte » heure heurter à nos murailles, où il ver-

1552. » roit plutoſt le bout de ſa vie, qu'il n'ar-
» riveroit au bout de ſon entrepriſe. Que le
» peu d'amitié que les Allemans & Bohe-
» mois portoient aux Eſpagnols & aux Ita-
» liens, ne touchoit en rien les François,
» eſtant un chacun de nous mis hors-là de
» puiſſance des uns & des autres, avec ce
» que les Allemans n'avoient occaſion porter
» haine à nous, qui eſtions entrez en guerre
» pour leur liberté : mais eux qui les avoient
» pillé, & mené la guerre en leur pays,
» pour les opprimer & réduire en ſervitude,
» avoient à y penſer, & ne ſe tenir pour
» pour bien eſtre aſſeurez eſtans entre leurs
» mains ».

Les termes de ceſte reſponſe convenoient fort bien à ceux que le Marquis avoit tenus, par le moien deſquels M. de Guyſe rompoit la broche (a) à tels parlemens : toutefois il en advertit le Roy, aſſeurant bien que ſi les ennemis le preſſoient après cecy, qu'il reſpondroit n'avoir charge, que de bien garder la place. Le trompette fut deſpeſché ſoubs prétexte de porter une reſponſe au Prince de Piedmont, ſur ce qu'il avoit mandé à M. de Nemours *luy appreſter à*

(a) Locution proverbiale qui ſignifie prévenir telle, ou telle choſe.

diſner, & que le dimanche d'après le viendroit 1552.
manger en ſon logis, comme s'ils s'aſſuroient de prendre ce matin la ville. Mais les ennemis pour quelque conſidération, que n'avons deſcouverte, ne voulurent laiſſer paſſer le trompette en leur corps de garde, qui fut cauſe qu'il s'en retourna.

Ils travailloient cependant jour & nuit à eſtendre leurs tranchées & les renforcer, pour y pouvoir loger un gros corps de garde, comme ordinairement ils les fourniſſoient de ſeize enſeignes pour le moins. Et encores craignans les ſaillies des noſtres, y firent des defenſes en façon de petits baſtions, pour battre tout du long, en quoy ils mirent beaucoup de temps, lequel cependant nous employons à ramparer dans la ville, meſmement au boulevart de la porte Champeneze, où la batterie s'eſtoit continuée de ſix ou ſept cens coups de canon ou double canon, depuis le treizieſme du mois juſques au dix ſeptieſme à dix heures, qu'ils y eurent fait quarante pas de breche, par où le terrain de derriere leur apparut, qu'il leur fit de là en avant ceſſer la furie d'y tirer, & ſeulement employerent en cinq jours enſuivans juſques au vingtroiſieſme du mois, environ cinq cens coups de canon de loing en loing

1552. aux défences. L'un deſdits jours ſur une après-diſner, furent veus plus de trois cens hommes des ennemis, s'amuſer à cueillir des herbes & naveaux aux jardins, qui ſont au long de la riviere de Seille, n'ayans armes que leur eſpées. M. de Guyſe fit ſortir les Capitaine la Faye, & Toucheprès, Lieutenant & Enſeigne du Comte de la Rochefoucaud, avec trente chevaux, & le Capitaine Lanque, avec vingt-cinq harquebouſiers par la porte Mezelle, pour les aller charger : leſquels ayans paſſé le pont que M. le Conneſtable avoit fait faire de ce coſté ſur la Seille, les coureurs s'advancerent charger les ennemis, & leur baillerent la chaſſe juſques à l'Abbaye St. Clement, où eſtoit la teſte de leur camp, qui eut l'alarme, & ſortirent plus de douze cens harquebouziers ou corcelets, ſans ordre, ni perſonne qui leur commandaſt, crians après les noſtres, & ſe laiſſans attirer juſques au Capitaine la Faye, auquel cependant, Meſſieurs le Marquis d'Albeuf & de Montmorency, qui s'eſtoient deſrobez de M. de Guyſe, & douze ou quinze gentilshommes de leur ſuitte, s'eſtoient venus joindre : toute la trouppe fit ſemblant ſe retirer avec les coureurs, puis tout à coup tourna & chargeant vivement ce grand nombre d'ennemis qui les

ſuivoient en deſordre, les contraignirent 1552.
prendre la fuitte, & les chaſſerent juſque au bort d'un foſſé plein d'eau qui de fortune ſe trouva en chemin, lequel garda les noſtres de paſſer de là, pour ſuivre l'exécution juſques dans les tentes : car autre choſe ne s'eſtoit préſentée qui les en euſt peu garder. Cependant les moins diſpots furent mal traittez, plus de deux mille Eſpagnols & Allemans ſe jetterent incontinent en campagne, devant leſquels les noſtres ſe retirerent au pas, à la faveur du Capitaine Favars, maiſtre de camp, qui eſtoit (avec les harquebouziers de la garde de M. de Guyſe & de ſa bande) dans les ruines de St. Pierre, & auſſi des harquebouſes à crocq, dont la muraille eſtoit bien fournie, qui arreſterent les ennemis : & cependant les noſtres rentrerent dans la ville, avec la perte ſeulement d'un ſoldat & du Capitaine Cornay, Lieutenant dudit Favars, qui fut bleſſé, & après mourut. Au lieu duquel ſon frère fut depuis ſon Lieutenant.

Et pour ce qu'on s'attendoit bien, que les Eſpagnols de la garde des tranchées, au moins bonne partie, courroient à l'alarme, M. de Guyſe avoit mis le Seigneur Pierre Strózzy dans le foſſé de la porte Champe-

1552. nezo, avec quarante corcelets, cent cinquante harquebouziers, des bandes de Cantelou, Pierre Longue Chouqueuze, & vingt chevaux de la compagnie du Seigneur de Rendan, pour donner ſur la garde des Italiens du bout de la tranchée, vers la grande riviere, lors qu'il verroit les ennemis plus eſchauffez de l'autre coſté. Ce qui fut bien obſervé : & tout premier, il envoya cinquante harquebouziers, leſquelles allerent d'aſſurance reconnoiſtre la mine de ces Italiens, qui la firent bonne, & ramenerent les noſtres juſques au bord du foſſé, d'où deſcocha incontinent le reſte de nos gens de pied, enſemble vingt autres gentilshommes ſortis pour leur plaiſir, avec l'eſpée & la rondelle : & peu après ſuivit le Seigneur de Rendan avec ſes chevaux, ayant toutefois donné quelque eſpace à ceux-cy de s'advancer. Les ennemis entreprindrent faire teſte quelque temps à leurs corps de garde ; mais ils furent enfoncez, & ſans que les noſtres en ſauvaſſent qu'un priſonnier, exécuterent le demeurant tant qu'ils peurent, juſques à les tuer de leurs dagues. Et ayans fait ce qu'avoient entrepris, demeurerent encor près d'un quart d'heure ſur le lieu, nonobſtant que les ennemis s'engroſſiſſent tousjours de ceux

ceux qui venoient de l'autre eſcarmouche ; 1552.
puis ſe retirans au pas, ſonnant le tabourin,
& tirant tousjours ſur ceux qui les ſuivoient,
rapporterent dans la ville un grand butin
d'armes qu'ils avoient gagné aux tranchées,
ſans avoir perdu que trois ſoldats : dont le
jeune Harbouville en eſtoit l'un. Ouarty y
fut bleſſé, & le cheval du Seigneur de Ren-
dan reçeut deux harquebouzades & un coup
de halebarde.

M. de Guyſe s'eſtoit ce jour meſme ſou-
venu, en quelle façon & effort les enne-
mis eſtoient venus, lors qu'ils avoient couppé
chemin & mis au milieu d'eux les coureurs
du Seigneur Paule Baptiſte, & avoit ordonné
que la compagnie de M. de Lorraine, celle
de M. de Nemours, & cinquante harque-
bouziers du Capitaine St. André, ſortiroient
entre les deux camps, ſous la conduite des
Seigneurs de la Broſſe, & Paule Baptiſte,
les uns par la porte à Mezelle, & les autres
par l'Iſle, afin que les ennemis n'en puiſſent
reconnoiſtre le nombre, leſquels s'eſtans tous
rendus en un fond près *de la Belle-Croix* :
enſemble Meſſieurs le Prince de Condé, Duc
de Nemours, Duc Horace, grand Prieur de
France, de Danville, & plus de cens autres
gentilshommes, que M. de Guyſe ne voulut

1552. empeſcher de ſortir, connoiſſant le lieu, où ils les avoit commandé ſe mettre, eſtoit aſſez eſtroit pour n'eſtre combatus que d'un coſtez. Navailles partit d'avec eux avec quarante chevaux, & alla battre le chemin bien avant. Le Marquis d'Arembergue Brabançon les ayant deſcouverts, fit incontinent monter grand nombre des ſiens à cheval, & menant encores des gens de pied, commanda quarante piſtoliers s'advancer pour ſe meſler avec les noſtres, afin qu'il peuſt venir à temps pour les deffaire. Navailles lors en faignant avoir crainte, print la cargue ſi longue, que les ennemis cuidans n'y avoir imboſcade (a), le ſuivirent vers noſtre trouppe où il fit teſte: Et nonobſtant les gros nombre de chevaux & gens de pied qui ſuivoient. Nos Princes & Gentilshommes allerent donner dedans & ſe meſlerent ſi bien, qu'après les lances rompues ils donnerent coups d'eſpée. A la fin les ennemis ſe retirans de leur coſté, & les noſtres auſſi le petit pas vers la ville, avec dix ou douze priſonniers, laiſſerent le Capitaine St. André, & ſes harquebouziers ſur la queue, qui garderent bien que les ennemis n'entreprinſent de ſuivre plus avant. M. de Guyſe eſtant à la porte pour les recueillir,

(a) Embuſcade.

avec ce bon viſage qu'il monſtroit tousjours 1552.
à ceux qui revenoient de la guerre, eut grand plaiſir, & donna louange à chacun, ſelon le rapport de ce qu'ils avoient bien fait. Ce jour meſmes le Marquis d'Albert avoit mis ſes gens aux champs, devant les ponts de la grande riviere, & fait ſeparer toutes les enſeignes, ſe mettant chacune en rang, qui nous fit juger n'eſtre pour autre choſe que pour faire la monſtre. Le lendemain ſur les trois heures après midy, Ste. Geme, Lieutenant du Seigneur de Gounor, ſortit par le *Pontiffroy* avec quarante chevaux, & alla donner (durant une grande pluye qu'il faiſoit) juſques dans le camp du Marquis, ou ayant fait de l'exécution, courut vers St. Heloy ſur des fourageurs, qu'il deſpeſcha, & print quelques chevaux de bagage, dequoy l'alarme fut ſi grande en leur camp, que ſe mettans tous en armes, & enſeignes deſploiées ſuivirent nos gens juſques près du Pont, non ſans perte de quinze ou vingt des leurs, ſans qu'un ſeul des noſtres y demeuraſt, ſeulement Ste. Geme fut bleſſé, mais depuis il eſt guery, & quelques chevaux rapporterent des tronçons de pique en la teſte. M. de Guyſe, conſidéra que le cas advenant, qu'il y euſt breche raiſonnable du

1552. coſté de la batterie, & que ceux du camp viennent à l'aſſaut, le Marquis pourroit eſſayer faire quelque bravade du coſté de ſon camp, afin de nous travailler & embeſogner de pluſieurs endroits, & partant ordonna, que les portes des ponts ſeroient fortifiées, où n'y avoit aucun pont levis, comme en nulle des autres portes de la ville. M. le Prince de la Roche-ſur-Yon voulut avoir la charge de ceux-cy & les fit bien terraſſer, laiſſant ſeulement le paſſage de la Poterne pour un homme à cheval, afin de ne priver nous meſmes de la commodité de nos ſaillies, & hauſa un petit rampart aux ravelins pour y pouvoir eſtre à couvert de l'artillerie du Marquis, qu'il tenoit ordinairement braquée pour y battre.

Trois jours après qui fut le dixneufvieſme du mois, Mr. de Guyſe commanda au Seigneur de Biron prendre trente chevaux de la compagnie de mondit Seigneur le Prince, & au Seigneur de la Faye trente autres de celle dont il eſtoit Lieutenant, pour aller l'un donner une alarme par *le pont des Mores* au camp du Marquis: & l'autre par le *Pontiffroy* ſur les fourageurs & eſcorte qu'ils avoient. Et que ſe retirans ils prinſſent garde comme ils ſeroient ſuivis, & quels paſſages ils y avoit,

afin qu'une autrefois (venant mieux a propos) 1552.
l'on y peut faire une belle entrepriſe. Le Seigneur de Biron ſortit le premier par *le pont des Mores*, s'eſtans les Seigneurs de Duras (a), Dachon (b), de Mortamar (c), de St. Sulpice (d), & Nantoillet (e), meſlez dans ſa troupe, enſemble le frere du Capitaine Laſque, avec quatre ou cinq harquebouziers de ſa compaguie. Huit chevaux des ennemis qui eſtoient en ſentinelle derriere la Croix du bout du pont, voulurent à toute bride gagner le camp, auquel le Guydon de la compagnie de M. le Prince, qui menoit les courcurs, bailla la chaſſe juſques aux tentes d'un de leurs Regimens qui logeoit en la plaine, au pied du mont St. Martin, & ſortans ſur luy cinquante chevaux qui faiſoient la garde entre les ſaules du chemin

(a) Symphorien de Durfort, Seigneur de Duras, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

(b) Dans l'Hiſtoire univerſelle du ſieur d'Aubigné, Tome I, p. 170, on trouve un d'Apchon qui fut pris à la bataille de Dreux avec le Connétable. Nous croyons que c'eſt le même.

(c) De la maiſon de Roche Chouart, celui qui depuis épouſa la fille du Maréchal de Tavannes.

(d) Jean Eberard, Baron de S. Sulpice.

(e) Antoine du Prat, Seigneur de Nantouillet & de Precy, petit fils du Chancelier du Prat.

1552. de St. Heloy, il attendit les plus avancez, & rompit ſa lance, portant par terre un qui fut tué ſur la place. Bon nombre de piſtoliers vindrent encores du camp à la foule, ſe joindre à ceux cy, & tous enſemble ſuivre nos coureurs, leſquels le Seigneur de Biron receut & faiſant teſte, repouſa les ennemis plus de ſoixante pas, ou la plus part des noſtres rompirent leurs lances & armes que M. de Guyſe eſtima, du lieu d'où il regardoit l'eſcarmouche eſtoit fort à craindre de ces piſtoliers : Il en demeura encore un autre dès leurs mort : Et ſe retirant le Seigneur de Biron au pas, monſtrant viſage, delibera ſouſtenir les ennemis, qu'il voyoit retourner avec leurs piſtolets, & les chargea ſi à propos qu'il leur fit monſtrer le dos, & print un nommé *Hans Mouſel*, homme (a) de qualité, priſonnier. Encores à la fin que nos

(a) Ne ſeroit-ce point là ce prétendu beau-frère du Marquis Albert de Brandebourg, dont parle Channatz dans ſes Éphémérides manuſcrites du ſiége & faillyes de « Metz ? Le 19 (dit-il) fut pris un priſonnier beau-frère » du Marquis de Brandebourg par deux Gentilshommes « du Berry, nommés Pydeloup & le Chevalier ſon frère... » La différence qu'il y a entre Salignac & Channatz, c'eſt que le premier attribue la priſe en queſtion au Seigneur de Biron. Peut-être les frères Pydeloup ſervoient-ils dans ſa compagnie.

gens s'approchoient du pont, les autres se 1552.
trouvans renforcez du nombre de ceux qui eſtoient venus à la file, qui eſtoient environ ſix vingts, entreprindrent les enfoncer : mais les noſtres eſtans bien ſerrez ; refirent la troiſieſme charge, & les contraignirent gagner au pied ſi loing, qu'ils eurent puis après loiſir faire leur retraite au pas, ſans empeſchement ni perte d'un ſeul homme, eſtant tout le dommage tombé ſur cinq ou ſix chevaux. L'artillerie du Marquis avoit toujours tiré, mais à cauſe que les pieces eſtoient ſur le haut, & ne pouvoient plonger juſtement dans nos gens, ne les peut endommager.

Ainſi que M. de Guyſe recevoit d'un bon viſage ceux cy ſur l'entrée du pont, louant leur conduite & valeur, le Capitaine la Faye arriva avec ſa troupe, ayant longuement attendu au Pontiffroy, par où il devoit ſortir, & ne ne pouvant finer (a) des clefs, eſtoit venu chercher iſſuë par ceſte autre pont. Faiſans doncques ceux qui entroient l'argue (b) ces autres ſortirent recommencer le combat, envoyans ſept ou huit coureurs

(a) C'eſt-à-dire ne pouvant ſe ſervir des clefs.

(b) *Largue* eſt un terme de marine : il ſignifie ici tenant ferme, & s'étendant.

1552. tout premiers, lesquels trouverent la charge bien près : car ce gros nombre de pistoliers revint de grande furie sur eux, dont la Faye, pour soustenir & retirer les siens, donna dedans, & voulut la fortune, que les nostres après avoir domé coup de lance & d'espée, se puissent tous desmesler pour regâgner le pont à la faveur d'un nombre de nos soldats harquebouziers, qui avoient accouru celle part (a). Le Capitaine Fayolles, Enseigne de la compagnie du Seigneur de Rendan, & un harquebouzier à cheval y furent blessez, & depuis en moururent.

Du costé des tranchées, les ennemis n'avoient cessé de les conduire toujours plus avant, vers la porte St. Thibaud, & en avoient commencé depuis deux jours une nouvelle plus près de la muraille au pied de la potance, qui est devant l'encognure Ste. Glocine, & mené quasi au joignant du ravelin de la porte St. Thibaud, comme pour y loger des harquebouziers, par où se confirma l'opinion de ceux qui avoient jugé qu'ils nous battroient de ce costé, & fut mis lors le feu aux estançons des Eglises de St. Thibaud & des Augustins, qui joignoient la muraille, au dessoubs de la porte Saint

(c) De ce côté-là.

Thibaud ; leſquelles nous euſſent beaucoup 1552.
empeſché, & avons ſceu que les ennemis eurent grand deſplaiſir, quand ils les virent ruiner.

Et pource qu'aucuns de nos ramparts avoient eſté levez à plomb, malaiſé que du pied on peuſt deffendre le deſſus, à cauſe de leur hauteur, ſur laquelle euſt encores eſté plus dangereux ſe tenir, il fut adviſé qu'on y adjouſteroit un terrain en taluz, qui les renforceroit, & ſerviroit de montée aux gens de guerre juſques à pouvoir combattre main à main, & le demeurant leur feroit parapet pour ſe couvrir, M. de Guyſe un matin fit ſortir St. Eſtephe, Lieutenant du Capitaine Abos, avec quinze ou vingt harquebouziers, pour aller reconnoiſtre celle nouvelle tranchée, & n'y fut trouvé perſonne en garde, à cauſe (comme on peut penſer) que eſtant encores eſtroite on n'y pouvoit loger grand nombre de ſoldats pour la défendre.

En telle façon qu'à eſté dit s'eſtoient paſſées les choſes de ce Siege du coſté des ennemis, & du nôſtre juſques au vingtieſme de Novembre (a), que l'Empereur arriva en

(a) De Thou, la Popeliniere, & Beaucaire s'accordent avec Salignac ſur l'arrivée de l'Empereur, & en général ſur tous les détails du ſiége qu'on vient de lire.

1552. ſon camp, lequel eſtant venu depuis Thionville en liƈtiere, monta à l'approcher (a) ſur un cheval turc blanc, & viſita ſon armée, laquelle ſe mit toute en bataille, reſervé les ſeize enſeignes de la garde des tranchées, & furent faites trois ſalves de tous les harquebouziers, tant de pied que de cheval. Enſemble de l'artillerie, ce qui nous dénonça aſſez ſa venue, & ayant ſouſtenu un quart d'heure la peine d'eſtre à cheval, vient deſcendre au logis du Duc d'Albe, en un petit coing eſchappé du feu dans l'Abbaye *St. Clement*, attendant que le Chaſteau de la Orgne (b) appartenant au Seigneur de Thalanges, près de Magny, ſut accouſtré, où il logea durant le Siege.

En ceſte ſorte, le plus grand Empereur qui fut jamais eſleu en Allemagne, & auquel ſa ſageſſe & la fortune avoient juſques à ceſte heure maintenu le nom de victorieux

Comme la rélation de Salignac a ſervi de baſe à leurs récits, nous ne répetons point à chaque page cette concordance: une fois pour toutes on prévient le Lecteur, qu'on les citera ſeulement, lorſqu'ils ne ſeront pas d'accord avec les Mémoires de Salignac.

(a) En approchant.

(b) De Thou (Liv. XI) nomme ce château *la Horgne*, & dit qu'il appartenoit au ſieur de Talanges.

ſe trouva devant Mets, avec quatorze Re- 1552.
giments de ſept vingts & trois enſeignes de Lanſquenets, compté celles du Marquis Albert, & avoient eſté levées à la façon & nombre de gens accouſtumé d'Allemagne, dont ne faut eſtimer qu'il ne fuſſent bien complettes venans fraichement de leur pays. D'avantage vingt ſept Enſeignes d'Eſpagnols, ſeize d'Italiens, & neuf à dix mille chevaux, adjoutant encores ceux de ſon camp juſques à douze mille, outre ſa Cour & la ſuite de beaucoup de grands Princes d'Allemagne, d'Eſpagne & d'Italie, qui eſtoient venus avec luy. Cent quatorze pieces d'artillerie, ſept mille pionniers, très grande munition de pouldres & boulets, une plus abondante proviſion & commodité de vivres qu'on ait jamais veu en armée d'hyver. Nous avons eſtimé, lors eſtre vray ce que *Don Garcilaſſo de vegua*, & *Don Alonço Pimentel*, Gentilshommes Eſpagnols, deviſants avec le Seigneur de Biron en une iſle par deſſus le pont *des Mores*, avoient dit, que les forces de ceſte armée eſtoient plus grandes de quinze mil hommes (a), qu'autre que l'Empereur

(a) Pluſieurs Modernes ont exagéré le nombre des troupes qui formoient l'armée de l'Empereur. La deſcription de Salignac paroît la plus vraie & la plus

1552. eut jamais aſſemblé par deçà. Il eſt à croire que ſon arrivée porta nouveau conſeil (a) d'entreprendre la Ville par autre endroit, que celuy auquel ils avoit desjà bien advancé leurs tranchées. Car le lendemain menerent des pieces au cavalier de la main droite du chemin de St. Arnoul, duquel ne s'eſtoient encores ſervis : & commencerent remuer terre de ce coſté, au champ appelé de *Papane*, tirant à la grande rivière, ayans poſſible eû advertiſſement par quelques uns de la Ville qui eſtoient en leur camp qu'il n'y avoit rien de ramparé entre la porte

raiſonnable. (Liſez ce qu'on a dit ſur ce ſujet dans les Mémoires de Vieilleville, Tome XXX de la Collection, pag. 451, 452, &c.

(a) Dans la vie de Gaſpard de Coligny, p. 135, on lit que ce changement d'attaque fut l'effet d'un ſtratagême du Duc de Guiſe. Ce Prince voyant qu'on le preſſoit par l'endroit le plus foible de la place, chargea un homme de confiance d'une lettre adreſſée à Henry II. Il y mandoit qu'on pouvoit être tranquille, parceque, l'attaque des ennemis étoit dirigée vers la partie la mieux fortifiée de la ville. Il indiquoit au contraire celle qu'on auroit dû choiſir. Le porteur de la lettre fut pris comme le deſiroit le Duc de Guiſe; & l'Empereur (obſerve l'Écrivain que nous citons) donna dans le piége. Si le fait eſt vrai, il eſt ſingulier, que Salignac & les autres contemporains n'en ayent point parlé.

Champeneze & la plateforme Ste. Marie, 1552.
comme l'on ne s'y eſtoit encores preparé, que d'un commencement d'abattre maiſons au long de la muraille. Et faut attribuer à la grand diligence qu'avoit eſté miſe de fortifier les lieux plus foibles, ce déſadvantage aux ennemis, d'avoir eſtez contraints venir par celuy que nous eſtimons le plus fort. A quoy les pourroit bien avoir encores invitez la commodité du logis, & l'aſſiette du lieu, aſſez haut & à propos pour y battre en cavalier, & l'ayſance du foſſé, ſans eau & ſans grand empeſchement d'y pouvoir deſcendre pour venir à l'aſſaut. Comment (a) qu'il ſoit, leur plus grande entreprinſe tourna de cette part (b). Dequoy M. de Guyſe eut le lendemain advertiſſement venant de leur camp, & fit auſſi tourner noſtre plus grand travail à fortifier ceſte endroit, où ce qu'eſtoit desjà abbatus d'Edifices nous fit grand bien, attendu le grand nombre qu'il y en avoit, lequel falloit tout mettre par terre, prendre le pied du rampart bien bas, & luy donner beaucoup de largeur, afin qu'il peuſt ſouſtenir la hauteur & l'eſpeſſeur où il falloit conduire, pour arreſter le

(a) De quelque manière que ce ſoit.
(b) De ce côté.

1552. coup de canon, lors que la muraille oſtée les ennemis le viendroit battre, qui n'eſtoit ſans grande difficulté, à l'occaſion de pluſieurs caves, leſquelles ſe trouvoient par là où le rampart devoit paſſer, par où fuſmes contraints eſtançonner les planchers, afin qu'ils ne defaillent ſoubs la peſanteur de la terre. Les plus grands juſques au moindres mirent la main à l'œuvre jour & nuit ſi diligemment qu'il fut bien toſt connu, que noſtre travail préviendroit celuy des ennemis : leſquels toutefois nous monſtrerent le deuxieſme jour après ſur le matin, un grand nombre de gabions plantez à ſoixante ou quatre vingts pas de noſtre foſſé, en ce champ de *Papane*, où ils avoient desjà mis ſept ou huit pieces d'artillerie, deſquels avec celle des deux premiers cavaliers, tirerent en batterie le 23. du mois environ trois cens coups au pan du mur, & trois tours *des Waſſieux Ligniers* & *de St. Michel*, entre la porte *Champeneze* & la plateforme *Saincte Marie.*

Sur les veſpres (a) pource que les ennemis faiſoient ſemblant de beſongner tousjours aux tranchées devers la porte S. Thibaut pour nous tenir en la crainte d'une ſeconde batterie, comme ils nous avoient ſouvent me-

(a) Sur le ſoir.

naſſez, M. de Guiſe envoya S. Eſtephe & 1552.
des Champs Lieutenans des Capitaines Abos, & Cantelou avec ſoixante ſoldats pour voir ce qu'ils y faiſoient, où d'arrivée gagnerent plus de 150 pas de tranchées tuans ceux qu'ils y purent ſurprendre, & les garderent plus de demy heure par force, juſqu'à ce que ſe faiſant tard, & arrivant gros nombre d'ennemis frais pour la garde de nuit, les noſtres ſe retirerent ſans qu'il y eut perte que d'un ſoldat.

La nuit les ennemis continuerent planter autre nombre de gabions, & dreſſer un autre cavalier dans la vigne appellée *des Waſſieux* plus près de la riviere pour battre la groſſe tour de la fauſſebraie appellé la tour *d'Enfer* nous faiſant voir le matin en deux endroits de la grande gabionnade des canonnieres pour loger trente ſix pieces en l'un, & quinze en l'autre, & y en avoient desjà vingt cinq leſquels tirerent ce jour & le lendemain juſqu'à la nuit quatorze cent quarante huit coups contre le pan du mur qu'avons dit d'entre la porte *Champeneze*, & la plateforme *Ste Marie*, & contre les trois tours qui y ſont, dont les deux *des Ligniers & de S. Michel* firent le ſaut, & le tiers *des Waſſieux* plus près de la porte fut bien endommagé, enſemble les gabions de la plate forme Ste Marie, preſque tonte em-

1552. portée qui eſtoient du vieux ouvrage fait par les habitans de la ville remplis de quelque terre de jardin ſi menue & légère que ne pouvoit ſoutenir le coup non plus que cendres, de façon que quelquefois le boulet en perçoit trois & y furent tués derrier tous plein de nos harquebouziers, & autres. De la en avant nos ennemis ne furent plus guèrres grevès de noſtre artillerie n'ayants autre lieu en ces quartiers pour les en pouvoir battre que cette plateforme.

Dès ce commencement de batterie ne ſe trouvoit encore le pan du mur guèrres minez à cauſe qu'il eſtoit bon & n'avoit on continuez tirer en un endroit arreſté, mais ſuivy du long comme pour le taſſer, & meſurer, ce qu'ils entendoient faire de breche qu'eſtoit environ trois cens pas, & avoient auſſi tirez quelque coups à la porte *d'Enfer*.

Ce jour fit M. de Guyſe nouveau département de garde entre les gens de guerre, baillant au Capitaine Glenay particulierement le boulevart de la porte *Champeneze*, au Capitaine Haucour la porte *d'enfer*, & au Capitaine Verdun *la grand Place*, les autres vingt bandes départies de deux en deux à chacun quartier des murs, & deffences de la ville diviſées en dix, dont l'un garderoit un jour les murailles, &

& l'autre les breches, & puis changeroient 1552.
le lendemain, afin de faire part à chacun de l'honneur des breches auxquels deux Capitaines en chef pour le moins, s'y tiendroient tousjours avec les Squadres (a) & Caporals qui ſeroient de garde faiſant commandement aux harquebouziers de ſe tenir bien pourveus de poudre & boulets. Et pource qu'on ne craignoit plus tant le coſté de l'iſle, fut adviſé que la compagnie de M. le Prince de la Roche ſur Yon ſe rendroit aux alarmes, avec celle de M. de Lorraine, devant le logis de M. de Guiſe, en la cour Ste Glocine, & les autres aux lieux desjà ordonnez en armes, avec la picque, pour eſtre preſts de ſecourir là ou il leur ſeroit commandé. D'avantage que deux Capitaines de gens de pied feroyent ordinairement toutes les nuits la ronde entiere de la ville, paſſant par tous les quartiers & en tous les corps de garde, pour venir incontinent faire le rapport à M. de Guiſe de tout ce qu'ils auroient veu & ouy, à quelle heure que ce fuſt, & en quel eſtat qu'ils le puiſſent trouver : & donneroient ordre *qu'il n'y eut jeu, où autre amuſement entre les ſoldats de la garde*, afin de ne perdre l'occaſion de tirer,

(a) Les piquets.

1552. ou offencer l'ennemy s'il s'approchoit de nos murailles & foſſez-

Cependant ne ſe paſſoit jour, que quelques trouppes de nos gens de cheval n'allaſſent donner l'allarme aux ennemis entre les deux camps, où ſe faiſoit degaſt de vivres, butin de priſonniers, de chevaux, & de bagages; meſmes les coffres & charroy de l'Eveſque d'Arras, Garde des Sceaux de l'Empereur y avoient eſté prins: mais pource que d'abord on tua les chevaux qui les trainoient, ne peurent eſtre conduits en la ville. Et quant aux priſonniers, on tenoit ceſt ordre de ne mettre dedans les valets & garçons de fourage, de qui on n'eſperoit tirer aucune rançon, afin qu'ils ne conſomaſſent les vivres, ains ſeulement les gens d'apparence qui monſtroient eſtre pour ſe racheter: leſquels encores on leur bouchoit les yeux en entrant dans la ville, afin qu'ils ne peuſſent noter aucune choſe de noſtre fait & fortification.

Le vingt ſixieſme du mois avant le jour, leur grande bayonnade ſe trouva fournie de vingt cinq, ou 26 pieces d'artillerie, le cavalier d'auprès de la riviere de 4, les deux autres premiers de cinq ou ſix. Et ſur demie heure de jour quelques uns des noſtres virent arriver aux tranchées un perſonnage, lequel

à cauſe de la ſuite & du nombre d'harque- 1552.
bouziers & hallebardiers de garde qui avoient paſſé devant & qui ſuivoient, fut eſtimé eſtre l'Empereur ; depuis nous avons ſceu qu'il y avoit eſté. Incontinent après toutes les pieces commencerent battre aux endroits meſmes qu'avons dit, continuans de telle furie (a) & diligence, qu'avant la nuit furent comptez treize cens quarante trois coups de canon, & firent jour en trois lieux de la muraille par où un nombre de nos harquebouziers s'attiltrerent (b) de tirer entre deux volées ; un autre nombre cependant eſtoit dans le foſſé, voyans paſſer les canonades ſur la teſte, qui ſervoient tant pour eſcorte des pionniers qui deſcendoient chercher terre à remparer, que pour garder que l'on y vint rien reconnoiſtre, & demeurerent ainſi tout le jour entre la bat-

(a) » Le 20 Novembre (lit-on dans l'Hiſtoire de la réformation par Sleidan, Tome III, p. 227.) » l'Em-» pereur, qui juſques là avoit pris ſon quartier à De-» denhoven, ville ſur la Moſelle, à 4 milles au deſſous » de Mets, vint au camp & fit battre la ville avec une » telle artillerie, qu'on en entendoit le bruit & le ton-» nerre non ſeulement à Straſbourg, mais encore à qua-» tre milles par de-là le Rhin. Or Straſbourg eſt éloigné » de Mets de dix-huit milles fort longs ». Nous ajoute-rons qu'à cette époque Sleidan étoit à Straſbourg.

(b) Se reglèrent entre eux.

1552. terie & la muraille, ſi près des tranchées des ennemis, qu'ils ſe battoient avec eux à *coup de pierres* : & ſouvent M. de Guyſe & les autres Princes & Seigneurs ſe trouvoient auſſi dans le foſſé, pour voir l'effet de la batterie : n'eſtans cependant les uns ni les autres pareſſeux de hauſer le rampart, bien que les boulets & eſclats tombaſſent ſouvent entre nous : ou pluſieurs Gentils hommes furent bleſſez, Auſſi fut le Seigneur de Bugnenon tirant de ſa harquebouze par un des creneaux de la muraille, & luy fallut trépaner la teſte. Un chacun ſe rendoit ſi ſujet à la beſongne, que tous ont eſté veus porter beaucoup de peine, quand le beſoin l'a requis ; & tousjours on s'y employoit une bonne partie de la nuit : dont ſur les dix heures du ſoir, eſtant M. de Guyſe avec les Princes & beaucoup de Gentilshommes, à porter terre aux endroits des breches, une volée de dix à douze canons que les ennemis avoient affuſté de jour, y tira, laquelle ſe paſſa avec la perte d'un Gentilhomme de la maiſon de M. de Nemours, appellé Boisherpin, lequel fut emporté. De leur coſté les ennemis travaillerent cette nuit à une autre tranchée, ſi approchée de nous qu'au ſortir d'icelle ils ont entré dans noſtre foſſé, ou ils logerent depuis gros nombre d'arquebouziers,

qui pouvoient tirer jusques à ce pont par où 1552.
l'on y descendoit, dont nous fut ostée la commodité de ceste bonne terre à ramparer, que jusques alors les pyonniers avoient accoustumé d'y prendre.

Le lendemain matin le jour n'estoit guères bien clair, quand une pareille batterie recommença, encores de trente six coups plus grande que celle de treize cens quarante trois du jour precedent : en quoy le Seigneur Jean Manrique, Maistre de l'artillerie de l'Empereur, ensemble ceux qui executoient les pieces, firent grand devoir & leur donnasmes de la louange d'estre fort bons & justes canonniers. La promptitude de nos harquebouziers gagna tousjours l'entredeux des volées à tirer par les breches : lesquelles avant la nuit furent beaucoup esslargies, & la tour d'enfer fort battue, à l'estage du milieu. M. de Guise alloit d'heure à autre reconnoistre le dommage que nos murailles & tours recevoient & se mettre en lieu d'où il peut mesurer le tout de son œil, sans se fier au rapport qu'on luy en pouvoit faire, s'exposant beaucoup de fois à plus grand hazard, que l'importance d'une si grande perte, qu'eust esté de sa personne en ce lieu, & en temps de telle affaire n'eust bonnement requis. Il pourvoyoit avec le Sei-

1552. gneur Pierre Strozzy (qui n'avoit peu d'advis, ni faute de moyens en telles choſes) & avec les Seigneurs de Gounor, de S. Remy & Camille Marin à ſauver nos deffences, en faire des nouvelles, & ordonner nouveaux remparts là où il eſtoit beſoin. En quoy on ne ſçauroit eſtimer qui aidoit plus à M. de Guyſe, ou l'experience & pratique qu'il pouvoit avoir eu auparavant de telles choſes, ou bien ſon naturel diſpoſé à la conduite & maniement du fait & appartenances de la guerre. Et croy que les deux enſemble le rendoient ſi entendu, qu'en la plus grande partie des délibérations qui s'en faiſoient, ſon opinion ſe trouvoit digne d'eſtre executée.

Le jour après vingt-huictieſme du mois, continuants les ennemis leur batterie, ouvrirent la Tour d'Enfer de dix-huict ou vingt pieds de large, devinants l'endroit d'une cheminée qu'eſtoit le plus foible du mur, ou bien quelqu'un de la ville qui ſçavoit le contenu du dedans le leur avoit enſeigné. Sur le midy tout ce pan du mur d'entre les Tours des *Waſſieux & Ligniers*, pour avoir eſté fort battu & couppé aſſez bas, commença pencher en dehors, & ſe départir de la terre qui l'appuyoit. Deux heures après, continuants les ennemis y tirer, tomba tout d'un

coup dans la fauſebraye, mais une partie 1552.
ſoubs ſoy, rendant la montée malaiſée pour venir à l'aſſaut.

Les ennemis voyans renverſer la muraille, jetterent un cry, & firent demonſtration d'une grande joye, comme s'ils eſtoient arrivez à bout d'une partie de leur entreprinſe. Mais quand la pouſſiere fut abbatue, leur laiſſa voir le rampart desjà de huit pieds par deſſus la breche, encore que bien raze & large, ils eurent à rabattre beaucoup du compte qu'ils avoient fait, ſans eſtendre plus avant ceſte grande rizée qui ne s'entendit plus.

Un de nos ſoldats appellée Montilly, fit la bravade de deſcendre incontinent par la breche, comme pour donner connoiſſance aux ennemis, qu'il ne nous ſoucioit gueres qu'on y peuſt aiſément monter. Nos gens de guerre de pied & de cheval planterent leurs enſeignes (10), guidons & cornettes ſur le rampart : & tous les matins au remuement de la garde, on ne failloit les y mettre. Gros nombre de nos harquebouziers que M. de Guyſe avoit fait apoſter, ayans attendu que la muraille fuſt oſtée, comme s'il leur euſt fait empeſchement, tirerent incontinent & tousjours juſques à la nuit dans les tran-

1552. chées & cavaliers des ennemis, qui fut cauſe que depuis leurs harquebouziers de la tranchée du bord du foſſé, s'adviſerent de faire des petites canonnieres dans le terrain, pour tirer à couvert, & de point en blanc au long de la breche, afin de garder que les noſtres ne s'oſaſſent preſenter au deſſus: toutefois *les Genſd'armes* ayant l'armet en teſte & leurs ſayes de livrée veſtus, ne laiſſoient à monter beaucoup de fois au plus haut, pour y vuider la hotte, ſans craindre le danger : tellement que les pyonniers meſmes & femmes qui ſervoient au rampart, s'accoutumerent peu-à-peu à les ſuivre. Le reſte du jour les ennemis eſſayerent ce rampart qu'ils voyoient, à coups de canon : mais combien qu'il fuſt fraiſchement fait, toutefois ſe trouva en pluſieurs endroits aſſez fort pour arreſter le boulet.

La nuit on ceſſa la batterie qui avoit depuis le matin eſté de neuf cens (a) à mille coups de canon. Et nous à plus grande diligence que jamais eſlevaſmes & renforçaſmes le rampart, pourvoyans, quant à la Tour *d'Enfer*, (b) de jetter de la terre devant l'ouverture, & y faire un rampart

(e) Cela ne s'éloigne pas du calcul de Channata (Voyez l'Obſervation n° 10.

eſpais juſques à la moitié du ſecond étage 1552.
réſervans l'autre moitié qui eſtoit devers nous, pour ſauver des canonniers à battre le long de la fauſſebraye devant la breche, & nous y loger dedans pour la défendre.

Les deux jours d'après, leur batterie ſe conduiſit plus lentement qu'auparavant : car ils ne tirerent qne ſix cens trente coups, tant au long du rampart de la breche, pour nous garder d'y porter terre, qu'à la tour d'*Enfer*, laquelle après avoir eſté ramparée en l'eſtage du milieu où ils avoient fait la breche, la percerent en l'eſtage de deſſus, environ ſept ou huit pieds de large, par où ils entrerent en eſperance de nous en chaſſer & venir maiſtres du ſecond qui leur eſtoit aſſez ouvert, puiſqu'ils ne pouvoient de-là en avant eſtre offencez par ce grand œil de la clef de la voute qoi voit ſur la breche : mais il y fut pourveu, comme en l'autre eſtage, d'un rampart fait de fumier, de quelque peu de terre, & de balles de laine, le plus leger qu'on pouveit, pour ne charger trop la voute. Ce ſoir ſur le tard M. de Guyſe eut quelque advertiſſement que les ennemis entreprenoient de venir la nuit gagner la tour d'*Enfer*, ayans fait grande proviſion de faſcines aux tranchées pour y

1552. faire la montée. Dont il commanda au Seigneur de Biron y aller avec vingt Gentilshommes de la compagnie de M. le Prince de la Roche-ſur-Yon, pour renforcer la garde juſques à minuit : & au Seigneur d'Antragues avec autres vingt de ſa compagnie le venir relever. Ce que fut par après continué toutes les nuits par la gendarmerie & cavalerie par rang de chacune compagnie. Les Princes & Seigneurs voulurent eſtre de la partie, Meſſieurs de Nemours, de Montmorency, de Martigues, de Danville & autres commencerent les premiers de veiller au logis du Comte de la Rochefoucaud, voiſin de là, pour s'y trouver au beſoin. M. de Guyſe travailla cependant à faire remuer des pieces d'artillerie de la plateforme Ste. Marie, au boulevart & allée de la porte Champeneze qui eſtoit desjà ramparée & y avoit canonnieres pour battre en flanc à ladite tour.

Le Comte d'Aiguemont partit du camp avec deux mille chevaux & quelques enſeignes de gens de pied pour aller au Pont à Mouſſon, où il entra & paſſant outre, ſe vint préſenter devant la ville de Thoul, qu'il ſomma ſe rendre : à quoy le Seigneur d'Eſclavolles, Gouverneur d'icelle, fit reſ-

ponce *que quand l'Empereur auroit prins Mets* 1552.
& ſeroit venu faire autant d'effort contre ſa ville, il adviſeroit lors à la reſponce qu'il devoit faire.

Au commencement de Decembre les ennemis menerent une autre tranchée par travers, depuis la grande qu'ils avoient faite tirant à la riviere juſques au-devant de leur grande plate-forme devers noſtre foſſé, & quelques autres avec grand advis & meſure, les doublant & triplant pour la defence les unes des autres. Et continuerent le premier jour du mois tirer au long des ramparts, & à la tour d'*Enfer* environ cent ou ſix vingts coups de canon.

L'après-diſnée M. de Guyſe commanda au Seigneur de la Broſſe prendre cent chevaux de la compagnie de M. de Lorraine, au Seigneur de St. Luc, ſon Guidon, quarante de la ſienne. Et au Capitaine Lanque ſes harquebouziers à cheval pour aller donner ſur les fourrageurs & vivres qui venoient devers Thionville, & du port d'Olizy au camp du Marquis, & que s'il ſortoit quelque nombre de gens en déſordre, ils feiſſent ce qu'ils pourroient juger & cognoiſtre à l'œil eſtre raiſonnable, ſans rien hazarder : ils furent ſuyviz de pluſieurs autres, qui ſe

1552. trouverent preſts au ſortir. Et d'abord une partie de nos coureurs chargea ſur les fourrageurs, qui eſtoient en grand nombre, leſquels enſemble leurs chevaux, furent tuez ou prins, & leurs charrettes de vivres menées depuis en la ville. Les autres allerent donner dans le camp & à l'abbrevoir, où ils tuerent force gens de chevaux. Un nombre de leurs gens de pied du regiment logé en la plaine, ſortirent pour les repouſſer & les ſuyvirent juſques à un foſſé, environ cent pas par deçà le camp, où l'un d'eux, plus advancé que les autres, demanda en langage françois *le coup de pieque*, & s'adreſſant au Capitaine, Lanque ſe voyant à pied, ſe joignit à l'Allemant, & avec un eſpieu qu'il portoit, l'abbatit mort à terre. Ce fait nos coureurs ſe trouvans raſſemblez & joints, entreprindrent faire une charge ſur ces premiers venus, qu'ils repouſerent, & les euſſent chaſſez bien loing; mais quinze ou dix-huict enſeignes de leurs gens de pied eſtoient desjà aux champs, & s'avançoient vers eux. Parquoy commencerent ſe retirer, & incontinent ſept ou huict cens de leurs harquebouziers & picquiers ſe desbanderent de deſſoubs les enſeignes, pour courir après comme à une huée, ſans tenir ordre enſem-

ble, cent ou ſix vingts chevaux avec piſtolets 1552.
ou lances, & prindrent le Seigneur de Chaſtelet, Guidon de la compagnie de M. de Lorraine, lequel fut quelque temps en leurs mains, en grand danger de ſa vie : quoy voyant le Seigneur de la Broſſe, & que le déſordre préſentoit une fort belle occaſion de leur faire une bien bonne charge, ordonna au Capitaine St. Luc de ſe jetter à main droite ſur les gens de cheval, & que luy à gauche donneroit dans les gens de pied : ce qui fut executé ſi à propos, que les gens de cheval & les gens de pied furent repoulſez les uns dans les autres, & tous enſemble menez à coup de lance & d'eſpée juſques à la teſte de leurs enſeignes, leſquelles s'arreſterent tout court. En ce lieu meſme, le Marquis Albert, qui eſtoit venu à l'eſcarmouche, faillit pour la viteſſe de ſon cheval, à recevoir un coup de lance du Baron de Tourcy, & le Seigneur de Brabançon, qui eſtoit venu le matin diſner avec le Marquis, y fut bleſſé. Il en demeura des autres plus de quatre-vingts eſtendus ſur la neige, & huit ou dix priſonniers, dont il y en avoit quatre de cheval. Les noſtres ſe retirans vers le pont, trouverent le Capitaine Favars, avec cent ſoldats harque-

1552. bouziers & corſelets envoyez pour les ſouſtenir. Ceſte eſcarmouche fut à la veue des trois camps, & ceux qui eſtoient aux tranchée, tirerent quelques coups de deux pieces par delà la riviere, au long de la prairie, pour favoriſer les leurs, & tuerent deux ſoldats des noſtres en revenant ſur le pont; tous les autres rentrerent dans la ville, fors un homme d'armes & un archer de la compagnie de M. de Lorraine, qui demeurerent priſonniers : & les Seigneurs de Rocofeüil, de Fogeon, de Treves (a), & un autre homme d'armes furent bleſſez, qui dans peu de jours après moururent. Le Seigneur de Clermont eut une harquebouzade à la main, & le Seigneur de Suze un coup de picque entre la teſte & le morrion, qui ne print que la peau. Beaucoup de chevaux furent bleſſez, meſme celuy du Seigneur de la Broſſe d'un coup de picque, & en moururent dix ou douze. Il ne tint qu'à M. de Guyſe que les Princes n'avoient eſté de l'entteprinſe; car il la leur cela

(a) M. de Thou (Liv. XI) dit que cette ſortie coûta deux cents hommes aux ennemis; & parmi les gens de marque, que nous y perdîmes, il nomme le ſieur de Roquefeuil, & un ſieur de Fontrailles dont Salignac ne parle point.

juſques à ce que ceux-cy ſe trouverent de- 1552.
hors, & puis les clefs furent perdues, n'ayant eu peu de peine, toutes les fois qu'il a convenu ſortir, de retenir ceux qui ſe venoient preſenter, & s'efforçoient de paſſer la porte. De l'autre coſté, entre ſes deux camps, avoit eſté envoyé à meſmes heures Navailles, avec vingt-cinq chevaux, qui fit beaucoup de dommage aux fourageurs, & gaſta force vivres, faiſant tousjours boucherie ſur les paſſages.

Les trois jours enſuivans, les ennemis pourſuivirent leur batterie environ cent ou ſix vingts coups par jour, contre le rampart de la breche & la tour d'*Enfer;* à laquelle ils avoient fait plus de dix-huict pas de breche. Mais nous renforceaſmes tousjours le rampart en l'un & l'autre eſtage, pour ſauver cette moitié qu'a eſté dit. Ils eſtendirent leurs tranchées, & le bout du cavalier de main droite, encore plus vers la riviere, comme pour battre les tours *des Boulangers & Charpentiers*, derriere celle d'*Enfer*, & le pan du mur qui eſt entre deux, où n'avions encore ramparé : mais incontinent y fut mis nombre de gens de guerre & de pionniers, pour y relever un rampart de vingt-quatre pieds de large, avec une tranchée de trente

1552. pieds par le devant, reculez de quarante pieds de la muraille. Ce qui fut pourſuivy de bien grande diligence. Et pour ne laiſſer conduire aux ennemis leur entreprinſe, ſans les empeſcher de ce qu'on pourroit, M. de Guyſe jecta de nuit le Capitaine Candau, Lieutenant de ſa garde, & le Sergent du Capitaine Glenay avec douze harquebouziers dans le foſſé, par une ſecrette iſſue qu'il avoit fait faire dans le boulevart de la porte Champeneze, leſquels allerent juſques aux tranchées. Les uns coururent à un bout, harquebouzer les ennemis, qui commencerent couler tout du long, dont Candau qui ſe trouva ſur le milieu & le reſte des noſtres, leurs donnerent force coups d'eſpée en paſſant : & ayans demeuré bonne (a) piece dehors, ſe retirerent ſans avoir rien perdu. Le lendemain ſur le midy le Capitaine Thomas de la compagnie de M. de Guyſe, avec trente de ſes compagnons, ſortit entre les deux camps, & de fortune rencontra le Seigneur de Brabançon, qui retournoit du logis de l'Empereur au camp qu'il avoit en charge, accompagné de vingt-cinq Gentilshommes aſſez mal armez. Nos gens le chargerent, de ſorte que, ſans ce qu'il gagna

(a) Un certain tems.

de

de viſteſſe quelques maiſons, aſſez près de 1552.
ſon camp, & ſe jecta dedans, il eſtoit prins : mais n'oſant le Seigneur Thomas ni les ſiens mettre pied à terre, à cauſe que l'allarme ſollicitoit les ennemis de courir à la recouſſe de leur General, & y venoient de tous coſtez, ſe retirerent avec un butin de deux tonneaux pleins de bottes, marchandiſe bien requiſe & néceſſaire à la ville. Le jour après, cinquieſme du mois, le Capitaine Simon de Lec de la compagnie de M. de Nemours, retourna avec vingt chevaux au meſme chemin, & n'eut gueres demeuré en ſon imboſcade (a), qu'il vit paſſer environ quatre vingts chevaux Allemans venans du camp de l'Empereur, & s'en retournoient à celuy de la Royne Marie. Nos gens les ſurprindrent, & donnans deſſus, firent ſonner bien chaudement, à l'eſtendart & dedans, à deux Trompettes de M. de Nemours, qu'ils avoient de fortune amené. Dequoy les ennemis eſtonnez, prindrent la fuite ; mais il en demeura quatre priſonniers : & retournans les noſtres à la ville, firent encore butin de quatre mulets chargez de vivres. Ce jour nous perdiſmes deux hommes de bon ſervice, Camille Marin, au bout d'un

(a) Embuſcade.

1552. rampart qui ſervoit d'eſpaule, joignant la tour d'*Enfer* : auquel lieu, après que M. de Guyſe eut eſſayé reconnoiſtre par entre deux balles de laine le remuement de terre que les ennemis faiſoient en eſtendant leur tranchée, & hauſant le cavalier de main droite vers la riviere, il y voulut regarder pour connoiſtre où s'adreſſoit leur entrepriſe, & pouvoir mieux entendre les moyens d'y remedier, mettant la teſte au lieu d'où M. de Guyſe venoit de retirer la ſienne, ſoudain il y receut un coup de harquebouze qui luy eſpandit la cervelle : & le Lieutenant du Capitaine Glenay, qui eſtoit en garde au boulevart, fut frappé d'une autre harquebouzade, & dans une heure après mourut. La nuit les ennemis remuerent une partie des pieces qu'ils avoient mis en batterie, comme ſi elles eſtoient eſventées, & en firent venir d'autres, & tirerent lendemain au recoing de la riviere, pour y faire une nouvelle breche : & dix ou douze coups par heure, au long des autres desjà faites, pour nous garder de remparer; toutefois on y travailloit tousjours. Ce ſoir la compagnie de M. le Prince de la Roche-ſur-Yon retourna eſtre de garde à la tour d'*Enfer*, & M. le Prince meſme en voulut eſtre, qui

ſur quelque heure de la nuit deſcendit au 1552.
plus bas eſtage, & luy ſembla entendre un bruit de pioches, comme ſi les ennemis faiſoient quelque mine. M. de Guyſe y vint le lendemain, qui en eut auſſi ſentiment, & adjouſta foy aux advertiſſemens qui luy avoient eſté donnés de ceſte choſe. Le Seigneur de St. Remy pourſuivit diligemment de leur aller au-devant avec les contremines qu'il avoit desjà commencées, tant en cette tour en deux lieux, qu'au boulevart en autres deux, & autant le long de la fauſſebraie devant la breche. Le lendemain M. de Guyſe fit avaller (a) par une corde au coing derriere la tour d'*Enſer*, le Lieutenant & un ſoldat de ſa garde, pour reconnoiſtre par le dehors en quel endroit elle eſtoit plus endommagée, & ſi les ennemis y faiſoient aucune ſappe, auſſi pour ſonder à coups de marteau, ſi la mine reſpondoit encor au pied de la muraille, ou entre les deux murs, leſquels rapporterent n'avoir rien apperceu de nouveau, & le tout eſtre au meſme eſtat qu'avoit auparavant eſté reconnu : & pour lors ne peuſmes avoir plus grande certaineté (b) de leur entreprinſe ſoubs terre, fors

(a) Fit deſcendre.
(b) Certitude.

1552. que le haut d'un pavillon fut veu au bout d'une de leurs tranchées, qui avoit eſté tendu cette nuit; & tout autour on le ramparoit de terre argilleuſe, reſſemblant celle que nous tirions des contremines, par lequel indice fut eſtimé, que là eſtoit la bouche de leur mine, comme depuis il ſe trouva. Sur les deux heures après midy dix ou douze chevaux de la compagnie du Seigneur de Gonnor ſortirent vers le camp du Marquis Albert, pour voir ſi l'on auroit fait en la plaine aucun foſſé ou tranchée, & prendre garde quelle contenance les ennemis tiendroient à les charger, afin que s'ils avoient aviſé nouveau moyen de nous nuire aux ſaillies, l'exemple de ceſte heure nous en fuſt advertiſſement pour une autre fois, que plus grande force ſortiroit : les adviſant qu'ils euſſent à feindre de n'oſer ſouſtenir aucunes de leurs charges, afin de les raſſeurer & leur donner volonté de venir par après, auſſi peu retenus aux eſcarmouches, qu'ils ſouloient (a) auparavant, qu'on leur euſt donné ces attaintes qu'avons dit deſſus. Mais pour faire que nos gens n'euſſent à s'opiniaſtrer au combat, M. de Guyſe leur fit laiſſer au ſortir de la porte les lances, les

(a) Qu'ils avoient coûtume.

accouſtremens de teſte & braſſals : ils alle- 1552.
rent juſques au camp, & y eut allarme : mais après avoir couru la campagne, laquelle ne monſtra que ce qu'on avoit accouſtumé voir, ſe retirerent à la faveur d'un nombre de nos ſoldats harquebouziers, leſquels garderent les ennemis qui couroient après eux, de ſuivre plus avant.

Le jour enſuivant, ſeptieſme du mois de grand matin, on ouït ſonner beaucoup de tabourins au camp de l'Empereur, & ſur les huit heures deux groſſes trouppes de leurs gens de pied, s'approcherent (a) au bort des

(a) L'Auteur de la vie de Gaſpard de Coligny (Liv. II, p. 136 & 137), par rapport à cet aſſaut projetté, raconte des particularités qu'on ne trouve ni dans Salignac, ni dans le manuſcrit de Channatz, ni enfin dans l'Hiſtoire de M. de Thou. Selon le Bibliographe, l'Empereur ayant ordonné qu'on montât à l'aſſaut, *attendit l'événement au coin d'une haye : ſurpris de ne point entendre le bruit des canons, & les coups de mouſquet*, il en envoya demander la raiſon. Sachant que ſes troupes refuſoient de donner, Charles s'y fit porter en litière. Sa préſence & ſes exhortations furent inutiles. Il eut même le chagrin d'entendre un vieux ſoldat dire hautement *que c'étoit une choſe étrange qu'il n'y eut point de repos pour eux, & que quoiqu'il n'y eut qu'a ſe donner patience pour les voir périr de miſere, on n'étoit pas encore content, ſi on ne les menoit à la boucherie.* Un Courtiſan (ajoute l'écrivain)

1552. tranchées, derriere ces murailles, qui s'eſtendoient vers St. Arnould, par deſſus leſquelles on voyoit apparoiſtre leur grand nombre de picquiers. Et bien que M. de Guyſe n'eſtimaſt y avoit grand danger, eſtant encore la fauſſe braye devant la breche toute ſaine & entiere, il fit toutefois, ſans donner alarme, rendre tous les gens de guerre aux lieux qu'ils leur eſtoient ordonnez, tant aux breches flans, places de ſecours, qu'au long des Murailles, où ſe trouva bien petit nombre de gens pour une ville de ſi grande garde, mais tous appareillez le bien faire, & monſtrans cette bonne volonté & délibération qu'il falloit pour vaillamment reponſer l'ennemy. Les Princes de Bourbon, les deux de Guyſe, celuy de Nemours, le Duc Horace, MM. de Montmorency, Vidame de Chartres, de Martignes & les autres Seigneurs & gens de bonne maiſon, avec pluſieurs Gentilshommes, marchans ſous la Cornette de M. de Guyſe prindrent le premier rang à la breche, ſuivis d'un bon nombre

cherche à indiſpoſer l'Empereur contre ce ſoldat : mais ce Prince répondit ſagement « qu'il étoit pardonnable à » ce ſoldat de vouloir aller dans ſa garniſon, après avoir » ſervi 25 ans ſans congé : *Quant à vous*, dit-il au courtiſan, *qui ne me ſuivez que depuis deux ans, vous m'avez déjà demandé deux fois la permiſſion de vous abſenter.*

de ſoldats. Cependant ledit Seigneur alla viſi- 1552.
ter les uns & les autres, non ſans avoir grand aiſe du maintien & bonne contenance qu'il voyoit en chacun, ni ſans les ſoliciter encores en paſſant (11), par beaucoup de ces bons mots, qui incitent à l'honneur, à la vertu, & à la victoire. Le Capitaine Favars (a), Maiſtre de camp, or donnoit de ſes gens de pied, & encores par deſſus luy le Seigneur Pierre Strozzy, enſemble ſur les gens de cheval. Le Seigneur de St. Remy eſtoit preparé de ſes arrifices à feu & engins de guerre, leſquels avoient eſté apportez de bonne heure en une maiſon prochaine, pour les employer ſur les premiers qui viendroient. Auſſi le Seigneur de Crenay & autres Gentilhommes & ſoldats, choiſis de toutes les compagnies & bandes aux coſtez de la breche, pour executer bon nombre de harquebouzes à croc. Pareillement le Seigneur d'Ortobie & ſes compagnons, Commiſſaires de l'artillerie, avec leurs canonniers aux flancs & défences. Et furent toutes choſes ſi promptement miſes en leur ordre, l'ordre meſme par tout ſi bien obſervé, que les ennemis euſſent prins mau-

(a) Montluc dans ſes Mémoires parle d'un N. de Geneſte, Seigneur de Favas : ſeroit-ce le même, ou un parent de celui-là ?

1552. vais conſeil de nous venir aſſaillir. Aucuns d'eux s'adviſerent d'aller ſur la montagne, qui regardoit à la breche, d'où ils la peurent voir fournie de muſeaux de fer, de morrions & corſelets, qui ne fuſt choſe qui leur d'euſt beaucoup plaire.

Sur le ſoir vint une Trompette, de la part de l'Ambaſſadeur d'Angleterre réſidant auprès de l'Empereur, porter des lettres à deux Gentilshommes Anglois, eſtans à la ſuitte du Vidame de Chartres, parens du Milor Hovard debitis (a) de Callais, par leſquelles les perſuadoit éviter le hazard où ils eſtoient & de s'en venir au camp, pour de là ſe retirer en Angleterre. Mais eſtant connu que s'eſtoient des ruzes de l'ennemy, le Trompette fut renvoyé avec reſponce *qu'ils eſtoient plus aſſeurez dans la ville, qu'ils ne ſeroient dehors.*

Après que le Seigneur Thomas Delveche

(a) *Debitis* en termes de juriſprudence, déſigne une ſorte de Lettres Royaux qui fourniſſent à un créancier le moyen de ſe faire payer par ſon débiteur. Si ce mot s'applique ici au Lord Howard, le ſens qu'il renferme peut s'expliquer en ce que l'Angleterre n'étant point en guerre avec la France, l'Ambaſſadeur Anglois pouvoit à ce titre réclamer ſes deux compatriotes. Le continuateur de Paradin qui a copié Salignac, élude la difficulté, en ſubſtituant au mot *Debitis* celui de *Lieutenant* de Calais.

qui eſtoit allé vers le Roy, comme avons dit, euſt en ſa reſponce, & attendu quelques jours à Verdun la commodité de ſe pouvoir conduire en ceſte ville, il print le hazard de traverſer le pays, du coſté meſmes des ennemis : & par entre les deux camps, ſe rendit le huitieſme du mois après minuit aupres de la ville, où M. de Guyſe le fit entrer par la Porte a Mezele : & par luy nous furent confirmées les nouvelles que l'armée du Roy s'en alloit aſſieger Hedin, ſigne de n'eſperer de longtemps autre ſecours, que celuy qui reſtoit aux armes & aux bras d'un chacun de ceux de la ville. Auſſi ne faiſoit-on ſemblant de le deſirer ; bien nous aſſeura qne la délibération du Roy eſtoit, de venir lever le ſiege : nous resjouiſſans cependant de la prinſe que M. le Mareſchal de Briſac avoit fait ſur l'Empereur, de la Ville d'Albe en Piedmont, comme le Seigneur Thomas diſoit. Ce que M. de Guyſe permit au premier Trompette qui iroit au camp de l'Empereur le dire à ceux qui l'enqueroient des nouvelles, en recompenſe qu'ils nous avoient auparavant mandé la prinſe de Hedin. 1552.

Ceux qui eſtoient prins du camp de l'Empereur, nous chantoient tousjours, que la délibération de leur maiſtre eſtoit, ne partir

1552. jamais qu'il n'euſt prins la ville, & quand l'armée qu'il avoit, ſeroit ruinée, il en feroit venir une autre, & après la ſeconde la tierce, de ſorte, que craignant M. de Guyſe la longueur que ce ſiege pourroit prendre, mit encores nouvel ordre & meſnage aux vivres, faiſant regarder aux particuliers les proviſions que chacun pouvoit avoir en ſon logis, pour y uſer avec autant de diſcrétion que ſi c'euſt eſté la munition du Roy : & reſſerrer tout le vin qui ſe trouveroit par les quartiers de gens de pied, en une ou deux caves, ſoubs les clefs, que leurs Capitaines tiendroient, pour en diſtribuer puis après à chacun ſoldat deux pintes par jour. Encore pource qu'on avoit commencé bailler aux pionniers du pain de la munition, qui en euſſent à la longue beaucoup conſommé, il en fit caſſer de douze cens, les ſix cens, réſervant tout ce qu'il pourroit, pour l'entretenement des ſoldats : auxquels eſtant desjà failly le bled qu'avoient amaſſé au temps de la recolte, leur ordonna pour le commencement deux pains par jour de douze onces chacun : propoſant leur en retirer peu-à-peu par quarts & demy onces, ce qu'il connoiſtroit les en pouvoit faire paſſer, afin d'eſtendre la munition, s'il luy eſtoit poſſible, encores par delà les douze mois qu'il

penſoit avoir pourveu : tenant le bled pour le plus precieux thréſor qu'il euſt en la ville : avec réſolution d'oppoſer une autre opiniaſtreté contre celle de l'Empereur, & d'attendre *la derniere* (a) *ſouppe à l'eau*, avant que donner lieu à ſon entreprinſe. Auſſi pour les vivres des chevaux de ſervice, fit départir la paille qui s'eſtoit trouvée aux granges de la ville, par les compagnies de la gendarmerie & cavalerie : ayant encores pour leur allonger les vivres le plus qu'il ſeroit poſſible, fait commandement aux gens de pied, de tuer les courteaux (b), qu'il avoir entendu, eſtre retenus plus que de ſix par bande, contre ce que l'ordonnance faite du commencement portoit, & les mettre (c) au ſel, donnant charge au Prevoſt des Mareſchaux paſſer par après en tous les quartiers, pour prendre ceux qui ſeroient trouvez outre le nombre permis, & leur aller coupper les jarrets hors la ville. 1552.

Et pource que desjà avoit eſté uſé beaucoup de poudre, il mit en beſongne des ſalpeſtriers à tirer du ſalpeſtre, & le rafiner, afin

(a) Expreſſion proverbiale qui ſignifie la dernière extrémité.

(b) C'étoit les chevaux ſur leſquels l'homme d'armes voyageoit.

(c) Les ſaler.

1552. que la munition des poudres s'entretienne, & ne s'y trouvaſt faute au beſoin. Outre ce voyant que du mois paſſé, & de ceſtuy n'avoit eſté fait payement aux ſoldats, ni eſtoit poſſible qne le Roy mit de l'argent dans la ville, pour leur en faire tenir encores durant le ſiege, & que à la fin ils ſe pourroient, par faute d'argent, accouſtumer de prendre ce qu'il leur ſeroit beſoin d'habillements, ou autre choſe ſans payer, par où pourroit venir quelque deſordre dans la ville, & entre eux meſmes, délibéra pour ne mettre rien de la commodité de tous en arriere, qu'il feroit battre de la monnoye ſous l'authorité du Roy, & luy donneroit beaucoup plus haut pris, que ſa valeur, ſous obligation toutefois, enquoy il ſe ſoubmettoit *par cri publicq*, de la reprendre pour autant qu'on la bailleroit, dont en fut commencé faire quelque petit nombre, qui ſe voyoit en mains d'aucuns.

Le Marquis Albert ſe ſentoit picqué des ſaillies que l'on avoit ſouvent fait ſur ſon camp, & avoit mis gens de pied & de cheval aux aguets dans les ſaules prochaines, & ès foſſez & jardins près de la croix, du bout *du pont des Mores*, & autres lieux, où il eſtimoit pouvoir mieux ſurprendre & nuire à nos gens. Ce qu'ayant bien attiltré deux ou trois

jours de rang, envoya paſſer tout auprès du 1552.
pont quelques chevaux & fourrageurs, pour amorſer les noſtres, & les attirer dehors, leſquels M. de Guyſe y ayant fait prendre garde, & luy meſmes entreveu quelque choſe de l'entreprinſe, ne les voulut laiſſer ſortir à la poſte (a) du Marquis, reſervant le faire une autrefois qu'il n'y auroit ſi bien pourveu. Et du coſté des tranchées envoya la nuit d'aprés le Seigneur Pierre Strozzi, avec un petit nombre de ſoldats, voir s'il s'y commençoit aucun nouvel ouvrage. Ceux de la garde furent ſurprins, quelques uns deſpechez, ſans qu'ils oſaſſent entreprendre ſortir pour repouſer les noſtres, leſquels ayant reconnu autant que l'obſcurité de la nuit le leur pouvoit permettre, ſe retirerent. Eſtans rentrez dans la ville, ils trouverent à dire le Sergent du Capitaine Glenay, lequel fut veu le lendemain mort ſur le bort & pendant de leur tranchées, où pluſieurs ſoldats s'offrirent l'aller querir : mais on ne voulut pour telle occaſion les hazarder à ſi evident peril. Mais ſon gojat (b) meu de grand amour & pitié vers le corps de ſon maiſtre, fit grande inſtance qu'on le luy permiſt, & ſans craindre

(a) Au deſir.
(b) Son valet.

1552. l'harquebouzerie des ennemis, qui lui tirerent grand nombre de coups, l'alla en plein midy charger ſur ſes eſpaules, & l'apporta dans la ville, pour luy faire recevoir ſepulture : enquoy (a) il merita eſtre fait ſoldat, comme il fut de la bande dudit Glenay.

Après que les ennemis eurent depuis le cinquieſme du mois tiré aſſez mollement ſix cens vingt coups de canon, & toutefois ouvert à l'encognure de la riviere, la tour *des Charpentiers* qui joint l'eau, & abbatu le bois de la couverture de la tour *d'enfer*, ils remuerent d'autres groſſes pieces à leurs cavaliers, & firent nouvelles canonnieres à main gauche de la grande gabionnade comme pour tirer à noſtre boulevart, bien qu'ils le viſſent ramparé. Et le douzieſme du mois, de bien grand matin, ils ſe mirent à le battre plus fort que les jours paſſez, comme s'ils vouloient parachever de le reduire tout en breche : & continuants juſques au ſoir environ trois cens cinquante coups, tout ce qu'ils avoient battu tomba plus de vingt pas de long, & bas, juſques au deſſous du cordon, y ayant avec ce qui avoit eſté ouvert auparavant, cinquante pas de breche : vray eſt qu'ils n'y euſſent peu

(a) Voilà une de ces anecdotes qui méritoient bien d'être recueillies par nos Hiſtoriens.

monter ſans eſchelle : & n'y tirerent plus de 1552.
là en avant, s'appercevans qu'ils eſtoient à recommencer, à cauſe qu'ayant par nous eſté connu de bonne heure, ce boulevart eſtre en lieu où falloit par neceſſité nous en aider, l'avions très bien meſnagé de tout ce qui ſe pouvoit faire, pour ne le perdre point, luy fortifiant comme à eſté dit, la teſte & puis la porte d'un grand rampart de bonne terre, où leurs canons euſſent bien trouvé à manger. Et encores avoit on fait une traverſe derriere iceluy, dans les edifices, pour nous en ſervir, au cas que la teſte vint à eſtre ouverte. L'on avoit auſſi ramparé l'allée d'entre ce boulevart & la porte Champeneze de vingt cinq pieds de large de chacun coſté, afin que les ennemis, en croiſant leur batterie, ne nous en baniſſent : Et pour meſme cauſe, avions relevé deux gros maſſifs de terre aux deux encognures de la ſuſdite porte, pour ſervir d'eſpaule à la garder, & de flanc aux fauſebrayes : ſoubs leſquels maſſifs avoit un paſſage couvert, venant de la ville à la fauſebraye de la main droitte, pour tousjours avoir chemin à ſecourir nos fauſebrayes, boulevart, & ſon allée, en laquelle avions fait deux bonnes canonnieres malaiſées à oſter, leſquelles battoient dans les foſſez le long

1552. des breches, & jusques à la tour d'enfer, encores deux autres à mesme effet, soubs un des arceaux de ceste allée: & avions ouvert au fond du boulevart une secrette saillie, pour jetter des gens de pied dans le fossez, n'oubliant y faire force contremines. Et bien que les mauvais fondemens d'iceluy boulevart, & les arceaux foibles & fendus de l'allée, nous menassent de la prochaine ruine de l'un & de l'autre, toutefois le besoin present nous sollicitoit d'y mettre encores tous les jours la main.

Lendemain les ennemis reprindrent leur batterie au long de la breche, à la tour des *Wassieux* prochaine de la porte Champeneze, qui estoit desjà bien entamée, & la firent tomber, partie à deux heures après midy, & le reste à trois heures après minuit, dont y eut de quatre vingt à cent pas de breche bien raze d'un tenant, joignant laquelle estoient les deux autres, l'une de trente, l'autre de vingt au long du mur. Ce jour mourut le Capitaine Favars Maistre de camp, qui avoit esté blessé d'une harquebouzade, sur le rampart de la grande breche, bien près de M. de Guise, & fut son enseigne baillée au Capitaine Glenay fait Maistre de camp, qui voulut la garde de la tour *des Charpentiers*, laquelle

laquelle eſtant en l'encognure de la riviere, 1552.
eſtoit desjà ouverte, & le lieu aſſez dangereux: lors fut commis le Capitaine Gordan avec ſa bande au boulevart, & le Capitaine Cantelou à la porte du Pont des Morts, le demourant à tenir toujours l'ordre qui avoit eſté auparavant commandé. Eſtant nuit, & lors qu'il faiſoit plus obſcur, Glenay commanda à un de ſes ſoldats s'en aller près des tranchées, pour eſcouter les ennemis, & voir quel guet ils faiſoient, afin de leur donner une eſtrette, s'il s'y connoiſſoit occaſion de le faire. Le ſoldat tomba entre trois ſentinelles eſtans dans le foſſé qui le chargerent, & luy prompt, encores qu'il n'euſt autres armes que l'eſpée, s'en defendit au mieux qu'il peut, & ſe retira bleſſé d'un coup de corſeſque (a) au viſage, & pour cette nuit n'y eut plus grande entrepriſe.

Ceux de la garde des tranchées appeloient ſouvent, & par divers propos ſollicitoient les noſtres de parler, qui pourtant ne leur faiſoient aucune reſponce, à cauſe que la defence y eſtoit, & meſmes quelques uns avoient eſté du commencement chaſtiez, pour l'avoir oſé entreprendre ſans congé.

La matinée du jour enſuivant fut pluvieuſe,

(a) Eſpèce de poignard.

1552. & ſe douterent les ennemis qu'ils auroient quelque alarme de la ville, comme on leur en avoit tousjours donné, lors qu'il faiſoit bien mauvais tems. Ils ſe jetterent en groſſe trouppe à la campagne, & trouverent à charger quinze ou vingt chevaux des noſtres de la compagnie de M. de Lorraine, qui eſtoient allez bien matin entre les deux camps, mais ne les peurent empeſcher de leur retraite, qu'ils firent ſans aucune perte.

Après midy le Seigneur de Biron ſortit avec cinquante ou ſoixante chevaux par le Pontiffroy, vers le camp du Marquis, & envoya battre le chemin des vivres par une partie de ſes coureurs avec le Capitaine Lanque, lequel deſcouvrit une groſſe imboſcade (a) d'ennemis dans les ſaules vers S. Heloy, & advertit la trouppe. Les autres coureurs qui avoient donné juſques au camp, ne peurent attirer les ennemis dehors, leſquels avoient poſſible penſé que les noſtres iroient chercher juſques là, & que ceux de l'imboſcade leur viendroient coupper chemin. A tant le Seigneur de Biron, ayant demeuré un temps au milieu, pour favoriſer ceux qui avoient couru vers la droite & la gauche, à la fin les retira, avec quelque butin de fourrageurs,

(a) Embuſcade.

chevaux & charettes de vin qu'ils avoient prins. 1552.

Navailles retourna le lendemain au matin entre les deux camps, & trouva que les ennemis y eſtoient bien forts, auxquels avec vingtcinq chevaux qu'il avoit, attaqua l'eſcarmouche, temporiſant le plus qu'il peut, pour voir s'il leur pourroit donner une charge à propos: mais voyant n'y avoir lieu de s'opiniaſtrer d'avantage, ſe retira ſaulve, avec prinſe d'un des leurs, natif de Savoye, lequel dit à M. de Guyſe, *qu'on tenoit pour choſes certaines au camp, que leurs mines entroyent desjà cinquante toiſes dans la ville.*

Sur les deux heures après midy ſe fit une autre ſaillie par le pont *des Mores*, de trente chevaux ſeulement deſquels le Comte de Charny, Ouarty, Riberac, Tourcy, Crequi, & la Roche Chalez eſtoient. M. de Guyſe adviſa (a) le Capitaine la Faye (b) qui les conduiſoit, n'abandonner de guères le bout du pont: mais envoyer cinq ou ſix juſjuſques au corps de garde du Marquis, pour ſe faire ſuivre, & attirer ce qu'ils pourroit d'ennemis auprès du pont, où il avoit fait

(a) Avertit.

(b) M. de Thou (Liv. XI) l'appelle la Faye dit le Bégue, Lieutenant du Comte de la Rochefoucault.

1552. mettre des harquebouziers, & porter des harquebouzes à croc pour les recevoir. Les coureurs allerent juſques à ce corps de garde, qui eſtoit plus fort que meſme toute noſtre trouppe, lequel les rechaſſa bien viſtement: la Faye faignit prendre auſſi la fuite pour ſe faire ſuivre, & que les ennemis ſe desbandaſſent, comme advint courans après à qui premier auroit attaint, les noſtres, leſquels tout d'un coup tournerent, & trouvans les autres en déſordre, les menerent battans juſques auprès de leur camp, duquel ſortoit desjà force cavalerie pour venir à l'eſcarmouche, & ſe trouverent bien toſt ſix ou ſept vingts enſemble. Ils en firent avancer cinquante ſur nos gens, leſquels prenans la cargue (a) pour les attirer à nos harquebouziers, comme il leur eſtoit commandé, attendirent un petit la recevoir de trop près, tellement que ceux-cy leur eſtoient desjà ſur les bras, & le reſte de leur groſſe trouppe n'eſtoit guères loing, qui marchoit tousjours au trot. Et ayant voulu le Capitaine la Faye demeurer derriere, comme vaillant qu'il eſt, ſon cheval eut un coup de lance, & luy porté par terre & retenu priſonnier. Ceux de la trouppe tournerent, & firent tout ce

(a) Se préparant à charger.

qu'ils peurent à bien combattre pour le re- 1552.
couvrer: mais ne fut poſſible, & ſe retirerent avec cette perte, & du Seigneur de Vitry (a) qui demeura auſſi priſonnier. Le Seigneur d'Ouarti (b) y fut bleſſé en la teſte, & la Roche Chalez en la jambe droite qu'il luy fallut ſcier, & depuis en mourut. En meſme temps le Seigneur de Rendan avoit fait la tierce (c) ſaillie par le *Pontiffroy* : avec autres vingt chevaux, & dix harquebouziers du Capitaine Lanque, pour cependant qu'on les amuſeroit d'un coſté, battre de l'autre, le chemin vers le Moulin d'Olizy, où eſtoit le port de leurs vivres, & par où les fourrageus & vivandiers venoient ce qu'il eut loiſir de faire, & renverſa deux chartées de pain, le fit fouler dans la fange, print du vin du Rhin, & amena chariots, chevaux & priſonniers dans la ville, outre ceux qu'il défit ſur le lieu.

La nuit enſuivant vindrent quelques Allemans du camp du Marquis pour abbatre le parapet du pont des Mores, qui couvroit le ravelin du bout d'iceluy, dans lequel

(a) L'Hopital Vitry.

(b) Ne faut-il point lire Warty, nom d'une Baronnie près de Clermont en Beauvoiſis.

(c) La troiſième.

1552. on jettoit ceux qui eſtoient envoiez pour faire les ſaillies, qui ne pouvoient eſtre là offencez de leur artillerie, & eſſayerent de rompre une des arches du pont pour nous oſter entierement l'iſſue par là : ce qui devoit à meilleur raiſon eſtre entrepriſe de nous, pour empeſcher à eux l'advenue de nos portes & murailles. Toutefois nos harquebouziers, qui eſtoient en garde ſur le portail, pourveurent à cecy, tirants ſi ſouvent là où ils entendoient le bruit, qu'ils leur firent abandonner le pont : & furent trouvé le matin beaucoup de ſang, & quelques flaſques (a) de leurs briſées. Deſſors fut ordonné, que trois ou quatre harquebouziers ſeroient jettez toutes les nuits en ſentinelle hors la porte, qui ſe tiendroient dans le ravelin.

Le ſoir on avoit veu porter du camp de l'Empereur grand mombre d'eſchelles dans les tranchées, dont fut donné advertiſſement aux gens de guerre ſe tenir preſts, & à la fin n'y eut rien d'entreprins. Il advint cette nuit une choſe de rizée : C'eſt qu'un

(a) Autrefois on appelloit flaſques les étuis dans les quels on mettoit les bouteilles. Seroit-ce là ce qu'à voulu dire Salignac ? Comme il s'agit d'Allemands qui alors aimoient beaucoup le vin, la choſe ſeroit poſſible.

Walon du camp des ennemis penſant avoir beaucoup cheminé, & eſtre arrivé aux portes de Thionville, vint heurter (a) à la porte Ste. Barbe, où le caporal de la garde joua ſi bien ſon roole, qu'il l'entretint longuement en ceſt erreur, & lui fit dire tout ce qu'un homme de ſa qualité pouvoit ſçavoir de l'eſtat du camp, meſmement de la difficulté que s'y faiſoit de prendre la ville. On attendoit qu'il fuſt heure d'ouvrir les portes pour l'aller retenir priſonnier: mais auſſi toſt qu'il fuſt un peu jour, s'adviſant de ſa faute, ſe mit à fouir, & les noſtres l'accompagnerent à coups de harquebuze, & luy tuerent ſon cheval. 1552.

Les ennemis avoient tousjours continué depuis le douzieme du mois, tirer par heure dix ou douze coups de canon en endroits différens, afin que nos harquebouziers ne s'oſaſſent monſtrer ſur les breches. Et auſſi pour nous empeſcher de remparer, à quoy toutefois on n'avoit mis ceſſe, n'eſtant paſſé jour, depuis le commencement qu'ils firent leurs tranchées, que nos gens de guerre n'euſſent ordinairement la hotte ſur l'eſpaule, quand ils n'y avoient les armes, ou n'eſtoient en garde: Et on ne les voyoit moins adven-

(a) Il étoit yvre probablement.

1552. turer, ou aller hardiment ſur le haut du rampart, tirer le coup de harquebouze, ou porter terre, que ſi le canon ou harquebouzerie des ennemis n'y euſt battu, dont ſouvent en a eſté emporté de bons hommes; mais l'aſſeurance ne fut pourtant diminuée. Et pour les ſaulver, furent miſes des Paveſades (a) & Mantelets au coſté des breches, ſur les flancs, hors la batterie de canon, afin qu'ils peuſſent tirer mieux à couvert, & garder d'apparoiſtre les ennemis ſur les tranchées. Leſquels pourſuivirent encores le ſeizieſme du mois, leur batterie à l'encognure d'auprès de la riviere, & y firent dix huit pas de breche, portants par terre la Tour des *Charpentiers*, dont la plus grande partie tomba dans ſoy-meſme, & un peu dedans le foſſé, mieux à propos que n'avions eſpéré, craignant que le tout y allaſt, & peuſt faire pont aux ennemis. Ce jour un Gentilhomme Italien, parent du Seigneur Ludovic de Birague, ſe vint rendre à nous, nous advertiſſant de la diligence que les ennemis mettoient à conduire leurs mines, & qu'il eſtoit bruit au camp qu'elles s'en alloient preſtes à mettre le feu. Le Seigneur

(a) Machines faites en forme de pavois, derrière les quelles on ſe mettoit, pour ſe garantir des balles.

de St. Remy s'advançoit tant qu'il luy eſtoit 1552.
poſſible, de ſe trouver au devant, pour faire à eux meſmes une *fricaſſée :* (a) & M. de Guiſe deſcendoit pluſieurs fois le viſiter dans les contremines, meſmement ſur la nuit, qui eſtoit l'heure qu'on les entendoit mieux beſongner, mettant ordre que bon nombre de gens de guèrre ſe tiennent preſts pour les repouſſer, ſi après y avoir mis le feu, il s'y faiſoit breche, & vouloient venir à l'aſſault.

Environ ces jours, le Seigneur de Brabançon, pour recompenſer l'honneſteté que M. de Guyſe avoit uſé vers quelques priſonniers des leurs, qu'il avoit renvoiez ſans rançon, & fait rendre leurs armes & chevaux, offrit pareil traitement à deux ſoldats François : l'un du Capitaine Hauconrt, & l'autre de la Queuſiere, pourveu qu'ils ſe retiraſſent en France, eſtant l'opinion de l'Empereur ſur la raiſon de la guerre, qu'on ne devoit renvoier dans une ville aſſiegée, ceux que l'on en avoit peu prendre priſonniers : par ainſi leur bailla un Tabourin pour les conduire vers Nancy : mais eux ayans renvoyé le Tabourin demy chémin, diſans qu'ils ſe

(a) C'eſt-à-dire de les brûler & de les étouffer dans la mine, en l'éventant.

1552. ſçauroient bien conduire, mirent devant les yeux le ſerment qu'avoient fait de ſervir le Roy ſoubs la charge de leurs Capitaines, qui eſtoient enfermez dans la ville, & la honte que leur ſeroit les abandonner en tel affaire, dont meuz d'un bon cœur (a) & vray naturel françois, s'arrêterent dans un bois juſques à la nuit, à la faveur de laquelle paſſerent aſſez hazardeuſement entre les deux camps, & ſe vindrent rendre à nos portes.

Un peu auparavant que le Capitaine la Faye fiſt la ſaillie par le pont des Mores, comme avons dit : le Trompette de la compagnie de M. de Lorraine eſtoit allé vers le Marquis Albert, pour le différend de la rançon d'un homme d'armes des noſtres, qu'il tenoit plus haute que la foulde d'un mois, contre ce que luy meſmes avoit requis pour tous ceux qui ſeroient prins d'un coſté & d'autre : & fondoit l'occaſion ſur la liberale offre de l'homme d'armes, qui s'eſtoit taxé plus qu'au triple, ce qu'il n'avoit peu, puis que la loy eſtoit autrement. Le Trompette fut retenu, ſans pouvoir obtenir congé de s'en revenir, tant que le Siege dura, de peur, comme on peut penſer, que la dimi-

(a) Ce trait de patriotiſme étoit encore digne de l'Hiſtoire, & néanmoins on l'a omis.

nution de ſes gens, & la mortalité qui eſtoit 1552.
en ſon camp, fuſſent rapportées en la ville: Et meſmement que la plupart s'en eſtoient allez à faute de payement, & un grand nombre eſtoient morts de l'injure de l'hiver. On n'avoit auſſi voulu laiſſer paſſer le Trompette de M. de Guyſe vers le camp de la Royne Marie, où il eſtoit envoyé pour autres priſonniers, l'ayant arreſté aux ſentinelles, & porté là ſa reſponce, afin qu'il ne viſt les grands cimetieres, qui eſtoient à l'entour de ce camp. De là à deux jours, ayant le Marquis à requerir quelque Allemant priſonnier, emprunta le Trompette du Duc d'Albe, ſe perſuadant qu'il ne ſeroit arreſté, pour autant qu'il ne s'advoueroit de luy : Mais M. de Guyſe, ſçachant les cauſes de la guerre du Duc d'Albe & du Marquis eſtre unes, & tous deux ſoubs l'Empereur, retint ce Trompette pour le noſtre.

Le dixſeptieſme du mois après midy, ſe vint préſenter du coſté de la montagne, entre les deux camps, le Seigneur Dom Louys d'Avilla, General de la cavalerie de l'Empereur, avec cinq cent chevaux, & fit donner ſes coureurs juſques à la portée d'un moquet (a) près de nos portes, ayant de for-

(a) Mouſquet.

1552. tune M. de Guyſe lors fait monter à cheval les Seigneurs de la Broſſe, de Randan, & Paule Baptiſte avec quinze chevaux chacun de leur compagnie, pour aller reconnoiſtre à la campagne, les moyens de pouvoir faire une entrepriſe, qui ſera dite ci-après. Il leur bailla encores ſoixante harquebouziers, leſquels eſtans dehors, ils logerent ſi à propos, pour les ſouſtenir, que les ennemis ne ſe voulurent attaquer, & ſeulement quelques harquebouziers à cheval tindrent l'eſcarmouche large entre les deux trouppes, où y en eut des bleſſez de leur coſtez, & auſſi le Capitaine Simon de Lec de la compagnie de M. de Nemours, du noſtre. Quelqu'un de leur trouppe s'advança de demander un coup de lance : ce qui fut accepté par le Seigneur Torquato da Conty Gentilhomme du Duc Horace, qui ſe mit en avant, mais l'Eſpagnol ſe retira vers les ſiens. Un autre appellé Loupes de Para, Enſeigne de la compagnie de Dom Alonſe Pimentel, demanda Navailles, qu'il avoit l'année derniere paſſée connu en la guerre de Parme, pour parler un mot à luy. Navailles qui menoit les coureurs, le luy accorda, & deviſans enſemble, l'Eſpagnol lui fit offre, que s'il y avoit des Capitaines François qui vouluſſent rompre

une lance, il y en avoit là des leurs tous 1552.
preſts, ayans licence de leur Général Navailles n'euſt remis ce parti à un autre, ſans ce qu'il ſe trouvoit encores ſi mal d'une bleſſure receue en cette guerre de Parme, qu'il ne ſe pouvoit aider du bras de la lance: & reſpondit qu'il n'eſtoit ſorti gueres de nos Capitaines dehors, toutefois s'en retournoit juſques à noſtre trouppe les en advertir. *Suffira* (dit-il) *de deux.* Ceſte nouvelle pleut grandement aux noſtres, & les Seigneurs de Rendan & du Chaſtelet, Guydon de la Compagnie de M. de Lorraine, prierent Navailles meſmes, s'en retourner vers la ville, impétrer (a) de M. de Guyſe, qu'eux deux deuſſent ſatisfaire à ceſt offre. Ce que M. de Guyſe accorda à condition que l'affaire fuſt de Capitaine à Capitaine, & que s'ils préſentoient hommes d'armes, ou cheval léger, il en fut baillé de ſemblable qualité des noſtres. Navailles leur alla incontinent faire entendre ceſte permiſſion, & *que nos gens eſtoient preſts* : Ils voulurent lors différer l'entrepriſe, s'excuſans qu'il eſtoit tard. A la fin en préſenterent un qu'ils aſſeurerent eſtre Capitaine. Lequel fut mené par un Trompette François du coſté de la ville, &

(a) Obtenir.

1552. le Seigneur de Rendan par un Trompette Eſpagnol du leur, au milieu des deux troupes, avec ſeurté qu'elles ne s'approcheroient: & advenant que l'un d'eux tombaſt, ne ſeroit retenu priſonnier, & qu'ils ne donneroient (a) aux chevaux; ils coururent, une & deux fois ſans rompre, pour crainte de toucher aux chevaux, deſquels celuy de Rendan n'eſtoit auſſi choiſi pour un tel acte, ne s'eſtant luy guères mieux monté qu'en cheval leger, lors que l'entrepriſe de ſortir s'eſtoit faite. A la tierce courſe il rompit ſa lance de droit fil. Et l'Eſpagnol paſſant ſans toucher, laiſſa tomber la ſienne encores entiere ſur la place, qui demeura aux noſtres. Nous avons ſçeu depuis que c'eſtoit Dom Henrique Menrique, Capitaine des chevaux legers, & Lieutenant du Général, & qu'il eut le Braſſal, & bras droit faulſez de ce coup.

Vers le coſté du Marquis Albert, s'eſtoient auſſi monſtrez des gens de cheval en la plaine, & avoit M. de Guyſe envoyé Broilly, homme d'armes des ſiens, avec quinze ou vingt de ſes compagnons, & quelques harquebouziers du Capitaine Lanque pour les eſcarmoucher. Les ennemis ayans nombré

(a) Et qu'on ne viſeroit point aux chevaux.

le tout, & vëu qu'ils n'eſtoient tant qu'eux, 1552.
vindrent donner ſur les coureurs & des coureurs à la trouppe, laquelle les receut, & ſouſtint la charge à coups d'harquebouze & de lance, contraignans à toute force les Allemans, après avoir deſchargé leurs piſtolets, tourner les eſpaules, & les noſtres les ſuyvirent, battant juſques à un autre nombre de chevaux qui venoient pour les ſecourir. Nos gens s'arreſterent, prenans garde à la contenance des ennemis, leſquels ſe trouvans beaucoup engroſſis, s'appreſtoient de faire une recharge ; mais eux marchans au pas vers leur retraite, & monſtrans ſouvent viſage, & harquebouzans ceux qui s'advançoient pour les amuſer, rentrerent dans la ville, ſans laiſſer rien du leur aux mains des ennemis. La nuit deux ſentinelles de ce meſme camp s'approcherent juſques à mettre les nez de leurs chevaux ſur le ravelin que nous avions fait au bout du pont *des Mores*, cù de nos harquebouziers du Capitaine Cantelou, qui eſtoient mis en ſentinelle hors de la porte, aſſirent ſi bien leurs coups, qu'un de ces deux Allemans, s'en retourna bleſſé, & l'autre avec ſon cheval, demeura mort ſur la place, & ſon corps tiré dans le Ravelin.

1552. Les Eſpagnols des tranchées ayans cette nuit meſme entreprins venir chercher du bois de la tour des *Charpentiers*, qu'ils avoient abbatue dans les foſſez, en l'encongnure de la riviere, ou bien le Duc d'Albe, de venir reconnoiſtre le foſſé, comme nous avons ſceu depuis qu'il y avoit eſté, firent tirer une volée de douze ou quinze pieces, pour chaſſer les noſtres d'alentour des breches, leſquels, pour cela, ne s'en eſloignerent : mais ſe doutans d'une ou d'autre entrepriſe, furent en grand aguét de tous coſtez. Et quelques-uns des premiers qui s'advançoient pour ce bois y demeurerent : faiſans tousjours les noſtres un eſlat reſolu, de ne laiſſer gagner aux ennemis aucune choſe ſur nous, tant fuſt-elle petite, qu'à l'extremité, & après toute la réſiſtence qu'on leur auroit peu faire.

Le jour enſuyvant, dix-huictieſme du mois, Navailles mena vingt-cinq ou trente chevaux de la compagnie de M. de Nemours juſques au camp du Marquis, pour attirer ce qu'il pourroit d'ennemis auprès du pont *des Mores*, où un nombre de nos harquebouziers eſloient, comme autreſois, attiltrez pour les recueillir. Les Allemans ne faillirent de venir en groſſe trouppe ſur luy, qui

qui ſe retirant au pas devant eux, à la me- 1552.
ſure qu'il eſtoit ſuivy, ſans autrement prendre la cargue, & leur faiſant ſouvent teſte, les eſchauffa ſi bien, qu'ils ſe laiſſerent mener à la butte de nos harquebouziers, leſquels leur tirerent à plaiſir. Et eux ſe voyans tant approchez, eſſayerent faire quelque effort de les enfoncer, mais ils n'en rapporterent du noſtre, que force plombs & boulets d'harquebouze dans le corps. Encores le lendemain ſur les deux heures après midy, pource qu'on voyoit tout plein de leur fourrageurs & vivandiers, amener des charroys devers St. Heloy. M. de Guyſe les envoya encores viſiter par Monſerie, Gentilhomme du Vidame de Chartres avec vingt chevaux, leſquels il fit ſortir par le *Pontiffroy* en temps ſi à propos, qu'ils eurent defaits ces fourrageurs, couppé les jarrets aux chevaux, & mis le feu a leur fourrage, avant que les cinquante ou ſoixante chevaux de leur garde y euſſent accouru : auſquels auſſi pource qu'ils s'approchoient vers le Pont, fut entretenue l'eſcarmouche juſques ſur le tard, qu'il fut heure de ſe retirer.

On alloit ſouvent du coſté du Marquis pour la commodité de noſtre cavallerie, que y trouvoit la plaine raze, & pouvoit-on nom-

1552. brer de la muraille ce qui ſortoit d'ennemis en campagne, & juger du bon ou dangereux ſuccez des entreprinſes, pour y remédier ſelon qu'on en verroit le beſoing. Encores le jour d'après, dixhuictieſme du mois, M. de Guyſe jecta quinze chevaux, de la compagnie du Comte de la Rochefoucaud, & quelques harquebouziers de celle de Lanque, avec Touchepres, par le pont *des Mores*, qui firent tenir en armes & à cheval depuis le midy juſqu'au ſoir la cavalerie du Marquis, & quelque autre Eſpagnolle, qui avoit paſſé le matin de ce coſté, comme la faute (a) ou le Marquis s'en trouvoit lors, l'avoit contraint d'en demander à l'Empereur, pour reſpondre à nos ſaillies. Entre les deux camps, ſur les vignes de la porte *à Mezelle*, s'eſtoient monſtrez environ veſpres (b) du jour précédant, douze ou quinze chevaux Eſpagnols : Navailles qui eſtoit déhors, avec vingt-cinq autres, les avoit envoyé reconnoiſtre par huit des ſiens, leſquels quand les ennemis virent approcher du deſſus de la montagne, avoient prins la cargue d'eux meſmes, pour les attirer, enſemble la trouppe, s'ils euſſent peu

(a) Comme la diſette.

(b) Vers le ſoir.

(laquelle marchoit tousjours au pas) près 1552.
d'une cenſe, ou ils avoient trois cens chevaux en emboſcade. Ce qu'eſtant reconnu par les noſtres, n'avoient paſſé lors outre: Mais ce jour enſuivant, le Seigneur de Rendan, & Paul Baptiſte, avec meilleur nombre de chevaux y allerent, & trouvans environ deux cens des ennemis en ce lieu, bien choiſis à l'advantage pour eux, les ſoliciterent longuement, & à coups d'harquebouze d'en ſortir, mais ne le voulurent abandonner: & d'autant que de l'un & de l'autre camp venoit de la cavallerie à leur ſecours, les noſtres ſe retirerent.

Le lendemain eſtoit le vingt deuxieſme de Decembre, & n'avoient les ennemis ceſſé tous les jours précédans de tirer, meſmement contre la Tour *d'Enfer*, laquelle eſtoit aux deux eſtage de deſſus & du milieu entierement ouverte. Et desjà avoient approché deux canons au bout de la tranchée des harquebouziers du bort du fauſſé, en un pendant, qui plongeoient au deſſous du cordon au bas eſtage, ayants commencé l'ouvrir à l'endroit d'un ſoupirail qui nous donna crainte qu'elle s'en iroit perdue, & l'entrepriſe viendroit par ce moyen plus aiſée aux ennemis, à cauſe que ce flanc oſté,

1552. nous n'euſſions peu les empeſcher qu'ils ne logeaſſent leur artillerie dans le foſſé, pour batre les défences qu'avions de reſte au boulevart & allée de la Porte Champeneze, & puis feroient la ſappe à la muraille de la fauſebraye de la bréche, comme ils avoient entreprins. M. de Guyſe tint conſeil ſur le ſauvement de cette Tour, aux moins de deux cannoniers de ce bas eſtage, qui regardoient dans le foſſé, leſquelles bien que fuſſent aſſez couvertes du rond de la Tour, pour ne pouvoir eſtre veues du canon, on n'y euſt toutefois peu loger ni harquebouziers, ni aucunes pieces, à cauſe que ruinant les voſtures, comme leur eſtoit maintenant ayſé, ils emportoient entierement les deux premieres eſtages, & nous oſtoient la deſcente du troiſieſme, laquelle eſtoit par le milieu de la voſture, avec une eſchelle à main : & par ainſi nos flancs d'embas perdus. Il fut adviſé que par le dedans de la Ville, l'on feroit un ouverture juſques à l'allée de l'une des contremines, laquelle iroit trouver la cannoniere de noſtre flanc, couverte de bons chevrons, aſſez forts pour ſoutenir la cheute de la voulte & du terrain & rampart qui eſtoit deſſus, enſemble pour conſerver nos gens au deſſoubs : n'ayants nos ennemis

non plus de moyen de ſe tenir dedans la Tour 1552.
à deſcouvert pour nous y offenſer que nous. Outre ce, d'autant qu'ils pourroient entreprendre de courir la fauſſebraye; fut ordonné pour les empeſcher, qu'un maſſif de terre, en façon de plateforme, ſeroit relevé dedans à main droite de la Tour, pour leur couper chemin, & pour battre à l'entrée & porte d'icelle, afin qu'ils ne s'oſaſſent montrer de ce coſté, non plus que de l'autre à main gauche le long de la breche, ou le flanc & maſſif de la Porte Champeneze battoit. Ce jour M. de Guyſe deſcendit dans le foſſé, avec quatre ſoldats de ſa garde, fort hazardeuſement, veu le grand nombre d'harquebouziers Eſpagnols, qui ſe tenoient tousjours à la tranchée du bort d'iceluy. Il recognut le défaillement des arceaux qui ſouſtenoient l'allée du gros boulevart, leſquels il commanda eſtançonner & les appuyer de groſſes boizes (a), pour s'en ſervir préſentement, réſervant y faire ouvrage de plus grande durée, quant on en auroit le loiſir & commodité. Quelques heures après les ennemis voulurent remuer des pieces de leurs cavaliers; mais nos harquebouziers & arquebouzes à croq, donnerent tant de dommage

(a) De groſſes poutres.

1552. à leur gens & chevaux, qu'ils les contraignirent d'attendre qu'il fuſt nuit.

Le jour enſuivant vingtroizieſme du mois, après, unidy, ſe fit une belle ſaillie, qui avoit eſté entreprinſe par le Vidame de Chartres, ſur les gens du Marquis ; & M. de Guyſe l'avoit trouvé bonne ; meſmes l'occaſion s'y vint préſenter de quarante chevaux Alemans, qui vindrent environ deux cens pas par deçà le camp au bord d'un foſſé, avec des gens de pied harquebouziers, pour en eſtre favoriſez. M. de Guyſe, ayant ordonné ceux qui devoient ſortir, envoya comme il avoit de couſtume garder qu'on ne montaſt ſur les murailles, & pour meſme occaſion, des hallebardiers aux plateformes & autres lieux de la Ville qui eſtoient veus du camp, afin que l'amas de gens qui s'y ſouloit au commencement faire voir les ſaillies, ne donnaſt advis aux ennemis de ceſte-cy : car il s'eſtoit quelquefois apperceu qu'ils y en avoient prins, & s'eſtoient mis en armes pour nous recevoir. Sept ou huit harqnebouziers à cheval des noſtres allerent premier juſques à eux, leſquels n'eurent ſi toſt tiré leur coup, qu'ils furent ſuivis juſques à noſtre trouppe, laquelle eſtoit de vingt chevaux que Monſerie menoit, qui ne s'advança tant qu'il les

euſt veu eſtre cent ou ſix vingt pas par deçà le 1552.
foſſé, & lors ayant receu les coureurs tous enſemble leur allerent faire une charge laquelle les ennemis attendirent à coup de piſtolets quelque temps; mais à la fin ils la prindrent toute entiere juſques à leurs gens de pied, & s'arreſtans là à cauſe qu'ils sentoient le renfort d'autre quarante ou cinquante chevaux qui venoient à la fille, les noſtres firent ſemblant prendre la fuite ou la retraite vers le *Pontiffroy*, par où eſtoit ordonné que les Seigneurs Dantragues & de la Broſſe ſortiroient, avec chacun cinquante chevaux, entre leſquels M. le Prince de Condé (a), qui s'eſtoit deſguiſé en cheval léger, pour en eſtre l'un, s'y trouva : Mais d'iceux n'en apparoiſſoyent que dix ou douze, qui avoient couru de l'autre coſté ſur les fourrageurs & vivandiers, qu'ils avoient ſurprins, & mis le feu aux fourrages, & amemoient un troupeau de vaches & moutons qu'ils avoient

(a) M. de Thou (Liv. XI) ajoute qu'Horacio Farneſe, Duc de Caſtro, prit le même déguiſement, pour pouvoir être du combat. Ce ſont-là de ces particularités qui peignent l'eſprit de la nation dans ce moment : Pourquoi les Hiſtoriens les ont-ils négligées ? Cela valoit pourtant mieux que le récit ſec & ſuccinct du ſiége, comme pluſieurs l'ont fait.

1552. gagné, qui eſtoit proviſion en ce temps bien receue dans la Ville : car la chair fraiſche avoit commencé à faillir, & pluſieurs de nos ſoldats ſe prenoient aux chevaux.

Les ennemis n'ayans, comme il leur ſembloit, à ſe craindre que de ceux qu'ils voyoient, ſe ſentans, comme avons dit, bien renforcez, deſcocherent ſur les noſtres, qui pour cela n'avancerent leur retraitte qu'au petit pas & bien ſerrez ; tournans deux ou trois fois viſage, & autant de fois arreſtans les Allemans, qui par ce moyen s'amuſerent, & ſe laiſſerent attirer près des jardins, entre nos deux ponts, où les noſtres faiſant teſte, ſe meſlerent les uns dans les autres, & lors le Vidame, qui avoit attendu long temps cette opportunité derriere le Ravelin du pont des Morts avec ſoixante chevaux, deſquels le Duc Horace eſtoit du nombre, ſortit à bride abbatue leur couper chemin, les harquebouziers du foſſé cuidans que ceux-cy s'adreſſaſſent à eux, commencerent à gagner au pied vers un bataillon de quatorze enſeignes qui avoit desjà marché plus de ſoixante ou cinquante pas par deça les tentes, mais ils tournerent au foſſé, voyants que nos gens chargeoient leurs gens de cheval, leſquels prenants la fuite, donnerent bon moyen aux

noſtres, qui eſtoient peſſemeſle avec eux, 1552.
& à ceux qui eſtoient ſurvenus d'en faire grande exécution. Les mieux montez gagnerent comme ils peurent la faveur de leurs harquebouziers, avec leſquels faiſants teſte au bort du foſſé y fut encore combattu à leur grande perte. Les Seigneurs Dantragues & de la Broſſe s'advancerent cependant pour retirer nos gens qu'ils trouverent n'avoir autre dommage, que du Capitaine Bordeille (a) bleſſé de trois coups de harquebouze ou de piſtolet dequoy il eſt guery, & le cheval du jeune Mally tué d'une canonade. On ſçeut le lendemain par un Allemant, meſme de leur camp, qu'il avoit eſté tué des leurs, ou de coup de main, ou d'une coulevrine, qui avoit tiré de la plateforme S. Simphorien trois fois dans eux, plus de trente-cinq hommes de cheval, & bien quarante de bleſſez, la pluſpart de leurs chevaux tuez, où ſi fort bleſſez, qu'ils ne les avoient peu rapporter au camp. Auſſi des gens de pied, vingt cinq ou trente demeurez ſur la place.

De cette perte les ennemis donnerent connoiſſance ; car eſtant le Rochefoucaud ſorty encore de leur coſté, pour battre le chemin de S. Heloy vers le port d'Olizy où il de-

(a) Bourdeille.

1552. fonça des tonneaux print des Marchands & Vivandiers à leur veuë, ils ne firent meilleure contenance que de craindre une pareille touche qu'ils avoient ſentis le jour précédant : Les Marchands priſonniers dirent eſtre bruit *que l'Eveſque de Mayence faiſoit lever des gens de guerre pour envoyer à l'Empereur & qu'il luy venoit d'avantage huit pieces* d'artillerie par eau de la ville de Conſtance. Trop long ſeroit à raconter, & poſſible ennuyeux de particulariſer toutes les ſallies qui ſe ſont faites durant le ſiege, deſquelles auſſi une partie n'a peu venir à ma connoiſſance, à cauſe qu'il s'en faiſoit en meſme heure deux & trois par diverſes portes, eſtant contraint perdre les unes pour les autres, & quelquefois nos gens ne rencontrans les ennemis s'en retournoient ſans faire choſe digne de recit. D'autres auſſi que les ſaillies n'eſtoient ordonnées pour autre choſe que pour voir leur contenance, & reconnoiſtre ce qui ſeroit à faire pour une autrefois : & la pluſpart dont l'effet tournoit ſur les vivandiers & fourageurs ſeulement, comme à l'heure que le Comte de la Rochefoucaud gaſtoit les vivres du camp du Marquis, Navailles en faiſoit autant entre les deux camps de l'Empereur, & de la Reine

Marie (a). Ce qu'on auroit agréable d'ouir 1552.
ſi ſouvent dire qu'il a eſté ſouvent fait ſuffira que par le recit d'une partie ſoit monſtré ne s'eſtre jamais preſenté un ſeul moyen de nuire ou gagner ſur l'ennemy, que M. de Guiſe (quand la raiſon de guerre luy a conſeillé) ne l'ait entrepris & fait ſagement exécuter, tenant tousjours l'entrepriſe ſecrette juſques à l'heure qu'il y envoyoit, & lors en ayant bien inſtruit le chef qui la devoit conduire, jettoit premierement les coureurs dehors tous enſemble, & puis ceux de la groſſe trouppe bien ſerrés, ſans y permettre davantage que le nombre qu'il avoit ordonné, faiſant mettre des gens de guerre aux lieux de gardes en armes, afin que d'aventure lors que ſerions amuſés d'un coſté, l'on ne nous ſurprint de l'autre, & luy ſe tenoit à la porte avec autre nombre de gens tant de pied que de cheval, afin que ſi quelque occaſion ſe préſentoit de faire d'avantage, ou bien qu'il falut ſoûtenir, & recevoir les noſtres pour eſtre foibles, il peut promptement faire ſortir ceux-cy, auſſi avant qu'il en verroit eſtre be-

(a) Cette dénomination du camp de la Reine Marie étoit donnée aux troupes qui l'occupoient, parcequ'elles avoient été fournies pour les Provinces des pays-Bas dont cette Princeſſe étoit Gouvernante.

1552. ſoin : n'ayant jamais fait retraite quand il y avoit groſſe troupe dehors fut de pied ou de cheval, que au pas & en bon ordre, & que la trompette & tabourin ne l'euſſent ſonné, advertiſſant toutefois n'eſtre raiſonnable qu'on demouraſt longuement dehors à la teſte d'un camp. Cette nuit, veille de Noël, le guet & garde des breches & murailles furent renforcés, afin que le demeurant de nos gens de guerre peuſſent en plus grand repos ſolemniſer une ſi grande feſte, ainſi que M. de Guiſe avoit tousjours bien obſervé les choſes appartenantes à la religion, & auſſi que les ennemis ne ſe ſerviſſent de telle occaſion pour nous venir cependant dreſſer quelque entrepriſe. Après le ſervice de minuit, il alla viſiter tous les corps de garde, & le propre jour de Noël tant du coſté des ennemis que du noſtre, la dignité de la feſte fut aſſés bien gardée ſans nous porter grand dommage, ſeulement ils tirerent quelque coups de canon, & nous leur rendimes des mouſquetades & harquebouzades en eſchange.

Le lendemain de Noël nous comptames le ſoixante cinquieſme jour de la venue des ennemis, le quarente cinquieſme du commencement de leur batteries, qu'encores ne voyoit l'Empereur guerre d'avancement en

ſon entrepriſe, demeurant l'endroit des bré- 1552.
ches auſſi fort & mal aiſé, par le moyen des bons & forts ramparts que nous y avions dreſſés, que ſi nos murailles n'euſſent point eſté batues, nos flancs par meſme diligence ſauvés & pluſieurs faits de nouveau, la fauſſebraye entiere, & auſſi bon ou meilleure maintien en nos gens que le premier jour que ſon armée arriva. Laquelle il connoiſſoit que à toute heure alloit en diminnant, à cauſe de la mortalité grandement eſchaufée en ſes trois camps, en danger d'eſtre entierement ruinés ſi ſa premiere délibération ne cedoit à la preſente neceſſité, & meſmement au temps qui s'eſtoit reduit depuis le commencement de Decembre, à la froidure, & gelée plus véhémentes que la belle ſaiſon qu'ils avoient eu du commencement ordonner de ſa retraitte, & fit paſſer la riviere de mozelle à quelques pieces d'artillerie leſquelles le Marquis de Brandeboug logea auprès d'un de ſes regiment en la plaine, comme pour aſſujettir d'avantage les iſſues de nos Ponts.

Et pource que de la ville on ne s'eſtoit encore appercen d'aucun ſigne de délogement que les ennemis vouluſſent faire, nous ne pouvions penſer à quelle occaſion on avoit paſſé celles pieces, M. de Guiſe envoya la

1552. compagnie de M. de Nemours, pour en reconnoiſtre ce qu'on pourroit, & ſortirent premier par le pont *des Mores* trente chevaux avec Navailles, pour courir juſques là, le demeurant par Pontifroy avec M. de Nemours. Les deux troupes ne parurent ſi toſt ſur les ponts, que toute l'artillerie du Marquis tant du haut que de la plaine & celle qui reſtoit encore aux tranchées tira comme ſi elle euſt eſté auparavant bracquée pour cette ſaillie; ce nonobſtant Navailles alla juſques près des pieces qu'il nombra ſeize, leſquelles nous jugeames eſtre des douze canons ſix coulevrines, & cinq mortiers que le Marquis avoit preſté à l'Empereur comme nons avons bien ſceus, & eſtoient gardées de trois ou quatre eſcadrons de gens de pied; il temporiſa aſſés longtemps à l'entour cuidant attirer les ennemis hors du camp: mais ils ne voulurent faire autre jeu que leur artillerie, de laquelle ne receumes aucun dommage que du cheval du Seigneur Murat d'Auvergne, qui eut la jambe emportée. Encores du matin eſtoit ſorty l'enſeigne de la compagnie du Seigneur de Gounor avec trente chevaux qui les eſtoit allés chercher bien avant: mais ils n'avoient voulu ſe monſtrer en campagne, s'adviſans pour le lendemain de mettre une

embuſche de deux cent chevaux vers le che- 1552.
min de leurs fourrageurs à main gauche de S. Heloy pour ſurprendre les noſtres, ſi le Seigneur de S. Phale enſeigne de la compagnie de M. de Guyſe (qui eut commandement de ſortir avec ſoixante chevaux pour leur couper tousjours les vivres) n'eut envoyé une partie de ſes coureurs vers ce coſté qui les decouvrirent, & lors ils envoierent quelques chevaux pour charger noſdits coureurs, eſperans que S. Phale s'advanceroit avec toute la trouppe, pour faire la recharge : mais comme bien adviſé, il receut ſeulement les ſiens, qui venoient de faire la deſcouverte, ſans ſuivre les ennemis, leſquels d'eux meſmes prenoient la cargue.

Environ une ou deux heures aprés, M. de Guiſe eſtant allé, ſelon ſa vue du coſté de S. Pierre des champs où eſtoit le logis des Italiens du camp de l'Empereur, & n'y voyant promener aucun, penſa qu'ils l'avoient abandonné, ce qu'il envoya incontinent reconnoiſtre par les Capitaines Aboz & Cornay, avec des harquebouziers, qui n'y trouverent perſonne. Et par meſme moien fit donner S. Eſtephe avec autre nombre de ſoldats, juſques dans les tranchées de la porte S. Thibaud, où furent trouvez quelques Alemans; leſquels

1552. abandonnans leurs picques harquebouzes, & hallebardes, furent chaſſez juſques au corps de garde derriere le prochain cavalier d'auprès S. Arnould, d'où ſortit une groſſe trouppe d'harquebouziers & corſelets pour repouſſer les noſtres : leſquels ſe retirant par les tranchées meſmes, rapporterent les armes qu'ils y avoient gagnées. De ces deux choſes fiſmes nous la premiere conjecture, que les ennemis ſe vouloient (a) lever : laquelle ſe confirma encores ſur le ſoir, par advertiſſement d'un garçon de l'age de dix ans, natif de la ville, qui vint du camp ſe rendre à nous, lequel ſatisfaiſoit avec raiſon aux choqu'on luy demandoit.

Le lendemain, jour des innocens, s'exécuta une entreprinſe ſur trois ou quatre cens chevaux, leſquels pour empeſcher nos ſaillies de la porte *à Mazelle*, les ennemis mettoyent ordinairement en garde en la plaine d'entre les deux camps. Et avoit M. de Guiſe, (comme en choſe penſée de longue main) fait reconnoiſtre par le Seigneur de la Broſſe & Paule Baptiſte, les moyens & chemin qu'il faudroit tenir pour y faire un bon effet : meſme par autres ſaillies, avoit pluſieurs fois fait meſurer le temps que le ſecours

(a) Vouloient lever le ſiége.

leur

leur pouvoit venir de l'un ou l'autre camp. 1552.
Il ordonna bon nombre de gens de cheval ſe rendre environ midy à la place du change, & ès autres endroits, les plus couverts de la ville, afin qu'on ne les viſt des haut lieux du dehors. Et jettant premierement Navailles avec quinze chevaux dehors, l'envoya devant pour reculer les ſentinelles des ennemis, qu'ils avoient aſſiſes au bort de la montagne, pour deſcouvrir juſques à nos portes. Et puis le Seigneur Pierre (a) avec la cavalerie, pour aller faire la charge : La gendarmerie après, ſoubs M. le Prince de la Roche-ſur-Yon qui les ſouſtiendroit. Tous les Princes & Seigneurs, qui eſtoient dans la ville, furent de la partie. Le Seigneur Pierre approcha les ennemis le plus couvertement qu'il peut ; mais l'un des leurs, qui en eſtoit en ſentinelle tant à l'eſcart, que Navailles n'y avoit peu arriver ſans ſe perdre, voyant qu'un ſi grand nombre ſortoit, leur en courut donner advis. Ils ſe voulurent du commencement ſe retirer au pas vers le camp, puis à toute bride, ſe ſentans preſſez : mais nos coureurs, & les gens du Seigneur Pierre ſe trouverent ſi près, qu'ils ſe meſlerent dans eux, & fut tout ce corps de garde forcé & rompu ; demeurans

(a) Pierre Strozzi.

1552. quelques uns ſur la place, & trente-trois retenus priſonniers, tout le reſte fut mis en deſroutte. Ceſte deffaite fut à la veuë du logis de l'Empereur, lequel incontinent commanda à ceux de ſa maiſon monter à cheval, & marcha ſa cornette juſques au pont de Magny. Or voyant M. le Prince, & le Seigneur Pierre leur entreprinſe executée, & que de demeurer longuement entre les deux camps, en pourroit venir inconvenient, firent ſonner la retraite, à quoy fut obey d'un chacun, bien qu'il reſtaſt en la campagne, & à leur veue quelques charettes & fourrageurs, ſur leſquels nos gens commençoyent deſcocher (a) : mais le commandement, qu'en ceſte & autres ſaillies, avoit fait M. de Guiſe, d'obeir aux chefs de l'entreprinſe, les retint, comme ſera tousjours fort requis, qu'en tel affaire l'obeiſſance y ſoit entierement rendue. Ce jour les ennemis voulurent monſtrer qu'ils n'eſtoient encores à bout de de leurs poudres & boulets, & s'eſtoient mis de bon matin à tirer dans la ville, de douze ou quinze pieces, qui reſtoient encores ſur leurs cavaliers, plus fort qu'ils n'avoient fait depuis la grande batterie : continuants tout le lendemain juſques environ minuit, qu'ayans parfourny le nombre de quatorze mille coups de groſſes pieces & plus,

(a) Commençoient à tomber.

depuis le dixieſme Novembre, outre douze 1552.
ou quatorze cens, tirez du coſté du Marquis, oſterent toutes leurs pieces des cavaliers, & les menerent à l'Abbaye S. Arnould, où un peu devant le jour, ceux de la garde des tranchées ſe retirerent. Laquelle choſe eſtant le matin reconnue, nos ſoldats allerent incontinent gagner la premiere tranchée des harquebouziers au bort du foſſé, celles de devant les cavaliers, où preſque tout le jour ne ceſſerent d'harquebouzer les uns ſur les autres & y perdiſmes des noſtres ſix ou ſept ſoldats. On vit les quatre ouvertures des mines, que les ennemis avoient commencé, dont l'une reſpondoit desjà ſoubs la tour *d'Enfer*. Or s'eſtoyent adviſez les ennemis de fournir de nuit les ruines de S. Pierre desjà abandonnées, d'un gros nombre de gens de pied & de cheval, & jetter le matin quelques vaches paiſtre aſſez près de la ville vers ce coſté pour y attirer les noſtres : mais M. de Guiſe ne voulut qu'on y ſortiſt, prévoyant l'entrepriſe des ennemis, laquelle ſe deſcouvrit ſur le ſoir qu'on vit retourner ces trouppes au logis. Quinze ou vingt chevaux des noſtres furent envoyez entre les deux camps, eſſayer de de faire quelque prinſe, ſur tant de charroy & de gens qu'on voyoit aller de l'un à l'autre :

1552. Mais il s'y trouva ſi groſſe eſcorte de cavalerie, que nos gens s'en retournerent ſans rien faire. La nuit, voulant M. de Guyſe donner advis au Roy de ce commencement de retraite, fit ſortir nombre d'harquebouziers par le pont des Morts, pour reculer les ſentinelles des ennemis, qui eſtoient aſſiſes au bout d'iceluy, & aprés eux jetta le Meſſager, lequel alla prendre le chemin de Thionville, & puis tourna où luy ſembla meilleur, pour ſe pouvoir conduire. Sur le premier ſomme, le feu ſe print en une maiſon de la ville, ou le Capitaine Lanque eſtoit logé: joignant laquelle y avoit quelque munition de poudre, & les greniers du Roy n'en eſtoient pas loing. L'alarme fut donnée, dont s'allerent les gens de guerre incontinent rendre aux breches, & autres places ordonnées. Et M. de Guiſe vint au lieu du feu pourvoir au demeurant, ſi bien qu'il n'y eut dommage que d'une partie de la maiſon. Il faiſoit un très mauvais temps d'un vent impetueux, meſlé de neige ſi eſpeſſe, qu'on ne ſe pouvoit voir ni ouir. Et de peur que cela n'invitaſt les ennemis à quelque entreprinſe, on ſe tint preſque toute la nuit en armes. A quoy s'adjouſta une nouvelle occaſion, de ce qu'une partie du rampart qu'on avoit fait à

main gauche, de l'allée entre la porte *Champeneze* & le boulevart, tomba, dequoy les ennemis euſſent poſſible eſſayé s'en ſervir, s'il fuſt advenu quelque jour auparavant. 1553.

Le lendemain après midy, que quelque nombre d'harquebouſiers ennemis, ſe monſtroyent entre S. Arnould & la ville, vers les dernieres tranchées, nos harquebouziers ſortirent, & y eut une aſpre eſcarmouche, ne laiſſant prendre advantage les uns ſur les autres de plus de trois heures. A la fin les Eſpagnols ſe retirerent dans les ruines de l'Abbaye, où eſtoit le fort de leur garde, & avoyent fait des canonnieres, & petites ouvertures aux murailles, d'où ils tirerent encores quelques coups à ſeureté, & bien couverts, ſur les noſtres, & y fut bleſſé au bras le Capitaine Pierre Longue, & auſſi l'Enſeigne du Capitaine Bethune, & cinq ou ſix ſoldats morts. Du coſté du *Pontiffroy*, les Seigneurs de la Rochefoucaud, & de Rendan allerent battre les chemins vers S. Heloy, tirans à Thionville, par où une partie du camp s'en alloit, & trouverent des Eſpagnols malades, qu'on menoit en chariots, vers leſquels firent tant d'humanité, de les laiſſer paſſer ſans leur faire ſentir nouvelle infortune. Et ſe tenans encores ſur le chemin, prindrent un pa-

1552. ge, un valet de chambre, & un laquais du Duc d'Albe, leſquels M. de Guyſe renvoya depuis par honneſteté à leur maiſtre, & renvoya un nommé Jaſpar Suiſſe, & deux chevaux legers Eſpagnols, que Broilly & Mareval avoient prins, en une ſaillie du vingtſeptieſme dudit mois.

1553. Les deux jours (a) enſuyvans ſe firent force ſaillies de quinze ou 20 chevaux ſur les routes de ceux qui commençoyent s'en aller, & par quelques Eſpagnols, autres des leurs, qui furent prins, nous ſceuſmes le deſlogement de l'Empereur, du chaſteau de la Orgne qui s'en eſtoit parti ce premier jour de l'an, & retiré à Thionville, avec le malcontentement (b) qu'on peut penſer, de ſe voir deſcheu de ſon eſperance, & ſa grande armée, qu'il avoit aſſemblé de divers endroits de la Chreſtienté, ruinée, ſon entrepriſe tournée a néant, & luy quaſi mis pour ſervir d'exemple à faire voir au monde, que la force & conſeil des

(a) Salignac datoit ici de Janvier 1552, parceque de ſon tems c'étoit la manière de compter. L'année alors ne commençoit qu'à Pâques. Mais ſelon le nouveau calendrier on étoit au mois de Janvier 1553.

(b) » Je vois bien, (dit ce Prince, lorſqu'il ſe détermina à lever le ſiége,) » que la fortune eſt femme; » elle préfère un jeune Roi à un vieil Empereur.

plus grands hommes, n'eſt rien au regard de 155
la providence de Dieu. Ce meſme jour une trouppe de nos gens de cheval ſortis par le Pont des Morts, pour aller donner juſques à la file de ceux qui paſſoient ſoubs le Mont S. Martin, & trouverent beaucoup de cavalerie Eſpagnole, qui luy faiſoit eſcorte. Les noſtres commencerent attaquer l'eſcarmouche, mais l'un des ennemis appela un de nos harquebouziers à cheval pour s'enquerir *ce que c'eſtoit que les François demandoient* & comme il luy fut repondu, *qu'ils cherchoient à combattre & donner coup de lance*. L'Eſpagnol dit, *leur trouppe n'eſtre maintenant en eſtat pour reſpondre à cela, qu'ils ſe retiroyent & qu'on les laiſſaſt aller en paix*. Ce propos donna envie au noſtre de ſçavoir ſon nom, qui le luy diſt, & ſe nomma le Capitaine Sucre, lequel fit incontinent retirer ſes gens.

Après le partement de l'Empereur, ſes deux camps ſe leverent (a) le deuxieſme de de Janvier, par un ſigne de feu qu'ils firent

(a) Cela ne s'accorde pas avec les modernes, & ſpécialement avec le Père Daniel (Tome IX de ſon Hiſt., édit. du Père Griffet, p. 712) qui fait lever ce ſiége le 10 Janvier. Il paroît qu'il a confondu la retraite de l'armée Impériale avec celle du Margrave de Brandebourg. Il nous ſemble que l'autorité de Salignac, té-

1553. de l'un à l'autre ſur les unze heures de nuit, & marcha celuy de la Royne Marie juſques à Argancy, lieuë & demie de Mets, contre bas la Mozelle, & le grand ſoubs là conduite du Duc d'Albe, par de là le pont *des Moulins*. Sur la queuë duquel, délibérant M. le Prince de la Rocheſuryon faire le lendemain une entrepriſe, avec ſa compagnie, & cent chevaux de celle de M. de Guyſe, enſemble les chevaux legers du Seigneur de Rendan, Meſſieurs d'Anguien, de Condé, de Nemours, Grand-prieur de France, Marquis d'albœuf, Duc Horace, de Montmorency, Vidame de Chartres, Danville & autres Seigneurs en voulurent eſtre. Et n'ayans autre iſſue que par la Poterne des Moulins de la Seille, furent contraints mettre pied à terre pour ſortir. En quoy alla tant de temps que les ennemis eurent cependant paſſé ce Pont des Moulins, ayant laiſſé au bout d'iceluy, & à l'advenue de la ville, un gros nombre d'harquebouziers & de corcelets, leſquels, pource qu'il eſtoit trop dangereux de les enfoncer là ou ils eſtoient, les noſtres eſſayerent ſouvent les attirer à la campagne : mais ils n'y voulurent venir. Dont s'en retour-

moin oculaire eſt d'un grand poids. Les dates rapportées par Channatz ſont les mêmes que les ſiennes.

nans, eurent le ſpectacle d'une ſi grande ruine 1553.
de camp, qu'on euſt pluſtoſt jugé l'armée y avoir eſté vaincue, que s'en eſtre levée. Tant d'hommes morts de quel coſté qu'on regardaſt, beaucoup à qui ne reſtoit qu'un peu de vie, & une infinité de malades qu'on voyoit plaindre dans les loges, leſquelles à ceſte occaſion, ils avoient laiſſées entieres : en chacun quartier cimetieres grands & fraiſchement labourez les chemins couverts de chevaux morts, les tentes, les armes & autres meubles abandonnez : & generalement une ſi grande miſere en tout, qu'elle eſmeut à compaſſion, ceux meſmes qui leur eſtoient juſtement ennemis. Ils trouverent d'avantage plus de douze mille pains & autres vivres gaſtez. Par où l'on peut connoiſtre, que la providence (a) de l'Empereur, eſtoit merveilleuſe, d'avoir ſi longuement entretenu en Hyver un tel & ſi grand peuple, ſans aucune diſette, en pays desjà ruiné & deſtruict. Peut eſtre que ſi le rigoureux commandement de la guerre euſt eſté en main d'un Prince non tant humain, que M. de Guyſe, qu'on euſt envoyé incontinent mettre le feu par tout le camp : mais ſa pitié ne le peut ſouffrir, ains envoya aſſembler les malades, ordonnant

(a) Prévoyance.

1553. charitable aumoſne pour les nourir & guèrir : & ſepulture à ceux qui eſtoient desjà très-paſſez. Puis fit entendre au Duc d'Albe ; que s'il vouloit envoyer de ſes gens pour leur pourvoir, & les conduire à Thionville, ils les accommoderoit volontiers de batteaux bien couverts pour les y mener. Au moyen dequoy, il adjouſta à ſon nom (bien que très-grand de beaucoup d'autres louables œuvres) encores ceſte humanité, qui en rendra & la memoire, & luy meſmes immortels. Dès le matin le Duc d'Albe avoit envoyé vers luy un trompette, pour le prier de recevoir en la ville, un Gentilhomme Eſpagnol, nommé le Seigneur Rouméro (a), fort malade, afin d'y eſtre traitté, & qu'il luy pleuſt l'avoir en recommandation : ce que fut liberalement accordé, & ledit Rouméro receu avec ceux qu'on luy avoit laiſſé pour le ſervir. Ce meſme jour le Seigneur de la Broſſe, avec la compagnie de M. de Lorraine, celles du Seigneur du Gounor & du Capitaine Voguedemar, ſortirent par la porte S. Barbe, pour aller donner ſur la queuë du camp de la Royne Marie : mais il avoit tant cheminé

(a) C'eſt ce Julien Romero dont la jactance a été relevée dans l'Obſervation du n° 8 du VI Livre des Mémoires de Rabutin.

depuis environ minuit, que le Seigneur de 1553.
la Broſſe ne trouva autre choſe, fors une pitié pareille à celle qui avoit eſté veuë de l'autre coſté. Voguedemar avec ſes ſoldats deſcendit vers la riviere, & paſſa juſques au village de Malleroy, ou il trouva ſept ou huict vingts caques de poudre, qui furent gardées quelque temps, ſoubs eſperance de faire deſcendre des batteaux, & amener le tout dans la ville; mais ſentant approcher la nuit, & que une longue attente ſeroit dangereuſe, meſmes que beaucoup d'ennemis du camp du Duc d'Albe, n'en logoyent pas loing fut adviſé d'y mettre le feu. Encores ſur le haut, le Seigneur de la Broſſe vit les marques de beaucoup de poudre bruſlée par trainées, & grand nombre de boulets, que les ennemis avoient laiſſé, comme auſſi en avoyent laiſſé beaucoup à l'autre camp, & meſme en avoient enſevely ſoubs terre, par où ſe deſcouvrit encore mieux le grand appareil de guerre, que l'Empereur avoit mené, & la licence qu'il s'eſtoit donnée d'en prendre en paſſant par les villes d'Allemagne. L'on à creu que les cent milliers de poudre, dont ils nous manaçoient tant, furent à peu près employés ou gaſtés.

Quand il fut nuit M. de Guiſe deſpeſcha

1553. le ſeigneur Thomas (a). Delveche, pour aller donner advis au Roy, du ſuccès de ce ſiege, & des termes en quoy les grandes forces de l'ennemy eſtoient réduites. Et le lendemain un nombre de chevaux fut envoyé vers Ste. Barbe ſur le chemin que le Seigneur de Brabançon & ceux du pays Bas tenoient. Et après les avoir ſuivis tout le jour, ne les purent atteindre, ni trouverent autre choſe que quelques reliques de morts & malades; d'armes, & bagages abandonnés par les chemins.

Le Marquis Albert n'avoit encor rien remué; ains le jour précédant avoit tiré de dix-huit ou vingt pieces à toute outrance dans la Ville, comme pour deſcharger ſon charroy de ceſte munition. Et pour ce qu'on vid quelques harquebouziers Eſpagnols en imboſcade aſſéz près de ſon camp, M. de Guyſe envoya trente chevaux avec Monſerie par le *Pontiffroy*, pour les reconnoiſtre. Nos coureurs s'approcherent juſques à donner des coups d'harquebouze dans eux; mais ils ne ne voulurent venir à l'eſcarmouche.

(a) Les Mémoires de Vieilleville Tome XXX de la Collection p. 210 nomment Courteville le gentilhomme chargé d'aller annoncer au Roy la levée du ſiége de Metz.

Le jour d'après, le Marquis ne fit encor 1553.
ſemblant de bouger, & y avoit pardeçà ſon camp le long de la plaine en bataille, autre nombre de gens de cheval en bataille, qu'on ſceut depuis eſtre Bohemois (a), ſe tenans là comme pour eſcorte de quelque charroy, lequel à juger de loing, on eſtimoit eſtre artillerie. Le Seigneur de Biron eut commandement avec trente chevaux, d'aller voir ce que c'eſtoit: ainſi qu'il ſortoit par le pont *des Mores*, huit chevaux des ennemis, qui eſtoient en ſentinelle derriere la croix dudit pont, ſe monſtrerent: leſquels le Guidon de la compagnie de M. le Prince de la Rocheſuryon, avec trois chevaux de nos coureurs, alla charger, & prévoyant le Seigneur de Biron, que le jeu viendroit eſtre mal party, meſme que ſix chevaux s'approchoient encores de renfort aux ennemis, il envoya le Seigneur de Dampierre, & trois autres des noſtres ſe joindre aux premiers, qui eſtoient desjà meſlés: Et avoit ledit Guidon eſté bleſſé, ſe trouvans les uns ſi avant dans les autres, que venant autre trouppe d'ennemis bien forts comme eſt leur couſtume, & qui n'eſtoient gueres loin de là, un des noſtres ne ſe peut deſmeſler, & pour la faute de ſon

(a) Bohémiens.

1553. cheval qui tomba, fut retenu priſonnier. Et furent ſuivis juſques ſur les bras du Seignenr de Biron, lequel voyant les ennemis ſi près, encores qu'en grand nombre, comme de ſept ou huit vingts, délibéra les ſouſtenir, de peur que s'il ſe retiroit ſans faire teſte, ſes coureurs fuſſent perdus, & que les ennemis ſe vinſſent meſler dans ſa troüppe, en danger de la rompre : Parquoy commanda qu'on chargeaſt, & tout à un coup les noſtres donnerent dedans les ennemis : leſquels après que leur opiniaſtreté eut duré quelque temps à coup de piſtolet, ils furent à la fin contraints tourner le dos, & furent chaſſés plus loing que le Seigneur de Biron n'euſt voulu, qui s'efforça retenir les noſtres : mais il faiſoit ſi beau ſuivre les autres qu'ils furent menés battans plus de quatre ou cinq cent pas, portans par terre & éxécutans ceux qui peurent eſtre atteints. Et pource qu'il ſe monſtroit autre troupe d'ennemis bien ſerrés à main droite, il mit peine de raſſembler la ſienne, & ſe retira peu à peu, monſtrant pluſieurs fois viſage, juſques au pont, ſans perte que d'un ſecond priſonnier & d'un autre tué. Ceſte eſcarmouche avoit pris un dangereux commencement, conſidéré la force des ennemis : mais la fin revint à eſtre bien & heu-

reuſement conduite. Les Seigneurs de Duras 1553.
de Bordeille, de Mortemar, de St. Sulpice, & la Couldre s'y trouverent, qui firent bien le devoir. Et ſceut lors M. de Guyſe, que ce camp du Marquis n'arreſtoit que pour l'artillerie de l'Empereur, laquelle n'eſtoit encores paſſée, & marchoit à grande peine, à cauſe que le temps eſtoit au deſgel, & la neige fondoit, par où le pays eſtoit rendu ſi mol & enfondré qu'un cheval délivré (a) avoit aſſés affaire à s'en retirer : meſmement qu'une partie de leurs pieces eſtoient doubles canons, ou baſilics, & preſque toutes de plus gros calibre, que ne ſont communement les noſtres. Ceſte meſme cauſe avoit auſſi contraint & contraignoit encores le Duc d'Albe tenir ſon camp au pont des Moulins, à trop grande perte de ſes gens, qui mourroient tousjours : mais il ne vouloit avoir la honte d'abandonner l'artillerie. Ce jour le Vidame de Chartres, fut avec quelque nombre de chevaux vers Ste. Barbe & s'approcha de la riviere, où il vit de l'autre coſté, la fille de ceux qui ſe retiroient touſjours vers Thionville, ſur leſquels il s'adviſa d'une entrepriſe & conſidéra la commodité du lieu pour l'éxécuter. La nuit il fit deſcen-

(a) Libre.

1553. dre deux batteaux, & luy meſme le lendemain matin s'y trouva, avec vingt cinq ou trente harquebouziers, & autant de cheval : & jetta de ces gens de cheval ſur le coſté des ennemis, autant que les deux batteaux en peurent paſſer pour une fois, enſemble dix harquebouziers pour la garde de chacun batteaux : leſquels chevaux paſſés outre, couverts ſur les armes & croix de manteaux gabans (a), ſe ſaiſirent premierement des trois ou quatre premiers chariots qu'ils trouverent: leſquels ils rengerent en forme de barriere devant les batteaux pour ſauver leur retraite, & ſe pouvoir embarquer, s'ils eſtoient forcés de gros nombre de cavalerie, puis retournans ſe pourmener le long du chemin, trouvoient maintenant ſix, puis huit, tantoſt dix des ennemis, auxquels ils faiſoient entendre, que leur plus court eſtoit de paſſer le long de l'eau, & y adjouſtoient la force, quand ils n'y vouloient aller de gré : où les ayans deſvaliſés, les envoyerent outre, afin que ceux qui venoient après n'en euſſent cognoiſſance. La file s'y adreſſa d'elle meſme, ſi eſpeſſe,

(a) Le mot de *Gabans* déſignoit des manteaux d'une eſpèce de feutre propre à garantir de la pluye. Ainſi ces manteaux gabans reſſembloient à ce que nous appellons couvertures de chevaux.

que

que les noſtres eſtoient aſſés embeſognés de 1553.
les deſpeſcher, retenans ceux qu'ils jugeoient pouvoir payer quelque rançon. Ce paſſe-temps dura environ deux heures ſur trois ou quatre cens : & l'eut encor le Vidame continué, ſans un Eſpagnol meſme priſonnier, lequel l'ayant veu rendre une belle jeune femme à un Alemand, qui diſoit l'avoir eſpouſée, meu de ceſte honneſteté, l'advertit ſe retirer de bonne heure & que toute la cavallerie Eſpagnolle eſtoit logée aux environs, laquelle en moins de rien pourroit eſtre ſur luy : dont prenant ce conſeil, ne fuſt ſi toſt repaſſé à ſon bord, que ceſte cavalerie ſe monſtra de l'autre part, laquelle ne luy peut faire plus grand mal, que de luy en ſouhaitter.

L'après dinée deux gros Eſcadrons de gens de cheval furent veus du coſté du Marquis, aùxquels M. de Guyſe envoya Navailles, avec vingt cinq chevaux, attaquer une eſcarmouche pour en attirer une partie, s'il pouvoit, vers la croix, desjà s'eſtoient jettés bon nombre d'harquebouziers & corcelets pour les recevoir. Les ennemis ſe tindrent tousjours ſerrés, & n'envoyerent que quelque petit nombre d'harquebouziers à cheval ſur les noſtres, non guères loing de

1553. leur trouppe, qui ſe harquebouſerent un temps les uns les autres.

Or y avoit-il une Iſle dedans la Mozelle, qu'on appelle le pré de *l'Hoſpital*, & venoit par l'un des bouts, joindre bien près du pont des Mores, s'eſtendant puis après contremont la rivière, juſques à trois ou quatre cent pas de l'Abbaye St. Martin, & autant juſques au champ de *Waſſieux*, où le bout des tranchées des ennemis reſpondoit. M. de Guyſe avoit ſouvent penſé y jetter de l'artillerie, pour tirer dans l'un des deux camps ne fuſt l'inconvéniant, qu'il ſeroit tousjours battu de l'autre par le derriere : auſſi eſtoit danger, qu'avec nombre de batteaux, que les ennemis euſſent aiſément recouvert & fait deſcendre, eſtans maiſtres du pont a Mouſſon, vinſſent jetter nombre de gens dans l'Iſle & gagner nos pieces : mais à ceſte heure, qu'ils avoient abandonné le pont a Mouſſon, & n'avions plus d'ennemis que d'un coſté, luy ſembla eſtre temps de mettre à effet ſa délibération. Et premierement fit paſſer dans ceſte Iſle deux baſtardes, qu'on approcha le plus que l'on peut, du camp du Marquis, & eſſaya lors d'en tirer à ces eſquadres d'ennemis, qui ſe tenoient derriere les eſcarmoucheurs : toutefois la

hauteur du bord de la riviere de leur coſté 1553.
les couvroit, & garda qu'on ne les peut gueres offencer : depuis on y paſſa un canon, & une longue coulevrine & quelque fauconneaux, afin de faſcher le Marquis dans ſon camp, & le contraindre de laiſſer le logis du Mont St. Martin. Cependant M. le Duc de Nevers, (qui s'eſtoit longuement tenu à Toul, avec bon nombre de chevaux, pour garder que l'ennemy ne jouiſt de ce quartier de pays, & luy coupper tousjours les vivres) vint à Metz (a), où il n'eut peu de plaiſir à voir le bon eſtat de toutes nos choſes, & l'ordre qui avoit eſté mis pour repouſſer l'ennemy.

Eſtant l'après-diſnée du coſté des Ponts avec M. de Guyſe, pour voir le camp du Marquis, & reconnoiſtre s'il y avoit moyen d'y rien entreprendre, M. de Nemours ſortit avec quelques chevaux de ſa compagnie, & la compagnie du Seigneur de Rendan, envoyant les Seigneurs de Clermont, Suze, la Rouë, Dampierre, Sombarnon, & trois ou quatre autres, donner juſques au camp, où les enne-

(a) Liſez par rapport à cette arrivée du Duc de Nevers la note extraite du manuſcrit de Channatz Tome XXX de la Collection, (Mémoires de Vieilleville p. 217.

1553. mis ne coururent à d'autres armes qu'à l'artillerie, qu'ils firent tirer incontinent ſans donner à connoiſtre qu'ils vouluſſent ſortir de leur fort (12), laiſſans aux noſtres maiſtriſer la campagne juſques auprès de leurs tentes. Encor le jour après, le Comte de la Rochefoucault & le Capitaine Lanque ſortirent, afin que jamais on ne leur laiſſaſt prendre le repos qu'on leur pourroit oſter, & allerent les coureurs tuer des Allemands juſques dans le camp approchans à ſoixante pas de leur artillerie, ſans que leurs gens de cheval ſe monſtraſſent. Le lendemain au point du jour les noſtres (couverts d'une petite tranchée dans l'Iſle & près de l'Hoſpital) commencerent à tirer à l'Egliſe & Abbaye où le Marquis eſtoit logé (a), au long de ſon camp, qui nous eſtoit quaſi tout en butte, lequel eut à ſouffrir cela juſques au ſoir : & non-ſeulement tint-on ſujets ceux-cy, mais encore quelques ſcadrons de cavalerie, que le Duc d'Albe avoit envoyé en la plaine pour eſcorte de leur artillerie, qui marchoit

(a) Channatz, (comme on l'a déjà vu Tome XXX de la Collection note *a*, p. 258) atteſte également que ce fut l'artillerie qui força Albert à ſe retirer; & cet Écrivain peint le déſeſpoir du Prince Allemand dans cette occaſion.

tousjours vers le port d'Oliſy, où l'on l'em- 1553.
barquoit pour de-là la conduire à Thionville, leſquels au paſſer & repaſſer du chemin, qui eſt entre le Mont S. Martin & nos pieces ſe desbandoient courans ſans attendre les uns les autres, pour ſe jetter hors de la portée. Les deux camps du Duc d'Albe & du Marquis ſe leverent le lendemain au matin, & eut leur cavalerie paſſé avant le jour, la plaine que nos pieces pouvoient battre, & s'alla ranger en eſquadrons au pied du couſteau, attendant les gens de pied, leſquels laiſſans la plaine, firent un chemin nouveau à travers & au pendant des vignes, pour s'aſſeurer du canon: puis vindrent regagner les gens de cheval en la plaine. M. de Guyſe fit ſortir quinze ou vingt chevaux de ſa compagnie, & huit ou dix harquebouziers du Capitaine Lanque, qui leur attaquerent l'eſcarmouche, & leur furent ſur les bras juſques à midy, qu'on les envoya rafraichir de pareil nombre, juſques à la nuit, que les noſtres retournerent en la ville, & les autres prirent logis aux premiers villages prés *d'Oligy*. M. de Guiſe viſita les deux lieux de Moulins & du Mont S. Martin, auxquels & à Longeville, Chazelles, Scy, & autres villages d'alentour, il trouva de merveilleux reſtes de morts & de malades,

1553. de ſorte que nous jugeons la perte d'hommes, qui pouvoit avoir eſté aux trois camps d'environ vingt mille : & beaucoup des leurs, qui tomberent depuis priſonniers ès mains des noſtres, nous aſſeurerent que le nombre paſſoit (13) juſques à trente & poſſible trente cinq mille.

Quelque autre jour après, M. de Guiſe alla voir le lieu où avoit eſté le camp de la Royne Marie, laiſſant dans la ville (pour ne demeurer deſpourveus de conſeil & conduite) M. le Gouverneur (a), & quelques autres de qualité, ainſi qu'il avoit accouſtumé faire toutes les fois qu'il ſortoit dehors. Et furent trouvés des tranchées & flancs en ce camp, vers la venue de la ville, tout ainſi que ſi les ennemis euſſent eu en teſte, une armée de pareille ou plus grande force que la leur. Il coula le long de l'eau pour voir le logis d'Olisy, que le Duc d'Albe avoit pris, lequel eſtoit de l'autre bord en lieu haut, & dominoit la plaine baſſe & raze, du coſté de deçà, en laquelle ils avoient relevé un fort de terre, & y tenoient des harquebouziers, pour la ſeureté du port, afin que les noſtres n'empeſchaſſent d'un bord à l'autre l'embarquement de leurs pieces : deſquelles en avoient

(a) Artus de Coſſé ſieur de Gonnor.

cependant logé ſix, bien à propos pour def- 1553.
fendre les deux coſtés du fort, & veritablement le lieu eſtoit choiſi en gens de guerre, & à bon advantage pour eux. Le Vidame de Chartres alla eſcarmoucher ces harquebouziers du fort, qui ſortirent à la campagne ſoubs la faveur d'un gros nombre d'autres, logés à un prochain village, qui leurs vindrent au ſecours, & ne fut à la fin paſſé à guéres grand combat ni d'un coſté ni d'autre: bien fut remarqué par les noſtres le moyen de ſurprendre dans le logis ces derniers venus: mais eux craignans ceſte entrepriſe, repaſſerent dès la nuit l'eau, & ne les trouvaſmes au village le jour d'après, que M. de Guiſe meſmes y fut avec bon nombre de gens de pied & de cheval de l'autre coſté, les Seigneurs de la Broſſe & de Toucheprès, avec quarante ou cinquante chevaux eſtoient allés à la queue du camp, pour reconnoiſtre l'ordre qu'ils tenoienr à leur retraite, & furent au chaſteau de Donchamp, d'où ils furent deſcouverts, & ſortit bon nombre de ſoldats les charger à coups d'harquebouze de foſſé en foſſé, comme le pays en eſt bien garny, qui fut cauſe de les faire retirer ſans paſſer plus avant & n'y eut rien perdu de noſtre coſté.

1553. Après cecy, M. le Mareſchal de Sainct-André (a) arriva, avec une trouppe de gendarmerie & cavalerie, lequel avoit tenu dix ou douze jours la campagne, pour faſcher les ennemis & les garder de s'eſlargir, comme auſſi durant le ſiège, il leur avoit tousjours defendu les terres de Verdun, & des environs, meſmes fait pluſieurs belles deffaites ſur eux, & ſouvent avoit envoyé donner des alarmes, juſques au camp, qui eſtoit devant Metz. Or nous trouvans pour ſa venue, beaucoup renforcès de gens de cheval, fut mis en conſeil, comment on pourroit offencer les ennemis : car nous voulions à leur retraite, eſſayer tous les moyens qui ſeroient bons & aſſeurés pour le faire. Il fut trouvé, qu'à cauſe de la grande riviere, qui leur flanc-quoit le coſté droit, & la faveur que leur faiſoit à gauche la Foreſt de Brie, fort eſpeſſe & bien advantageuſe pour des gens de pied, & qu'ils avoient mis grande force d'arquebou-

(a) L'époque à laquelle Salignac fait arriver à Metz le Maréchal de S. André eſt inconciliable avec le récit de Rabutin Vers la fin du IVe Livre de ſes Mémoires Rabutin dit que le Maréchal partit de Toul le 3 Janvier & que le 5 il étoit à Metz : ici au contraire on ne le voit entrer à Metz que du 10 au 11 ; & Salignac ajoute qu'il y avoit déjà dix ou douze jours qu'il tenoit la campagne.

ziers avec leur cavalerie ſur la queue, auſſi beaucoup de mauvais paſſages & eſtroits juſques à leur logis, on ne pourroit rien entreprendre ſur eux, qu'à noſtre très grand déſavantage : toutefois le Seigneur Paul Baptiſte eut commandement d'aller encore voir de près, ſi la commodité d'aucun lieu, ou quelque déſordre d'entreux nous pourroit bailler occaſion de les aller viſiter : mais il ne trouva autre choſe en leur camp, qu'un grand nombre d'affuts, flacques & rouages d'artillerie laiſſés ſur la place & ſur le port, ayant eux paſſé le pont de Richemont, & approché Thionville. Dont fut conſideré, puis qu'ils s'eſtoient acheminès, qu'ils marcheroient encor le lendemain par de là, & nous eſloignerions par trop de la retraite, ſi on les pourſuivoit ſi avant, parquoy M. de Guiſe ſe donna repos de telle choſe.

C'eſt à peu près le ſommaire de tout ce qui eſt advenu en ce ſiége de Mets, grand & notable pour beaucoup de reſpects, ſoit pour la grandeur de l'Empereur, qui en avoit juré l'entrepriſe, & pour le nombre de Princes qui eſtoient avec luy, ſoit pour toutes ſes forces & appareils de guerre qu'il y avoit amené, pour la longueur du temps qu'il a campé devant. D'autre coſté l'importance de

1553. la ville, en la quelle consistoit un grand advantage de la guerre commencée entre ces deux Princes les personnages de qualité qui estoient dedans pour la garder, la louange de nos gens de guerre se peuvent donner de l'avoir fortifié, avitaillée & deffendue pour le Roy en cinq mois. Outre tant d'autres belles & grandes choses qui s'y sont faites, ou si la vaillance & le bien faire d'aucuns ne s'y trouvent recités, comme ils meritent, ils soient asseurés qu'il n'a tenu à l'avoir voulu, mais à ne l'avoir sçeu, ou ne l'avoir sçeu bien faire : ce qui les venge assés de moi en ce que mon ignorance revient à punition de mon defaut, & souhaiterois pour la reparer à la faveur de ceux qui pourroient avoir occasion de se plaindre, avoir aussi peu obmis de la verité, comme je suis très certain n'y avoir rien adjousté.

Le lendemain, Dimanche quinziesme du mois fut faite une procession generale, à laquelle s'assemblerent toutes les Eglises, couvents & colleges de la ville, & y assista M. de Guise, ensemble les autres Princes, Seigneurs & gens de guerre en toute dévotion, rendans grace à Dieu, de nous avoir tenu la main à la deffence de la ville, & à nous sauver de la puissance des ennemis. Et

pourceque M. de Guiſe fut adverty qu'en plu- 1553.
ſieurs lieux de la ville, y avoit des livres contenants *Doctrine reprouvée*, il les fit, ſans ſcandale d'aucun, tous aſſembler en un lieu, & y mettre le feu, donnant ordre que les habitans euſſent pour l'avenir à ſuivre un train de meilleure vie, qu'auparavant qu'ils euſſent eſté receus à la protection du Roy.

Le Lundy fut publié une ordonnance de par luy, pour le retour des Habitans, commettant des Capitaines & autres perſonnages de qualités à s'enquerir par tous les quartiers s'il y avoit eſté fait quelque déſordre par les ſoldats, dont en peut ſortir plainte raiſonnable, afin d'y pourvoir au mieux qu'il ſeroit poſſible.

Et les jours après il regarda à la police des Cytoiens & habitans, que le trouble du ſiége avoit aucunement alterée & changée, pour la remettre en meſme eſtat qu'auparavant. Auſſi à la fortification de la ville, pour redreſſer les breches & ruines, que le canon y avoit faites, avec la pourſuite des autres choſes qui avoient eſté miſes en deſſeing. Puis fit faire la monſtre generale aux gens de guerre, tant de pied que de cheval, avec payement de tout le temps qu'ils avoient ſervy & qui eſtoit deu. En quoy la liberalité du Roy ſe

1553. monſtra, de ne précompter (a) en rien les vivres qu'ils avoient eu, & qui leur avoient eſté diſtribués durant le ſiége. Offrant en outre M. de Guiſe, d'obtenir pour eux autres pluſieurs biensfaits & particulieres graces du Roy, ſelon la connoiſſance qu'il avoit des merites d'un chacun, ainſi que depuis il s'y employa trés volontiers. Et ayant ordonné du nombre des gens de guerre, qui demeureroient par après dans la ville, la laiſſa en la garde du Seigneur de Gounor (b) Gouverneur d'icelle : & le vingtquatrieſme jour dudit mois s'en retourna le Roy.

(a) De ne défalquer.

(b) Il ne poſſéda pas longtems ce gouvernement que Vieilleville lui enleva. (Voyez les Mémoires de ce dernier, Tome XXX de la Collection, p. 257 & 444.

Fin des Mémoires de Bertrand de Salignac.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE
BERTRAND DE SALIGNAC,
SEIGNEUR
DE LA MOTHE-FENELON;

Concernant le ſiége de Metz en 1552.

(5) Ces Laquais du Roi, que le Duc de Guiſe plaça dans le nombre de ſes gardes, ne doivent pas vraiſemblablement s'aſſimiler à ce que nous appellons aujourd'hui un *laquais*. Le poſte de confiance, que le Prince Lorrain leur donnoit, indique que ces hommes jouiſſoient d'une certaine conſidération. On ſait qu'anciennement nos Rois & les Seigneurs de leur Cour avoient à leur ſervice une eſpèce de Pages d'extraction roturière, qui alloient à pied. On les déſignoit ſous le nom de *naquet*. Plus d'un Etimologiſte a prétendu que du mot *Naquet* eſt venu celui de *laquay*. Peut-être eſt-ce par la même raiſon que les

Fantaſſins pendant longtems ont reçu la dénomination de *laquais*. Froiſſard en fournit la preuve, lorſqu'il raconte le traitement barbare que le Capitaine *Ramonet* éprouva de l'Archiduc Maximilien. Il dit que Ramonet, *après avoir été pris, fut pendu avec un de ſes laquais*. On peut encore ajouter à ce paſſage celui de Jean d'Auton. On y lit ces propres mots... » Il leurs tranſmit ſoixante laquais » Gaſcons, & ne leur voulut bailler gens de » cheval... Voilà deux paſſages propres à fermer la bouche à ceux qui par une delicateſſe puérile ne veulent pas qu'autrefois on ait déſigné un fantaſſin par le nom de *laquay*, parce qu'originairement *naquet* ſignifioit *homme montant à pied*. Les dénominations ne prouvent rien : comme elles ſont de convention, l'idée qu'on y attache, forme la valeur réelle de la choſe.

(6) Adolphe, Duc de Holſtein, frère de Chriſtiern III Roi de Dannemarck, étoit un Prince belliqueux. Quoique fils d'un père qui avoit détroné le beau-frère de Charles-Quint (le farouche Chriſtiern II) il ſervoit dans l'armée de l'Empereur. Charles-Quint, ſenſible à ſon mérite, oublia le mal que le père de ce jeune Prince avoit fait à ſa famille.

Pour ſe l'attacher, il lui conféra le titre de Duc de Holſtein ; car ni lui, ni ſon frère le Roi de Dannemarck ne poſſédoient alors ce Duché.

(7) Dans les Ephémérides (a) du ſiége & ſaillyes de Mets par Channatz, ſoldat de la compagnie de Voguemar (b), cette eſcarmouche eſt datée du 17 Octobre. On y lit » que l'avant-garde de l'Empereur arriva ce » jour là, qu'il y euſt une eſcarmouche, en » laquelle périt M. de Marigny, Coronel des » Légionnaires de Champagne ; & de la part » des ennemis fuſt emmené trois pleins char- » riots de morts.

(8) Antoine de Croy, Comte de Rœux, ne conſerva pas longtems cette conquête, dont il avoit confié le gouvernement à ſon fils. Quoiqu'il eut menacé ce jeune Seigneur de le poignarder de ſa main, s'il rendoit la place, il n'en capitula pas moins ; & il fallut l'année ſuivante, que l'armée Impériale revint aſſiéger cette ville : elle fut priſe d'aſſaut ; & comme

(a) Manuſcrit de la bibliothèque du Roi, n° 10335.

(b) Boivin du Villars, & Rabutin appellent *Vauguedemar* ce Capitaine des vieilles enſeignes : l'un & l'autre le louent.

on l'a vu dans les Mémoires de Rabutin, une grande quantité de nobleſſe Françoiſe y périt.

(9) Channatz dans ſes éphémerides, ne s'accorde pas ſur la date de ce fait, avec Salignac. » La vigile S. Martin (dit-il) M. de Guiſe fit » prendre priſonnier un Sergent (a) de Bahu » ſoupçonné de trahiſon, en ce qu'on diſoit » qu'il avoit promis aux ennemis entrée par » la porte Champenoiſe ; & eſtoit entrepre- » neur de la dite trahiſon un nommé Fontan- » ge, qui depuis a eſté deffait & exécuté ».

(10) » Le jour de S. André (raconte le » même Channatz dans ſes éphémérides) » fuſt faite une bravade de deux enſeignes » déployées qui paſſerent tout le long, & à » la ſomnité de la brèche, marchant ſeule- » ment le pas ; & puis fuſt planté au bouſt » d'une picque un chat emmouſſlé, pour don- » ner à entendre aux ennemis que tels chaſts » ne ſe prenoient ſans *mouffles* (b). Il fut eſ-

(a) Probablement le *Claviere* de Salignac étoit ce Sergent de la compagnie de Bahu.

(b) Anciennement on donnoit ce nom à ce que nous appellons aujourd'hui des gands ou mitaines.

» timé

» timé que juſqu'au dit jour de S. André ils » avoient tiré plus 8500 coups de boulets.

(11) Au moment où les aſſiégés ſe préparoient à repouſſer l'armée Impériale, ſi elle riſquoit l'aſſaut, M. de Thou (a) fait prononcer par le Duc de Guiſe un diſcours fort éloquent. Cependant il obſerve que le Prince Lorrain parla à *peu-près* dans les termes qu'il rapporte. Le récit de Salignac paroît plus naturel, & plus conforme à l'eſprit du tems, à la circonſtance, & enfin au caractère du Duc de Guiſe ; *c'étoit* (comme le dit Salignac) *de ſolliciter chacun, en paſſant, par beaucoup de ces bons mots qui incitent à l'honneur, à la vertu, & à la victoire.* Quelque reſpect qu'on ait pour M. de Thou, il eſt permis de ſoupçonner que cette harangue eſt en grande partie le fruit de ſon imagination. Les Hiſtoriens Latins lui ſervoient de modèles ; & on ſait que dans leurs ouvrages un Général avant le combat déploye toujours ſes talents oratoires. Ce qu'il y a de vrai par raport à la prétendue harangue du Duc de Guiſe, c'eſt que Channatz témoin, comme Salignac, de tout ce qui ſe paſſoit, n'en fait point mention dans ſes éphémérides. M. de

(a) Liv. XI.

Thou eſt plus croyable, lorſqu'il ajoute que l'alegreſſe des François à l'aſpect des Impériaux rangés en bataille, n'inſpira point à ceux-cy le deſir de monter à un aſſaut qu'ils prévoioient devoir être meurtrier & dangereux. Auſſi Charles-Quint indigné de la tiédeur de ſes troupes, s'ecria-t'il (a), en frémiſſant: *J'ay été autrefois ſuivi dans les combats; mais je m'apperçois que je n'ay plus d'hommes autour de moi.*

(12) » Après diſné (raconte Channatz dans ſes éphémérides manuſcrites du ſiége & ſalliyes de Metz) » fuſt dreſſée l'eſcarmou-
» che par nos coureurs du coſté du Marquis
» qui là reſloit campé; qui appellerent l'en-
» nemy oultre la faveur de ſon artillerie,
» voire qu'ils donnerent juſques à leur infan-
» terie qui ne vouluſt aucunement ſortir; fu-
» rent par dedans l'Epave (b) au deſſus du

(a) Matthieu (dans ſon Hiſtoire du regne de Henri II Liv. II p. 94) circonſtancie ce fait un peu différemment. Le 30 Decembre (dit-il) l'Empereur fit aſſembler ſon armée, & montrant la brèche, s'écria: *Comment n'entre-t-on point là?* Furieux du ſilence de ſes ſoldats, je vois bien (ajouta-t-il à ceux qui le ſuivoient) *que je n'ay plus d'hommes.*

(b) Dans le manuſcrit, on lit fort diſtinctement *épaves.*

» pont *aux Mores* deux petites pieces de » campagne, qui furent miſes dedans l'Iſle » prochaine, eſtant ſur le bord près dudit » Marquis, commencerent à tirer ſur ſon dit » camp.

(13) Channatz évalue cette perte à une quantité moins conſidérable. » Delà (dit-il) » nous en retournaſmes paſſant par le délaiſſé » camp des ennemis, où trouvaſmes grand » nombre de morts auprès d'iceux : en un » meſme feu eſtoient les pauvres malades ſi » foibles & débiles qu'ils n'avoient tous en- » ſemble la puiſſance de oſter ſeulement les » morts giſſans à l'envers avec eux ; & ſont » morts en cette miſère telle quantité, que » le nombre à eſté eſtimé de 14000 à 15000 ; » oultre ce, y avoit audit camp plus de dix » mille chevaux morts.

Nous avouons ne pas entendre ce que l'Auteur veut dire par là. Le mot *épaves* déſigne des choſes égarées ſur leſquelles le Seigneur a droit. Mais cela n'explique point le ſens dans lequel l'Auteur employe ici cette expreſſion.

MÉMOIRES

DE MESSIRE

GASPARD DE COLIGNI,

SEIGNEUR DE CHASTILLON,

AMIRAL DE FRANCE,

Capitaine de cent hommes d'armes, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Picardie, concernant le siége de S. Quentin en 1557.

XVIe SIÈCLE.

LETTRES

DE MESSIRE

GASPARD DE COLIGNI,

SEIGNEUR DE CHASTILLON,

AMIRAL DE FRANCE,

Appartenantes de cette Histoire, à divers, Particulier
de l'Ordre du Roi, Gentilshommes de la Maison,
ou autrement le plus fidèles Serviteurs de leur Prince.

XVI SIÈCLE.

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET SUR LES MÉMOIRES
DE
GASPARD DE COLIGNI.

Au nom ſeul de Gaſpard de Coligni l'attention ſe fixe, & l'eſprit reſte en ſuſpens. Compulſe-t-on les écrits des contemporains & des modernes, le choc de leurs témoignages, qui ſe contrediſent, fait héſiter ſur le jugement qu'on doit porter. D'un côté les partiſans (a) de Coligni, cédant à cet enthouſiaſme, dont une raiſon froide ſe défie,

(a) Nous n'accumulerons point ici ces autorités qui ſe contrarient & qui ſe démentent reſpectivement. Il ſuffit d'en citer deux. Si l'on s'en rapporte à l'anonime qui a écrit ſa vie en françois, Coligni fut le modèle des héros. *Homme d'Etat, grand Capitaine, bon ſerviteur du Roi, encore meilleur ſerviteur de Dieu, il n'agit*, ſelon cet écrivain, *ni par ambition, ni par le deſir de s'enrichir. Le zèle ſeul pour ſa religion fut le mobile de ſes actions.* Quel contraſte entre ce portrait & celui qu'en fait Maimbourg dans ſon hiſtoire du Calviniſme ! « l'Ami-

voyent chez lui l'assemblage des talents & des vertus qui caractérisent les héros. A les entendre, il fut le bouclier de l'Etat & de la religion. Interroge-t-on les ennemis de Coligni, ils répondent avec aigreur que cet homme, rebelle à son Souverain, destructeur du culte de ses pères, politique artificieux, & habile à se couvrir du voile de la vertu, a été l'incendiaire & le fléau de sa patrie. S'il falloit écrire son histoire, la tâche seroit épineuse. Mais nous ne devons au Lecteur qu'un précis de la vie de ce personnage célèbre. Par le rapprochement & la discussion des monuments, essayons de tracer ce précis avec impartialité.

On passera rapidement sur la naissance illustre (a) de Gaspard de Coligni. Son

» ral (dit le Jésuite) fut le flambeau fatal qui mit le » feu dans toute la France par trois guerres civiles, » dont il fut l'auteur en partie par le faux zèle qu'il » eut pour le Calvinisme; car *entre tous les gens de qua-* » *lité de son parti, il étoit presque le seul qui fut bon* » *Huguenot*, & beaucoup plus encore par son ambi- » tion & par l'envie démesurée qu'il avoit de tout » gouverner ».

(a) On peut consulter sur cet article l'histoire généalogique de la maison de Coligni par du Bouchet, le Dictionnaire de Moreri, l'histoire des grands Officiers de la Couronne, & tous nos recueils héraldiques.

père (a), connu dans l'hiſtoire ſous le nom du Maréchal de Châtillon, termina ſes jours en 1522. De quatre fils, qu'il laiſſa de ſon mariage avec Louiſe de Montmorenci, les trois derniers ſe firent un grand nom. L'aîné mourut jeune ; & on l'a oublié. Le Maréchal de Châtillon en expirant recommanda ſes fils à ſon beau-frère, le Connétable Anne de Montmorenci. Pouvoit-il plus sûrement leur ouvrir le chemin de la fortune & des honneurs, s'ils avoient le courage d'y aſpirer ?

Par la mort prématurée de l'aîné de cette maiſon, *Odet de Châtillon*, le ſecond des fils du Maréchal, ſembloit devoir jouir des droits de la primogéniture. Sur le refus de *Gaſpard*, dont on va parler, *Odet* embraſſa l'état eccléſiaſtique. A ſeize ans le crédit du Connétable le décora de la pourpre Romaine. Le Cardinal de Châtillon (ainſi l'a nommé l'hiſtoire) poſſédoit les qualités néceſſaires pour être un des ornements de l'Egliſe : malheureuſement il en devint le ſcandale. Son adhéſion au Calviniſme (b) le

(a) Liſez particuliérement les obſervations ſur les Mémoires de Fleuranges, Tome XVI de la Collection, p. 361 & ſuiv.

(b) Selon l'Auteur de la vie latine de l'Amiral de

réduiſit à figurer ſpécialement dans les intrigues de ce parti. Ses ennemis (a) conviennent qu'il s'y diſtingua par ſes connoiſſances littéraires, par une élocution douce, facile, & par ſon habileté dans l'art de négocier.

L'état auquel ſe voua *Odet de Châtillon*, rendit Gaſpard de Coligni le chef de ſa maiſon. Quoiqu'attaché à la perſonne du Dauphin (qui depuis fut Henri II) Gaſpard ne l'accompagna point au ſiége de Perpignan. L'amitié le détermina à faire ſes premières armes ſur les frontières de la Flandre & de la Champagne. Cet ami, qu'il préfera (b) à

Coligni, le Cardinal de Chatillon fut entraîné dès ce tems-là vers le Calviniſme par les conſeils de ſa mère, Louiſe de Montmorenci. Voici le paſſage où cette particularité eſt conſignée..... *Odettum filium ſuum natu maximum, qui jam tum Cardinalis factus fuerat, monuit, graviterque interdixit, ne quem ad ſe ſacrificulum, neve miſſificem adire ſineret*... On verra plus loin cette anecdote contredite : généralement on reproche à d'Andelot d'avoir inſpiré à ſes deux frères le goût des nouvelles opinions.

(a) On aſſure que Catherine de Médicis admiroit la netteté & l'élégance du ſtyle de ſes dépêches. Eliſabeth, bon juge en fait de mérite, lui témoigna toujours une conſidération particulière.

(b) Vie de Gaſpard de Coligni, Liv. I, p. 25.

tout (le croira-t-on) étoit François de Lorraine, ſi fameux par la ſuite ſous le nom de Duc de Guiſe. Alors on l'appelloit le Prince *de Joinville*. Les mêmes goûts & une ardeur égale pour la gloire uniſſoient ces deux Seigneurs. Jeunes & ſans expérience, ils croyoient s'aimer : l'ambition ne tourmentoit point encore leurs ames : à peine le germe de cette paſſion y fut-il développé, qu'ils s'apperçurent de leur erreur.

Nous ne détaillerons point les exploits militaires (a) de Coligni ſous le règne de François I. Ce fut là le plus beau tems de ſa vie. La faveur n'influoit en rien ſur ſa réputation qui ſe formoit. A cette époque le Connétable étoit diſgracié. François I, en accordant ſon eſtime à Coligni & à d'Andelot ſon frère, rendoit à l'un & à l'autre la juſtice qu'ils méritoient. C'étoit deux grands hommes dont la célébrité ſe préparoit. Le Monarque & la nation ne prévoyoient pas que ces talents naiſſants, qu'on admiroit, feroient un jour le malheur de la France.

(b) Les exploits de Coligni à cette époque ſont décrits dans pluſieurs des Mémoires qu'on a publiés, & notamment dans ceux de du Bellay, années 1543 & ſuiv.

L'avénement de Henri II au trône plaça Coligni ſur un plus vaſte théâtre. Ce Monarque ne prit les rênes de l'adminiſtration que pour les dépoſer entre les mains du Connétable. Montmorenci qui chériſſoit ſon neveu, s'occupa auſſi-tôt de ſon avancement. Il lui propoſa d'épouſer la riche héritière du Maréchal (a) de Rieux. Coligni rejetta cette alliance avantageuſe. On a écrit qu'une inclination ſecrette détermina ſon refus. Mais on a dit en même tems que Charlotte de Laval (b), à qui il donna la main, n'étoit point la femme pour laquelle il ſoupiroit. Après ſon mariage, Coligni, nommé Chevalier de l'ordre du Roi, obtint la place de Colonel-Général de l'infanterie Françoiſe. Les réglements qu'il fit pour la diſcipline de ce corps, la licence qu'il réprima (c), & les bonnes mœurs qu'il s'efforça d'y introduire,

(a) On le nommoit *le Maréchal*, parce qu'à la bataille de Pavie il avoit rempli les fonctions de Maréchal de bataille.

(b) Charlotte de Laval étoit niéce de l'héritière du Maréchal de Rieux que d'Andelot épouſa. Ainſi la niéce & la tante devinrent belles-ſœurs.

(c) Ces ordonnances qui veilloient à la tranquillité du peuple, & qui le mettoient à l'abri de la rapacité du ſoldat, valurent à Coligni l'eſtime publique. Il pa-

déceloient déjà cette auſtérité de principes, qui peu à peu tendoient à conſtituer la baſe de ſon caractère. Coligni ne déploya pas moins d'intelligence dans ſes négociations avec la Cour d'Angleterre. La reſtitution de Boulogne en fut le fruit. Bien-tôt la ſanté vacillante du Maréchal de Melphes, Gouverneur du Piémont, exigea qu'on lui nommât un ſucceſſeur. Le Connétable deſtinoit cette place à Coligni. La protection de la Ducheſſe (a) de Valentinois fit préférer Briſſac. Coligni piqué manifeſta ſon reſſentiment. Le

roît qu'alors l'indiſcipline des gens de guerre étoit générale. On en a la preuve dans l'anecdote d'*Auguſtin Seſſa*. Ce Napolitain, homme aimable & inſtruit, vivoit familiérement avec Charles-Quint. Ce Prince lui demandant un jour *quelle étoit la choſe qu'on pouvoit nommer heureuſe dans ce monde.* — « Sire (répondit Seſſa) c'eſt » de ne point être obligé de loger des ſoldats; & je » ne doute pas que Votre Majeſté ne ſoit de mon opi» nion, ſi elle veut bien prendre la peine de lire ce » que m'écrit ma femme ». —— L'Empereur lut cette lettre qui contenoit le détail des déſordres commis par ſes ſoldats dans la maiſon & ſur les terres de *Seſſa*. Il en fut ſi frappé qu'il exempta le Napolitain de cette corvée. N'auroit-il pas mieux fait d'y remédier en attaquant le mal dans ſon principe ?

(a) Voyez la Notice qui précède les Mémoires de Boivin du Villars, T. XXXIII de la Collection, p. 105.

Le propos indiſcret qu'il ſe permit lui fit deux ennemis dangereux. Le Prince de Joinville (alors Duc de Guiſe) venoit de marier ſon frère le Duc d'Aumale avec Louiſe de Brezé, ſeconde fille de la Ducheſſe de Valentinois. Coligni blâma cette alliance, & dit hautement (a) *que MM. de Guiſe ſe déshonoroient en mêlant leur ſang avec celui d'une femme connue par ſes galanteries.* Le mot pouvoit être vrai : mais en déchirant le cœur d'une femme altière & vindicative, Coligni humilioit la maiſon de Lorraine. On ſait qu'à la Cour l'humiliation & le mépris ne

(a) L'anecdote eſt racontée de cette manière par l'Auteur des mélanges tirés d'une grande bibliothèque dans ſon extrait des Mémoires de l'Amiral de Coligni, p. 274. De Serres, dans ſa vie latine de l'Amiral, prétend que le Duc de Guiſe & ſon frère conſultèrent Coligni ſur ce mariage, & qu'il leur répondit « qu'il » feroit plus de cas d'une bonne renommée que de tou- » tes les richeſſes qu'une femme pourroit apporter » dans une maiſon ... Le récit de l'écrivain, à qui on doit une vie en françois de l'Amiral, eſt encore différent. On y lit (p. 110) que le Prince de Joinville vouloit épouſer lui-même Mademoiſelle de Brezé, dont il étoit amoureux. Coligni l'en diſſuada, en lui demandant *s'il aimoit mieux le bien que l'honneur*... La variété de ces verſions n'adoucit point l'amertume du propos que tint l'Amiral.

le pardonnent point. Le crédit du Connétable garantit Coligni des coups qu'on auroit pu lui porter ; mais il éprouva par la ſuite que, ſi la vengeance ſommeille, c'eſt pour ſe réveiller avec fureur.

Coligni continua à ſe diſtinguer dans la guerre qui s'alluma entre Henri II & Charles-Quint. A la mort de l'Amiral d'Annebaut, cette dignité paſſa ſur la tête de Coligni. La faveur du Connétable lui conſerva ſa place de Colonel-Général de l'infanterie. Il ne gardoit cette dernière que comme un dépôt : quelques années après, il s'en défit en faveur de ſon frère d'Andelot.

Déſormais on ne déſignera plus Coligni que ſous le titre de l'*Amiral*. Toujours brave & heureux dans les expéditions qu'on lui confia, il fut comblé des graces de la Cour. Henri, en les lui prodiguant, goûtoit un plaiſir dont ſon cœur apprécioit les jouiſſances ; c'étoit d'accumuler ſes bienfaits ſur un neveu cher à l'homme qu'il appelloit *ſon compère & ſon ami*. Auſſi en 1555, Coligni réuniſſoit-il aux dignités d'Amiral & de Colonel-Général de l'infanterie, le gouvernement de la Picardie (a), & une compagnie de cent hommes d'armes.

(a) La Picardie étant alors une Province limi-

L'année ſuivante on le chargea d'aller faire jurer à Philippe II l'exécution (a) de la tréve de Vaucelles. A peine étoit-il de retour, que les intrigues du Cardinal de Lorraine & de la Ducheſſe de Valentinois firent recommencer les hoſtilités. Par une inconſéquence difficile à concilier avec la miſſion que l'Amiral venoit de remplir, il fut un des premiers infracteurs de cette tréve, qui étoit ſon ouvrage. Une guerre ſanglante & funeſte pour la France en fut le produit.

Dorénavant les ſuccès de l'Amiral vont ſe convertir en diſgraces. Le Duc de Savoye, Général des Eſpagnols, mit le ſiége devant Saint-Quentin. Cette place, une des clefs de

trophe des Etats de l'Empereur, on conſidéroit ce gouvernement comme un des plus importants. Auſſi lorſqu'après la mort de Henri II on força l'Amiral de s'en défaire, ce gouvernement fut-il recherché par le Prince de Condé. Les Guiſes y firent nommer le Maréchal de Briſſac, qu'ils vouloient s'attacher. Ce fut par ce moyen qu'ils l'attirèrent dans leur parti : car quoiqu'en ayent dit pluſieurs modernes, ce Seigneur ne ſe lia avec la maiſon de Guiſe qu'à cette époque. On en a vu la preuve dans les Mémoires de Boivin du Villars.

(a) Liſez la rélation de ſon voyage dans l'obſervation N° 6 ſur le huitième Livre des Mémoires de Rabutin.

la Picardie,

la Picardie, n'étoit pourvue ni de munitions, ni de troupes. Ses fortifications étoient dans un état de délabrement. Pour diſculper le Miniſtère, on allégua que les habitans, en réclamant le prétendu privilège de ſe garder eux-mêmes, avoient empêché l'Adminiſtration de pourvoir à leur défenſe. En ſuppoſant que cette récrimination ait une ſorte de fondement, la vérité force de déclarer que Henri II comptoit ſur la paix, & qu'il ne s'étoit point occupé des moyens propres à repouſſer la guerre. Sous ſon règne on vivoit ſans calculer l'avenir, & les faits juſtifient cette aſſertion. L'Amiral, Gouverneur de la Picardie, crut ſon honneur intéreſſé à la conſervation de Saint-Quentin. Malgré les repréſentations de ſes amis, il réſolut de défendre lui-même cette place. Le caractère de l'Amiral étoit celui de l'homme taciturne qui médite & penſe profondément. Ses réſolutions une fois priſes ne changeoient point.

Nous ne nous étendrons pas ſur les détails du ſiége de Saint-Quentin; c'eſt dans ſes Mémoires qu'il faut les lire. Nous remarquerons ſeulement qu'on a vanté avec emphaſe la défenſe de Metz par le Duc de Guiſe, & qu'à peine a-t-on fait attention à la réſiſtance courageuſe de l'Amiral dans S.

Quentin. On auroit dû diſtinguer la poſition bien différente où ſe trouvèrent ces deux guerriers. Le ſiége de Metz commença dans une ſaiſon (a) qui contribua à faire échouer Charles-Quint. Cette entrepriſe étoit annoncée. Pendant trois mois le Duc de Guiſe avoit eu le loiſir de fortifier & d'approviſionner la place. La fleur de la Nobleſſe françoiſe vint s'y enfermer avec lui. Princes, Capitaines, ſoldats, tous étoient animés du même eſprit. La ville de Saint-Quentin au contraire fut aſſaillie à l'improviſte. Le ſiége ſe fit dans la

(a) Le Préſident Hénaut (dans ſon Drame hiſtorique de François II, p. 62) a ſaiſi avec juſteſſe une partie de ces obſervations. Ce qu'il fait dire à ce ſujet par la *Roche-du-Maine*, un de ſes interlocuteurs, eſt étayé ſur les faits. Nous citons ce drame, qu'il ne faut point regarder comme une production romaneſque de l'imagination. Cet ouvrage, ſous la forme dramatique, eſt, à quelques erreurs près, une concordance des monuments du tems. Il ſeroit à ſouhaiter que ce Drame fût plus connu, & que les époques les plus intéreſſantes de notre hiſtoire fuſſent traitées de cette manière. Mais nous prévenons ceux qui voudroient imiter le Préſident Hénaut de comparer les monuments avant de mettre leurs perſonnages en ſcène. Ce fut ainſi que fit Shakeſpeare, lorſque dans ſa Tragédie de Henri IV, il développa ſavamment les fameux débats en Angleterre de *la roſe rouge* & *de la roſe blanche*.

plus belle saison de l'année. L'Amiral néanmoins se jetta dans cette place où tout manquoit. Car qu'y trouva-t-il ? le découragement, les murmures, les intrigues sourdes, & une défection dont on le menaçoit à chaque instant. Voilà ce que l'histoire ne doit point omettre. Elle doit encore observer que la défense opiniâtre de l'Amiral donna le tems de respirer à Henri II, & à la France consternée de la déroute de Saint-Quentin. Ce n'est pas que nous voulions déprimer le héros qui sauva Metz. Les Mémoires de Salignac sont un monument élevé à sa gloire. La bravoure du Prince Lorrain, sa capacité & ses talents brillèrent dans cette circonstance ; mais nous croyons qu'il faut rendre à chacun le tribut d'éloge qui lui est dû. Enfin il nous semble que l'amiral auroit fait à Metz ce qu'y fit le Duc de Guise, & que le Duc de Guise à Saint-Quentin n'auroit pas fait plus que l'Amiral.

La prise de l'Amiral à St. Quentin fut le commencement de la carrière nouvelle qui lui restoit à parcourir. Le point de vue, sous lequel il faut envisager ce dernier période de sa vie, est important à saisir. Pour charmer les ennuis de sa captivité, l'Amiral rédigea la partie de ses Mémoires militaires

que nous réimprimons. Ce fut [dit-on (a)] vers cette époque qu'il ſe livra à des études d'un genre fort oppoſé. Dans le nombre des

(a) Tel eſt le récit de l'Auteur de la vie de l'Amiral de Coligni, p. 195. Il prétend qu'à cette même époque d'Andelot imbut l'épouſe de l'Amiral des nouvelles opinions. *Ce qui ne fut pas difficile* (remarque-t-il) *parce qu'elle avoit beaucoup d'eſprit*... Il ajoute que d'Andelot fit également embraſſer le Calviniſme à ſon autre frère le Cardinal de Chatillon. Dans des Mémoires publiés ſous le nom de l'Amiral, on lit que « l'Amiral étant » tombé malade pendant ſa captivité, ſe fit apporter » la Sainte Ecriture, & s'y adonna tellement qu'il » commença dès-lors à prendre quelque goût de la pure » religion & vraie piété... ». On y lit encore que ce Seigneur ne ſongeant plus qu'à ſon ſalut, vouloit vivre en ſimple particulier, & ſe démettre de toutes ſes places. D'après cet échantillon, on conçoit quel fond on peut faire ſur ces prétendus Mémoires où regnent l'eſprit de parti & le ton d'un Miniſtre qui dogmatiſe. L'opinion la plus commune eſt que l'Amiral avant d'être pris avoit déjà un penchant ſecret pour le Calviniſme. Il eſt probable que la ſolitude & la méditation achevèrent de le déterminer. Au ſurplus l'hiſtoire nous a tranſmis une particularité qui prouve qu'antérieurement à cette époque il s'intéreſſoit à la cauſe du Proteſtantiſme. Il s'agit de la Colonie que le Chevalier de Villegagnon conduiſit au Breſil. L'Amiral favoriſa ſous main cette entrepriſe. (Voy. M. de Thou, Liv. XVI ; la Popeliniere, Liv. V, fol. 98 ; & les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI de la Collection,

livres que d'Andelot lui fit paſſer, il y en avoit où la doctrine du proteſtantiſme étoit préſentée ſous des formes ſéduiſantes. Déjà d'Andelot profeſſoit cette doctrine, & ne s'en cachoit pas. Priſonnier dans la guerre de la Mirandole, le déſœuvrement ou la curioſité la lui avoient fait connoître. Né avec un génie ardent, fier & impétueux, d'Andelot crut pour la première fois entrevoir la vérité. Indigné de ce qu'il appelloit ſon eſclavage, il en ſecoua les chaînes & les briſa. Les hommes doués de cette trempe d'eſprit, reviennent rarement ſur leurs pas. D'Andelot ne garda pas pour lui ſeul ſa découverte; il la communiqua à ſes frères. Les livres qu'il envoya à l'Amiral, produiſirent l'effet qu'on en pouvoit attendre ſur une tête ſombre, mélancolique & fortement organiſée. L'Amiral s'abandonnant aux ſeules lumières de ſa raiſon, confondit le flambeau qu'elles lui offrirent, avec le fanal de la vérité. La paix de Cateau-Cambreſis le ramena en France. Quoiqu'il n'affichât pas

p. 230). Malgré ce fait, Théodore de Beze atteſte poſitivement que ce fut dans ſa priſon, après la bataille de S. Quentin, *qu'il fut gagné au Seigneur, pour eſtre* (dit-il) *un jour inſtrument d'eſlire en ſon Egliſe.* (Hiſt. Eccléſ. des Egliſes réformées de France, T. I, p. 140.)

encore ſa nouvelle croyance, dès-lors le Calviniſme le compta parmi les proſélytes dont il ſe glorifioit. Tout porte à préſumer qu'aucun motif humain n'engagea l'Amiral à changer de religion. Vainement ſes ennemis l'en ont accuſé. La ſévérité de ſes mœurs, ſa probité pure & intacte ne permettent de le ſoupçonner ni de fauſſeté, ni d'hipocriſie. Les réſultats de la conviction à laquelle il ſe livra, l'égarèrent au point, qu'en prenant les armes, il crut ne combattre que pour ce qu'il appelloit *ſa religion*, rappellant toutes ſes démarches à ce principe, les conſéquences qui en découlèrent, & qu'il n'avoit pas prévues (a), ouvrirent ſous ſes pas l'abîme où il ſe précipita. Il finit par oublier que dans tous les cas un ſujet eſt criminel, ſitôt qu'il s'arme contre ſon ſouverain. Mais développons les faits, & conſidérons le concours des circonſtances qui entraînèrent l'Amiral vers ce terme déplorable.

Henri II n'étoit plus. L'inexpérience &

(a) Le Préſident Hénaut (dans ſon Drame de François II, Acte III, Scène V, p. 71) a peint ſupérieurement l'Amiral par rapport à la circonſtance où il le fait parler. Le Prince de Condé, avant la conjuration d'Amboiſe, veut recourir aux armes : l'Amiral s'y op-

la foibleſſe (a) de ſon ſucceſſeur équivaloient aux minorités les plus orageuſes. La Maiſon de Guiſe, abuſant de l'autorité, avoit pour ennemis tous les grands qui ne participoient point à l'adminiſtration. Les Princes Lorrains n'ignoroient pas que la qualité d'*étrangers* rendoit leur exiſtence mobile & précaire. Depuis longtems ils s'appliquoient à s'entourer d'une faction nombreuſe & redoutable. Ils affectoient (a) une prédilection marquée en faveur de la religion catholique. Ils ſui-

poſe, & lui dit : « Dieu eſt aſſez puiſſant pour faire » triompher la véritable religion, quand il le voudra ; » & s'il la laiſſe dans l'abbaiſſement, il faut adorer » ſes décrets, ſans prétendre les pénétrer. Voilà quels » ſont mes principes : nulle vue humaine n'y entre ; » & je ſuis prêt également à être le martyr de la ré- » forme & de la ſoumiſſion que je dois au Roi ».

(a) « Ses ſerviteurs (dit Mezeray) à cauſe de l'in- » nocence de ſes mœurs, l'appellèrent *le Roi ſans vice*, » titre plus glorieux que tout autre qu'on puiſſe don- » ner, quand il a pour fondement non pas l'imbecillité » d'eſprit, mais la ſageſſe & la vertu ».

(b) « J'ai vu (diſoit un contemporain, le ſavant *Pierre Pithou*) » j'ai vu avec douleur la religion & la » piété profanées juſqu'au point de ſervir de voile & » de prétexte à l'ambition & au crime ». (Voyez ce teſtament de Pithou, à la tête de ſon Commentaire ſur la coûtume de Troyes.)

virent conſtamment ce plan qu'ils s'étoient tracé. Sous leur miniſtère, les Proteſtans furent perſécutés plus violemment que jamais au nom du ſouverain. On eut ſoin de les peindre comme des hommes dont les principes tendoient à renverſer l'autel & le trône. Par-ce moyen la Maiſon de Guiſe ſe frayoit une route ſecrette pour écraſer (a) ceux de ſes rivaux qu'elle craignoit le plus. Ces rivaux étoient le *Prince de Condé*, *l'Amiral & ſes frères*. Si, comme d'Andelot, ils n'avouoient pas publiquement leur croyance, on ſavoit qu'au fond du cœur ils étoient *Huguenots*. (Ce fut-là le ſobriquet qu'en France la haine & le ridicule donnèrent aux Réformés.

Il ne ſuffiſoit pas à la Maiſon de Guiſe d'environner de piéges ceux qu'on vient de nommer, & de les pouſſer à la révolte.

(a) « Je ſuis perſuadé (fait dire à l'Amiral le Préſident Hénaut dans ſon Drame cité ci-deſſus, p. 74) » que l'on ne pourſuit les Réformés qu'en haine de » leurs chefs, dont on craint l'ambition ; & que ſi » l'on étoit bien convaincu que les chefs vouluſſent » demeurer en paix, on nous y laiſſeroit ». Ce paſſage exprime en peu de mots la politique ſecrette de la maiſon de Guiſe : veut-on en acquérir la preuve, il ſuffit de comparer les faits & les monuments du tems

Il falloit les priver des ſeules reſſources qui puſſent les ſauver. Le Roi de Navarre, frère du Prince de Condé, & le Connétable de Montmorency, oncle de Coligny, en impoſoient à la nation, l'un par ſon titre de premier Prince du Sang, l'autre par ſes places, par ſes longs ſervices, & par ſes alliances avec tout ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume. Favori ſucceſſivement de l'aïeul & du père du Roi régnant, Montmorency, une partie de ſa vie, avoit exercé un pouvoir preſque illimité. Le coloſſe, quoique abbatu, conſervoit encore ſa fierté, & imprimoit le reſpect. En ne dépouillant point le Roi de Navarre & le Connétable de la conſidération qui leur étoit due, on rencontroit néceſſairement des obſtacles pour conſommer la ruine projettée du Prince de Condé & de l'Amiral. On prodigua donc les humiliations au Roi (a) de

(a) Liſez de Thou, le Préſident la Place, Regnier de la Planche, d'Aubigné, Davila, &c. vous y verrez l'inſolence avec laquelle on traita le Roi de Navarre, & les déſagréments qu'on ſuſcita au Connétable. Auſſi le Préſident Hénaut (dans ſon Drame, p. 31 & ſuiv.) a-t-il placé ſur la ſcène le Cardinal de Lorraine & ſon frère, s'applaudiſſant enſemble de l'indécente réception faite au Roi de Navarre. « Il faut (y dit encore le Car-

Navarre & au Connétable. En insultant des hommes que la nation réputoit à l'abri de l'outrage, on habituoit le peuple à les mépriser. Le despotisme (a) violent du Cardinal de Lorraine outre-passa le but qu'on se proposoit. L'ardent Prélat ne sentoit pas qu'en frappant à la fois sur les uns & sur les autres, il alloit opérer une ligue de tous contre lui & les siens. Les partisans du Roi de Navarre & du Connétable se chargèrent du soin de les venger. Ils se lièrent avec les Protestans. La destruction des *Guise* fut le mot (b) de ralliement. De-là vint la con-

dinal, p. 37) » que l'attachement des peuples pour » l'ancien culte auquel notre intérêt nous lie inviolablement, nous tienne lieu auprès d'eux de ce qui » manque réellement à notre pouvoir, que l'amour » des nouveautés dégrade les Princes du sang, & les » dépouille de ce respect qui est devenu un préjugé » insurmontable dans la nation ».

(a) Voici son portrait dessiné par M. de Thou... *Lotharingius Cardinalis, homo inquieto, ac rerum novarum cupido ingenio, & si ferociam bellicam demas, Caraffæ ipsi non absimilis.... Ultrà modum insolens ac vehemens erat Caroli Cardinalis animus...*

(b) On peut s'en convaincre, en lisant le récit de ce qui se passa à l'assemblée de Vendôme dans l'histoire des guerres civiles de Davila, Tome I, Liv. I, p. 29 & suiv. (Traduction de Mallet.)

juration ou le tumulte d'*Amboiſe*. Les Princes Lorrains s'apperçurent de leur faute. Pour la réparer, on eut ſoin d'imputer cet acte de rébellion aux ſeuls chefs du calviniſme. Le ſang des conjurés verſé à grands flots ne ſuffiſoit pas. On vouloit une victime dont le ſupplice effrayât & contint les mécontens. Le choix tomba ſur le Prince de Condé, qui ne paroît pas avoir été plus coupable que beaucoup de ſes contemporains. La mort inopinée de François II garantit ce Prince des horreurs de l'échaffaud. Selon quelques écrivains (a), cette tragédie devoit être le prélude de pluſieurs autres.

La minorité de Charles IX changea la face des affaires. On croyoit le crédit de la Maiſon de Guiſe anéanti. Cathérine de Médicis le ſoutint. Elle vouloit établir une balance entre les deux partis. Cette femme (b) ambitieuſe ſe flattoit d'en incliner les baſſins à ſon gré. Avec des hommes vulgaires elle eût pu réuſſir. Ceux dont elle prétendoit ſe

(a) Mémoires de Caſtelnau, & l'hiſtoire de l'Eſtat de France, tant de la république que de la religion, par Louis Regnier de la Planche, p. 712.

(b) *Fœmina vaſti animi, & ſuperbi luxûs* (dit M. de Thou en parlan de cette Princeſſe.

jouer, avoient trop d'énergie & de consistance par eux-mêmes. Calculant ce qu'ils valoient, ils pouvoient beaucoup, & osoient tout. Indignés de l'astuce de Cathérine, & de ses ruses *machiaveliques*, ils rompirent dans ses mains le gouvernail de l'Etat. Cathérine déconcertée, invoqua les deux partis tour-à-tour, & quelquefois en même tems. Il en résulta un désordre général. Au milieu du choc des factions, les Guise eurent l'adresse de leur faire prendre cette forme que leur politique desiroit. L'Amiral, par sa conduite, hâta la réussite de leurs projets. Protestant zélé & de bonne foi, il s'érigea en interprête des doléances & des réclamations des Calvinistes qu'on persécutoit. Plus ses démarches acquirent de publicité, plus elles devinrent nuisibles pour lui & pour le protestantisme. Les Catholiques se séparèrent de sa cause; & le Connétable donna l'exemple de cette scission. Tout présageoit une guerre prochaine; & cette guerre alloit être une guerre de religion. Ce ne fut pas la seule faute que fit l'Amiral. Lorsqu'à l'assemblée de Fontainebleau il avoit demandé la liberté de conscience pour les réformés de Normandie, il offrit indiscrettement de faire signer leur requête par cin-

quante (a) mille hommes. S'il vouloit intéreſſer le Souverain par la quantité d'infortunés qui réclamoient ſa protection, il auroit dû ne pas oublier qu'un nombre auſſi conſidérable de gens prêts à ſigner étoit propre à allarmer. Ainſi d'une part il inquiétoit le Gouvernement : de l'autre il iſoloit ſon parti ; il en écartoit tout ce qui portoit le nom de Catholique. Par-là il ſervit les vues du Duc de Guiſe. Il eſt probable que l'Amiral le comprit, quand il n'étoit plus tems : ce fut-là ſans doute la cauſe de cet état de perplexité dans laquelle ſon eſprit flottoit au moment où la guerre ſe déclara. Depuis environ un mois, confiné à ſa terre de *Chatillon-ſur-Loing*, il avoit laiſſé à Paris le Prince de Condé diſputant l'autorité aux *Triumvirs*. L'inégalité de forces contraignit le Prince de ſe retirer à Meaux. D'Andelot & les partiſans de l'Amiral accoururent à Châtillon. Ils le preſſoient de marcher au ſecours du Prince de Condé. En vain lui

(a) Voyez d'Aubigné, Hiſtoire univ., édition de Maillé, Tome I, Liv. II, p. 93 ; & Regnier de la Planche dans ſon hiſtoire de l'Eſtat de France, &c. p. 519 & 520. On remarque que Davila (Tome I, Liv. II, p. 66) porte le nombre des ſignatures offertes par l'Amiral à cent cinquante mille.

alléguoient-ils les engagements qu'il avoit contractés, la perte infaillible du Prince, s'il l'abandonnoit, & la ruine du proteſtantiſme qui lui ſeroit imputée. Rien ne pouvoit l'ébranler (a). Son épouſe ſeule parvint à le décider. Ses ennemis ont écrit que cette incertitude n'étoit qu'un jeu, & qu'il vouloit par-là n'être point reſponſable des calamités qu'une guerre civile devoit entraîner après elle. Pour nous qui croyons à ſa probité, il nous ſemble que la perſpective de tant de maux ſuffit pour prouver que ſes irréſolutions n'étoient point feintes. On ne peut exprimer ce ſentiment avec plus d'énergie & de vérité que l'Amiral le fit dans ſa réponſe (b) à ſon épouſe. Cette ré-

(a) « Ce vieil Capitaine (lit-on dans l'Hiſt. univ. du ſieur d'Aubigné, Tome I, p. 131) trouvoit le paſ» ſage de ce *Rubicon* ſi dangereux, qu'ayant par deux » jours conteſté contre cette compagnie, & par doctes » & ſpécieuſes raiſons rembarré leur violence, les » avoit eſtonnez de ſes craintes ».

(b) D'Aubigné (*ibid.* p. 133) nous a conſervé cette réponſe. La voici : « Puiſque les défections nouvelles » du Roi de Navarre & du Connétable (diſoit l'Amiral) » puiſque tant de forces du coſté des ennemis, tant » de foibleſſe du noſtre, ne vous peuvent arreſter, » mettez la main ſur voſtre ſein; ſondez à bon eſcient » voſtre conſtance, ſi elle pourra digérer les deſroutes

ponſe atteſte le déſordre de ſon ame, & les combats intérieurs qui s'y livroient. C'étoit le dernier cri de l'honnête homme & du citoyen, qui ſe voyoit à la veille de devenir l'inſtrument des malheurs de ſa patrie. Les circonſtances le preſſoient : en y cédant il frémiſſoit.

Nous ne ſuivrons point l'Amiral dans le cours de ces guerres civiles, que pluſieurs édits de pacification ſuſpendirent momentanément. Les Mémoires de Caſtelnau & de la Noue, renfermeront ces détails. On y admirera la patience de l'Amiral, ſon habileté, ſon courage, & les reſſources de ce génie actif & profond. Toujours vaincu, mais toujours ſupérieur à l'adverſité, après une défaite il reparoiſſoit plus formidable qu'auparavant. Le Prince de Condé, les

» générales, les opprobres de vos ennemis & ceux de
» vos partiſans, les reproches que font ordinairement
» les peuples quand ils jugent les cauſes par les mau-
» vais ſuccès, les trahiſons des voſtres, l'exil en pays
» eſtrange, là les chocquemens des Anglois, les que-
» relles des Allemans, voſtre honte, voſtre nudité,
» voſtre faim, &, qui eſt plus dur, celle de vos en-
» fans. Taſtez encore ſi vous pouvez ſupporter voſtre
» mort par un bourreau, après avoir veu voſtre mary
» trainé & expoſé à l'ignominie du vulgaire, & pour
» fin vos enfans infames, & valets de vos ennemis...

deux Chatillon ſes frères, ſes amis les plus intimes périrent ſucceſſivement. L'Amiral reſta ſeul, & fit face à tout. En méditant ſur cette époque de l'Hiſtoire de ſa vie, le vrai citoyen regrette que tant de talents (a) n'ayent pas été employé par l'Amiral contre les ennemis de l'Etat. C'étoit ſon vœu le plus ſincère : il en regardoit l'accompliſſement comme l'expiation de ſes fautes. Enfin après huit années de tribulations & d'angoiſſes, l'Amiral voyoit luire le jour où il comptoit diriger ces mêmes talens contre Philippe II, dont la ſombre politique avoit nourri les troubles intérieurs du Royaume. La paix de 1570, avoit ramené l'Amiral à la Cour. Charles IX, qui l'appelloit *ſon*

(a) « L'Amiral (obſerve Davila dans ſon hiſtoire » des guerres civiles, traduction de Mallet, Tome I, Liv. V, p. 418) » élevé dès ſa jeuneſſe aux premiers » grades militaires, & monté par ſa prudence & par ſa » valeur au comble des honneurs, eût égalé & ſur- » paſſé tous les autres Capitaines de ſon ſiècle : ſes » grandes qualités lui euſſent peut-être mérité l'épée » de Connétable, & les premieres dignités de la Cou- » ronne, s'il n'eût pas choiſi pour baſe de ſon éléva- » tion les factions & les diſcordes civiles oppoſées à » l'autorité de ſon Souverain, puiſque dans cette con- » fuſion ténébreuſe de troubles & de ſéditions, il fit » encore éclater tant d'habileté, de conſtance, de va-

Compère,

Compère (a), lui montroit de l'amitié & de la confiance. Il devoit commander l'armé Françoiſe dans les Pays bas. Sans doute l'Amiral n'imaginoit pas qu'au milieu des fêtes on minutât l'arrêt de ſa mort. Il auroit dû ſe ſouvenir que le ſang du Duc de Guyſe aſſaſſiné devant Orléans demandoit un vengeur, que, s'il n'étoit pas coupable, on l'en avoit ſoupçonné, & que la foibleſſe (b) de ſon apologie avoit affligé même ſes amis. Le Duc de Guyſe revivoit dans un fils dévoré par la ſoif de la vengeance. Une politique infernale l'autoriſa à poignarder celui que l'eſprit de parti lui indiquoit injuſtement (c) comme l'auteur du meurtre de ſon père. La

» leur, & monſtra ſur tout un génie vaſte, & plein » de reſſources dans les entrepriſes les plus difficiles... (Voyez encore ſon éloge par le Laboureur, additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 372.)

(a) Davila, Hiſt. des guerres civiles, T. I, p. 399.

(b) L'Auteur de ſa vie en françois (p. 304) avoue *que cet écrit ne fit pas grand effet en France.*

(c) Brantôme dans ſes Mémoires (à l'article du Duc de Guiſe) dit expreſſément « qu'il fut vérifié que mon- » dit ſieur l'Amiral avoit adverty mon dit ſieur de » Guiſe, quelques jours avant, qu'il ſe donnaſt garde; » car il y avoit un homme attitré pour le tuer ». Le Laboureur (additions aux Mém. de Caſtelnau, Tome II, p. 220) décharge l'Amiral & les autres Chefs des Ré-

cloche fatale ſonna : des François métamorphoſés en bourreaux égorgèrent leurs amis, leurs parents, leurs concitoyens. Ainſi périt l'Amiral, dont nous donnons les Mémoires.

Le fragement (a) qu'on publie aujourd'hui, renferme la relation du ſiege de S. Quentin. la rédaction en eſt univerſellement attribuée à l'Amiral. Si l'on s'en rapporte à l'auteur de ſa vie (b) en françois, cet écrivain la *la compoſa ſur des Mémoires autentiques de l'Amiral, qu'il tenoit* (aſſure-t'il) *de ſa famille, amie de celle de Coligni.*

Antérieurement à la publication de cet

formés de cet aſſaſſinat, qu'il impute à Théodore de Beze.

(a) Ce fragment ſe trouve, 1° dans les preuves de l'Hiſt. généalog. de la maiſon de Coligni, par du Bouchet; 2° dans un recueil de pièces ſervant à l'hiſtoire de noſtre tems, par Lannel; 3° dans des prétendus Mémoires de l'Amiral dont on va parler. On a compaté avec ſoin ces trois copies.

(b) Cette vie imprimée en 1691 (telle eſt la date de notre exemplaire) a eu pour Auteur Gatien de Courtilz, ſi l'on en croit le Catalogue de M. du Fay, p. 407. En admettant que le fait ſoit vrai, l'aſſertion de ce Biographe ne doit pas inſpirer la confiance. On ſait que Gatien de Courtilz a beaucoup nui à l'hiſtoire par une multitude de productions en ce genre, dont il a inondé le public.

ouvrage, on avoit écrit en latin (a) la vie de *l'Amiral* : enſuite parurent des Mémoires (b) ſous ſon nom. Il ſuffit de parcourir ceux-ci, pour être convaincu que Coligni n'en a point été le rédacteur ; c'eſt une de ces productions enfantées ſi fréquemment par l'avidité mercantile. à l'exception de la rela-

(a) En voici le titre . . . *Gaſparis Colinii Caſtilionii vita*, 1576, in-6°. On réimprima cet ouvrage à Utrecht en 1644. Gabriel Martin, dans le Catalogue de M. du Fay (p. 408, n° 3394) l'attribue à Jean Hotman de Villiers. M. du Fournay, dans ſon hiſtoire des grands Officiers de la Couronne (p. 969) le dit auſſi : mais ſur l'exemplaire de ce Livre, qui avoit appartenu à Pierre du Puy, & qui ſe trouve à la Bibliothèque du Roi, on y lit que l'Auteur étoit le fameux Jean de Serres. Il y en a eu une traduction françoiſe imprimée à Amſterdam en 1648, que plus d'un écrivain a confondue avec la vie de Coligni, publiée en 1691, par Gatien Sandras de Courtils.

(b) Ils ſont intitulés : *Mémoires de Meſſire Gaſpard de Coligni, Seigneur de Chaſtillon, Amiral de France.* Paris, Barbin, 1665, in-16. Il en exiſte deux autres éditions : la première ſous le nom d'Elzévir, 1643 ; la ſeconde faite à Grenoble en 1669. Le Père le Long (dans ſa Biblioth. hiſt. Tome II, p. 219) s'eſt trompé, en diſant que cet ouvrage ne renferme que *le Diſcours de l'Amiral.* Ce Diſcours ne forme qu'une partie de ces prétendus Mémoires, qui ſont une pure compilation rédigée d'après du Bellay, d'Aubigné, & la Popeliniere.

cité de l'original. Car rapproche-t'on cet extrait des deux vies de Coligni, & des Mémoires imprimés ſous ſon nom, on n'y trouve rien de neuf & de piquant. Ce ſont les mêmes faits qu'on rencontre partout. Il nous ſemble (a) que l'Hiſtoire de nos premières guerres civiles redigée réellement par l'Amiral ne devroit pas être un ſimple répertoire de particularités communes & rebattues. On eſt fondé à préſumer que la partie militaire devroit y être traitée d'une manière propre à intéreſſer ; cette conjecture acquiert un degré de preuve l'orſqu'on lit ſa relation du ſiége de S. Quentin.

nière de voir. Quelque habile qu'il ſoit, l'original entre ſes mains perd néceſſairement ſa couleur & ſa phiſionomie. On s'en convaincra en comparant les Mémoires de Bayard, de Fleuranges, des deux du Bellay, de Vieilleville, de Tavannes, de Montluc & autres, avec les extraits qui en ont été faits. Ces formes grandes & coloſſalles qui plaiſent malgré leurs irrégularités, doivent diſparoître ſitôt qu'on les ſoumet au compas ſévère & retréci de l'analiſe.

(a) L'Auteur des mélanges tirés d'une grande Bibliothèque (Tome *ibid.* p. 279) n'autoriſe-t-il pas cette conjecture par l'aveu qui lui échappe ? Il convient que la rélation du ſiége de Saint-Quentin eſt le morceau le plus entier & le plus détaillé des Mémoires manuſcrits de l'Amiral, qui ont paſſé ſous ſes yeux.

Si nous poſſédions ces vrais Mémoires de l'Amiral, que les amateurs de notre hiſtoire regrettent avec raiſon, & dont la perte dévoue à la haine de la poſtérité l'Italien courtiſan qui conſeilla de les bruler, on pourroit eſpérer d'y retrouver la clef d'une multitude de faits déguiſés par la haine & l'envie. On y verroit le tableau des intrigues, des cabales, des perfidies, & des noirceurs de tous les genres, qui préparèrent quarante années de crimes & de calamités. Ce tableau effrayeroit ſans doute. Mais il apprendroit aux Rois & aux nations qu'une cour corrompue, comme le fut celle des trois ſucceſſeurs de Henri II, creuſe par dégrès l'abime où vont ſe précipiter à la fois le Souverain & les ſujets. Il ne ſeroit pas moins piquant de trouver dans les Mémoires de l'Amiral le plan de cette confédération mélangée d'ariſtocratie & de démocratie, qu'on l'a accuſé d'avoir voulu établir dans le Royaume. Peut être y rencontreroit-on auſſi le projet de cet aſile qu'au fond de l'Amérique, Coligni (dit-on) ſe propoſa d'ouvrir à la liberté de conſcience, lorſqu'il envoya Villegagnon jetter les premiers fondemens de l'édifice. L'Eſprit toujours calculant de l'Amiral étoit ſuſceptible de conceptions vaſtes & hardies. Si

nous avions ſous les yeux les produits, qui en réſultèrent, il ne ſeroit pas impoſſible qu'on y apperçut le réſumé des vues grandes & ſublimes qui depuis conduiſirent ſur les bords de la Delaware les chefs de ces Européens fuïant le joug de la tyrannie.

Voilà les détails qu'on auroit droit d'attendre de Mémoires ſortis véritablement de la plume de Coligni. Rien de tout cela n'exiſtant dans l'extrait de l'auteur des mélanges, dont on a parlé, il eſt permis de douter de l'autenticité des manuſcrits qu'il cite.

Nous terminerons cette notice par quelques obſervations ſur le fragement des Mémoires de l'Amiral, que nous réimprimons. On a reproché à l'auteur trop de ſimplicité dans le ſtyle. Cette ſimplicité eſt-elle réellement un défaut ? ne peut-on pas plutôt la conſidérer comme le cachet de la bonne foi, & de la candeur ? il nous ſemble que le véritable défaut des Mémoires de l'Amiral, conſiſte dans une diction lâche & embarraſſée. Brantôme a vanté ſon éloquence ; on ne s'en douteroit pas en liſant ce fragement de ſes Mémoires. Mais on eſt dédommagé de cette imperfection par le fond des choſes. On y ſuit avec plaiſir les efforts vigoureux du génie luttant contre les obſtacles. On y prévoit

d'avance ce que fera un jour l'homme qui réunit à l'intrépidité, le ſang froid, la patience, la ténacité & l'adreſſe. On ceſſe d'être ſurpris que ce même homme pendant huit ans ait réſiſté aux trois quarts de ſes concitoyens armés contre lui, qu'il ſe ſoit meſuré hardiment avec les meilleurs généraux de ſon ſiècle, &. qu'il ait forcé (a) ſes vainqueurs à l'eſtimer, & à le craindre. Telle eſt l'impreſſion, ſi nous ne nous trompons pas, que produira la lecture de cet opuſcule.

(a) « Le courage & le ſens de l'Amiral (a dit Mezeray) » ne paroiſſent jamais tant que dans l'ad» verſité. Les difficultés lui donnoient des lumières, » & les périls l'affermiſſoient ... ». Un des imitateurs de Coligni, le Duc de Rohan (dans ſon ouvrage intitulé ... *De l'intérêt des Princes, &c.*) prétend « qu'il » ſe glorifioit, quelques jours avant ſa mort, d'avoir » cet avantage ſur Alexandre & ſur Céſar, de ſe trou» ver après la perte de quatre batailles tout puiſſant » parmi les ſiens, & formidable aux ennemis de ſon » parti ... ». Si l'Amiral a tenu ce ptopos, qui n'étoit pas exempt de vanité, il ne tarda pas à le payer chérement. Son ambition eut le ſort funeſte de celle d'Alexandre & de Céſar.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MÉMOIRES

DE

GASPARD DE COLIGNI,

SEIGNEUR DE CHASTILLON,

AMIRAL DE FRANCE,

Où ſont ſommairement contenues les choſes qui ſe ſont paſſées durant le ſiége de S. Quentin, en l'année 1557.

IL pourroit eſtre qu'il y en auroit aucuns, 1557.
qui pour n'avoir leu ce petit diſcours tout au long, & avoir mis le nez dedans ſeulement, ou par faute de bon jugement, eſtimeroient que je l'euſſe fait par forme de juſtification : mais devant que d'entrer plus avant à la lecture d'iceluy, je ſupplie un chacun d'oſter cela de ſon opinion pour deux raiſons principales. La premiere, qu'il n'eſt point beſoin de ſe juſtifier, quand l'on n'eſt accuſé de perſonne ; & que je me ſens ſi net en ce qui touche mon honneur, que je ne crains point le pouvoir eſtre. La ſeconde eſt, que quand je le ſerois d'aucun, je ſens mon cœur aſſis en aſſez bon lieu pour le pouvoir deffendre, comme il appartient

1557. à un Gentilhomme, homme d'honneur & de bien, & pour en pouvoir répondre à un chacun ſelon la qualité (1), ſans venir aux eſcritures ny en faire un procez, comme font les Advocats. Je veux bien auſſi déclarer la raiſon qui m'a meu à faire ce petit diſcours, & afin qu'un chacun l'entende ; c'eſt que me trouvant priſonnier après la priſe de la ville de Saint-Quentin, me ſouvenant que nous n'avons rien de certain en ce monde que *la mort*, & au contraire rien de ſi incertain que l'heure d'icelle, j'ay bien voulu mettre par eſcrit, comme toutes choſes ſe ſont paſſées ſous ma charge, depuis le jour que je partis de Pierrepont; où je laiſſay M. le Conneſtable avec l'armée ; juſqu'à celuy que ladite ville fut priſe d'aſſaut ; car il me ſemble qu'il n'eſt rien plus raiſonnable que ceux qui ſont employez aux charges, en rendent eux-mêmes compte fidélement. Et ne fuſt ce que pour une ſeule raiſon ; laquelle eſt, qu'il advient ordinairement que ceux meſmes qui ont eſté en même lieu, en parlent différemment ; les uns, pour faire penſer que rien ne leur eſtoit caché ; les autres, qui ſont ſi aiſes de parler, que de ce meſme dont ils ne ſavent rien, ils en veulent rendre compte. Il y en a

d'autres qui en parlent ſelon leur paſſion, 1557.
ſoit qu'ils veulent bien ou mal aux perſonnes. D'avantage, qu'il y a tant de ſortes d'*eſcriveurs* (a), & meſme aux pays eſtranges (b), qu'il ne ſe faut point esbahir, ſi ceux-là ſont bien ſouvent mal informez des affaires qui paſſent loin d'eux, quand meſme ceux qui ſont ſur les lieux en parlent diverſement pour les raiſons cy-deſſus déclarées.

Parquoy tout bien conſidéré, il me ſemble eſtre plus raiſonnable que ceux qui *tiennent la queue de la poëſle*, rédigent telles choſes par eſcrit, que nuls autres : afin qu'ils mettent la vérité toute nue, ſans la farder ou couvrir, autrement ils devroient avoir grand honte, ſi en aucune choſe ils ſont deſdits ou ne ſont trouvez véritables ; car cela pourroit faire penſer qu'en tout le reſte de ce qu'ils auroient mis par eſcrit, il y pourroit avoir du déguiſement. Je proteſte donc que tout ce qui s'enſuit eſt fidélement eſcrit : & s'il y a quelque omiſſion, il me ſemble que ce n'eſt point des principales choſes ny de celles qui importent : & ſi aucunes y en a, je prie ceux qui liront ce préſent diſcours, ou qui l'ouïront lire, de m'en

(a) D Écrivains.
(b) Étrangers.

1557. vouloir advertir. Je n'ai point ſpécifié les journées, pour n'en eſtre auſſeurément mémoratif, & pour ne point errer.

Je dis donc qu'après que les ennemis eurent paſſé le trou Feron, & que la Chapelle (a) & Guiſe furent pourveues de ce qu'il y falloit, je dis à M. le Conneſtable qu'il ſçavoit comme toute la frontiere de Picardie eſtoit demeurée deſpourvue; & que s'il lui ſembloit bon, je m'acheminerois avec quelque bonne troupe de gendarmerie, & que cela ne pourroit que grandement favoriſer ladite frontiere : lui ramentevant auſſi les advertiſſemens que je luy avois dit, que journellement ne faiſoient Meſſieurs de Villebon & Senarpont; qui portoient (b)

(a) La Capelle.

(b) Par la manière dont Coligni s'exprime on croiroit qu'il avoit quitté l'armée avant qu'on y eût appris que les ennemis avoient inveſti S. Quentin. Cela ne s'accorde pas avec ce que dit Rabutin dans le dixième Livre de ſes Mémoires. On y a vu que l'Amiral étoit à l'armée commandée par le Connétable, lorſque la nouvelle de l'inveſtiſſement de S. Quentin y parvint, que ſur le champ il forma la réſolution de ſe jetter dans cette ville, & qu'il partit à cet effet. M. de Thou (Liv. XIX) dit poſitivement que Coligni, après en avoir conféré avec le Connétable ſon oncle, quitta Pierre Pont le 2 Aouſt & courut s'enfermer à S. Quentin attaqué par les ennemis.

que les ennemis devoient faire leur effort du coſté de Picardie. Et ce qui me fortifioit encore le plus en cette opinion, c'eſtoit que les bandes Eſpagnoles qui eſtoient dans le nouveau fort de Hedin, n'eſtoient point deſlogés : & que je m'aſſeurois qu'ils ne s'attacheroient point à une place ſans celles-là ; car c'eſtoient les plus vieilles & meilleures bandes qu'ils euſſent, & ſur leſquelles ils faiſoient plus de fondement. Il trouva bon que je m'y acheminaſſe, & pourtant le deuxieſme d'Aouſt, l'an 1557, je partis de Pierrepont à la pointe du jour, & devant que partir, je parlay audit ſieur Conneſtable, qui me dit que je me haſtaſſe de m'aller mettre à Sainct-Quentin. 1557.

Je partis à l'heure meſme avec ma compagnie, celles de Meſſieurs le Comte de Haran (a), de Jarnac (b), de la Fayette (c), & les bandes de chevaux-legers des Capitaines Miraumont & Tenelles François, & Achiſſon, Eſcoſſois : & m'acheminay droit

(a) Jacques Amilton, Comte d'Aran & Duc de Chatellerault.

(b) Guy Chabot, Comte de Jarnac, fameux par ſon combat avec la Chaſteigneraye.

(c) Jean Mortier de la Fayette, nom cher à la France, & célèbre dans nos annales.

1557. à la Fere, pource que je ne pouvois prendre autre chemin ; à raiſon que les ennemis, avec toutes leurs forces, eſtoient entre St. Quentin & Moüy ; comme il ſe deſcouvroit aiſément par les feux qu'ils mettoient dedans des forts & villages. Mais pour eſtre mieux aſſeuré du chemin qu'ils tenoient, je mis les chevaux-legers, tant François qu'Eſcoſſois, de leur coſté, & leur fis entendre le chemin que je tenois, pour me mander ſouvent de leurs nouvelles : & pour ce que le Capitaine Tenelles eſtoit du pays, & qu'il le cognoiſſoit bien, je le fis donner plus avant que tous les autres.

Eſtant arrivé à la Fere, il vint bientoſt après le ſieur de Coucy : qui me dit que M. le Conneſtable me mandoit que je me haſtaſſe de m'aller mettre dans St. Quentin. Or n'avois-je encore nulles nouvelles de mes coureurs, & ne pouvois penſer où pourroient eſtre leſdits ennemis : qui fut cauſe que j'envoyay d'autres gens à cheval pour les reconnoiſtre : & je pris réſolution avec ceux qui connoiſſoient bien le pays, de m'en aller droit à Han ; pource que de là il m'eſtoit plus facile d'entrer audit Saint-Quentin ; à raiſon qu'il euſt eſté mal aiſé, qu'encore que leſdits ennemis ſe fuſſent

voulu là arreſter, qu'ils l'euſſent ſi eſtroite- 1557.
ment enveloppée, que par l'autre coſté de l'eau je n'y fuſſe entré, & davantage je leur gagnois le devant pour couvrir Péronne, & tout le reſte de la frontiere. Il y avoit bien quelque apparence qu'ils ne ſe vouloient pas arreſter là; car ils bruſloient (a) & villages & fourrages; ce qui n'eſt pas accouſtumé à gens qui veulent conquérir & garder un pays.

Il y avoit cinq bandes de gens de pied dedans la Fere; des Capitaines Caumont qui en avoit deux; Saint-André (b), Rambouillet & Poy (c), auſquelles commanday de partir incontinent pour s'en aller droit à Han; encore que Saint-André & Rambouillet fuſſent ordonnez pour aller au Caſtelet; &

(a) A cette époque on ne faiſoit pas la guerre autrement. Le feu, le meurtre & la dévaſtation marquoient le paſſage des armées.

(b) Selon les Mémoires de Mergey ce Capitaine S. André étoit Provençal.

(c) Rabutin dans ſon extrait des Mémoires de l'Amiral l'appelle le Capitaine *Loy*. Les Mémoires imprimés de Coligny le nomment le Capitaine *Poy*; & enfin on lit le Capitaine *Prey* dans un recueil de Mémoires ſervans à l'Hiſtoire de noſtre tems où ſe trouvent ceux de Coligny.

1557. que pour cet effet fuſſent partis dudit Pierrepont le ſoir précédant que moy à l'aſſiette de la garde ; mais ils n'y pouvoient plus aller, pour leur eſtre empeſché le chemin par leſdits ennemis.

Le ſieur de Coucy fut préſent à toutes les délibérations que je fis, parquoy je le priay de s'en retourner devers M. le Conneſtable, pour luy faire le tout entendre; meſme que je ne laiſſois dedans la Fere que le ſieur de Wallon avec ſa bande. Conſidérant que noſtre camp venoit coucher à trois lieues de là; & qu'il ſeroit aiſé d'y remédier & y mettre d'autres enſeignes.

M'eſtant acheminé par Han, environ à demie lieue de la Fere, j'eus nouvelles de mes coureurs, que les ennemis ſe logeoient devant Sainct-Quentin, & avoient desjà veu quelques tentes dreſſées près la maladerie du fauxbourg d'Iſle : mais qu'il ſembloit qu'une partie de leur armée couloit le long de l'eau, tirant audit Han. Parquoi les gens de pied & le bagage qui prenoient ce chemin, je les fis prendre à la main gauche par Genly pour aller plus ſeurement ; & moy allay droit le chemin, mettant gens devant moy pour eſtre adverty : car le pays eſtoit aſſez advantageux pour prendre tel party

que

que j'euſſe voulu, au nombre d'ennemis 1557.
que j'euſſe trouvé.

Enfin j'arrivay à Han, & à l'entrée je rencontray Vaulpergues avec une lettre de créance du Capitaine Breul (a), Gouverneur de Saint-Quentin : qui me fit entendre le grand étonnement qui eſtoit dans cette ville là : & qu'il eſtoit de beſoin de la ſecourir bien promptement, ou elle eſtoit en grand danger. Après m'eſtre informé du chemin : & qu'il m'euſt dit qu'il ſe faiſoit fort de me mettre dedans cette nuit-là; mais qu'après, ce ne ſeroit pas ſans grande difficulté : je me réſolus d'y entrer cette meſme nuit, & ſans que perſonne ſe déſarmaſt : je les fis tous advertir qu'ils fiſſent tous manger une meſure d'avoine à leurs chevaux, & que je voulois partir dedans demie heure; les voulant bien informer d'une choſe qui eſtoit, que je priois les Chefs & Capitaines de ſe paſſer au moins de valets qu'ils pourroient, & quant aux gendarmes, qu'ils n'y menaſſent point plus d'un valet chacun, & entre deux archers un : & que je m'en allois à Saint-Quentin, pour y attendre le ſiege, où

(a) M. de Thou le nomme Pierre Breuil de Bretagne. Mergey dans ſes Mémoires le déſigne de la même manière.

1557. je ne leur ferois pas bailler vivres pour davantage de perſonnes. Et pource que j'euſſe bien voulu y pouvoir conduire cette meſme nuit-là les cinq enſeignes de gens de pied que j'avois fait partir de la Fere, m'eſtant enquis où elles eſtoient, je trouvay qu'il n'eſtoit encore arrivé que celle du Capitaine Poy, ſi laſſe & ſi haraſſée, pour venir fraiſchement de Gaſcogne, que quaſi la moitié eſtoit demeurée par les chemins. D'autre part, le Capitaine Caumont eſtoit demeuré derriere à la Fere, pour faire délivrer les armes de ſes ſoldats, qui eſtoient encore encaiſſées ſur des chariots. En ſorte que tout conſideré, de toutes ces cinq bandes je ne me pus ſervir que des deux, du Cataine Saint-André & Rambouillet, & encor qu'elles fuſſent bien loin derriere, ſi eſt-ce que je donnay ordre avant que de partir, pour les faire marcher incontinent qu'elles ſeroient arrivées.

Ainſi que je donnois ordre à mon partement, les ſieurs de Jarnac & Luzarches (a) me vinrent dire enſemblement *qu'il ne leur ſembloit pas bien raiſonnable que je m'enfermaſſe dedans Saint-Quentin, pource que je*

(a) De Thou (Liv. XIX) l'appelle de Senamy ſieur de Luzarches, Lieutenant de la compagnie de l'Amiral.

pourrois faire plus de ſervice eſtant dehors : mais ſi je voulois qu'eux & tous les Capitaines qui eſtoient là avec moy, s'en iroient & qu'ils s'accorderoient tous ſi bien enſemble, que le ſervice du Roy n'en demeureroit point. 1557. Je leur reſpondis en peu de paroles, *que je les remerciois du conſeil qu'ils me donnoient; mais que j'eſtois commandé d'y entrer, & qu'à cette intention eſtois-je venu là : & que j'aymerois mieux avoir perdu tout ce que j'avois vaillant, que d'y avoir failly : pour le moins ſeroient-ils teſmoins que je ferois mon devoir d'y entrer.*

Et après avoir adverty mondit ſieur le Conneſtable de toute ma réſolution, par le ſieur de Borran, qui s'en retournoit devers luy dudit Han; je montay à cheval environ une demie heure de ſoleil, mettant mon Mareſchal des logis devant moy avecques cinquante bons chevaux & de bons guides; auquel je commanday de marcher cent pas devant moy ſeulement; & quoyqu'il trouvaſt en ſon chemin qu'il le chargeaſt ſans le marchander. Auſſi advertis-je tous les Capitaines & leurs troupes de ma réſolution, & de ce qu'ils avoient à faire.

Je n'eus gueres marché que je trouvay

1557. l'Abbé de Saint-Prins (a), lequel eſtoit ſorti ce ſoir là environ les quatre heures, de Saint-Quentin; qui me dit *qu'il s'en alloit trouver le Roy, & qu'il eſperoit eſtre le lendemain à ſon lever.* Après que je me fus enquis de luy du logis des ennemis, & ſommairement des autres choſes; je le priay de préſenter mes très-humbles recommandations à la bonne grace du Roy, & luy dire qu'*il m'avoit trouvé avec une bonne troupe, qui faiſions tous notre compte (Dieu aydant) d'entrer cette meſme nuit dedans Saint-Quentin, où j'eſpérois que nous luy ferions un bon ſervice.* Auſſi y arrivay-je à une heure après minuit, où il entra avec moy de la quart partie (b), les trois de la gendarmerie pour le plus : les autres, ou pour s'eſtre perdus par les chemins à une allarme que nous y euſmes, ou par faute de bonne volonté n'y entrerent point. Quant aux chevaux-legers François & Eſcoſſois qui eſtoient parti du camp avec moy,

(a) Selon Rabutin, & le recueil des Mémoires ſervans à l'Hiſtoire de noſtre tems il faut lire l'Abbé de S. Prix.

(b) C'eſt-à-dire, qu'au lieu d'entrer dans cette ville avec trois mille hommes, ſept cent tout au plus l'y ſuivirent.

il n'y en avoit un ſeul arrivé quand je partis 1557.
de Han; auſſi n'entrerent-ils point à Saint-Quentin. Des deux bandes de gens de pied qui partirent de Han, comme je l'avois ordonné, il en entra cette meſme nuit environ ſix vingts, conduits par le Lieutenant du Capitaine Remboüillet; car environ avecques autant d'autres, le Capitaine Saint André s'eſtoit perdu la nuit, lequel toutesfois y entra le jour à quatre heures après midy. En ſomme que pour le plus de ces deux bandes, il y entra 250 hommes.

Or eſtant arrivé là de nuit, comme le poinct du jour fut venu, je m'en allay au faubourg d'Iſle, où je trouvay que nos gens le jour precedent avoient abandonné le boulevart qui y avoit eſté fait nouvellement; & s'eſtoient retirez à la vielle muraille : s'excuſant que pour n'y avoir point de parapet audit boulevart, & eſtre la terre de dehors auſſi haut pour le moins que le dedans dudit boulevart : d'autre part que pour avoir gagné les Eſpagnols des maiſons ſur le bord du foſſé, qui leur eſtoient à Cavalier (a) : & enfin pour le peu d'hommes qu'ils avoient pour le deffendre, ils avoient eſté contraints de ce faire.

(a) Qui leur ſervoient de Cavalier.

1557. M'eſtant enquis des gens de guerre qui y eſtoient, je trouvay que la compagnie de Monſeigneur le Dauphin y eſtoit quaſi complette. Quant à la compagnie du Capitaine Breul, qui en eſtoit Gouverneur, il me dit que la fleur de ſes hommes eſtoient à Behain, où il y avoit une eſquadre des meilleurs hommes qu'il euſt principalement d'arquebuſier. Cela eſtoit aiſé à croire, car le demeurant eſtoit fort pietre. Il eſtoit excuſable d'une choſe : c'eſtoit qu'il n'y avoit pas plus de dix jours qu'il eſtoit entré en cette place : & ſçay bien qu'il avoit perdu beaucoup de ſes ſoldats au partir d'Abeville.

Voyant de quelle importance nous eſtoit de garder ce fauxbourg, je pris l'opinion de tous les Capitaines pour ſavoir ce que nous y pourrions faire. Pour le plus expédient il fut conclud que ſur le ſoir nous ferions faire une ſortie pour mettre le feu dans les maiſons qui nous faiſoient le dommage : & qu'ayant eſté les ennemis de là, nous ferions faire une trenchée tout le long du boulevart, qui ſerviroit de parapet. Cependant pour ne perdre point de tems, je fis travailler à deux flancs pour regarder la pointe dudit boulevart, ce qui ſe trouvoit en faiſant ouverture à la muraille, tant qu'il en falloit pour l'embou-

cheure d'une piece d'artillerie. Et ſi fis-je travailler à une trenchée, d'où le rempart avoit eſté oſté quand M. le Mareſchal de Saint-André eſtoit d'advis de faire retrancher ce fauxbourg : car en cet endroit l'on pouvoit faire breche en moins d'une heure, qu'il n'y euſt en homme qui euſt oſé s'y preſenter, pource que le dehors eſtoit beaucoup plus haut que le dedans, & eſtoit le rampart du tout oſté. 1557.

Ces choſes ainſi ordonnées, je m'en allay faire le tour de toute la haute ville, pour voir ce qui y ſeroit à faire, départir les quartiers, & faire que chacun commençaſt à y travailler, ſans attendre la néceſſité. Et cependant je manday à ceux de la ville qu'ils s'aſſemblaſſent en leur hoſtel commun, où ils appelleroient tous les plus notables de tous les eſtats, pour entendre ce que j'avois à leur dire. Ayant donc recogneu le tour de ladite ville, & que je fus venu là, où desjà ils eſtoient aſſemblez; je leur dis tout ce que je pouvois penſer, qui pourroit ſervir pour les aſſeurer, comme pour lors ils en firent grande démonſtration; ce que toute fois ne leur dura guère. Et outre cela je fis mettre par mémoire ce à quoy il me ſembloit eſtre bon de pourvoir, & dont il falloit qu'ils fiſſent

1557. prompte & diligente recherche; comme de tout les hommes qu'ils avoient en leur ville, ayant armes & qui les pourroient porter; auſſi de ceux qui pourroient travailler tant hommes que femmes : & que pour cet effet il falloit faire une recherche de tous les outils, hottes & paniers pour faire le tout apporter à leur maiſon de ville, afin que plus facilement on les peut là trouver quand on en auroit affaire : & qu'en une ſi grande ville il y avoit grand nombre d'ouvriers, pour en pouvoir faire bonne quantité, pourtant qu'ils les advertiſſent d'y travailler continuellement : & pour ce que je ne doutois pas qu'il n'y euſt une fort grande quantité de bouches qu'il falloit ſavoir dequoy nous les nourririons, qu'ils fiſſent donc une deſcription de tous les grains, vins & beſtail qu'ils avoient en leur ville ; & que tout ce qu'ils trouveroient par les maiſons, qu'ils le miſſent en garde de ceux meſmes à qui le bien appartiendroit : & afin qu'il ne s'en fiſt point de degaſt, je ferois faire une deffenſe à toutes perſonnes, de n'y toucher ſur la vie, attendant que j'euſſe mis un ordre pour la diſtribution, auſſi de me ſçavoir dire quelle quantité d'artillerie, poudre & boulets il y avoit ; & quelles gens pour la manier & pour en tirer.

Et pource que faiſant la ronde de leur ville 1557.
j'avois veu uſer grande amonition ſans propos, j'avois donné la ſuper-intendance de toute l'artillerie au Capitaine Hanguetot; & ſous luy deux Gentilhommes de chacune compagnie de gendarmes qui eſtoient dix en tout, afin qu'il les peuſt départir par les quartiers & le ſoulager: & pourtant que ceux qui la manioient euſſent à luy obeyr, & que je voulois ſçavoir tous les ſoirs quelle quantité de poudre ſe ſeroit tirée le jour: & ainſi qu'ils euſſent à lui montrer toutes les poudres qu'ils avoient, & les lieux où ils la retiroient, pour me rapporter ſi elles ſeroient point en lieu dangereux.

Davantage, je n'avois point de connoiſſance qu'ils euſſent plus de deux moulins en toute leur ville, l'un à eau, l'autre à vent, & quel moyen ils avoient de moudre ſi ceux là leur failloient. Ce furent les principaux point de l'ordonnance que je leur fis pour lors, leur diſant que de ce qui me ſurviendroit je le leur ferois à toutes heures entendre: & leur monſtray des Gentilshommes que j'avois à l'entour de moy, leſquels je leur envoyerois quand beſoin ſeroit; & qu'ils ſatisfiſſent toujours promptement à ce que je leur

1557. manderois par eux. Et pour ce qu'ils avoient tout pris par mémoire, ils me dirent qu'ils s'en alloient pour y ſatisfaire promptement, & puis m'en advertiroient; bien (me dirent-ils) ſur l'heure meſme, *qu'ils avoient quinze ou ſeize moulins à chevaux, qu'ils faiſoient desjà travailler en toute diligence.* Je leur fis mettre pluſieurs petites choſes par eſcrit aux mémoires qu'ils firent, afin d'y donner ordre, dont il ne me ſouvient pas bien; car auparavant j'en avois dreſſé un bien ample : je mes ce qui eſt le principal & le plus néceſſaire.

Eſtant allé de-là à mon logis, je fis aſſembler tous les Capitaines, auſquels je fis entendre l'occaſion qui m'avoit là amené, l'ordre que j'avois donné à ceux de la ville, & ce qui me ſembloit eſtre le plus néceſſaire pour lors, c'eſtoit de départir les quartiers, & que nous allaſſions tous enſemble pour voir ce qui ſeroit bon de faire, afin que puis après chacun fiſt travailler à ſon endroit. D'une choſe les ſuppliois-je tous, c'eſtoit que ce que chacun connoiſtroit, ou penſeroit eſtre bon de faire, qu'il m'en advertiſt, & que je le recevrois toujours de bien bonne part; meſmes pour ce qu'il y avoit de gens de bien & expérimentez dedans les compagnies, & qui s'eſtoient trou-

vez en d'autres ſieges : que l'on leur dit qu'ils 1557.
me feroient plaiſir de m'advertir de ce qu'ils penſeroient pouvoir ſervir.

De-là nous nous en allaſmes départir les quartiers, & commencer à l'heure meſme à faire travailler aux lieux qu'il fut adviſé. Ainſi ordonnay-je à tous Capitaines, tant de cheval que de pied, qu'ils m'euſſent à bailler le nombre de leurs hommes par roolle, tant pour voir ce que j'avois pour le combat, que pour ſelon cela, faire faire la diſtribution des vivres.

Et pour ce qu'en me promenant, il y avoit grande quantité de jardins juſques ſur le bord des foſſez, plains d'arbres, principalement du coſté de la porte St. Jean, à l'ombre deſquels les ennemis pouvoient venir tout à couvert juſques ſur le bord dudit foſſé ; encore qu'il fuſt tard j'envoyay querir tous les charpentiers qui ſe peurent trouver, que je fis conduire par deux archers de ma compagnie, afin d'employer le reſte de la journée à couper arbres pour faire faſſines ; & qu'ils continuaſſent tous les jours ; ce qui fut fait tant que l'on peut : mais non pas tant, que ce qui y demeura du coſté de la porte de *Remycourt* (a) ne nous apporta à la fin grand dommage.

(a) Remicourt.

1557. Or pour ce qu'il avoit eſté conclud de faire cette ſortie, comme il a eſté dit cy-deſſus, pour bruſler les maiſons qui nous nuiſoient, & pour eſſayer de regagner notre boulevart d'Iſle; je priay Meſſieurs de Jarnac, Telligny & de Luzarches, de la faire faire ainſi & juſqu'au lieu que je leur monſtray; cependant que je m'en allois au clocher de la grande Egliſe pour reconnoiſtre l'aſſiette du guet des ennemis, & voir par où l'on pourroit nous faire venir du ſecours afin que je le mandaſſe, & meſme fiſſe voir à Vaulpergues, que j'envoyois exprès pour cela; pour ce qu'il me ſembloit que cela eſtoit le plus néceſſaire, & que plus on attendroit, plus ſeroit il difficile. je fus plus d'une grande heure & demye pour luy monſtrer le lieu par où il auroit à venir; ſi on luy bailloit des gens à conduire : lequel euſt eſté plus aiſé que celuy par lequel il les amena; car au lieu qu'il donna à la teſte d'un corps de garde de gens de pied, & en lieu fort déſavantageux pour ceux qui vouloient entrer, il eut donné entre deux corps de garde, l'un de gens de pied & l'autre de gens de cheval, où ils n'euſſent trouvé que des ſentinelles, & avant que le corps de garde euſt penſé à ce qu'ils avoient à faire, ceux qui euſſent voulu entrer, pouvoient gagner une

colline le long des vignes : par où le Capitaine 1557.
Saint André eſtoit entré en plein jour, pouvoient eux auſſi entrer en deſpit de tout le monde ; car eſtant nuit obſcure, comme elle eſtoit, il euſt eſté mal aiſé qu'un Corps de garde ſe fuſt déplacé pour les venir chercher : pour le moins qu'ils n'euſſent eſté en lieu de ſeureté ; car c'eſtoit fort prez de la ville.

Cependant que j'eſtois ſur ce clocher, la ſortie ſe fiſt ; mais nos gens trouverent les ennemis ſi forts, qu'ils ne peurent exécuter tout ce qu'ils vouloient ; & encore qu'ils bruſlaſſent quelques maiſons, ce ne furent pas celles qui nous nuiſoient le plus. Et fallut que nos gens ſe retiraſſent, eſtans pourſuivis de ſi près des ennemis, que quaſi furent-ils en danger d'entrer avec eux peſle-meſle ; & ne peut-on ſi bien faire que devant que partir de-là, ils ne bruſlaſſent le tappe-cul, par où l'entrée dudit boulevart leur eſtoit aiſée : car il ne reſtoit plus qu'une petite porte que l'on euſt aiſément rompue d'un coup de pied, & du boulevert pour entrer aux fauxbourg, il n'y avoit qu'une muraille environ de ſept ou huit pieds de haut : où il y avoit encore deux grandes brêches, par où l'on portoit la terre ſur une platte-forme, qui n'eſtoient bouchées que

557. de clayes & quelques balles de laine. Parquoy toute la nuit, & en la plus grande diligence que je pus, je fis faire une tranchée pour amuſer les ennemis le plus long-tems que je pourrois; car je voulois attendre le plus tard que je pourrois à abandonner ce fauxbourg : encores que j'euſſe beaucoup d'opinions contre moi, & y avoit deux raiſons principales à quoy je ne pouvois conteſter. L'une, que par les marets on y pouvoit venir par deux endroits, & prendre nos gens par le derriere; & qu'on ſeroit en danger en les voulant retirer ou ſecourir, de perdre la ville avecque le fauxbourg. L'autre que j'avois ſi peu d'hommes, que je devois plutoſt regarder à les conſerver qu'à les haſarder : & meſme que j'avois veu qu'à cette ſortie j'avois perdu ou eſtropié quinze ou ſeize des meilleurs hommes que j'euſſe, entre leſquels eſtoit le Capitaine Saint-André. Enfin, pour ne demeurer point opiniâtre en une choſe déraiſonnable & contre l'opinion de tous les Capitaines. Je dis : *que quand je verrois plus grande occaſion je me retirerois; mais que cependant il falloit faire auſſi bonne mine, que ſi nous ne le voulions point abandonner : & cependant y faire bonne garde, & principalement par les endroits*

par où on diſoit qu'ils pouvoient venir par les 155
marets, afin de n'eſtre point ſurpris par là s'il eſtoit poſſible: & ſurtout qu'il ne fuſt point divulgué que je vouluſſe abandonner ledit faubourg.

Le ſecond jour que je fus arrivé audit Saint-Quentin, je dis aux Capitaines, qu'encores que les ennemis euſſent bien eu connoiſſance de quelques ſecours, qui eſtoient entré dans la ville, ſi eſtoit-il bien mal aiſé qu'ils fuſſent bien aſſurez de ce qu'il y avoit, & pourtant que j'avois envie de faire ſortir quarante ou cinquante chevaux, pour donner ſur l'un des logis qui eſtoit un peu plus avant que le village de Remycourt, & aſſez eſcarté des autres; & que ſelon qu'ils ſe gouverneroient, nous adviſerions le moyen qu'il y auroit de dreſſer quelque entrepriſe. Et pour ce qu'ils avoient eu desjà connoiſſance de la Compagnie de Monſeigneur le Dauphin, je dis à M. de Telligny: *que je le priois de donner cette charge à quelque ſage homme de ſa compagnie, qui ſurtout ſe donnat bien de garde de s'attacher ny de s'amuſer à combattre; & que la ſortie que je faiſois faire pour lors, n'eſtoit que pour eſſayer de dreſſer quelque meilleure entrepriſe.* Il me pria de me repoſer ſur lui de la charge que

1557 je luy baillois : & qu'il la mettroit entre les mains de perſonnage ſi ſuffiſant, & auquel il feroit ſi bien entendre ce qu'il auroit à faire, qu'il m'aſſuroit qu'il ne gaſteroit rien. Or avois-je une ſi grande douleur de teſte, que je fus contraint de me mettre ſur un lict au logis de Monſieur de Jarnac où j'eſtois pour lors. Et cependant ledit ſieur de Telligny s'en alla pour faire monter ſes gens à cheval, & leur ordonner ce qu'ils auroient à faire : mais devant que de partir d'avecques moi, je ne me contentay point de luy dire une douzaine de fois que je ne voulois point qu'il ſortit, ce qu'il m'aſſeura. Il fut fort diligent à faire ſortir ſes gens, car je ne fus point demie-heure à me repoſer, que je ne me levay pour aller voir comme tout ſe portoit à cette ſortie. Et m'y acheminant, je trouvay Meſſieurs de Jarnac & de Luzarches, qui venoient de la porte par laquelle ladite ſortie avoit eſté faite, & me conterent le grand déſordre qu'il y avoit eu en diſant que les premiers coureurs avoient très-mal exécuté ce qui leur avoit eſté commandé : & que Monſieur de Telligny voyant cela, encores qu'il ne fuſt point armé, & ſur un bien mauvais courtault, eſtoit voulu aller pour les faire retirer, laiſſant le ſieur

Cuzieux

Cuzieux avec cinquante ou ſoixante che- 1557.
vaux auprès du moulin qui eſt hors la porte St.-Jean : & que quand il eſtoit arrivé où eſtoient ſes coureurs, les ennemis leur avoient fait une charge où il avoit eſté enveloppé & porté par terre : & qu'on ne ſavoit s'il eſtoit mort ou vif ; ſinon qu'il y en avoit qui diſoient qu'il n'eſtoit point encore mort, ſelon ce qu'ils en avoient peu appercevoir ; bien que les ennemis l'euſſent deſpouillé ; & qu'il eſtoit demeuré près la place dudit moulin. Voyant qu'il eſtoit ſi près de nos murailles, je dis *que je le voulois avoir mort ou vif*, & commanday aux autres chefs de la Compagnie de mondit Seigneur le Dauphin de monter à cheval, & ſemblablement aux autres qui ſe trouverent près de moy. Et en m'acheminant vers ladite porte il vint un ſoldat à pied me dire, *que s'il me plaiſoit il eſſayeroit de l'aller querir*, je luy promis un bon préſent s'il le pouvoit faire, ce qu'il fit fort bien, & le rapporta avecques quelques ſiens compagnons. Quand ledit ſieur de Telligny me vid, *il me pria de luy pardonner, & qu'il ſavoit bien qu'il m'avoit offenſé ;* & me réitéra ce langage par cinq ou ſix fois. Je luy dis *qu'il n'eſtoit plus tems de demander pardon aux hommes, & qu'il le*

1557. *falloit demander à Dieu* : car je le voyois si fort bleſſé & en tant d'endroits, que je ne regardois que l'heure de luy voir rendre l'eſprit ; ſi veſcut-il encore une heure & demie après avoir eſté rapporté en la ville, & ne fut pas petite perte que ce (2) gentilhomme-là ; car il eſtoit hardy & adviſé, & s'employoit volontiers : & davantage il parut bien depuis en cette compagnie que le principal (a) eſtoit mort. Or ce que je trouvay de plus mauvaiſe digeſtion quand il fut bleſſé, de quoy il mourut, c'eſt que gens de bien & d'honneur m'ont dit que les ennemis n'eſtoient point plus de dix-huit ou vingt à la charge qu'ils firent à nos gens : & les noſtres eſtoient bien autant de coureurs ; & le ſieur de Cuzieux, qui outre cela n'eſtoit point à cent pas du lieu où il fut porté à terre, & nonobſtant il fut maſſacré & deſpouillé, ſans eſtre jamais ſecourus de nul des ſiens. Ledit ſieur de Cuzieux dit pour ſon excuſe *qu'il avoit exprès commandement dudit ſieur de Telligny, de ne partir point du lieu où il eſtoit, que luy-meſme ne le vint quérir : & auſſi qu'il ne pouvoit avoir connoiſſance de ce que leur coureurs faiſoient, à cauſe d'un petit haut qui eſtoit au-devant de luy.*

(a) Que le Chef étoit mort.

Après cela il ſe paſſa deux ou trois jours 1557.
que les ennemis ne faiſoient grand choſe : ſi non que du coſté du bourg d'Iſle ils nous preſſoient le plus qu'ils pouvoient, & firent quelques tranchées au lieu des maiſons qu'ils ſoulcient tenir (a), où le feu avoit eſté mis avec quelques artifices de feu par l'invention d'un Ecoſſois de la compagnie du Comte de Haran : cependant il ne ſe perdoit point de temps dedans la ville, car on y travailloit à tous les endroits qu'il avoit eſté adviſé. Et dehors la ville on coupoit des arbres autant que la commodité le pouvoit porter. Et de ma part je ſollicitois ceux de la ville à toutes heures, pour ſçavoir qu'elle quantité de tous vivres ils trouvoient, & pour me ſatisfaire ſur les articles que je leur avois baillez par mémoire. Enfin ils me baillerent un eſtat des dits vivres, que je trouvai bien petit : car à vivre aſſez eſtroitement, à peine pouvois-je avoir pour trois ſemaines. Et pource que je me doutois que cette recherche n'avoit pas eſté bien faite, je donnai charge à un homme d'armes de ma compagnie de l'aller faire tout de nouveau, & n'exempter une ſeule maiſon ; & qu'il prit deux ou trois de ceux de ma compagnie avec luy, de ſa

(a) Qu'ils avoient pris l'habitude d'occuper.

1557. connoiſſance, & des plus ſuffiſants pour cette charge afin d'en eſtre ſoulagé ; car auſſi l'avois-je commis pour faire ſaler le beſtial qui eſtoit là dedans, dont il y avoit ſi petit nombre & ſi peu de moyen de les faire vivre, que je fus a la fin contraint d'en départir par les compagnies tant de pied que de cheval, pour certains jours que je leur limitay. Auſſi avoit-il en charge de faire départir le pain & le vin, & s'acquitta ſi bien de ſa charge & commiſſion, qu'au lieu que ceux de la ville ne m'avoient donné connoiſſance de vivres que pour trois ſepmaines, il en trouva pour plus de trois mois : & s'y deſcouvrit tous les jours quelque choſe de nouveau.

Pour revenir maintenant à ce que faiſoient les ennemis ; après qu'ils eurent fait une tranchée du coſté du bourg d'Iſle, comme deſſus eſt dit ; une nuit ils approcherent les pieces pour tirer en batterie, & ainſi que je venois de faire une ronde à l'entour de la haute ville, ceux qui eſtoient en garde au bourg me manderent que leſdits ennemis eſtoient dedans les foſſez dudit bourg qui y ſappoient & qu'ils me prioient de leur mander ce qu'ils auroient à faire. Je m'y en allay, & aprés avoir bien eſcouté, j'entendis bien qu'ils ne ſappoient point dedans le foſſé, & que c'eſ-

toient pieces qu'ils approchoient. Parquoy, 1557.
ſuivant cequi avoit eſté reſolu par l'advis de tous les Capitaines, Je fis commencer à retirer quelques pieces d'artillerie qui eſtoient là, & grande quantité de boulets de pluſieurs calîbres, pouldres à canon, balles de laine, piques, outils à pionniers & pluſieurs autres choſes : enſorte que lesdits ennemis, quand ils furent entrez ne ſe pouvoient vanter d'avoir trouvé aucune choſe eſtant à nous qui nous euſt peu ſervir. Auſſi fis-je accouſtrer les maiſons afin que le feu s'y mit plus aiſément quand nous nous retirerions ; car quant aux meubles deſdites maiſons, ils avoient tous eſté portez en la haute ville. Quand il fut une demie heure de jour la premiere volée commença à tirer : lors j'appellay les Capitaines qui eſtoient là en garde, & leur dis qu'ils regardaſſent à faire retirer leur gens tout doucement ne voulant point attendre plus tard pour crainte que j'euſſe eu, que le peu d'hommes que j'avois euſſent eu à ce commencement quelque effroy & qu'il me les euſt puis après fallu retirer en déſordre & confuſion ; & que ſur le tout le feu fuſt mis partout, cequi fut bien executé, reſervé en l'Abbaye d'Iſle où le feu ne pût prendre, encore que j'euſſe mis grand peine à la faire

1557. bien accouſtrer ce me ſembloit. Après avoir retiré tous les gens de guerre & cequi eſtoit dedans ledit faubourg en la haute ville, je fis commencer à ramparer cette porte là, pource que cet endroit eſtoit fort mauvais; & environ une demie heure après que j'eus commencé à y faire travailler: il vint un homme de la ville me dire *qu'il ſeroit bon de faire oſter quelque quantité de poudres à canon qui eſtoit dedans deux tours qui eſtoient en ladite porte; dont il n'avoit jamais eſté parlé auparavant, meſme au Capitaine Lanquetot, auquel j'avois donné la charge de les viſiter toutes, & les endroits où il y en avoit.* Je fis incontinent lever les ſerrures des portes: pource que les clefs ne s'en trouvoient point & eſtoient les caques de ladite poudre ſi pouris, qu'auſſi-toſt qu'on les touchoit ils s'en alloient en pieces; de ſorte qu'on ne les pouvoit auſſi tranſporter, & falloit avoir des linceuls pour les mettre dedans. Voyant que toutes choſes ſe portoient bien là, & que des Gentilshommes des miens que j'y laiſſerois, pourroient faire continuer ceque j'y avois commencé aprés y en avoir ordonné trois ou quatre, je m'en allay faire la ronde de toute la la ville, afin que les habitans n'en fuſſent point eſtonnez parce qu'on avoit abandonné

ce faux-bourg. Et comme j'eus quaſi achevé 1557.
tout le tour, eſtant près de la plate forme de la tour à l'eau je vis le feu qui ſe prit aux poudres qui eſtoient à la dite porte : où je courus le plus diligemment que je peus, & trouvay que la ruine avoit fait une breche pour y venir vingt ou vingt cinq hommes de front. Je rallie ce que je peus promptement de gens auprés de moy pour la deffence de ladite breche pource que les ennemis avoient desjà gagné le faux-bourg, & leur euſt eſté dès cette heure là aiſé d'emporter la ville, n'euſt eſté que le feu & la fumée des maiſons qui bruſloient leur oſtoit la cognoiſſance ; car je fus une bonne demie heure & plus, ſans que j'euſſe plus de ſept hommes avec moy, pour pouvoir defendre la dite breche, s'il y fut venu affaire. Je n'en donne point de tort aux gens de guerre : car comme ils virent la porte fermée & quaſi remparée, chacun ſe retira en ſon logis pour repaiſtre & ſe rafraichir, & l'inconvenient qui advint eſtoit trop ineſperé. Les uns penſoient que ce fuſſent des bluettes de feu des maiſons qui bruſloient : les autres, que ce fuſt une piece d'artillerie qui tira au deſſus de la porte. Il ſe perdit là 35 ou 40 perſonnes ; entr'autres cinq Gentilshommes des miens fort gens de bien & de ſervice,

leſquels j'avois là laiſſez pour faire diligenter
1557. les ouvrages attendant que je fuſſe de retour.

Pour revenir à mon propos de ce que j'eus pour un temps ſi peu de gens avec moy, après qu'un chacun en fut adverti, veritablement tous diligenterent de venir, en ſorte que la breche fut bien bordée : & y fut fait telle diligence à la ramparer par haut & par bas, qu'en moins de deux heures elle fut rendue quaſi auſſi forte qu'elle eſtoit auparavant. Le jour meſme que le fauxbourg fut abandonné ; les ennemis commencerent à nous approcher de plus près à la haute ville, qui fut cauſe auſſi de nous faire diligenter nos ouvrages dedans la ville, ce fut à faire ramparts ou à accouſtrer plattes formes ; car à cette heure là un chacun, tant des gens de guerre comme ceux de la ville, s'employoienr fort volontiers aux ouvrages. Or de tout ce que je faiſois, ou pour le moins de ce que je pouvois, j'en advertiſſois M. le Conneſtable.

Il ſe paſſa ainſi un jour ou deux, que les ennemis ne nous donnoient pas grand empeſchement : & cependant je regarday à donner le meilleur ordre que je peus pour les vivres, tant à les faire retirer enſemble le plus qu'il m'eſtoit poſſible, qu'à pourvoir qu'il ne s'en

fit point de dégaſt par les maiſons privées. 1557.
Auſſi de faire retirer chacun à ſon quartier, pource qu'à faute de cela il y avoit de la confuſion. Il fut auſſi ordonné certaines perſonnes avecques quantité de chariots, pour mener fients & faſſines où il en eſtoit de beſoin. D'autres qui furent ordonnez à faire tranſporter les immondices qui eſtoient par la ville, à cauſe du grand nombte de beſtial qui ſe tuoit journellement & generalement pour toutes choſes, dont de moy meſme je me pouvois adviſer ou dont l'on m'advertiſſoit : j'y faiſois mettre le meilleur ordre & le plus prompt que je pouvois. Et pour gratifier plus ceux de la ville, j'allois ordinairement en leur hoſtel de ville où je faiſois aſſembler les Principaux, & là je reſolvois des choſes que je voulois bien qu'ils ſceuſſent. Je ne dois point obmettre ſur ce propos, que je ne vis jamais de ſon eſtat un plus affectionné ny diligent ſerviteur, qu'eſtoit le Major (a) de la ville, nommé *Gibercourt* tant pour le ſervice du Roy, que pour le bien & conſervation de la ville :

(a) *Major*, *Majeur*, ou *Mayeur* répondent à ce que nous appellons aujourd'hui *Maire*. M. de Thou (L XIX remarque que celui de S. Quentin, dont l'Amiral fait ici l'éloge, ſe nommoit Jean Varlot de Gibercourt.

1557. mais il n'y en avoit point d'autres qui le ſecouruſſent.

Environ ce temps-là, le ſieur de Luzarches, mon lieutenant, devint malade, qui le fut tant que ce ſiege dura : ce me fut un fort grand deſplaiſir, car c'eſtoit un ſage gentilhomme & adviſé, & duquel j'euſſe peu eſtre grandement ſecouru. Quelques jours après que j'eus abandonné le faux-bourg & que je me fus retiré dans la ville, le ſecours que M. d'Andelot amena, faillit (a) à y entrer (10), dont ceux de la ville commencèrent un peu à s'eſtonner ; mais je fis tant que je les remis pour cette fois là, en leur remonſtrant que *je n'eſtois point venu là pour me perdre, & que j'y avois amené tant de gens de bien, qu'avecques ceux là & ceux de la ville, quand bien il n'y entreroit point d'autres nous eſtions ſuffiſants pour bien nous défendre, contre toute la force qu'avoient nos ennemis mais que je les aſſeurois que monſieur le Conneſtable tenteroit tous les moyens du monde pour nous ſecourir.* Je fus alors adverty qu'entre ceux qui s'eſtoient retirez dedans Saint Quentin, de l'allarme qu'avoient donné les ennemis marchans par pays, il y avoit pluſieurs bons hommes de la frontiere qui

(a) Ne put pas y entrer.

avoient accouſtumé de faire la guerre en de 1557.
petits forts où ils ſe tenoient. Parquoy pour me ſervir de tout ce que je pouvois, je donnay charge à deux Gentils-hommes du pays, l'un nommé *Collincourt*, & l'autre *Amerval*, d'arborer chacun une enſeigne, & comme ceux qui les connoiſſoient mieux que nuls autres, qu'ils euſſent à retirer ſous eux la plus grande partie & les meilleurs hommes qu'ils pourroient trouver, & les mieux armez : qu'après les avoir enroolez, ils les fiſſent aſſembler en la grande place, & que moy meſme irois faire leur montre, & leur ferois bailler à chacun un eſcu, ce qu'ils firent bien promptement & ce meſme jour, & me monſtrerent tous deux deux cent vingt hommes aſſez bien armez & en bon eſquipages pour le lieu ; je les fis payer comme je leur avois promis : & puis je leur baillé un quartier.

En me promenant par la ville je voyois pluſieurs pauvres perſonnes qui s'eſtoient retirez des villages, & leſquels pour quelque comandement que j'euſſe fait, ne vouloient point aller travailler ; pourtant fis-je une publication, » que toutes perſonnes qui ſe ſe-
» roient retirez des villages, euſſent à aller
» travailler aux réparations, ſur peine d'eſ-

1557. » tre fouettez par les quarrefours la pre-
» miere fois qu'on les trouveroit défaillants,
» & pour la ſeconde d'eſtre pendus : ſinon
» qu'une heure devant la nuit, ils ſe tinſſent
» prets à la porte de Han, & que je leur
» ferois ouvrir la porte pour ſortir hors de la
» ville ».

Il en ſortit pour cette fois là environ ſept à huit cens, ce qui me fut autant de décharge : car il falloit les nourrir ou les faire mourir de faim, qui euſt peu apporter une peſte dans la ville. Ce meſme jour je fus aux quartiers de la ville où il y avoit grande confuſion car encores qu'il y euſt ſeize hommes de la ville (a) déléguez pour cela, ſi s'acquittoient-ils ſi mal de leur charge, que c'eſtoit temps perdu de leur rien commander. Et pourtant je déléguay ſeize gentilshommes de ceux qui eſtoient réſidans en la ville ordinairement, pour avoir cette charge des quartiers, & me ſavoir rendre compte, tant de leurs gens que des armes qu'ils avoient en leur logis. Quand je vis que le premier ſecours n'eſtoit point entré : la choſe à quoy je prenois le plus garde tous les ſoirs & matin, eſtoit à l'aſſiette des guets que nos ennemis faiſoient, pour voir s'il y auroit

(a) Du corps municipal.

moyen d'y en faire entrer ; & d'en advertir 1557.
M. le Conneſtable. Et après avoir bien tout conſidéré il me ſembloit faiſable ; comme auſſi faiſoit-il à ceux auſquels j'en communiquois, & principalement pour n'avoir point encore leſdits ennemis pris les logis qui plus nous pouvoient incommoder à cela. Pour cette cauſe je depeſchay trois Archers de ma compagnie qui eſtoient de ce pays là, & leur fis bien au long entendre ma conception : & leur monſtray trois endroits par l'un deſquels il ne pouvoient faillir d'entrer, & leur fis entendre trois ſignals, afin que par cela ils peuſſent cognoiſtre par où ils auroient à venir, & l'endroit qui ſeroit le plus aiſé à entrer. Cela faiſois-je pour ce que leſdits ennemis pouvoient ou faire un nouveau logis ou un guet non accouſtumé, dequoy je ne pourrois ſi promptement advertir ceux qui viendroient.

Le premier ſoir que je voulus faire ſortir leſdits Archers, ils ne purent, pour avoir eſté deſcouverts deſdits ennemis : mais ſi firent-ils bien le lendemain que leſdits ennemis auſſi deſlogerent, & ſe vindrent mettre aux endroits que je craignois le plus, dont leſdits Archers peurent bien avoir cognoiſſance ; car ils marcherent au travers d'une

1557. partie de l'armée qui marchoit. Mais je ne voulois pas me fier à cela ; car par un autre moyen j'advertis à l'heure meſme M. le Conneſtable, qu'il ne me pouvoit plus ſecourir par les endroits que je luy avois mandé par meſdits Archers. Dès cette heure-là les ennemis commencerent à faire leurs trenchées & nous approcher du coſté de la porte de Remycourt, ce qui leur eſtoit aiſé à faire à cauſe de la grande quantité de hayes & arbres qu'il y avoit ſur le bord du foſſé, où je n'avois peu juſques-là faire travailler, pour ce que les ouvriers que j'avois, avoient eſté employez en des endroits que je redoutois encore plus que cettuy-là.

Dès le commencement je m'apperçeus que leurs pionniers jettoient grande quantité de terre en un meſme lieu : ce qu'il eſtoit aiſé à juger que c'eſtoit pluſtoſt une mine qu'une trenchée pour en avoir meilleure connoiſſance je montay au clocher, & y menay avec moy Lauxfort Anglois, lequel eſtoit auſſi mineur, qui fut bien d'opinion que c'eſtoit le commmencement d'une mine. Mais de bonne fortune il y avoit déſia deux ou trois jours qu'il avoit commencé de contremine en lieu ſi à propos, qu'après avoir tout veu & bien conſidéré, il me dit *que je*

ne me donnaſſe point de peine de ce qu'ils 1557.
faiſoient & qu'il m'aſſeuroit qu'il leur gagneroit tousjours le devant ; & pourtant que je pourveuſſe au reſte ; comme auſſi faiſois-je le plus diligemment que je pouvois. Or l'une des choſes en quoy j'avois le plus de penſement, & comme auſſi celle qui eſtoit la plus néceſſaire, eſtoit un moyen par lequel je peuſſe eſtre ſecouru. Enfin je n'en trouvay point de plus expédient, que par un marets où il y avoit certains petits paſſages creux qu'il falloit rabiller pource que l'eau y eſtoit profonde, leſquels je fis rabiller. Et après qu'il me fut rapporté qu'il y auroit moyen de faire venir gens par là, j'en advertis incontinent M. le Conneſtabe. & du jour que je tiendrois leſdits paſſages prêts lequel me manda que j'avois eu connoiſſance de ſa cavallerie qui eſtoit venue bien près de Moüy ; mais que dedans le jour que je luy avois mandé il m'approcheroit bien encore de plus prés : & que cependant je me pourveuſſe de ce qui avoit donné moyen au capitaine S. Romain d'entrer dedans *S.* Quentin : ne donnant aſſez à entendre par là, que c'eſtoient des baſteaux, deſquels je ne pouvois recouvrer ; & avois ſeulement deux ou

1557. trois petites naſſelles où il ne pouvoit pas tenir plus de deux ou trois hommes à la fois, encore eſtoit ce avec grande difficulté.

Cependant les ennemis travailloient fort à leurs tranchées, & commencerent à approcher noſtre foſſé, à quoy je ne pouvois remédier; car je n'euſſe ſceu avoir cinquante harquebuſiers de quoy faire eſtat, n'eſtant entré encores dedans la ville, ſinon ce que j'ay dit cy-devant des bandes du Capitaine Saint-André & Rambouillet. D'harquebuſes à croc quand j'entray dedans la ville, entre bonnes & mauvaiſes je n'en trouvay que vingt & une; l'on peut par-là juger combien j'en pouvois mettre enſemble. Je n'avois une ſeule platte-forme qui eut connoiſſance du lieu où ils travailloient : parquoy d'artillerie je ne m'en pouvois non plus ayder. De faire ſortir gens il n'eſtoit pas raiſonnable, vu le petit nombre que j'en avois, & qu'il euſt eſté beſoin de mettre une bande d'harquebuſiers pour ſoutenir & dedans & dehors, ceux qui euſſent fait exécution de la ſortie; ce que je n'avois pas. En ſomme je ne leur pouvois pas donner grand empeſchement, dequoy j'eſtois fort marry; & ma principale occupation eſtoit de faire remparer les lieux qui en avoient beſoin : mais encore

encore en eſtois-je grandement diverty par 1557.
des pieces que les ennemis avoient logées ſur la platte-forme du bourg d'Iſle ; qui voyent tout le long de la courtine où il me falloit travailler : & pour cette raiſon ne pouvois plus recouvrer d'ouvriers, ſi ce n'eſtoit à coups de baſton. Et pource que juſqu'à cette heure-là, tous ceux qui avoient travaillé, c'avoit eſté volontairement ; je fus lors contraint de faire un roole de pionniers ; auſquels je promettois de les nourrir, & outre cela de leur bailler argent chacun jour ; pource que les vivres commençoient à eſtre fort courts & pour la friandiſe d'un peu d'argent, cela fut cauſe qu'il s'enroola environ trois cens, qui me ſervirent aſſez bien pour quelque temps, & néantmoins je ne laiſſay pas outre cela de faire venir de ceux de la ville, tant hommes que femmes, tout ce que je pouvois.

Sur ces entrefaites M. le Conneſtable s'en vint préſenter du coſté du marets, pour faire paſſer ce ſecours qu'il me vouloit envoyer, & eſtoit l'entrepriſe avec ces batteaux, l'une des plus belles qui fut jamais faite, n'euſt eſté que leſdits batteaux ne pouvoient approcher du rivage à raiſon de la vaſe, & que les ſoldats déſireux d'entrer, les charge-

1557. rent tant, qu'après ils ne pouvoient desborder (a).

Je n'entreray point plus avant aux particularitez (b) de ladite entrepriſe, pource que je n'y eſtois point : ſeulement diray-je que cette nuict-là je fis tenir les paſſages que j'avois mandé, prets, juſqu'au point du jour que les fis rompre, afin que les ennemis n'en euſſent point de connoiſſance : car tant que le jour duroit ils ne bougeoient de ſe promener par les marets avec des naſſelles. J'avois commis le Capitaine Saint-Romain & quelques ſoldats avec luy, pour recueillir & conduire ceux qui m'euſſent eſté envoyez : lequel me dit à ſon retour, que les paſſages à quoy je l'avois commis eſtoient ſi bien rhabillez, qu'il penſoit me pouvoir mettre dans la ville dix mille hommes avant qu'il euſt eſté jour. Auſſi diray-je que Monſieur d'Andelot, mon frere, y entra avec une troupe de quatre cens cinquante à cinq cens ſoldats, fort bons hommes, & quinze ou ſeize Capitaines forts ſuffiſants. Il y entra auſſi quelques gentils-hommes pour leur

(a) Avancer.

(b) On verra dans les Mémoires de Mergey quelques particularités relatives à cet évènement, que nos Hiſtoriens ont omiſes.

plaiſir, mais bien peu, comme le Vicomte (a) 1557.
du Mont-Noſtre-Dame, le ſieur de la Circe & Matas (b). Auſſi y entra le ſieur de Saint-Remy, homme fort expérimenté en fait de mines, & lequel s'eſtoit auparavant trouvé en ſept ou huict (c) places aſſiégées. Auſſi y entra un Commiſſaire d'artillerie & trois canonniers, qui eſtoit une choſe dont j'avois grandement affaire, car je n'en avois un ſeul auparavant, ſinon de ceux de la ville, qui eſtoient *tels quels*. Or encor que toute la troupe qui eſtoit ordonnée pour entrer dans la ville avec ledit ſieur d'Andelot, n'y fuſt pas venue pour l'empeſchement qu'elle eut des ennemis: ſi peut-on penſer quel plaiſir j'eus en voyant ce qui eſtoit entré, & principalement ledit ſieur d'Andelot, pour y avoir un ſecond moy-meſme, & ſur lequel je me pouvois tant repoſer, & encores que

(a) Ce Vicomte du Mont-Noſtre-Dame ne ſeroit-il point le même que celui dont parle Fauchet dans ſon deuxième Livre de l'origine & armes de la milice Françoiſe, fol. 41? » Il me ſouvient (dit-il) d'avoir vu un » Vicomte de Noſtre-Dame, Gentilhomme Picard, » s'eſprouvant aux Tournelles avant le tournoi auquel » mourut le feu Roy Henri deuxieme.

(b) Rabutin l'appelle Natias.

(c) Particuliérement au ſiége de Metz: (Voyez les Mémoires de Salignac.

1557. véritablement j'y euſſe auparavant de gens de bien.

Après qu'il ſe fut ſeiché, (car il avoit eſté fort mouillé en entrant, auſſi tous les autres,) & qu'il euſt eſté reconnoiſtre tout le tour de la ville, nous deſpartiſmes les quartiers aux gens qu'il avoit ramenez. Semblablement après que ledit ſieur de Saint-Remy eut bien tout veu & meſmes la contremine que Lauxfort Anglois, faiſoit; il me monſtra les lieux où luy ſembloit contreminer, & pourtant dès l'heure meſme nous mimes les gens en beſogne qu'il falloit pour cela. D'autre part, j'envoyay querir le Capitaine Lanquetot pour remettre la charge de l'artillerie entre les mains du Commiſſaire qui eſtoit entré, dont je me repentis bien puis après: car elle eſtoit bien mieux menée tandis que ledit Lanquetot la gouvernoit, qu'elle ne fut depuis. Je fus deux jours que je ne ſçavois pas certainement (4) la déroute de M. le Conneſtable, ſinon que quelques ſoldats qui y avoient eſté pris, eſchaperent du camp des ennemis, & ſe vinrent jetter dedans les foſſez de noſtre ville, qui me conterent comme tout eſtoit paſſé. Auſſi vis-je pour ſuffiſant témoignage quelques nombres d'enſeignes de celles qui avoient eſté priſes,

que leſdits ennemis mirent en parade ſur leurs tranchées, pour nous en donner la veue dedans la ville. 1557.

Or cette nouvelle eſtonna & deſcouragea ſi fort toût le peuple de ladite ville, voire ſi j'oſe dire une bonne partie des gens de guerre que j'avois bien affaire à les aſſurer. Auſſi d'ouvriers je n'en pouvois plus quaſi trouver : car ils ſe cachoient dedans les caves & greniers : pource qu'aux plus importans lieux on n'y pouvoit travailler que de nuit, à cauſe du grand dommage que nous faiſoit l'artillerie ; & quand les ouvriers avoient eſté mis en beſogne, & que l'on y avoit mis des guets de tous coſtez, ſi ne pouvoit-on faire en ſorte, qu'en moins d'une heure tout ne ſe dérobaſt. L'une des choſes dequoy nous avions le plus affaire, eſtoit de traverſes, pource que la courtine en laquelle les ennemis adreſſoient leurs batteries, eſtoient ſi vues par flanc, des pieces qu'ils avoient logées ſur la platte-forme d'Iſle, qu'il y avoit bien peu d'endroits où l'on ne fuſt deſcouvert depuis le pied juſqu'à la teſte. Si remedioit-on à tout le mieux qu'on pouvoit ; & ne dois point ſur ce propos obmettre une invention que trouva M. d'Andelot

1557. de lever (a) une traverſe qui nous eſtoit de grande importance. Ce fut qu'il ſe ſervit de vieux batteaux, qui avoient été autrefois faits pour paſſer les rivières quand une armée marchoit ; leſquels il atrangeoit les uns ſur les autres à force de bras d'hommes, & les faiſoit remplir de terre ; en ſorte qu'en un jour il eut fait tout ce que nos ouvriers n'euſſent pas fait en un mois. Or non point en cela ſeulement, mais à toutes autres choſes il s'employoit & faiſoit mettre la main, comme perſonne de jugement. Et ſi ce n'eſtoit qu'il eſt mon frere, & d'autre part aſſez cogneu, je dirois davantage de luy que je ne fais. Bien puis-je dire que ſans luy je fuſſe demeuré ſous le faix : car je n'euſſe peu ſatisfaire ſeul à la peine qu'il falloit avoir ; de laquelle il prit la meilleure part depuis qu'il fut entré dans la ville.

Pour revenir au principal de mon diſcours, quand je vis que M. le Conneſtable fut pris, je voulus haſarder quelques hommes pour ſçavoir à qui j'aurois à m'adreſſer, pour faire entendre mes néceſſitez. Je ſceus que c'eſtoit à M. de Nevers, & que M. de Bordillon eſtoit à la Fere, auquel de-là en avant je fai-

(a) De conſtruire.

ſois toutes mes adreſſes, pour ce qu'il eſtoit 1557.
plus près de moy. Et pource que je voyois le grand appareil que faiſoient nos ennemis, de tranchées & de gabions, & meſmes que je voyois arriver un grand train d'artillerie, outre celuy qui pouvoit desjà eſtre en leur camp: je regardois & penſois principalement au moyen qu'il y auroit de faire entrer des gens de guerre, & nommément des harquebuſiers. Enfin par l'advertiſſement de quelques peſcheurs, je ſceus qu'il y avoit un endroit dedans les marets qui n'eſtoit guères plus creux que juſqu'à la ceinture d'un homme: & pour en eſtre plus certain je l'envoyay recognoiſtre par les ſoldats qui me le rapporterent ainſi. Parquoy je l'eſcrivis plus certainement à M. de Bordillon pour le faire entendre à M. de Nevers, & luy mandois la facilité « qu'il y avoit de me ſecourir, le » beſoin que j'en avois, & s'il avoit à m'en» voyer des gens, le moyen qu'il avoit à te» nir avec les guides qui les conduiroient ». M. de Nevers ſe trouva à la Fere quand ledit ſieur de Bordillon receut mes lettres, lequel me fit luy-meſmes reſponce; & me manda *qu'il m'envoyeroit trois cens harquebuſiers; qui eſtoit tout ce qu'il pouvoit faire & me mandoit ce jour.* Lequel venu je les atten-

1557. dis au lieu par lequel ils devoient entrer, pour faire donner le ſignal que je leur avois mandé quand il ſeroit temps, & environ une heure après minuit j'ouys l'alarme qui ſe donna au guet des ennemis, par lequel il falloit qu'ils paſſaſſent: & ſans point de doute, Meſſieurs d'Andelot & de Jarnac & moy qui eſtions-là enſemble, jugions bien le nombre deſdits ennemis eſtre petit & avec effroy: mais après s'eſtre recogneus & voyant qu'il n'y avoit perſonne des noſtres qui les chargeaſſent, ils donnerent ſur eux & les rompirent, en ſorte que de trois cens harquebuſiers qui avoient eſté ordonnez, il n'entra que ſix-vigts encore tous déſarmez, & gens nouveaux, qui ne m'apporterent pas grand faveur. Quand aux Chefs qui les conduiſoient il n'en entra point, mais un ſeulement. Je ne penſois pas qu'ils deuſſent venir ſi mal accompagnez: car ayant veu aſſeoir le guet des ennemis deux ou trois fois enſuivant, j'avois entre autres choſes mandé audit ſieur de Bordillon par l'advis des Capitaines, qui eſtoient avec moy, qu'il falloit envoyer des gens de cheval avec des gens de pied, qui euſſent donné l'alarme auſdits ennemis à gauche & à droite du paſſage: cependant que ceux qui devoient entrer dedans la ville paſſe-

roient, ce qu'on pourroit faire ſans danger : 1557.
car il n'y avoit point trente hommes deſdits ennemis au guet, & environ 60 ou 80 hommes de pied, & ſi ne falloit point craindre qu'il vint force de l'ennemy ſur leurs bras : car il n'y avoit que les enſeignes qui eſtoient logées dedans ledit faux-bourg d'Iſle, qui eſtoient ſix ou ſept, bien loin dudit paſſage ; tout le reſte eſtoit paſſé l'eau ; qui n'euſſent pas ſceu paſſer ſitoſt de nuit, les deſtroits des chauſſées que nos gens de cheval ne ſe fuſſent retirez ; & cependant s'il y euſt eu moyen de nous envoyer plus grande force, ils fuſſent encor plus aiſément entrez que ne firent les autres : car ils n'euſſent trouvé aucun empeſchement. Toutefois je ne doutois pas que ce que Monſieur de Nevers fit (5), il le fit avec bonne & meure délibération de beaucoup de Capitaines, gens de bien qu'il avoit avec luy : ce que j'en dis eſt pour faire entendre la maniere par laquelle j'avois mandé que les hommes pouvoient entrer, & que je n'avois point mandé cet advertiſſement, ſans premierement avoir bien recogneu quelle difficulté il y pourroit avoir. Ce fut le dernier ſecours que j'eus, car depuis cettuy-là je n'en voulus plus demander, pource que Monſieur de Nevers m'avoit eſ-

1557. crit, qu'il m'envoyoit tout ce qu'il avoit peu mettre enſemble, qu'encore avoit-ce eſté avec grande difficulté, & auſſi que de-là en avant il ne me fut poſſible de faire ſortir gens pour mander de mes nouvelles & faire entendre nos néceſſitez. Ce qui ne tint point à eſſayer par pluſieurs endroits diverſes perſonnes : mais le guet eſtoit ſi grand que nul n'y pût paſſer, & entre les autres y en eut un pris qui eſtoit Lieutenant du Capitaine Leſtang, nommé *Brion*, qui me ſembloit homme bien réſolu ; & lequel me promit qu'il paſſeroit outre ou qu'il ſeroit pris.

Il ne me falloit donc plus penſer qu'à me bien déffendre avec ce que j'avois, ſans plus attendre de ſecours. Pourtant mettois-je toute la peine que je pouvois de faire travailler, & remédier aux lieux où il eſtoit plus de beſoin : & entre les autres à nos contremines, qui me ſervoient à deux effets, l'un pour gagner le dévant à nos ennemis, s'ils vouloient faire leur effort par-là, l'autre que par leſdites contremines il nous falloit eſſayer de gagner un *moineau* (a) qui eſtoit dedans

(a) Eſpèce de fortification ancienne que les uns aſſimilent à des *caſemates*, & les autres à ce que nous appellons *guérites*. On prétend même que de-là vient le proverbe *tirer ſa poudre aux moineaux*, parce qu'il ne ré-

nostre fossé, lequel nous pouvoit beaucoup 1557.
servir & aussi l'entrée de nos tours, pour ce qu'il n'y en avoit point que par le haut : lequel estant abattu, les ennemis en demeuroient mieux maistres que nous : & si par ce moyen il ne nous demeuroit un seul flanc, ce dont nous nous apperceusmes bien mieux puis après. Or la contremine que nous eussions la plus advancée & de la plus grande importance ; estoit celle de *Laux-fort*, Anglois : mais il me sembloit qu'il ne s'y faisoit pas telle diligence que j'eusse bien voulu : Aussi connoissois-je que ledit Laux-fort commençoit à s'estonner, dont je ne luy faisois toutesfois aucune démonstration n'y en visage ny en parole : au contraire je luy disois que je me tenois tousjours asseuré de son costé & qu'il me tiendroit promesse de gagner tousjours le devant aux ennemis. Il commença à se plaindre de la grande peine qu'il avoit euë : & me demanda quelqu'un pour le soulager, dont je fus fort aise, car je ne luy en osois bailler auparavant, craignant qu'il ne pensast que j'eusse desfiance de luy : Aussi estois-je bien aise de luy bailler quelqu'un pour apprendre ce qu'il faisoit,

sultoit pas un grand avantage de tirer sur ces *guérites* où le soldat étoit à couvert.

1557. encore qu'il ne ſe paſſaſt jour que je n'y allaſſe une fois pour le moins.

Le ſieur de Saint-Remy travailloit continuellement de ſon coſté & faiſoit une extrême diligence ; mais il travailloit en cinq ou ſix endroits ; auſſi eſtoit-il ſecouru des compagnies de Gendarmes au quartier deſquels il travailloit, car il y avoit tousjours gens ordonnez à ſolliciter les ouvriers ſous luy. Tant plus j'allois en avant & moins j'eſtois ſecouru de ceux de la ville, & principalement pour avoir des gens pour remparer ; de ſorte que pour les intimider davantage je fis faire une revue de ceux qui ne travailloient point, & en fis ſortir de cette fois-là bien cinq à ſix cens : leſquels, au veu de ceux de ladite ville, eſtoient aſſez mal traitez des ennemis, & les aſſeurois que j'en ferois autant des autres que je connoiſtrois qui ne travailleroient point : mais quand j'en euſſe fait eſcarteler, je croy qu'auſſi peu j'en euſſe eſté ſecouru.

Les ennemis eſtoient arrivez devant Saint-Quentin le deuxieſme jour d'Aouſt, & depuis ledit jour juſques au vingt & unieſme dudit mois, il ne firent autre choſe que ſe retrancher, tant pour la ſeureté de leur artillerie, que pour approcher & gagner noſtre foſſé : &

nous cependant ne leur pouvions pas donner grand empeſchement pour faire ſorties, à raiſon du petit nombre d'hommes que j'avois. Toutes les ſorties que je faiſois faire n'eſtoient que pour prendre langue, afin d'eſtre adverty de ce que faiſoient leſdits ennemis, & principalement que je doutois qu'il ne nous fiſſent quelque mine de laquelle je ne peuſſe avoir connoiſſance. Quelques fois que j'ay fait faire leſdites ſorties, Monſieur de Jarnac s'eſt préſenté à moy pour y aller, ce que je ne luy voulois permettre, pource qu'il ne me ſembloit pas raiſonnable. Or après que leſdits ennemis eurent ſéjourné devant nous juſqu'au vingt & unieſme dudit mois; ledit jour ils commencerent à tirer en batterie au poinct du jour: (car ce qu'ils avoient tiré auparavant eſtoit de la platte-forme du bourg d'Iſle, aux lieux où ils nous voyoient travailler) & continuerent à tirer ſept jours, non pas en un lieu ſeul: car il ne ſe paſſoit guères nuict qu'ils ne changeaſſent de lieu à leurs pieces pour faire nouvelle batterie. Je croy que l'une des choſes qui fit autant différer leſdits ennemis à commencer leur batterie, ce fut qu'ils vouloient attendre que les entrees qu'ils faiſoient pardeſſous terre, pour venir gagner noſtre foſſé, fuſſent 1557.

1557. faites, car dès premier ou ſecond jour, nous euſmes connoiſſance qu'ils commençoient à percer la terre du foſſé par leur coſté, & bientoſt après ils aſſirent des *mantelets* par-deſſous leſquels ils paſſoient ledit foſſé pour venir de noſtre coſté, ſans que nous leur peuſſions faire mal : car nous n'avions nuls flancs qui euſſent connoiſſance d'eux ny dudit foſſé, & toutes les pierres qu'on leur jettoit ne les pouvoient endommager, à cauſe deſdits mantelets. Ils commencerent leur batterie à l'endroit du moulin à vent qui eſt près la porte *Saint-Jean*, & continuerent depuis cet endroit-là juſqu'à la tour à l'eau ; de ſorte qu'il ne demeura une ſeule tour qui ne fuſt abbatue, & bien fort peu de courtines, & fuſmes tous deceus en une choſe : car nous penſions la maſſonnerie de nos tours & courtines beaucoup plus forte qu'elle n'eſtoit : pource que le parement eſtoit de grès, & l'epaiſſeur des murailles bonnes, mais les matières eſtoient ſi mauvaiſes, qu'auſſi-tôt que le deſſus eſtoit entamé, tout le reſte tomboit quaſi de luy-meſme, qui fut cauſe que nous euſmes beaucoup de gens tuez & bleſſez des parapets.

Sur le troiſieme ou quatrieſme jour de leur batterie, ils paſſerent dix ou douze pieces du

coſté du bourg d'Iſle, & les aſſirent en l'Ab- 1557.
baye qui eſtoit audit bourg, dont ils batti ent. la porte; où j'ay dit cy-deſſus que le feu qui s'eſtoit mis dedans les pouldres avoit fait ſi grande ruine. Juſques à ce que leſdits ennemis ſe fuſſent faits maiſtres de noſtre foſſé, je vis le ſieur de St. Remy en bonne eſpérance de faire quelque choſe de bon par les contremines; mais depuis qu'il les eut veus-là logez, il me dit « qu'il ne pouvoit » plus leur mal faire, & qu'ils avoient gagné » le deſſous de luy, me diſant par pluſieurs » fois qu'il n'avoit jamais mis le pied en » une ſi mauvaiſe place, & qu'il y avoit » longtemps qu'il en avoit adverty le feu » Roy ». Ce que j'en dis n'eſt pas pour le blaſmer, comme ſi je l'avois veu eſtonner pour peur qu'il euſt; mais il eſtoit pluſtoſt faſché de ne trouver quelque remede, tel qu'il euſt bien voulu : car je l'ay veu au demeurant, homme fort réſolu, & avec contenance d'homme aſſeuré. Je ne diray pas cela de *Lauxfort;* car plus il alloit en avant, & plus me ſembloit-il eſtonné, & ne vouloit plus aller aux contremines quaſi que par acquit.

Depuis le premier jour que la batterie

1557. commença jusques à la fin, M. d'Andelot, mon frere & moy avec ledit sieur de Saint-Remy, allions tous les soirs reconnoistre le dommage que l'artillerie pouvoit avoir fait le jour, & résolvions avec les Capitaines aux quartiers desquels la chose touchoit ce qu'ils avoient à faire, & puis les sollicitoit-on, afin que ce qui avoit esté ordonné fust vivement & diligemment executé.

Après que ladite batterie eust continuée trois ou quatre jours, il se mit un certain effroy entre plusieurs, tant ceux de la ville, que mesmes d'aucuns gens de guerre dont j'ay eu connoissance, en me promenant de nuict, que l'on ne me voyoit point, & toutesfois je faisois le sourd & l'aveugle, en donnant courage à ceux mesmes qui me sembloient les plus estonnez. Et pour remédier à cela, j'avois tenu un langage quelques jours auparavant où estoient quasi tous les Capitaines & plusieurs soldats, qui estoit en substance, « que j'estois bien résolu de » garder cette place avec les hommes que » j'avois, & que si l'on m'oyoit tenir quelque » langage, qui approchast de faire compo- » sition, que je les suppliois tous qu'il me » jettassent, comme un poltron, dedans le » fossé

» foſſé par deſſus les murailles : que s'il y 1557.
» avoit quelqu'un qui m'en tint propos, *je*
» *ne luy en ferois pas moins* ».

Et ne veux ſur ce point obmettre à ſatisfaire à aucuns qui s'ébahiſſoient que je n'aſſemblois plus ſouvent les Capitaines : car ce qui m'en gardoit eſtoit que hors de ma préſence il ſe tenoit des langages ſi eſtranges & ſi contraires à ma réſolution, que j'euſſe eu crainte qu'il m'en euſt eſté mis quelque choſe en avant. Je ne crains point auſſi qu'il y ait Capitaine ny ſoldat qui puiſſe dire que je ne l'aye eſcouté à quelque heure du jour ou de la nuict qu'il aura voulu parler à moy : & ſi ç'a eſté de choſe à quoy il ait fallu pourvoir, que j'y aye eſté & mené de ceux en qui je me fiois le plus pour en réſoudre, ſans uſer de plus grande longueur, comme l'on eſt contraint de faire quand il faut appeller tant de gens. Auſſi qu'il ne ſe paſſoit jour que deux ou trois fois en paſſant par les quartiers, je ne demandaſſe aux Capitaines leurs opinions, & meſme que je ne leur conféraſſe de ce qui ſe faiſoit aux autres. D'autre part, que la premiere harangue que je leur avois faite eſtant entré dedans la ville, eſtoit qu'un chacun euſt à m'advertir de ce qu'il jugeoit

1557. pouvoir ſervir à la conſervation de la place, ainſi que je l'ay mis cy-devant.

La batterie donc des ennemis continua juſques au ſixieſme jour, environ les deux heures après midy, que nous les avions auſſi en pluſieurs endroits dedans noſtre foſſé, & juſques à nos parapets, à la longueur des picques. A cette heure-là le guet que j'avois dedans le clocher de la grande Egliſe, m'advertit que de toutes parts il voyoit l'armée deſdits ennemis ſe mettre en armes; & que pluſieurs gens de pied s'acheminoient aux trenchées : ce que je fis entendre à tous les endroits & quartiers de la ville, afin que chacun euſt à ſe tenir ſur ſes gardes, eſtimant que ce meſme jour ils nous vinſſent donner l'aſſaut; & moy-meſme allay à trois ou quatre des breches les plus prochaines de moy, pour voir l'ordre qui y eſtoit tenu, où c'eſt que je trouvay un chacun monſtrant ſemblant de vouloir bien ſe deffendre. Le ſemblable entendis-je de tous les autres endroits où j'avois envoyé des Gentilshommes, qui fut cauſe que je m'en retournay bien content à la breche que je délibérois deffendre, qui eſt celle que j'eſtimois que leſdits ennemis feroient leur principal effort; pource qu'ils eſtoient fort opiniaſtrez à battre

cet endroit-là, & à ne nous laiſſer aucune 1557.
choſe qui euſt peu ſervir de flanc : meſme que c'eſtoit vis-à-vis de l'entrée qu'ils avoient faite en noſtre foſſé.

Comme nous eſtions tous attendants l'aſſaut, leſdits ennemis mirent le feu en trois mines, leſquelles toutes trois entroient ſous noſtre rampart, dont les principales furent au quartier de Mgr le Dauphin : mais le dommage ne fut pas ſi grand, comme à mon advis ils eſpéroient, & croy que cela fut cauſe qu'ils ne donnerent point l'aſſaut ce jour-là : auſſi ne firent-ils pas grand effort en autres choſes, & ils ſe contenterent de venir reconnoiſtre les breches de mon coſté, & de deſcendre dedans le foſſé que gardoit M. d'Andelot, mon frere.

Après que leſdits ennemis ſe furent retirez, je m'en allay voir l'effet qu'avoient fait leſdites mines : mais je trouvay que par-là nous ne pouvions pas recevoir grand dommage. Si falloit-il toutefois travailler, ce que je remis quand il ſeroit nuict, pource qu'on ne le pouvoit faire de jour, pour eſtre en veue deſdits ennemis. Le feu s'eſtoit mis deux jours auparavant en des maiſons qui eſtoient couvertes de chaume, derriere les Jacobins; & en moins de demie heure il

1557. y en eut vingt-cinq ou trente de bruſlées ; & de malheur le vent eſtoit fort grand ce jour-là, qui chaſſoit droit au cœur de la ville. Je m'y encourus ſoudainement avec un Gentilhomme ou deux ſeulement, n'ayant voulu ſouffrir qu'il m'en ſuiviſt davantage : & meſme ceux que je trouvois des gens de guerre, je les renvoyois dans leurs quartiers, craignant que ſur cette occaſion les ennemis ne vouluſſent entreprendre de faire quelque effort, encore que pour l'heure il n'y euſt pas grande apparence. Ma préſence ne ſerviſt pas de peu pour remédier à ce feu : car ils eſtoient tous ſi eſtonnez qu'ils ne ſçavoient qu'y faire : je fis rompre deux ou trois maiſons audevant, & fis tant que ledit feu fut arreſté.

Quand ce vint ſur la nuit je m'en allay comme de couſtume pour voir ce qui ſe pourroit faire en chacun endroit. Il y en avoit trois principaux qui eſtoit au quartier de la Compagnie de Monſeigneur le Dauphin, celuy que M. d'Andelot gardoit & la porte d'Iſle. L'on travailla toute la nuict le plus que l'on pût : Et entre autres endroits je trouvay que M. de Cuſieux avoit fort bien travaillé cette nuit là : car ladit Compagnie de Monſeigneur le Dauphin eſtoit départie en deux :

& le plus grand dommage que les mines 1557.
euſſent faits, c'eſtoit à l'endroit que gardoit le ſieur de Cuſieux. Quand ce vint un peu après le point du jour, le ſieur de Saint Remy me vint dire qu'il venoit de la porte d'Iſle, & qu'il ne trouvoit pas qu'on y euſt fort travaillé davantage qu'il luy ſembloit que les gens de guerre ſe refroidiſſoit fort à leur beſogne, & qu'ils trouvoient difficile tout ce qu'on leur propoſoit. Enfin, que leur contenance ne luy plaiſoit point, & qu'il me conſeilloit d'aller juſques là, ce que je fis incontinent & le menay avec moy. En y allant, il commença à me dire *qu'il me plaignoit merveilleuſement, pour la peine qu'il voyoit que je prenoit nuict & jour; voire en une place ſi mauvaiſe, qu'il ne voyoit pas que j'y peuſſe faire un tel ſervice que je deſirerois, tant pour la debilité de la place, que pour me déffaillir le principal dequoy il euſt eſté beſoin d'eſtre pourveu, que eſtoit d'hommes : me voulant en outre bien advertir, que de ſi peu que j'en avois, encores y en avoit-il la pluſpart de mauvaiſe volonté.* Ce propos fut un peu long de ſorte qu'ainſi qu'il achevoit, j'arrivay à la porte d'Iſle, qui fut cauſe que je luy dis *que je ne luy ferois point de reſponce pour cette heure; & que nous regardaſſions à ce*

1557. *qu'il falloit faire.* Il me dit *qu'il l'avoit desjà monſtré au Capitaine Sallevert & aux Capitaines de gens de pied qui eſtoient-là*, & après leur avoir monſtré encore une fois, je fis mettre la main à l'œuvre, tant aux Capitaines qu'aux ſoldats. Il y eut bien quelque Capitaine qui me dit qu'il y avoit des ſoldats qui ſe faſchoient, pource que l'artillerie leur faiſoit grand dommage. Je fus-là quelque temps à deviſer avec eux, en ſorte qu'il me ſembloit que je les laiſſois en bonne volonté. Je m'en allay de là paſſer où eſtoit M. d'Andelot, mon frere, pour luy dire qu'il ſeroit bon qu'il commiſt quelqu'un pour commander à la bande du Capitaine St. André; pource que luy eſtoit fort bleſſé, & ne bougeoit de ſon logis. Son Lieutenant avoit auſſi eſté bleſſé cette nuit-là & ſon Sergent tué: de ſorte qu'il ne demeuroit plus en cette bande-là pour commander que ſon Enſeigne, qui eſtoit un jeune Gentilhomme & avec peu d'experience. Il me fit reſponſe qu'il avoit entendu que le Capitaine St. André ſe portoit aſſez bien, & qu'il s'en iroit paſſer par ſon logis, & s'il trouvoit que ledit Capitaine n'y peuſt vacquer, qu'il y en commettroit un autre. Nous nous en allaſmes enſemble: car c'eſtoit auſſi ſon chemin, &

après avoir parlé audit Capitaine St. André, 1557.
il ſe fit porter en une chaire, là où eſtoit ladite bande.

Ce jour-là, dès le point du jour, qui eſtoit le ſeptieſme que les ennemis avoient commençé leur batterie, ils commencerent à tirer de plus grande furie & de plus grand nombre de pieces qu'ils n'avoient encores fait auparavant; de ſorte qu'il eſtoit à juger que ce jour là ils vouloient faire quelque grand effort. Quand je fus de retour où eſtoit mon quartier, je pris mon frere & le ſieur de S. Remy les tirant à part, & dis lors audit S. Remy, « que je le priois me dire ſon » advis ſur l'entrepriſe qu'il voyoit que les » ennemis faiſoient ſur nous de leurs mines, » & le moyen qu'il y aurois d'y remédier. » Il me fit reſponce qu'il n'eſtoit pas cette » heure là à y penſer, mais qu'il n'y trou- » voit un ſeul remede, pourtant qu'eſtant » maiſtres de noſtre foſſé, ils pouvoient pied » à pied venir gagner noſtre parapet lequel » n'avoit que cinq ou ſis pieds deſpaiſſeur, » & qu'en moins de rien ils le nous leve- » roient, & que le rempart demeuroit ſi » eſtroit, qu'il n'y avoit point de lieu pour » ſe retirer : qu'auſſi peu y en avoit-il de » ſe retrencher par le derriere, pource que

1557. » ledit rempart eſtoit ſi haut qu'il maiſtriſe-
» roit de beaucoup le retrenchement que
» l'on pourroit faire : & que ſçavois ce
» qu'il m'avoit dit un peu auparavant, &
» d'autres fois ſemblablement, qu'il n'avoit
» jamais mis le pied en une ſi mauvaiſe place.
» Quant aux contremines qu'il avoit com-
» mencées, qu'il s'en alloit pour en fermer
» deux, & les tenir preſtes à y mettre le
» feu ; mais qu'il craignoit que une, qu'il
» eſtimoit la principale ; ne fiſt tomber le
» reſte d'une tour & que la ruine ne fiſt
» eſchelle à l'ennemy, mais que s'il voyoit
» qu'il y euſt quelque danger en cela, qu'il
» n'en prendroit que ce qu'il luy en fau-
» droit pour nous ſervir ».

Quand il eut achevé, je commençay à dire *que je leur voulois dire une choſe que je tiendrois comme non dite, pource que l'un eſtoit mon frere, & l'autre je l'eſtimois tant mon amy, que cela ne paſſeroit point plus avant.* « C'eſtoit que je me retrouvois en
» grande peine, d'entendre qu'il ne ſe trou-
» voit point de remede pour rompre le deſ-
» ſein de l'ennemy : & que la choſe que
» j'avois moins de regret, eſtoit de ſacrifier
» ma perſonne pour le ſervice du Roy & de
» ma patrie, & que je connoiſſois aſſez com-

» bien importoit, non ſeulement les jours, 1557.
» mais les heures que nous pourions garder
» cette place : mais qu'une choſe ſe preſen-
» toit devant moy que j'avois ouy dire après
» la priſe de Terouenne. C'eſtoit qu'après
» que M. de Montmorency vit que les en-
» nemis s'eſtoient faits maiſtres du foſſé, &
» qu'ils commencerent à ſapper ſon parapet :
» voyant qu'il ne ſe pouvoit plus trouver
» de remede pour ſauver la ville : il devoit
» chercher de faire quelque honneſte com-
» poſition, à quoy l'on diſoit que les ennemis
» l'euſſent volontiers receu s'il eut parlé pluſ-
» toſt. Adjouſtant à cela que l'on voyoit
» tous les jours ceux meſmes qui faiſoient
» bien, encore trouvoit-on à redire ſur eux :
» & que de moy je craignois que l'on me
» puſt imputer que j'aurois eu bien peu de
» conſidération, de mettre en hāſard de per-
» dre la force que j'avois là dedans, qui
» eſtoit la principale du Royaume de France
» pour ſors, principalement de gendarmerie :
» puiſque je me voyois reduit à telle néceſ-
» ſité, & que cela euſt bien ſervy à con-
» ſerver d'autres places & tout le Rayaume,
» mais que j'avois penſé en une choſe : c'eſ-
» toit que nous pouvions juger qu'aprés la
» furieuſe batterie que faiſoient les ennemis,

1557. » ils voudroient tenter à nous emporter d'aſ-
» ſaut, pourtant qu'il falloit penſer à nous
» bien deffendre; & que ſi nous les avions
» bien battus la premiere fois qu'après ils eſ-
» ſayeroient de nous emporter à la longue;
» & quand je voirois cela, que lors je pour-
» rois par parlement eſſayer d'envoyer quel-
» que Gentilhomme vers le Roy, pour luy
» faire entendre mes néceſſitez, & cependant
» gagner autant de temps. D'une choſe les
» voulois-je bien aſſeurer, que j'aymois beau-
» coup mieux mourir, qu'il me ſortiſt une
» parole de la bouche dequoy je peuſſe avoir
» honte. Que je connoiſſois bien veritable-
» ment que j'avois beaucoup de gens de mau-
» vaiſe volonté, mais qu'il leur falloit faire
» accoire qu'ils eſloient la moitié plus hardis
» qu'ils ne penſoient. La concluſion de mon
» propos fut; vous voyez comme les enne-
» mis renforcent leur batterie, & eſt à croire
» qu'il feront aujourd'huy un grand effort :
» je vous prie que chacun ſe prepare de les
» bien repouſſer & recevoir cette premiere
» fois, & puis Dieu nous conſeillera ce que
» nous aurons à faire ».

Nous nous deſpartiſmes & chacun s'en alla pour donner ordre à ſes affaires. Devant que paſſer plus avant, il faut que je déclare com-

bien nous avions de breches, & le nombre 1557.
d'hommes de guerre que nous pouvions avoir pour les deffendre. La premiere eſtoit celle du Capitaine Breul, Capitaine de la place, qui avoit ſa bande. La ſeconde du Capitaine Humes, Lieutenant du Comte de Haran, avec ſa compagnie. Il faut que je porte cét honneur aux chefs & aux ſoldats de ladite compagnie, que je n'en vis point tant que le ſiege dura, qui s'employaſſent mieux & plus volontiers qu'eux n'y qui montraſſent viſage plus aſſeuré. La troiſieſme du ſieur de Cuſieux, avec une partie de la compagnie de Mgr le Dauphin. La quatrieſme du ſieur de la Garde, avec autre partie de ladite compagnie. La bande du Capitaine S. André eſtoit départie en trois, à ſçavoir avec les Capitaines Humes, Cuſieux, & de la Garde. La cinquieſme eſtoit la mienne, avec partie de ma compagnie, & le Capitaine Gordes avec quelques harquebuſiers. La ſixieſme y avoit autre partie de ma compagnie, & le Capitaine Rambouillet (a). La ſeptieſme M. de Jarnac avec ſa compagnie, & le Capitaine Bunons (b) avec ce qu'il pouvoit avoir de

(a) Jacques d'Angennes, Seigneur de Rambouillet.
(b) De Thou (Liv. XIX) l'appelle le Capitaine Bune d'Arbouille.

1557. ſa bande. La huitieſme, les Capitaines, Forces, & Oger, Soleil, avec ce qu'ils pouvoient avoir de leur bandes, & 14 ou 15 Archers, avec quelques gens d'armes que j'avois baillé à Vaulpergues pour les commander. La neufieſme M. Dandelot y eſtoit avec 35 hommes d'armes, que je luy avois baillez de toutes compagnies: & quelques gens de pied & harquebuſiers de S. Roman qui ſe faiſoient bien paroiſtre entre les autres. La dixieſme, le Capitaine Lignieres, avec ce qu'il pouvoit avoir de ſa bande. L'onzieſme, le Capitaine Salvert, avec la compagnie de M. de la Fayette, & les Capitaines la Barre & Saquenville (a), avec ce qu'ils pouvoient avoir de leurs bandes. Et faut noter que pour toutes les dites breches, je n'avois point 800 hommes de guerre pour les deffendre, tant bons que mauvais, entre gens de pied & de cheval: car je n'y avois point voulu meſler les gens de la ville, les ayant départis aux autres endroits, afin que ſi nous euſſions eſté aſſailli par eſchelles, où il n'y avoit point eſté fait de batterie, nous euſſions eu gens par tout pour nous deffendre. Il y avoit eu beaucoup d'hommes tuez & plu-

(a) M. de Thou leur joint le Capitaine Hacqueville.

ſieurs autres bleſſez ou malades, deſquels 1557.
je n'eſtois non plus ſecouru, que s'ils euſſent eſté morts. Je ſçay bien qu'en la breche que je gardois, le Capitaine Gordes y avoit du commencement plus de cinquante ſoldats des ſiens. Je les fis compter le matin dont nous fuſmes aſſaillis l'après diſnée : il ne s'en trouva plus que dix ſept, encore en eus-je cinq de ceux là tuez en ſentinelle, devant que l'aſſaut ſe donnaſt, & fus contraint de mander à M. Dandelot mon frere, qu'il me ſecouruſt de quelque nombre des ſiens, encore qu'il m'en faſchaſt bien : car il eſtoit en lieu où il en avoit bien à faire pour luy meſme, neantmoins ſi ne laiſſa il pas de m'envoyer ce qu'il pût.

J'ay dit cy deſſus comme les ennemis dès le matin redoubloient fort leur batterie ; ce qu'ils continuerent juſques environ les deux heures après midy que nous leur voyons cependant faire tous leurs préparatifs de toutes parts, pour nous venir donner l'aſſault. De ma part, j'allois & envoyois de tous coſtez, afin qu'un chacun fut pret à les recevoir, & enfin je me donnay de garde, que ſans bruit & ſans ſonner tambour, je vis trois enſeignes (6) au pied de noſtre rempart. Lors je fis preſenter un chacun pour combattre.

1557. Mais ils ne nous enfoncerent point par mon endroit : & commencerent à couler & à monter file à file à une tour qui avoit eſté fort battue de l'artillerie au coin du quartier du ſieur *de la Garde*. Quand je vis qu'ils prenoient ce chemin là, j'en fus bien aiſe : car ils montoient fort mal aiſément, & ſi du lieu où j'eſtois, je les voyois un peu par le flanc ; & leur faiſois tout l'ennui que je pouvois, avec trois harquebuſiers que j'avois, & penſois veritablement qu'il fuſt impoſſible de nous forcer par cet endroit là. A la fin je vis ſix enſeignes qui montoient au haut de la tour & ſe jettoient à bas : mais je penſois que ce fut dedans une tranchée qui eſtoit devant le parapet pour eſtre plus à couvert, juſqu'à ce qu'on vint me dire, que les ennemis forçoient cette breche (a) là. Lors je commencay à me tourner, & dire à ceux qui eſtoient auprès de moy, qu'il la nous falloit ſecourir. Et ſur cela vint le ſieur de *Saragoſſe* qui me

(a) Il eſt bon de prévenir le Lecteur que M. de Thou & la Popeliniere, qui dans leur récit de la priſe de S. Quentin ont à peu près copié les Mémoires de Coligny, gardent le plus profond ſilence ſur l'Officier commandant à cette tour par laquelle les ennemis pénétrèrent. (Voyez de Thou, Liv. XIX, & la Popeliniere, Tome I, Liv. IV.)

demanda *ce que je voulois faire, & où je voulois aller.* Je lui dis, *que je voulois aller ſecourir cette breche que l'on forçoit, & qu'il falloit là tous mourir, & en repouſſer les ennemis,* & ſur cela je commençay à deſcendre du rampart. Il faut ſçavoir, que je n'eſtois pas loin de la tour par où leſdits ennemis entrerent; mais il y avoit une grande traverſe qui m'empeſchoit de pouvoir juger ce qui s'y faiſoit. Quand je fus au pied du rampart, je fus bien eſbahi, quand je vis le drapeau de l'enſeigne de la compagnie de Mgr. le Dauphin à l'endroit des Jacobins, qui s'enfuyoit, & beaucoup de ceux de ladite compagnie, ſi encore ils n'eſtoient dedans. Quand j'eus marché huit ou dix pas plus avant, je vis tout ce quartier là abandonné, ſans qu'il y euſt un ſeul des noſtres, mais aſſez des ennemis: auſquels il eſtoit aiſé d'entrer, puisqu'ils ne ne trouvoient point de réſiſtance. Et pour dire verité, je vis de toutes parts un chacun s'enfuir: de ſorte que je demeuray accompagné de trois ou quatre ſeulement: entre leſquels eſtoit un page, enveloppé d'ennemis de tous coſtez. Voyant qu'il n'eſtoit plus en ma puiſſance de remédier à ce déſordre, & que la ville eſtoit perdue, auſſi que desjà les ennemis & les Allemans entroient en grande 1557.

1557. furie, je tachay de tomber entre les mains d'un Eſpagnol, comme je fis aimant mieux attendre au lieu où j'eſtois, fortune bonne où mauvaiſe, que de m'enfuir. Celui qui me prit (7), après m'avoir fait un peu repoſer au pied du rampart, me voulut emmener en en leur camp, & me fit deſcendre par la breche meſme que je gardois, par où il n'eſtoit encore entré un ſeul ennemy. Delà me fit entrer en une des mines qu'ils avoient faites pour gagner noſtre foſſé, où je trouvay à l'entrée le Capitaine Alonze de Cazeres, Maiſtre de camp des vieilles bandes Eſpagnols, où ſurvint incontinent le Duc de Savoye (8), lequel commanda audit Cazeres de me mener en ſa tente. Quand je fus monté en haut, je vis dans les tranchées à l'endroit de la breche, que M. d'Andelot mon frere gardoit (9), qu'on s'y combattoit à grande furie : mais pource que de cet endroit là, n'y des autres que je n'ay point veus, je n'en pourrois eſcrire qu'au dire d'autruy (a), je m'en tairay. Car auſſi bien n'ay-je deliberé

(a) On a vu dans le neuvième Livre des Mémoires de Rabutin les noms des gens de marque qui furent tués ou pris dans cet aſſaut. L'énumération qui s'y trouve, s'accorde avec les relations de M. de Thou & de la Popeliniere.

de

de traicter dès le commencement que des choſes dont je voulois & pouvois bien reſpondre. J'en diray une, que l'enſeigne du Capitaine S, André m'a dite depuis que je ſuis priſonnier, lequel eſtoit à l'endroit meſme par lequel les premiers ennemis entrerent. C'eſt que quand les dits ennemis ſe vindrent preſenter en cette breche, tous ceux de la compagnie de Mgr le Dauphin qui eſtoient là pour la deffendre, & ſemblablement tous les ſoldats de ſon Capitaine la delemparerent & s'enfuirent, ſans jamais donner un ſeul coup de picque ny d'eſpée. Je diray pour concluſion que c'eſt un malheur pour un Gentil-homme qui eſt aſſiegé en une place où toutes choſes luy ſont neceſſaires pour la garder, & principalement devant les forces d'un grand Prince, quand il ſe veut opiniatrer devant, & meſme quand c'eſt que l'on a à combattre auſſi bien les amis (10) que les ennemis, comme j'ay eu dedans S. Quentin. Tout le reconfort que j'ay, c'eſt celui qu'il me ſemble que tous les Chreſtiens doivent apprendre, que tels myſteres ne ſe jouent point ſans la permiſſion & volonté de Dieu, laquelle eſt tousjours bonne ſainte & raiſonnable, & qui ne fait rien ſans juſte occaſion:

1557. Dont toutes fois je ne ſcay pas la cauſe, & dont auſſi peu je me dois enquerir, mais pluſtoſt m'humilier devant luy en me conformant à ſa volonté. Fait à l'Ecluſe le 28 jour de Decembre 1557.

Fin des Mémoires de Gaſpard de Coligni.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE
GASPARD DE COLIGNI,
AMIRAL DE FRANCE.

(1) CETTE offre de ſe juſtifier les armes à la main caractériſe le genre d'opinion publique qui alors régnoit en France, ſurtout dans la claſſe de la Nobleſſe. Lorſqu'on entend Coligny, cet homme froid & auſtère, annoncer qu'il ne ſait point écrire pour défendre ſon honneur, mais qu'il ſait combattre, on ceſſe d'être ſurpris de ce que cette manière de répondre à une accuſation a été ſi long-tems en vogue chez nos ancêtres. En vain les Souverains pour détruire cet uſage barbare, refuſèrent-ils d'autoriſer les combats judiciaires : la Nobleſſe cédant à un préjugé fondé ſur les loix mal entendues de l'honneur, continua à ſe donner des défis; & elle ſe fit juſtice à elle même. Telle fut l'origine de ces duels qui ont couté tant de ſang à la France. En raiſonnant d'après les

principes qui ſervoient de baſe à la déclaration énoncée par l'Amiral de Coligny, il n'y avoit point de Noble en France qui n'eut le droit de conclure que dans tous les cas il lui ſuffiſoit de recourir à ſon épée. De là réſultoit le prix éminent qu'on mettoit à l'art d'exceller dans les armes. A peine comptoit-on pour quelque choſe la culture de l'eſprit, & l'exercice des vertus ſociales. Un des contemporains de Coligny, auſſi célèbre que lui, (le ſage & brave la Noue) enviſageoit cette opinion ſous un autre point de vüe. Sans doute il ſe ſeroit meſuré avec quiconque l'auroit provoqué ; mais il vouloit qu'un gentilhomme ne bornât pas ſes connoiſſances au ſeul talent de ſavoir ſe battre. *C'eſt choſe certaine* (a) (diſoit-il) que, pour bien ma» nier les armes, il convient avoir beau» coup de hardieſſe & de généroſité : auſſi » à ceux qui en ont eſté pourveus en eſt » revenu beaucoup de louange ; & cela a » fait que pluſieurs ont tant admiré ceſte » profeſſion. Mais enfin pour trop l'exalter » on eſt tombé en cette erreur, de faire peu » de cas de l'éxercice des autres vertus. Il » eſt notoire que du tems de nos grands

(b) Voyez le dixième de ſes diſcours politiques & militaires p. 199.

» peres, quand un gentilhomme s'adonnoit
» à l'eſtude de la langue grecque & latine,
» ſes compagnons diſoient qu'il en falloit
» faire un *Clerc*, & que l'eſpée ne luy eſtoit
» convenable. meſme ce proverbe couroit
» *que l'homme de guerre ne devoit ſçavoir*
» *ſinon eſcrire ſon nom*, comme ſi les ſciences
» l'euſſent rendu moins valeureux. Je cuide
» (a) qu'ils avoient opinion que, *quand*
» *quelqu'un ſe monſtroit ſans peur, adroit*
» *aux armes, & prompt à ſe reſſentir* (b),
» que cela ſuffiſoit pour luy acquérir ri-
» cheſſe & grandeur ; & ordinairement l'un
» & l'autre ſe donnoit à ceux qu'on remar-
» quoit eſtre tels. Je ne veux pas rejetter ces
» choſes qui ont je ne ſçay quel beau luſtre.
» ſi diray-je pourtant que n'eſtant bien ac-
» compagnez d'autres bonnes qualitez, el-
» les ne ſont tant louables qu'on penſeroit.
» Mais encore que quelqu'un n'abuſeroit de
» cette vertu de vaillance, ſi ne doit-il pas
» s'enſevelir dedans, veu que l'uſage des
» autres luy eſt encore plus néceſſaire, s'il
» combat en un mois une fois, c'eſt tout ; &
» toutesfois s'il veut, il peut faire reluire

(a) Je penſe.

(b) C'eſt-à-dire, prompt à offrir le combat. Aujourd'hui c'eſt ce qu'on appelleroit un bretailleur, con-

» tous les jours plusieurs autres perfections
» au bénéfice d'autruy, & à sa louange . , . .
» le gentilhomme (continue la (a) Noue)
» se rend comme prisonnier, voire coupable
» de vouloir seulement marcher par une,
» veu qu'il a obligation de cheminer par
» toutes ; & à ce propos je me ressouviens
» d'une réponse qui fust faicte à la Cour à un
» qui ne parloit jamais que de guerre, en-
» cor qu'il fust paix. *Quand elle retournera*
» (luy dit-on) *vous serez mis en besogne :*
» *mais maintenant que les qualitez douces &*
» *civiles vous défaillent, je vous conseille de*
» *vous enfermer dans un coffre, afin de vous*
» *conserver sans rouillure, quand vostre tems*
» *sera venu ; ou bien apprenez d'estre plus*
» *propre pour cestuy-cy* . . . .

Ce fragement, qu'on vient de citer, prouve que la Noue ne considéroit pas la bravoure, comme l'unique qualité qui convînt à un Gentilhomme. Il vouloit qu'à cette qualité accessoire il en joignit d'autres ; s'il eut été contraint de faire sa propre apologie, il y a lieu de croire que la Noue auroit employé aussi volontiers sa plume que

séquemment un homme dangereux dans la societé, & qu'en bonne police on devroit enfermer.

(a) Ibid. p. 202.

ſon epée. Au ſurplus on auroit tort de juger Coligni à la rigueur, ſans diſcuter préalablement la poſition dans laquelle il ſe trouvoit, lorſqu'il s'exprimoit ainſi : il avoit à la cour de puiſſants ennemis ; & on peut préſumer que cette eſpèce de défi a été placé à deſſein dans ſes Mémoires. La conjecture paroîtra plus que plauſible, ſi on rapproche les expreſſions, dont il s'agit, de l'altercation fort vive qu'il avoit eue avec le Duc de Guiſe après la bataille de Renty. Coligny à la tête de l'infanterie participa au ſuccès obtenu par les François ; mais la cavalerie commandée par le Duc de Guiſe (a) acheva de décider la victoire. Coligny en préſence du Roi, prétendit n'avoir aucune obligation au Prince Lorrain : *comment*, *Monſieur*, s'écria celui-cy, *comptez-vous m'oter mon honneur ? Ce n'eſt pas mon deſſein* (reprit l'Amiral.) *auſſi bien* (répliqua le Duc de Guiſe en jurant) *ne le pourriez-vous pas.* L'Hiſtoire aſſure que Henri II. fut contraint d'interpoſer ſon autorité, pour empêcher les

(a) Tel fut le motif de leur querelle que Brantôme raconte, ſans en expliquer la vraie cauſe. (Voyez le Tome III de ſes Mémoires, édit. de 1736, à l'article de l'Amiral de Chaſtillon, p. 134.)

voies de fait ; on ajoute que depuis ce jour la haine de ces deux rivaux éclata publiquement. En voilà assez pour qu'on puisse faire l'application, que nous avons indiquée.

(2) Le zèle inconsidéré de Charles de Teligny lui fit oublier les ordres de l'Amiral. On lit dans M. de Thou qu'il fut couvert de blessures, dépouillé par les ennemis, sans que personne songeat à le secourir, soit (remarque (a) l'Historien) qu'on ne vit pas le danger où il étoit, soit *qu'on l'eut ainsi commandé.* Cette dernière assertion rapprochée de ce que dit l'Amiral relativement aux circonstances, qui accompagnèrent la mort de cet officier, peut fournir matière à d'horribles soupçons. il paroit qu'en général la compagnie des Gendarmes de M. le Dauphin se comporta assez mal ; il est permis d'en rejetter le blâme sur quelques uns des chefs qui peut-être servoient le ressentiment des personnes à qui l'Amiral étoit odieux ; on ne pouvoit pas le frapper plus sensiblement qu'en le privant de Teligny, son ami intime. Nous croyons devoir relever ici plusieurs fautes échappées à un moder-

(a) Liv. XIX.

ne (a) qui dans ſon Extrait des Mémoires de Rabutin dit, *que le fils de Téligny épouſa en 1572 Louiſe de Coligny, & qu'il fut compris l'année ſuivante dans le maſſacre de la S. Barthelemi avec ſon beau-pere.* Le jeune Téligny fut marié avec la fille de l'Amiral en 1561 (b), & non pas en 1571. Quant au maſſacre de la S. Barthelemi, il eſt de notoriété publique, qu'il appartient à l'année 1572. La date des matines pariſiennes n'eſt que trop conſtatée.

(3) M. de Thou (c) & les autres Hiſtoriens (d), diſent unanimement que Dandelot avec deux mille hommes de pied eſſaya d'en-

(a) Mélanges tirés d'une grande Bibliothèque, Tome XXVII Cc, p. 320.

(b) Dans les Mémoires de Tavannes (Tome XXVII de la Collection, p. 493) on a obſervé que l'Amiral en 1571 convola en ſecondes nôces avec Jacqueline de Montbel. Tous les Ecrivains du tems conviennent que peu de tems après il donna la main de ſa fille à Teligny. L'Auteur de la vie de l'Amiral l'affirme expreſſément, p. 406.

(c) Liv. XIX.

(d) *Belcarius rerum Gallicarum Commentarii Liber XXVII*, p. 898; geſtes de Henri II, p. 50; Belleforeſt, Liv. VI, p. 161; La Popelinière, Tome I de l'édition in-8°, Liv. IV, fol. 179, &c.

trer dans S. Quentin, qu'une partie du corps, qu'il commandoit, fut détruite, & que le reſte prit la fuite. Ils attribuent la cauſe de ce mauvais ſuccès à Vaulpergue, qui quoique bien inſtruit par l'Amiral, dirigea fort mal la marche de Dandelot. enfin ils ajoutent que deux déſerteurs avoient prévenu l'ennemy, qu'en conſéquence on prépara une embuſcade dans laquelle les François tomberent.

(4) Dans les Obſervations qui ſont jointes à pluſieurs des Mémoires (a) hiſtoriques publiés avant ceux-ci, on a ſuffiſamment diſcuté les cauſes qui concoururent à la déroute de S. Quentin. Il eſt inutile également de revenir ſur les fautes imputées au Conneſtable de Montmorency. Nous dirons ſeulement que Mathieu (a) attribue à M. d'Anguien les repreſentations que, d'aprés quelques hiſtoriens on a placées dans la bouche du Prince de Condé. » J'ay oui dire (raconte cet hiſtorien) » au Roy Henri le grand remarquant » les fautes de cette journée, que le Duc » d'Anghien, qui eſtoit à la teſte de l'ar- » mée, manda au Conneſtable qu'il eſtoit

(a) Liſez les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI de la Collection p. 235, & l'Obſervation n° 5 ſur le neuvième Livre de Rabutin.

» preſſé de combattre, & que le Conneſtable » reſpondit, *qu'il voyoit plus clair que luy*, » *& qu'il luy apprendroit encores vingt ans* » *ſon meſtier*. Nous ajouterons en outre que, ſi l'opiniatreté de ce Seigneur fut fatale à la France, il en fut cruellement puni par les chagrins qu'elle lui prépara. Cet echec nuiſit à ſa réputation. Les Guiſes profitèrent de la circonſtance pour s'acquérir à la cour, & dans la France entière une haute conſidération. Les évènements, qui ſuivirent, portèrent au crédit du Connétable un coup dont il ſe releva difficilement. L'Amiral lui-même partagea la ſecouſſe ; & ſi la faction Calviniſte, dont il devint l'ame & le chef, ne l'eut pas mis à portée de jouer un rôle important, peut être ſon nom ſeroit-il confondu parmi ceux de tant d'autres de ſes comtemporains qui l'égaloient en bravoure & en capacité. Au reſte cette célébrité que les circonſtances lui donnèrent, n'eſt pas de nature à etre enviée. Elle fut pour lui une ſource de peines & d'angoiſſes que termina la plus cruelle cataſtrophe.

(a) Hiſtoire du règne de Henri II, Liv. III, note de la p. 168.

(b) Tome XXVI de la Collection, dans la note de la p. 236.

(5) La juſtice, que Coligny rend ici au Duc de Nevers, confirme la juſteſſe de notre obſervation n° 6. Sur le neuvième Livre des Mémoires de Rabutin. Si l'on s'en rapporte à M. de Thou, cette opération ne réuſſit point par la faute de ceux qui furent chargés d'eſcorter le ſecours envoyé par le Duc de Nevers. On fit (raconte-t'il) (a) marcher de Creſpy en Valois trois cent mouſquetaires que St. Simon cornette du Duc de Nevers, & Chaſtellus Lieutenant de Bourdillon ſoutenoient avec un détachement de cavalerie. On s'avança juſqu'à un ſentier qui traverſoit les marais, & que des pêcheurs avoient indiqué. Auſſitôt la cavalerie, profitant de l'obſcurité de la nuit, ſe retira. L'allarme ſe répandit dans le camp ennemi. Le détachement d'infanterie Françoiſe fut ſaiſi de terreur; & un petit nombre de ceux qui la compoſoient pénétra dans S. Quentin.

(6) Nous ignorons pourquoi M. de Thou dit que l'aſſaut commença à une heure après midi, puiſque l'Amiral déclare expreſſément que l'ennemi ne fit ſes diſpoſitions, pour y monter, que *vers deux heures*. Le Duc de

(a) Liv. XIX.

Savoye (ajoute cet (a) Hiſtorien) partagea ſes troupes en quatre diviſions. La première commandée par Alphonſe (b) Caſera, & par Lazare Schwendi, étoit compoſée d'Eſpagnols & de d'Allemands ; la ſeconde, d'Eſpagnols & de Flamands, avoit pour chefs Navarrette, & Charles de Brimen, Comte de Megue. Julien (c) Romero conduiſoit la troiſiéme formée d'Eſpagnols & d'Anglois. La quatrième de troupes Francomtoiſes étoit menée par Carondelet, qui dans le combat eut une main emportée. La première diviſion fut celle qui ſouffrit le plus, parcequ'elle trouva une réſiſtance opiniâtre dans la partie qu'elle attaqua. Probablement c'étoit où combattoient Dandelot, le jeune la (d) Fayette & Salvert.

(7) L'auteur de la vie de l'Amiral (e) raconte que ce Seigneur ſe rendit priſonnier au premier Eſpagnol qu'il apperçut : » *ami*

(a) Liv. XIX.

(b) C'eſt celui que Coligni, & les autres Écrivains du tems nomment *Casères*.

(c) Julien Romero, dont on a parlé dans les Mémoires de Rabutin, ſe rompit la cuiſſe en tombant de la brêche.

(d) Ces deux derniers furent tués ſur la brêche.

(e) P. 193.

» Moy Gaſpard de Coligny, Seigneur de
» Chaſtillon & admiral de France, ayant été
» requis d'un ſoldat Eſpagnol (qui m'a dit
» avoir nom *Franciſque Dias*, & qui a ac-
» certainé (a) par pluſieurs autres dignes de
» foy) dire & déclarer de qui, quand, & où
» je fus priſonnier en la ville de St. Quentin,
» je l'ay bien voulu rédiger par eſcrit, &
» paſſer les choſes véritablement ainſy qu'il
» s'enſuit; à ſçavoir que le jour, que ladite
» ville fuſt empórtée d'aſſaut, il y euſt trois
» enſeignes d'Eſpagnols, qui vinrent aſſaillir
» une breſche, qui eſtoit à la main gauche
» de celle que je gardois; & pour ce que
» l'on vint me dire que leſdites enſeignes
» Eſpagnoles forçoient cette breſche, je me
» déliberay avec un nombre de ceux que
» j'avois avec moi, de l'aller ſecourir: mais en
» y allant je vis ladite breſche abandonnée de
» ceux que j'avois commis pour la garder, &
» leſdites enſeignes Eſpagnoles desjà bien
» avant dans la ville. Auſſi vis-je, tant que
» ma vue ſe pouvoit eſtendre, tirant à la pla-
» teforme du moulin à vent, les autres breſ-

Gaſpard de Coligni, imprimé à Paris chez Barbin en 1665. Par rapport à ce dernier ouvrage on peut voir la notice qui précède ces Mémoires.

(b) Certifié.

» ches abandonnées, & les ennemis y entrer
» à grande furie, ſans qu'ils y trouvaſſent
» aucune réſiſtance, pource que de toutes
» parts ceux qui les devoient garder s'en-
» fuirent dedans la ville. Auſſy moy fus-je
» abandonné de tous ceux qui eſtoient au-
» près de moy, réſervé d'une jeune Gen-
» tilhomme (a) que j'ay nourri page, & d'un
» valet de chambre qui ſont encore préſen-
» tement priſonniers avec moy, & d'un Page
» qui s'en eſt retourné en France; & encor
» qu'il n'eſtoit plus en ma puiſſance de re-
» médier à ce déſordre, *ſi aimai-je mieux*
» *attendre la fortune telle qu'il plairoit à*
» *Dieu de me l'envoyer, que de m'enfuir;*
» & ſur-tout je regardois, ſi de pluſieurs
» qui paſſoient bien près de moy, j'en ver-
» rois quelqu'un d'apparence à qui je me
» peuſſe rendre, & ſur-tout qui fut Eſpa-
» gnol, pour ce que j'aymois mieux tomber
» entre leurs mains que des autres Nations.
» Mais tous, ſans s'arreſter, paſſoient outre,
» ſinon *Franciſque Dias*, auquel un de ceux
» qui eſtoient avec moy, dit que *j'eſtois*
» *l'Amiral*; lors il s'adreſſa à moy, & tira
» quelques coups d'épée; puis me demanda

(a) Vraiſemblablement c'eſt celui que Mergey dans ſes Mémoires nomme le ſieur d'Avantigni.

» *s'il*

» *s'il eſtoit vray que je fuſſe l'Admiral* : je
» luy dis *qu'ouy* : lors il ceſſa de me plus
» charger. A l'heure meſme ſurvint un arque-
» buſier, ayant le feu ſur le ſerpentin (a),
» qui faiſoit contenance de me vouloir tirer :
» mais je m'en parois avec une picque le
» mieux que je pouvois ; auſſi faiſoit ledit
» Franciſque Dias avec ſon eſpée, qui eu-
» rent pluſieurs paroles enſemble, deſquelles
» je ne me reſſouviens pas, ſinon qu'il me
» reſſouvient que ledit arquebuſier diſoit
» ces mots : *A la part, à la part.* Lors je
» leurs dis qu'ils n'entraſſent point en queſ-
» tion (b), & que j'eſtois ſuffiſant pour
» les bien contenter tous deux. Adonc ils
» ceſſerent toutes paroles qu'ils avoient en-
» ſemble : mais je ne puis dire quel accord
» ils firent. Aprés, ledit Franciſque Dias me
» demande *ſi ces deux, qui eſtoient avec*
» *moy, eſtoient Cavaliers* (c). Je luy dis
» *qu'ils eſtoient Gentils hommes, & à moy,*
» *& le Page auſſi.* Lors il leur dit *qu'ils*
» *ſe tinſſent près de moy, & qu'ils ne m'a-*
» *bandonnaſſent point* ; & demanda à l'un
» *d'eux qu'il luy enſeignaſt quelque bonne*

(a) On appelloit ainſi le canon de l'arquebuſe.
(b) En querelle.
(c) C'eſt-à-dire hommes d'armes.

» *maiſon & riche en la ville où il puſt aller.*
» je lui dis *qu'il me ſembloit qu'il avoit fait*
» *aſſez bon butin de me prendre ſans ſe vou-*
» *loir amuſer à autre choſe.* Il me demanda
» *que je voulois faire ?* je lui dis *que je*
» *voyois les Allemans qui commencoient à*
» *entrer, & que je le priois de m'oſter hors*
» *leur chemin.* Lors il m'oſta l'eſpée que
» j'avois à mon coſté, & me fiſt aſſeoir au
» pied du rempart ; & incontinent après vint
» à moy, & me dit que je le ſuiviſſe, &
» qu'il me meneroit en lieu de ſureté. Lors
» il monta ſur la breſche meſme que je
» gardois, par laquelle nul ennemy n'eſtoit
» encore entré dedans la ville ; & par-là il
» me fit deſcendre dedans le foſſé, m'aydant
» à deſcendre. Quand nous fuſmes au fond
» dudit foſſé, & près de l'entrée d'une mine
» qu'on avoit faite, ſurvindrent deux ou
» trois, l'un deſquels faiſoit ſemblant de
» me vouloir prendre, avec lequel ledit
» Franciſque Dias euſt de grandes paroles ;
» mais je ne ſaurois dire quelles. Il me fit
» entrer en cette mine à l'entrée de laquelle
» je trouvai le Meſtre de camp Cazeres
» avec lequel ledit Franciſque Dias parla ;
» & tantoſt après y arriva M. de Savoye,
» accompagné de quelque nombre de Gen-

» tilshommes, auquel on dit que j'eſtois l'Ad-
» miral; & s'approchant de moy, me hauſſa
» la vuë de la Bourguignote (a) que j'avois;
» & me regarda, & me dit que je n'eſtois
» point l'Admiral: je luy dis qu'il n'y avoit
» pas ſi long-temps qu'il m'avoit veu, qu'il
» ne (b) me puſt bien reconnoiſtre. Lors un
» des Gentilshommes qui le ſuivoit, s'ap-
» prochant, luy dit qu'il me penſoit recon-
» noiſtre; & meſme luy monſtray une chaiſne
» que je portois, où pendoit St-Michel;
» lors il paſſa outre, & me mit entre les
» mains du Meſtre de camp Cazeres, qui
» me mena en ſa tente. Et afin que foy ſoit
» adjouſtée à ce que deſſus, & ledit Fran-
» ciſque Dias s'en puiſſe ſervir, quand be-
» ſoin ſera, & où il appartiendra, j'ay ſigné
» ce préſent eſcrit de ma main, au chaſteau
» de Gand ce dernier jour de Mars 1558,
» avant Paſques. *Chaſtillon.*

(8) On vient de voir dans l'Obſervation précédente la froide réception que le Duc

(a) Eſpèce particulière de caſque.

(b) Le Duc de Savoye avoit pu voir l'Amiral, lorſque l'année précédente il étoit allé à Bruxelles faire ratifier à Charles-Quint & à Philippe II la trève de Vaucelles.

de Savoye fit à l'Amiral ; & c'eſt lui même qui l'atteſte. L'auteur de ſa vie à cru ſans doute faire merveille en écrivant le contraire. Selon (a) lui, le Duc de Savoye dit à l'Amiral » M. excuſez moi ſi je ne puis vous » faire compliment à l'heure qu'il eſt, ſur » votre diſgrace, mais je vous verrai tan- » toſt dans ma tente où je vous prie de vous en aller.....

Malheureuſement pour le Biographe (b), le témoignage de l'Amiral contredit cette prétendue politeſſe du vainqueur ; & les Mémoires de Mergey contiennent un fait qui prouvera au lecteur que l'Amiral ne fut pas accueilli fort gracieuſement. Mergey préſent au ſouper que lui donna le Duc de Savoye, dit en propres termes que ce Prince n'adreſſa pas une ſeule fois la parole à l'Amiral, tandis qu'il combla d'honnêtetés le Comte de la Rochefoucault reſté priſonnier dans ſon camp depuis la déroute de Saint Quentin. Cette froide réception du Duc de

(a) Vie de Gaſpard de Coligny, p. 193.

(b) Il n'eſt pas plus exact, lorſqu'il raconte, p. 197, que l'Amiral étoit encore à l'Ecluſe, lorſqu'on ſigna la paix de Cateau-Cambreſis. A cette époque il avoit été transféré au château de Gand, & l'Obſervation qui précède en fournit la preuve.

Savoye avoit une cauſe : mais les monuments ne nous inſtruiſant pas, on eſt réduit aux conjectures. Peut-être faut-il attribuer le reſſentiment du Prince à la réſiſtance opiniâtre de l'Amiral dans S. Quentin. Une défenſe auſſi vigoureuſe avoit déconcerté les vaſtes projets du Duc de Savoye qui, pour rentrer dans ſes Etats, auroit voulu écraſer la France. Il eſt poſſible encore que la trève de Vaucelles, ouvrage de l'Amiral, formât aux yeux du Duc un grief impardonnable. Par cette trève on réduiſoit le Duc à une foible portion de ſes Etats héréditaires. Enfin Coligny étoit le neveu, & l'ami du Connétable à qui la maiſon de Savoye imputoit ſes malheurs.

(9) Coligny & Dandelot défendoient les poſtes les plus périlleux. Le dernier après la priſe de ſon frere qu'il ignoroit, continua de combattre : mais étant enveloppé de toutes parts il fallut ſuccomber. Dandelot ſe trouva au nombre des priſonniers : & ne fut pas reconnu : cela facilita ſon évaſion qu'il effectua (a) la nuit ſuivante. La lettre

(a) Selon Brantôme dans ſes diſcours ſur les Colonels François (article Chaſtillon), ce fut quatre ou cinq jours après que d'Andelot *s'évada des gens qui le tenoient*

de l'Amiral à Henri II, inſérée dans l'Obſervation qui ſuit, indique que l'Amiral comptoit ſur les bons offices de ſon frére auprès du Monarque, & qu'il eſpéroit que Henri inſtruit de la vérité par Dandelot, lui rendoit juſtice. Auſſi l'Hiſtorien de l'Amiral (a) aſſure-t-il qu'il diſſipa les préventions qu'on avoit inſpirées au Roi, & qu'il lui apprit beaucoup de choſes qu'il ignoroit. Quoiqu'il en ſoit, on ne voit pas qu'il y ait eu aucune punition infligée à ceux qui s'eſtoient mal comportés dans cet aſſaut.

(10) Ces expreſſions de l'Amiral dénotent clairement qu'il avoit à ſe plaindre de différentes perſonnes. Le reproche tombe-t-il ſur les Guiſes & ſur la Ducheſſe de Valentinois; c'eſt ce que nous n'affirmerons point. Au lieu de s'épuiſer en conjectures, il vaut mieux laiſſer Coligny parler lui même. Voici

priſonnier par deſſous une tente, & ſe ſauva gentiment en France. Mais la lettre de l'Amiral à Henri II en date du 30 Août, prouve que l'évaſion de d'Andelot ſe fit plutôt, puiſque la ville avoit été priſe le 27 après midy. La Chaſtre dans ſes Mémoires place l'évaſion de d'Andelot pendant la nuit même du jour où il fut pris. Il ajoute que ce Seigneur faillit ſe noyer en ſe ſauvant.

(a) Vie de Gaſpard de Coligny, p. 194.

la lettre juſtificative qu'il écrivit à Henri II :
» Sire j'ay eſté deux jours avec eſpérance
» de pouvoir envoyer à Voſtre Majeſté un
» gentilhomme, pour luy pouvoir rendre
» compte comme toutes choſes ſont paſſées
» durant le ſiège de S. Quentin, & prin-
» cipalement comme elle s'eſt perdue ; mais
» à la fin je n'ai pu obtenir ce congé : bien
» m'a-t'on permis d'écrire à Voſtre Majeſté,
» Ce que luy diray donc, c'eſt que j'ay un
» extrême regret de n'avoir pu ſatisfaire à
» la bonne volonté & obligation grande que
» j'ay de vous faire ſervice. Mais ce qui me
» réconforte, c'eſt que Voſtre Majeſté eſt ſi
» raiſonnable qu'elle ſe contentera, quand
» elle ſçaura que j'ay fait juſques à la fin
» *cequi convient de faire à un gentil- homme*
» *de bien & d'honneur.* Sire, il eſt ſi grand
» bruit en ce camp, & y en a tant d'ap-
» parence, que mon frere d'Andelot s'eſt
» ſauvé, apres avoir eſté priſonnier, que
» cela me gardera d'entrer en pluſieurs par-
» ticularitez, deſquelles il vous ſçaura ren-
» dre bon compte, & comme celuy qui y a
» eſté préſent. Il n'en reſte qu'une de la-
» quelle il ſeroit mal aiſé qu'il peuſt parler ;
» c'eſt par quelle faute la ville s'eſt perdue.
» Voſtre Majeſté entendra que les gens de

» guerre, que j'avois pour la garde de la
» place, je les avois deſpartis le mieux que
» j'avois peu en tous les lieux & endroits où
» je penſois qu'il y pouvoit avoir affaire ;
» & avois donné en garde un endroit à l'en-
» ſeigne de Monſeigneur le Dauphin, au-
» quel les ennemis ſe ſont adreſſez. Et en-
» cores que ce fuſt un des plus mal aiſez en-
» droits de toutes nos breſches, ſi eſt-ce
» que par ce lieu ſeul nous avons eſté for-
» cez ; & pour ce que c'eſtoit à ma main
» gauche, & aſſez près de moy, ayant en-
» tendu que cette breche forçoit, j'y vou-
» lois aller pour la ſecourir : mais le combat
» y fuſt ſi court, qu'avant que j'y arrivaſſe,
» je trouvay que ceux qui devoient défendre
» cette breſche, l'avoient abandonnée de plus
» de cent pas, & s'enfuyoient dedans la
» ville, ayant desjà laiſſé entrer trois en-
» ſeignes d'eſpagnols, qui eſtoient plus de
» cinquante pas dedans la place, deſquelles
» je fus rencontré avec ſix ou ſept hommes
» que j'avois avec moy, & là fus pris priſon-
» nier.

» Sire, il eſt raiſonnable que ceux qui
» avoient la charge de cette breſche ſoyent
» ouys, & alléguent leurs raiſons. Quant à
» moy, de ce que j'en ay veu & connu, je

» vous diray que j'ay opinion que, s'ils ſe » fuſſent là auſſi bien opiniaſtrez à la dé- » fendre, comme firent généralement tous » les autres endroits, je ſerois encore dedans » St. Quentin à vous y faire ſervir. J'ai un » grand crevecœur de penſer que nous » avons eſté forcez par l'un des plus forts » endroits quaſi ſans combattre, & meſme » que des autres breſches, les ennemis en » eſtoient en partie repouſſez, & que nos » gens y furent pris par derriere ; & pour » ne dérober point l'honneur à qui il ap- » partient, il faut que je die qu'en trois » breſches, l'une du coſté du bourg d'iſle » où eſtoit la compagnie de M. de la *Fayette* » la ſeconde où eſtoit mon frère, la troi- » ſieme où eſtoit le capitaine *ſoleil* & *forces*, » ils combattoient encore à leurs breſches » qu'il y avoit près d'une heure que les enne- » mis avoient gaigné la place.

» Sire, je ne ſcay encore où je dois aller » car il ne m'en a eſté rien dit. Quelque part » que ce ſoit, je ſupplie Voſtre Majeſté que » ne ſois éloigné de ſa bonne grace ; à la- » quelle après m'eſtre très-heureuſement re- » commandé, je prie noſtre ſeigneur, Sire, » qu'il luy donne en très parfaite ſanté très- » heureuſe & très-longue vie. *Du camp*

» *devant S. Quentin ce 38 jour d'Aouſt*
» *1557.*

Si la mémoire de l'Amiral, par rapport à cet évênement, avoit beſoin d'apologie, une lettre de Henri II. au Cardinal de Tournon nous la fourniroit. » Mon couſin, lui » écrivoit le Monarque (a) le premier Sep- » tembre 1557) aprés vous avoir fait en- » tendre par cy devant la diſgrace qui m'eſt » advenue en la déroute de mon armée, je » vous veux bien préſentement advertir du » malheur qui m'a continué à la priſe de St. » Quentin, au troiſieſme aſſaut qui y furent » donnez les plus furieux qu'il eſt poſſible, » par trois lieux & endroits, où ladite ville » a eſté battue ; ayant en breſche d'environ » douze cent pas, outre tous les artifices » que leſdits ennemis ont pu faire de mines » de ſappe, & d'ouverture de terre en plu- » ſieurs endroits ; enſorte que, pour avoir » eu gens experts à ce meſtier, les ennemis » eſtoient dans le foſſé huit jours auparavant » la priſe de ladite ville, qui n'eſtoit, comme » ſçavez, nullement flanquée en quelque en- » droit que ce ſoit, pour empeſcher tel effort ; » puis de malheur ayant eſté ſurpriſe, il n'y

(a) Lettres & Mémoires d'Eſtat de Ribier, Tome II, p. 702.

» avoit ſuffiſant nombre de gens de guerre » pour la garde.....

Nous terminerons ce qui concerna l'Amiral de Coligny à cette époque, en diſant qu'on le conduiſit d'abord à l'Ecluſe (a), où il eſſuya une maladie fort grave. Son Hiſtorien (b) prétend que ce fut pendant ſa captivité qu'il embraſſa le proteſtantiſme. Pour adoucir l'ennui de ſa (c) *ſolitude*, d'Andelot luy envoyoit des livres; & comme il étoit déjà calviniſte lui même, il eut ſoin de faire paſſer à ſon frére des livres où ces matières de controverſes étoient diſcutées.

L'Amiral (dit l'Hiſtorien), » commença » d'être auſſi éclairé (d) que d'Andelot, & for- » mant des vœux ardents pour le ſervice de » Dieu, ſes gens lui virent pouſſer des ſou- » pirs qu'ils attribuoient au regret qu'il avoit

(a) L'année ſuivante on le transféra à Gand.

(b) Vie de Gaſpard de Coligny, p. 195.

(c) Sa captivité ne finit qu'avec la paix de Cateau-Cambreſis. Sa rançon, nous apprend ſon Hiſtorien, fut fixée à cinquante mille écus, que le Roi paya.

(d) Le ton religieux que prend Coligny à la fin de ſes Mémoires ſemble confirmer le récit de l'Auteur de ſa vie.

» de ſa priſon..... ». A ce langage où domine l'enthouſiaſme d'un ſectaire, on reconnoit aiſément que l'auteur étoit imbu des nouvelles opinions.

Fin des Obſervations ſur les Mémoires de Gaſpard de Coligni.

MEMOIRES

DE MONSIEUR

DE LA CHASTRE.

Sur le voyage de M. le Duc de Guiſe en Italie ; la prinſe de Calais & de Thionville en 1556.

XVIe SIÈCLE.

NOTICE

DES ÉDITEURS

SUR LA PERSONNE

ET LES MÉMOIRES

DE MONSIEUR

DE LA CHASTRE.

POUR parler de l'Auteur de ces Mémoires il faudroit, avant tout, ſavoir à qui ils appartiennent réellement. Trois la Châtre brilloient à cette époque.

Le premier (Claude de la Châtre) Bailli de Berry, ſi connu par le ſiége de Sancerre, qui ſe fit ſous ſes ordres, avoit été élevé dans la maiſon du Conneſtable de Montmorency. Après la mort de ce Seigneur, il s'attacha au fils du Duc de Guiſe, aſſaſſiné ſous les murs d'Orléans. Dans la ſuite des Mémoires que nous publierons, on verra Claude de la Châtre devenir un des Chefs de la Ligue, & profiter du moment où il prévit ſa chute, pour obtenir de Henri IV

la confirmation des dignités éminentes dont cette faction l'avoit revêtu. Claude de la Châtre eut un frère brave comme lui : on l'appelloit Jacques de la Châtre de Sillac. Celui-ci, Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, fut tué en 1568 au combat où le Duc de Montpenſier & le jeune Briſſac défirent une partie du corps calviniſte, commandé par Daſſier. *On regarda* (dit M. (a) de Thou) *ſa mort comme une grande perte* Ce jeune homme (ajoute-t-il) à un (b) eſprit cultivé par les lettres, joignoit la valeur héréditaire à ſa maiſon.

Le troiſième la Châtre, couſin des deux premiers, eſt déſigné dans notre Hiſtoire ſous le nom de Gaſpard, ſieur de Nancey, Capitaine des Gardes du Corps, & Chevalier de l'Ordre du Roi. » Il fut (obſerve le (c) » Laboureur) de tout ce qui ſe fiſt de grand » depuis le règne de Henri II, juſques en

(a) Liv. XLIV.

(b) En conſidérant ce goût pour les lettres, on le ſoupçonneroit d'être l'Auteur des Mémoires dont il s'agit; mais ſa jeuneſſe alléguée par l'Hiſtorien, détruit cette conjecture. Il réſulte donc de là que la diſcuſſion ne peut concerner que les deux autres.

(c) Tome II de ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, p. 599.

» l'an

» l'an 1576, qu'il mourut au milieu de ſa » courſe, & à la veille (a) des premières » dignités du Royaume ». Le Laboureur obſerve encore « qu'il avoit été nourry au- » près du Dauphin, *qu'il fiſt ſes premieres* » *armes en Italie ſous le Duc de Guiſe, &* » *qu'il continua de le ſuivre en tous ſes au-* » *tres exploits* »...

Au premier aſpect, ce paſſage de le Laboureur détermineroit volontiers à mettre ſur le compte du ſieur de Nancey la rédaction des Mémoires en queſtion. Si on les lit attentivement, cette conjecture ſe fortifie. Le ton de prédilection qui y règne en faveur du Duc de Guiſe, l'enthouſiaſme qu'on y entrevoit pour les grandes qualités du Prince Lorrain, annoncent l'ouvrage d'un jeune homme pénétré de reſpect pour ſon héros.

(a) Il mourut le 29 Novembre 1576 d'une bleſſure qu'il avoit reçue dans l'aîne, à la bataille de Dreux. Il étoit le quatrième Capitaine des Gardes du corps du Roi, de père en fils. Selon M. de Thou (Liv. LXII) le ſieur de Nancey, affable, doux & brave, étoit chéri de Charles IX, & de tous ceux qui le connoiſſoient. Le Juriſconſulte Cujas fit ſon Oraiſon funèbre. Elle eſt ſi mal écrite en françois, qu'il faut en lire la traduction latine faite par Rigault, & imprimée en 1610, in-fol.

Avouons-le cependant : ce ne ſont-là que des conjectures. L'Abbé *Lenglet*, en inſérant ces (a) Mémoires dans le Tome III de la nouvelle édition du Journal de Henri III, ſemble les attribuer à Claude de la Châtre, le premier dont on a parlé. On a droit de lui prêter cette opinion d'après une note dans laquelle il s'exprime ainſi par rapport au ſiège de Thionville. *Il y a* (dit-il) *une relation particulière de ce ſiège, par M. de la Chaſtre, imprimée in-8°. à Paris 1558...* Si c'eſt là-deſſus que l'Abbé *Lenglet* ſe fonde, nous ſommes bien éloignés d'être de ſon avis. Le rapprochement ſeul du titre de cette relation avec celui des Mémoires, indique que les deux ouvrages ne ſont pas de la même main. En effet, eſt-il probable que l'homme qui venoit de publier des *Mémoires ſur le voyage de M. de Guiſe en Italie, ſon retour, la prinſe de Calais & de Thionville*, ait écrit preſqu'en même tems une relation particulière de ce dernier ſiège ? Nous convenons que la choſe n'eſt pas impoſſible ; mais les probabilités ſont contre elle. Le Père le Long (b) a éludé la difficulté, en

(a) Il déclare les avoir tirés du manuſcrit 143 de la Bibliothèque du Roi, parmi ceux de M. de Brienne.

(b) Il les indique comme étant en manuſcrit à la

ne nommant point l'Auteur des Mémoires dont il s'agit.

Dans cet état d'incertitude, ce que nous avons dit des deux hommes célèbres, à qui cette production appartient, eſt ſuffiſant. Nous les verrons l'un & l'autre reparoître avec éclat ſur la ſcène. Le récit de leurs actions ſuppléera au précis de leur vie qu'on s'eſt contenté d'eſquiſſer. L'ouvrage en raiſon de ſon mince volume, n'eſt pas ſuſceptible de longues diſcuſſions. En le plaçant dans la collection, on l'a conſidéré comme un monument qui complète le règne de Henri II. Quelques particularités qui y ſont ſemées, nous ont ſemblé le lier eſſentiellement à notre hiſtoire, & ſurtout à cette partie qui forme la bâſe de nos travaux. La plupart des Mémoires du tems, ſans en excepter ceux de Boivin du Villars, ont gliſſé fort légèrement ſur l'expédition du Duc de Guiſe en Italie.

Ce fut pourtant cette expédition qui, en préparant pour la France une ſuite de calamités, acheva d'écraſer le Royaume ſous

Bibliothèque du Roi, & comme ayant été recueillis par l'Abbé Lenglet dans ſon édition du Journal de Henri III. (Biblioth. hiſtoriq. de la France, Tome II, n°. 17697.)

le poids de la dette nationale. Les révolutions qui ſurvinrent coup ſur coup, en abbaiſſant les Montmorenci & les Chatillon, ouvrirent aux Guiſes la route de la faveur & du crédit. La Maiſon de Lorraine n'acquit une conſiſtance redoutable qu'à cette époque. Nos malheurs firent ſa grandeur. Sans les diſgraces éprouvées par le Connétable & par ſon neveu, qui ſait ſi le mariage de Marie Stuart avec François II auroit été conſommé ? Cette alliance (on le ſait) devint l'origine du pouvoir effrayant qui, dans la main des Princes Lorrains parvint par la ſuite des tems à faire vaciller la Couronne ſur la tête du dernier des Valois. Frappés de ces conſidérations, nous avons cru que des mémoires conſacrés ſpécialement à décrire une expédition, dont les réſultats ont amené tant de maux, devoient intéreſſer le Lecteur. Vus ſous ces rapports, ils entroient néceſſairement dans l'aſſemblage des matériaux propres pour l'édifice que nous nous efforçons d'élever.

Fin de la Notice des Editeurs.

MEMOIRES

DE MONSIEUR

DE LA CHASTRE.

LE Roy pour ſatisfaire au traité de la ligue 1556
faite & conclue avec noſtre Saint-Pere le Pape Paul quatrieſme, & reſpectivement ratifiée d'une part & d'autre en l'an mil cinq cens cinquante-cinq, par lequel il eſtoit tenu & obligé toutes & quantes fois qu'il ſeroit aſſailly dans ſes pays, de le ſecourir avec une armée de dix mille hommes de pied, moitié Suiſſes, moitié François, cinq cens hommes d'armes, & ſix cens chevaux-légers, avoit au mois de Novembre mil cinq cens cinquante-ſix, à l'inſtante ſollicitation que ledit Pape luy faiſoit de le ſecourir contre l'armée, que le Duc d'Albe tenoit aux portes de Rome, envoyé M. le Duc de Guiſe, ſon Lieutenant-Général en Italie, à ſon ſecours avec quatre mille François ſous vingt-quatre enſeignes, ſix mille Suiſſes ſous vingt-quatre enſeignes que conduiſoit le Capitaine Frulich, cinq cens hommes d'armes ſous ſept compagnies; c'eſt à ſçavoir la ſienne de cent lances, celles de MM. les Princes de Ferrare, des Ducs de Nemours

1556. de cinquante, du Duc d'Aumalle de cent, & Prince de Salerne de cinquante, celles de MM. de Montmorency & de Tavannes chacune de cinquante, ſix cens chevaux-légers ſous quatre compagnies qui eſtoient celles de M. le Marquis d'Elbœuf de deux cens, celle des ſieurs de Sipierre de deux cens, de Biron & de la Rochepoſay (1) de chacune cent; luy ayant baillé, pour l'accompagner & ſoulager, M. le Duc d'Aumalle ſon frere qui menoit l'avant-garde, M. de Nemours qui étoit Colonel des bandes françoiſes, & M. le Marquis d'Elbœuf, des Suiſſes, le ſieur de Tavannes, Chevalier de l'Ordre, qui étoit Maréchal-de-Camp de l'armée, & le ſieur de Sipierre, Meſtre-de-Camp de ladite cavalerie-légère qu'il conduiſoit en l'abſence de M. d'Aumalle qui étoit occupé à l'avant-garde, & outre ce, un bon nombre de Seigneurs & Gentilshommes de la Chambre, & autres de la jeuneſſe qui étoit accourue à ce voyage, tant pour l'eſpérance d'y voir & apprendre quelques choſes, comme le François eſt naturellement curieux, que pour être mondit ſieur de Guiſe merveilleuſement aimé & ſuivi de toute la nobleſſe.

1557. Lequel après avoir traverſé toute l'Italie,

avec infinies incommoditez, & conduit ſon armée juſques ès confins du Royaume de Naples au lieu où le Pape le vouloit employer, avoit trouvé la foy de ceux (a) qui luy devoient aſſiſter, & luy donner moyens d'exécuter l'entrepriſe commencée, ſuſpecte & incertaine, leurs actions & déportemens ſi eſtranges qu'il ne s'en devoit rien promettre de bon, & finalement toutes choſes, dont il eſpéroit tirer quelques faveurs, entiérement défavorables, de façon qu'ayant une armée en tête & de gens de pied & de cheval deux fois plus grande que la ſienne, après avoir tenté tous les moyens poſſibles pour l'attirer à la bataille (2), & l'être allé chercher luy-même juſques dans ſon fort, luy défaillant toutes choſes pour mener & conduire la guerre, avoit été contraint, pour ne perdre ſes hommes, qui commençoient jà à devenir malades de la grande chaleur & intempérie de l'air, de ſe retirer & départir ſes forces par les garniſons, par les terres de l'Egliſe, où il avoit 1557.

(a) Voyez la Collection des Mémoires, T. XXIII, p. 159 & 449; T. XXIV, p. 411 & 419; T. XXVI, p. 153; T. XXXI, p. 389; & enfin le Livre ſeptième de Boivin du Villars, avec les obſervations qui y ſont jointes.

1557. été tellement travaillé, que ſi ſa vertu, prudence, dextérité & grande patience n'euſt vaincu les neceſſitez dont il étoit combattu, il ne ſe pouvoit eſpérer de cette petite armée autre iſſue qu'une pareille ruyne qu'avoit eue celle de M. de Lautrec, & de tous les autres chefs qui avoient été devant luy en Italie; de quoy il avoit conceu tant d'ennuis & de deplaiſir (a) qu'avec la ſaiſon fort fâcheuſe une fiévre le ſurprit, qui le mit en grand danger de ſa vie; & de pareille (b) maladie tous les Princes, Seigneurs, Gentilshommes, & quaſi tous les

(a) Le Prince Lorrain indigné de la conduite des Caraffes, vouloit revenir en France, & abandonner le Pape au juſte reſſentiment des Eſpagnols; mais les ordres de Henri II l'obligèrent de reſter. (De Thou, Liv. XVIII.)

(b) M. de Thou & les autres Hiſtoriens du tems taiſent ce fait, qui s'accorde avec l'intempérie naturelle du climat de l'Italie pour les François: auſſi a-t-on toujours appellé ce pays le tombeau de cette nation. Nous obſerverons que cette particularité racontée par un témoin oculaire contredit fortement pluſieurs modernes, qui ont écrit que l'armée du Duc de Guiſe étoit dans l'état le plus brillant, lorſqu'on le rappella en France. Cela étoit-il poſſible, ſi les maladies y avoient regnés? D'ailleurs la marche rapide de ce Général vers le royaume de Naples, la priſe de Campli & le ſiége

ſoldats, particuliérement étant en ſon armée, 1557.
s'en ſentirent & en furent perſécutés.

Du coſté du Piedmont M. le Maréchal de Briſſac, qui avoit été ſi longuement favoriſé de la fortune en toutes les guerres paſſées, & qui de fraiſche mémoire luy avoit (s'il ſe peut dire) de ſa franche & pure faveur mis *Valsfrenier* (a) & *Gueraſſe*, deux places quaſi imprénables, entre ſes mains, ſe trouvoit avoir été contraint, après avoir peu heureuſement aſſailly *Conis*, & y avoir perdu un grand nombre de ſes meilleurs hommes, de s'en retirer; & depuis tenant le Marquis de *Peſquieres* dans *Foſſano* avec une partie des forces de l'eſtat de *Milan* aſſiégé & réduit à telle extrémité, ou qu'il luy falloit combattre avec deſavantage, ou bien d'y mourir de faim, l'avoit par une pure défaveur de la fortune, contre toutes

ſanglant de Civitella avoient dû lui coûter beaucoup de monde.

(a) Le Maréchal de Briſſac commença cette campagne par la priſe de Valfenera & de Quiers. C'eſt dans les Mémoires de Boivin du Villars qu'on doit chercher les cauſes qui l'empêchèrent de s'emparer de Coni. On y trouve également tout ce qui concerne la retraite du Marquis de Peſcaire, & l'attaque infructueuſe que le Maréchal de Briſſac tenta ſur *Foſſano*.

1557. les raiſons qui ſe pouvoient imaginer, perdu, s'étant ledit Marquis ſauvé inopinément par des chemins incogneus; de façon qu'il ſe pouvoit clairement voir en ce quartier-là une face de la fortune entiérement tournée, & diſſemblable à celle de deux mois auparavant.

En ce même tems étant le Roy à Compiegne mal fortuné de tous ces deux coſtés, & trouvé avoir ſon armée, qui étoit en Picardie, en laquelle étoit toute ſon eſpérance, étoit défaite, ſon Lieutenant-Général M. le Conneſtable, perſonnage de grande expérience & de ſage conduite (comme tout le monde ſait) & auquel étoit toute l'aſſurance de noſtre ſalut, priſonnier, & avec luy MM. les Ducs de *Montpenſier* (3) & de *Longueville* (a), le ſieur *Ludovic de Gonzague* (b), M. le Maréchal de *S. André*, le Comte *Rhingrave*, Colonel des Lanſquenets, & infinis Chevaliers de l'Ordre & Capitaines, M. le Duc d'*Etouteville* (c), &

(a) Léonor d'Orléans, Duc de Longueville.

(b) Louis de Gonzague, frère du Duc de Mantoue.

(c) François de Bourbon-Vendôme, Comte de Saint-Pol, & appellé le Duc d'Eſtouteville depuis ſon mariage avec l'héritière de cette maiſon. (Liſez l'obſervation, n° 2, ſur le troiſième Livre des Mémoires

M. le Vicomte de *Turenne*, morts avec infi- 1557.
nité d'autres Gentilshommes ; ſes ennemis avec plus grande armée que n'eut jamais ſon pere, victorieux en ce Royaume, luy ſans nulle force de pied ni de cheval, pour avoir été en cette rencontre toute ſa gendarmerie, qui étoit déjà ruinée & défaite, ſes places de frontieres près *St. Quentin* dépourvues entiérement de chefs, d'hommes & de vivres, ſes peuples ſi étonnez & éperdus, qu'il n'y avoit homme qui ſceut ce qu'il devoit faire, & les gens de guerre ſi étonnez qu'on ne les pouvoit raſſeurer.

Voilà l'état auquel ſe trouvoient lors les affaires du Roy le Mercredy onzieſme jour d'Aouſt mil cinq cens cinquante-ſept, qu'il eut la malheureuſe (a) nouvelle de la plus grande playe que ce Royaume aye receu, il y a plus de deux cens ans, advenue le jour précédent, fête de St. Laurent, devant lequel deux (4) jours auparavant, comme s'il eût préveu le malheur qui luy devoit advenir, avoit envoyé la Reine avec Meſ-

de François de Rabutin, Tome XXXVII de la Collection, p. 413.

(a) La célérité avec laquelle cette nouvelle arriva au Roi n'a rien de ſurprenant, puiſqu'alors il étoit à Compiegne.

1557. ſieurs de ſon Conſeil privé à Paris, pour voir s'il y avoit moyen de trouver quelques deniers, & l'éloigner d'autant plus du péril qu'il ſentoit, avoit dépêché M. *du Mortier* (a), Conſeiller en ſon Conſeil privé, à *Senlis* & à *Paris*, pour recouvrer deux cens muids de bled, pour les acheminer droit à *Compiegne*, afin de-là les envoyer à celle de ſes villes qui en auroit le plus de beſoin.

M. l'Eveſque d'*Amiens* étoit allé pour le même effet à *Rheims*, afin d'en pouvoir recouvrer de-là, & des environs pareil nombre pour envoyer *à Guiſe*, qui étoit fort menacée; & le ſieur de Voulzay, Maître des Requeſtes dudit Seigneur, étoit ſemblablement allé *à Soiſſons* pour de-là & des lieux circonvoiſins en envoyer à la *Fere* la plus grande quantité qu'il pourroit; & afin que rien ne demeuraſt en arriere, l'on avoit envoyé faire une levée de ſix mille Lanſquenets ſous le Colonel *Roqueroch* (b); toutes

(a) André Guillart, Seigneur du Mortier, fils d'un Préſident au Parlement de Paris, fut honoré de pluſieurs ambaſſades, & ſe diſtingua, en parlant au nom du Tiers-Etat, dans l'aſſemblée de 1558, qu'on a déſignée improprement ſous le nom d'*Etats généraux*.

(b) Le Colonel Reckrod, dont la plûpart des écrits du tems eſtropient le nom, eut beaucoup de mal à faire

leſquelles choſes ſervirent plus en la néceſ- 1557.
ſité où l'on ſe trouva par après, que quand elles furent commandées, on ne pouvoit penſer qu'elles puſſent faire, comme l'on verra par le diſcours de ces Mémoires.

Incontinent donc après cette mauvaiſe nouvelle annoncée au Roy à ſon lever par le ſieur Deſcars, au même inſtant, au lieu de perdre le tems en regrets & plaintes inutiles, & avoir appellé Dieu en ſon aide, comme celuy de qui il reconnoiſſoit cette verge luy être envoyée & pour ſes péchez & pour ceux de ſon peuple, deſquels avec eux il luy falloit également ſupporter la pénitence, il prit une vertueuſe réſolution de donner tout l'ordre poſſible pour remédier à l'inconvénient préſent, eſpérant qu'après avoir fait tout ce que les hommes peuvent faire, Dieu feroit le reſte; & l'ayant auparavant tant favoriſé, ne l'abandonneroit pas en cette néceſſité, comme bientoſt il en montra de grands & évidens ſignes.

La premiere choſe qu'il fit, fut de bailler

cette levée de Lanſquenets, parceque le Baron de Polwiller avoit épuiſé le pays d'hommes qu'il avoit recrutés pour le compte de Philippe. II. (Voyez M. de Thou, Liv. XIX.)

1557. à M. le Cardinal de Lorraine, lors étant (a) ſeul auprès de luy, la charge & le maniement de ſes affaires pour l'expérience qu'il ſçavoit être en luy pour le longtems qu'il y avoit été nourri, & pour l'aſſeurance qu'il avoit de ſa ſuffiſance (b) & fidélité; & d'autant qu'une des principales choſes qui luy défailloit, & dont il avoit le plus de beſoin, étoit d'un chef qui eut le ſens, l'expérience & la vaillance pour conduire le fait de la guerre ſous luy, & manier un ſi grand faict comme eſt la machine de cette monarchie, où le plus habile homme ſe trouve bien empeſché, s'il ne l'a accoutumé, & ſur lequel il ſe puiſſe répoſer, comme il faiſoit ſur M. le Conneſtable, il dépeſcha le ſieur *Scipion*, ſon Eſcuyer d'écurie, pour aller quérir mondit ſieur de Guiſe, comme celuy en qui il ſçavoit très-bien être toutes les

(a) Ce fut là préciſément le motif pour lequel Henri II chargea du Miniſtère le Cardinal de Lorraine. Ce Monarque ne pouvoit pas gouverner ſeul; & s'il eût ſuivi ſon inclination, il n'auroit point choiſi le Cardinal, qu'il n'aimoit pas. Ainſi les circonſtances ſervirent la maiſon de Guiſe, & les calamités de l'Etat devinrent la baſe du pouvoir auquel elle s'éleva.

(b) L'alliance de la France avec les Caraffes, qui étoit ſon ouvrage, dément un peu ce beau portrait.

parties qu'un bon, grand & digne Capitaine 1557.
peut avoir, l'advertiſſant du déſaſtre qui étoit advenu, & le priant de donner tout l'ordre qui luy ſeroit poſſible aux affaires de par de-là, afin de le venir retrouver en bonne diligence, & emmener avec luy le plus de Princes, Capitaines & Gentilshommes qu'il ſeroit poſſible, qui étoient en ſon armée; pour cet effet dépeſcha un courrier *voltant* devers le Baron de *la Garde*, par lequel il luy mandoit qu'il eût à faire ſortir du port de *Marſeille* dix ou douze galères pour aller querir mondit ſieur de Guiſe & la troupe qu'il ameneroit avec luy; il dépeſcha auſſi le ſieur de *Vyneuf* (a), Piedmontois, devers M. le Maréchal *de Briſſac* pour faire venir M. de *Termes* avec ſa compagnie, & M. *Damville* avec la ſienne de chevaux-légers, & dire audit ſieur Maréchal qu'il aviſât de ſe mettre ſur la défenſive, & départir ſes forces dans les places, & luy envoyer quatre mille Suiſſes de ceux qu'il avoit en Piedmont. Fut mandé au ſieur de *St. Laurent* (b), Ambaſſadeur en Suiſſe, qu'il eût à faire acheminer du côté de deçà les

(a) Ce fait s'accorde, comme on le voit, avec les Mémoires de Boivin du Villars.

(b) Bernardin Bochetel, Abbé de Saint-Laurent.

1557. ſix mille Suiſſes qui avoient été levez; & de bonne fortune ils étoient prêts pour marcher en Italie au ſecours de mondit ſieur de Guiſe. Fut pareillement envoyé devers la Reine, qui arrivoit à *Paris*, le ſieur de *Freſne-Forget*, pour luy dire ce qu'il ſembloit au Roy qu'elle devoit faire pour contenir le peuple en l'obéiſſance, & en attendant ſa venue, commencer à donner ordre au recouvrement de deniers, comme la choſe la plus néceſſaire en telles néceſſitez; laquelle après avoir entendu ce que deſſus, tant s'en faut qu'elle ſe fût laiſſée vaincre à la juſte douleur qu'elle portoit, tant de l'ennuy qu'elle ſentoit ſouffrir au Roy, que du malheur qu'elle jugeoit devoir advenir audit Seigneur & au Royaume, de cette perte, que ſe réſolvant avec un cœur viril & magnanime, elle aſſembla le Conſeil du Roy ſon Seigneur, qui étoit avec elle, & envoya querir au même inſtant les principaux de la ville, leſquels elle pria tous vouloir en la néceſſité préſente montrer le ſervice qu'ils vouloient faire au Roy, & rendre preuve de leur affection & fidélité; & le lendemain ſe trouva à l'Hôtel-de-ville en pleine aſſemblée du peuple, où elle leur parla avec tant d'éloquence, & leur fit ſi bien

bien & dignement entendre ce malheur, 1557.
qui ſe préſentoit comme autant à eux comme au Roy, & le grand beſoin qu'il avoit de l'aide & ſecours de ſes bons & féaux ſerviteurs, qu'ils luy accorderent trois cens mille francs, pour ſoldoyer dix mille hommes de pied trois mois durant.

Fut auſſi dépeſché en Allemagne, pour avancer les levées, que le Colonel *Rocquerocq* étoit allé faire, & écrit à Reiffleberg pour eſſayer de recouvrer deux ou trois mille *piſtoles*. Si l'on avoit uſé de toutes les diligences poſſibles, pour être ſecouru des forces qui étoient les plus lointaines, & à écrire par tous les endroits de la Chrétienté aux Provinces amies & alliées du Roy la fortune qui luy étoit ſurvenue, l'on n'en fit pas moins à tous les Capitaines, Miniſtres & Officiers du Roy, qui étoient en quelques lieux d'importance, tellement qu'avant le deuxieſme jour on eut ſatisfait à tout ce que deſſus, & furent faites plus de deux cens dépeſches différentes.

Cependant l'ennemy ayant eu une telle & ſi ineſpérée victoire, ſe contenta de pourſuivre le ſiége de *St. Quentin*, ſans paſſer plus outre, où le Roy d'Eſpagne voyant le jeu ſi ſûr, qu'il n'y avoit plus de dangers,

1557. s'en vint trouver ſon camp, & fit faire quinze ou ſeize jours durant tous les efforts qu'il fut poſſible pour la force; & le Roy ne perdit point du tems de ſon côté, pour remédier aux lieux où étoit le feu voiſin, qui avoit le plus beſoin de ſecours; car s'étant M. de *Nevers de bonne* (a) *heure* ſauvé de cette rencontre & retiré à *Laon*, pour raſſembler ce qu'il pourroit d'étrangers & de François, tant de pied que de cheval, & M. le *Prince de Condé* avec luy, qui avoit la charge de la cavalerie légere, M. de *Montmorency* à *Soiſſons*, M. de *Bourdillon* à la *Fere*, & M. le Comte de *Sancerre* à *Guiſe*, & étant M. de *Humieres* demeuré dans *Péronne*, le Roy envoya à M. de Nevers (b) un pouvoir de Lieutenant-Général pour commander à toutes ces frontières de-

(a) Ces expreſſions ſeroient ſuſceptibles d'un ſens défavorable pour le Duc de Nevers, ſi l'hiſtoire n'atteſtoit pas qu'il ſe comporta avec intrépidité dans cette action. Sa compagnie d'hommes d'armes à la tête de laquelle il combattit, fut hâchée; & le Duc de Savoye le croyoit ſi bien au nombre des morts, qu'en recevant un meſſage de ſa part, il eut de la peine à ſe perſuader que la choſe fût poſſible. (Liſez les Mém. de Rabutin, T. XXXIX de la Collection, p. 34 & ſuiv.

(b) La Chaſtre auroit dû dire que Henri II confirma par ſa nomination le choix que les Officiers françois

là, luy ſemblant qu'il ne pouvoit faire une 1557.
meilleure élection, ne plus digne, ne ſemblablement plus utile, pour ſauver les places qui luy reſtoient, y commettre de plus dignes perſonnes que les Sieurs deſſuſdits, qui de bonne fortune s'étoient retirés de la route de la bataille, leſquelles places demeurant en ſa puiſſance, il y avoit apparence que le mal ne devoit pas être ſi grand comme il auroit pu, & que l'on craignoit; comme par effet il s'eſt pu voir depuis.

Mais pource qu'il n'y avoit eu pas une deſdites places ni forces, ni vivres, hormis à *Péronne*, où il y en avoit aſſez bonne quantité; il ſe fit une extreſme diligence d'y mettre telle abondance de vins & de bleds de ceux qu'on avoit peu auparavant commencé à raſſembler, qu'en moins de dix jours elles furent bien & ſuffiſamment pourvues; & cependant l'on donna ordre d'y envoyer tant de ceux qu'on avoit recueillis de cette affaire, que d'autres bandes qui ſe trouverent de bonne fortune marchant au camp, que d'autres qu'on fit venir des places de *Champagne*, & ſi bon nombre

avoient fait. Après la déroute, ſe trouvant ſans Général, ils nommèrent le Duc de Nevers par acclamation.

1557. d'hommes, que ledit Seigneur y demeura fort aſſeuré.

Le Roy étant à Paris, où il vint le lendemain, qu'il eut advis de cette défaite, pour être le lieu de *Compiegne* ſi voiſin de l'ennemi, que ſa perſonne n'y étoit en ſeureté, il ſe trouva grandement travaillé, d'autant qu'il luy fallut non-ſeulement *faire l'office de Roy*, mais de Capitaine & de Conſeiller, ayant auprès de luy peu d'hommes de guerre, & nul de qui il ſe puſt ſervir en ſi grande choſe; de façon qu'étant M. le *Cardinal de Lorraine* grand & digne, & pourvu d'une grande connoiſſance des affaires d'état, ſi eſt-ce qu'honnêtement il pouvoit ignorer beaucoup de choſes, *qui n'étoient de ſon gibier*, où il falloit que le Roy prit de luy-même l'expédient & la réſolution, l'on procéda à la cotiſation pour lever les trois cens mille livres octroyées par la ville, où il ſe trouva de grandes difficultés, car ayant été beſogné par ſupputation, & ne pouvant le plus riche payer plus de *cent vingt livres*, & le plus pauvre moins *de vingt livres*, il y eut infinies (a) plaintes,

(a) Cette diſproportion entre les riches & les pauvres eſt un fait que l'hiſtoire n'auroit pas dû omettre. En rapprochant les ſommes dont il s'agit, du prix des

les uns pour être trop cotiſez, & les autres 1557.
pour voir ceux qui avoient cent fois mieux de quoy qu'ils n'avoient, ne payer non plus qu'eux, ce qui amena une telle longueur, qu'encore que promptement il s'en tirât une bonne & notable ſomme, il s'eſt vu par expérience que qui voudra promptement recouvrer deniers d'une ville, il n'y faut nullement ſuivre ce chemin, comme plein de grande longueur & de beaucoup de difficultez : auſſi ne fut-ce de l'opinion de mondit ſieur le Cardinal, & de quelques-uns de plus aviſez.

Et fut écrit à toutes les villes du Royaume de France, & envoyé gens pour les ſolliciter de vouloir ayder à Sa Majeſté, & ſuivre l'exemple du ſecours que ceux de Paris luy avoient fait en l'affaire préſente, en quoy les peuples ſe monſtrerent ſi affectionnez, qu'il ſe tira une bonne quantité de deniers, qui vinrent bien à propos, d'autant que, ſi avec cette infortune l'argent fut failly, il n'y avoit nulle eſpérance de reſſource.

L'on fit lever un grand nombre de gens

denrées à cette époque, & de la valeur du marc d'argent, on concevra difficilement comment le citoyen pauvre pouvoit payer vingt livres, ſi les plus riches n'étoient taxés qu'à cent vingt livres.

1557. de pied François, où encore qu'il fut employé des hommes, qui en autre tems n'eussent été receus, si est-ce que pour la nécessité il s'en falloit servir, pour lesquels armer & semblablement ceux qui étoient échappés de cette défaite, qui étoient demeurez nuds sans armes, il fit faire un grand nombre de *corselets*, *morions* & *arquebuses*, qui furent départies par les compagnies, de façon qu'en peu de tems elles commencerent à se r'habiller & armer; & pource qu'il y avoit grand besoin de cavalerie, le Roy fit dix compagnies nouvelles de gendarmerie, chacune de cinquante lances, faisant toutes le nombre de cinq cens hommes d'armes pour avoir été sa gendarmerie à la bataille dévalisée, & n'avoir espérance d'avoir celle qui étoit en Italie à tems; les Capitaines qui eurent lesdites compagnies, furent M. le Marquis d'*Elbœuf* (a), M. *Dampville* (b), M. de *Randan* (c), M. de *la Trimouille* (d), le

(a) Frère du Duc de Guise.

(b) Un des fils du Connétable.

(c) Charles de la Rochefoucaut, depuis Colonel Général de l'infanterie françoise.

(d) Louis sieur de la Trimouille, créé Duc de Thouars en 1595.

M. *Deſchevets* (a), M. de *Beauvois-Nangis* (b), 1557.
M. le Comte de *Charny* (c), MM. d'*Humieres* (d), de *Chaulnes* (e) & *Morvilliers* (f).

Après toutes ces proviſions données à ce qui ſe pouvoit, il me ſemble n'être hors de propos de dire qu'en ce tems-là le Roy tint un Conſeil, où il aſſembla tous ceux qui étoient auprès de luy de quelque expérience, pour ſçavoir d'eux leurs opinions de ce que leur ſembloit qu'il avoit affaire; où il y en eut qui furent d'opinion qu'il ſe devoit retirer à Orléans, d'autant que ſi l'ennemy marchoit, il luy faudroit avoir cette honte d'abandonner *Paris* : lequel conſeil, comme Prince vertueux & magnanime, il rejetta, délibéré de mourir plutôt que ſuivre ce parti plein de honte & d'infamie, eſtimant ſa demeure en ladite ville autant honorable & pleine de ſûreté pour

(a) Eſt-ce Guillaume de Dinteville, Seigneur des Chenets ?

(b) Nicolas de Brichanteau, Seigneur de Beauvais-Nangis.

(c) Léonor Chabot, Comte de Charny.

(d) Jacques ſieur de Humières.

(e) Charles d'Ognies, Comte de Chaulnes.

(f) Maiſon noble, originaire de Picardie. (Voyez les Mémoires de Caſtelnau, Tome III, p. 161.)

1557. la conſervation de tout l'état, comme il ſe connut par expérience qu'elle étoit ; en laquelle réſolution il fut grandement fortifié par le ſieur Cardinal (a), qui n'étoit d'opinion qu'on abandonnât *Paris*.

M. l'Amiral, & ceux qui étoient dans St. Quentin, encore qu'ils euſſent vu la victoire que les ennemis avoient eue, & qu'ils euſſent eu peu de ſecours, ſi eſt-ce qu'ils ne perdirent le courage pour tant de malheurs, d'autant qu'ils voyoient en eux repoſer le ſeul but de l'eſpérance de la conſervation de ce Royaume, mais comme un digne & vaillant Capitaine qu'il eſt, donna ſi bon courage à un chacun, que tous d'une voix (b) ſe délibérèrent d'y mourir avant que de parler de compoſition ; & environ le vingtieſme du mois d'Aouſt M. de *Bourdillon* y fit entrer par dedans le marais CXX

(a) Si l'anecdote eſt vraie, elle fait d'autant plus d'honneur au Cardinal de Lorraine, qu'on a déjà vu, & qu'on verra qu'il ne ſe piquoit pas d'intrépidité, & que, dans les guerres civiles, les Calviniſtes, dont il étoit abhorré, plaiſantèrent plus d'une fois ſur ſa poltronerie.

(b) L'Amiral dans ſes Mémoires dit bien qu'ils prêtèrent ce ſerment ; mais il ne diſſimule pas que pluſieurs le firent à contre-cœur.

harquebuſiers de deux cens (a) qui étoient 1557.
deſtinés : le reſte fut tué ou noyé ; & avec cela, & ce qu'ils purent faire depuis la défaite de M. le Conneſtable, tinrent encore la place dix-ſept jours.

Cela donna un peu d'eſpérance au Roy, que pendant que ledit St. Quentin tiendroit, l'ennemy ne paſſeroit outre, & cependant il auroit le loiſir d'aſſembler les grandes forces qu'il préparoit : mais cette eſpérance ne luy dura guéres ; car le vingt-ſeptieſme du mois d'Aouſt St. Quentin fut forcé & emporté d'aſſaut, pource qu'étant (b) les ennemis maîtres du foſſé, pour être ladite ville baſtie à la vieille mode, de laquelle, encore que le foſſé ſoit profond & le rempart grand, ſi eſt-ce que n'y ayant nuls flancs pour le défendre, il leur fut aiſé de le gagner, comme ils firent, où étant logez, ils ſe mirent à ſapper & ruyner le pied du rempart, où ils beſognerent ſi bien huit ou

(a) Les Mémoires de Coligni portent à 300 le nombre d'arquebuſiers que Bourdillon fit marcher pour ſe jetter dans Saint-Quentin. On y lit en outre que les cent vingt qui y pénétrèrent, étoient déſarmés, & ne furent d'aucune utilité.

(b) Les détails qu'on va lire, étant conformes au récit de l'Amiral, atteſtent la véracité de ſes Mémoires.

1557. dix jours durant, qu'ils le démolirent avant qu'ils euſſent commencé leurs batteries, quelque loiſir & peu d'empeſchement qu'ils euſſent, qu'avec l'extreſme ſéchereſſe, que durant ſept jours continuels ils firent neuf bréches ſi grandes, qu'étant défendues avec ſi peu d'hommes, comme de huit cens en tout, & meſmement d'arquebuſiers, dont ils n'en avoient pas deux cens, que ne pouvant tout enſemble (étant arrangez les uns auprès des autres) border leſdites bréches; & étant combattus d'un grand nombre d'hommes, ils furent aiſément forcez; M. l'Amiral fut pris, MM. d'*Andelot* & de *Jarnac*, & tué beaucoup de Capitaines qui y étoient entrez avec M. d'Andelot, comme *St. Romain*, *Gordes*, *Bimo*, & pluſieurs autres. Ledit ſieur d'Andelot, la nuit même qu'il fut pris, ſe ſauva, pour parler bon eſpagnol, & paſſa au travers le marais dans l'eau juſqu'à la gorge, où il ſe penſa noyer, & vint trouver le Roy, ainſi comme il venoit d'avoir la nouvelle de la perte de ladite ville.

Le vingt-neuvieme jour d'Août mil cinq cinquante-ſept, le Roy reçut encore cette mauvaiſe nouvelle, qui empiroit grandement la premiere; car juſques-là nous n'avions point ſenti la conſéquence d'une bataille per-

due, ſi ainſi ſe doit nommer la défaite du 1557.
jour Saint-Laurent, d'autant qu'étant lors l'ennemy maitre de la ville, ſes forces gaillardes & victorieuſes, il pouvoit & devoit paſſer outre droit à Paris ; mais Dieu ne luy fit pas la grace de prendre ſi bon conſeil, voulant, comme ſa bonté l'a toujours démontré, conſerver la France, & s'oppoſer à ſa ruine : je dirai, par parenthenſe, comme le ſieur de la *Roche du Maine*, vieil & expérimenté Capitaine, ayant été pris à la bataille, bien reconnu comme il étoit des vieux Capitaines Eſpagnols, Allemans & Italiens, pour s'être toujours trouvé à toutes les batailles, rencontres, ſieges de ville, qui ſe ſont faits de ſon tems, l'on fit récit au Roi Catholique de ſon mérite ; & comme en ſes diſcours il étoit prompt & hardi, Sa Majeſté Catholique le voulut voir, & lui demanda (a) entre autres choſes *combien il*

(a) Il eſt vraiſemblable que cette prétendue réponſe du ſieur de la Roche-du-Maine eſt la répétition de celle qu'en 1536 ſous le règne de François II il avoit faite à Charles-Quint. On la trouve en entier dans les Mémoires de Guillaume du Bellay, ſieur de Langey (T. XIX de la Collection, p. 273). L'Auteur des Mémoires, qui l'avoit entendu raconter, s'eſt trompé par rapport

1557. *pouvoit encore avoir de journées depuis St. Quentin juſqu'à Paris. Ledit ſieur de la Roche luy fit reponſe que l'on appelloit les batailles bien ſouvent journées, & que s'il l'entendoit comme cela, il en trouveroit encore pour le moins trois, la France n'étant point ſi dépeuplée d'hommes que le Roy ſon maître avoit encore pu mettre enſemble de plus grandes forces que celles qui avoient été défaites.*

Avec toutes les proviſions ſuſdites que l'on faiſoit en toute diligence, même M. de *Guiſe*, qui s'avança devant les forces qu'il amenoit, arriva près du Roy, qui en reçut un extrême plaiſir & allégreſſe : Sa Majeſté ſe déchargea ſur ce Prince (5) de toute la peſanteur & fardeau de la guerre ; de façon que ledit ſieur Duc de Guiſe & le Cardinal ſon frère commandoient tout, l'un aux affaires & finances, l'autre aux gens de guerre ;

à la date. Brantôme dans ſes Mémoires (Tome II de l'édition de 1739, p. 186) confirme le fait. Cet Ecrinous apprend encore que la Roche-du-Maine parvint à une grande vieilleſſe : l'article qu'il lui a conſervé eſt piquant & agréable à lire. La Roche-du-Maine mourut à Chitré, près Chaſtelleraud, le 2 Juin 1576, âgé de 85 ans deux mois. (Voyez les vies des graves & illuſtres perſonnages par Jean le Clerc)

& comme il étoit très-prudent, brave & heu- 1557.
reux, chacun (a) prend eſpérance de revoir les affaires en bon état ; & ce Prince, pour ne fruſtrer la bonne opinion qu'on avoit de luy ne faiſoit qu'imaginer en ſon eſprit toutes ſortes de moyens de pouvoir faire quelques actes remarquables qui puſſent rabattre l'orgueil de cette ſuperbe Nation eſpagnole, & relever le courage aux ſiens ; & eſtima que les choſes, que les ennemis tenoient les plus aſſurées, ſeroient les moins gardées (b). Il eſt vrai que quelques années

(a) La retraite précipitée du Baron de Polwiller, dont l'armée faute de payement, ſe débanda, cauſa à toute la nation françoiſe une joie exceſſive. Polwiller avoit cru ſurprendre la Breſſe, & le retour inopiné du Duc de Guiſe le força à prendre la fuite. Cette apparence de ſuccès parut aux François une eſpèce de victoire.

(b) L'Auteur des Mémoires en voulant attribuer ici au ſeul Duc de Guiſe l'idée du ſiége de Calais, rend hommage malgré lui à la vérité, en convenant que le projet appartenoit à Senarpont : on peut conſulter ſur cet objet l'obſervation n° 1 du dixième Livre des Mémoires de Rabutin ; on y verra que la gloire de l'exécution appartient au Prince Lorrain, & qu'un autre fut l'inventeur du projet. C'eſt ce qu'explique très-bien le Préſident la Place dans ſes Commentaires de l'eſtat de la religon & de la république, fol. 12. Il dit que Henri II chargea le Duc de Guiſe de cette expédition

1557. auparavant le ſieur Senarpon avoit donné quelques avis à M. le Conneſtable que l'on pouvoit faire entrepriſe ſur Calais aſſez négligemment gardé ; & la place n'étant d'elle-même pas bonne, ayant beaucoup d'incommodités qui empêchoient la fortification ; ledit ſieur de Guiſe donc mit cette entrepriſe en avant, la fait entendre au Roi, ſuppliant Sa Majeſté n'en communiquer à nul autre, & la ſupplia lui permettre de tenter cette entrepriſe, ce que le Roi trouva bon.

1558. Ledit ſieur de Guiſe, donc accompagné de tous les Princes & Nobleſſe de France qui réſtoient de la bataille avec quelques troupes ralliées fraîches & de bons hommes tant Capitaines que Soldats, font ſemblant de raſſembler l'armée, plutoſt pour entreprendre ſur la coſte de Champagne ou ailleurs, & tout à un coup tourne vers Calais, ce que les ennemis n'euſſent jamais penſé, tenant cette place imprénable, & prêt d'être ſecourue par la mer ; toutefois la diligence dudit ſieur de Guiſe fut telle que marchant (le premier jour de janvier 1558) droit au

dont le plan avoit été conçu par Senarpont. Il ajoute que le Prince Lorrain, qui doutoit du ſuccès, partit en déclarant qu'il ne vouloit point être reſponſable de l'événement.

pont de *Nieullé* qui eſt frontiere du pays 1558.
d'Oye, & le paſſage de la riviere pour venir à *Calais*, la place fut priſe & forcée avec peu de réſiſtance, le Capitaine *Gourdan* eut la jambe emportée d'un coup de canon. Ce paſſage pris, l'armée marche droit aux *Dunes* le long de la mer, où elle ſe logea; le lendemain force le *Risban*, qui eſt la fortereſſe du Havre de Calais; cela fait entre ledit Risban & le château dans la mer, même furent mis douze canons, qui battoient ledit château, lorſque la mer étoit baſſe, & quand elle étoit en pleine marée, il falloit quitter & abandonner l'artillerie, & les gabions qui étoient ſi bien liez & attachez & retenus d'ancres & de pieux que la mer ne les ébranloit nullement; & lorſque la mer étoit retirée l'on retournoit à la batterie: mais cela ne dura guères; car y ayant quelques petites breches audit château, ladite breche fut reconnue, & bien que non jugée raiſonnable, la hardieſſe françoiſe pour le deſir que chacun tant les grands que les petits avoient d'effectuer quelque coup notable, jugerent y devoir donner, & que, ſi l'on attendoit au lendemain, ladite breche ſeroit renforcée & miſe en état plus forte que devant. Tous les Capitaines ſupplierent M. de

1558. Guiſe de les y laiſſer donner. Ledit ſieur jugeant quelque apparence à leur dire, ſe fiant auſſi à la grace de Dieu & en ſa bonne fortune, conſent & donne charge à M. d'Aumalle ſon frere d'y conduire ſes troupes, qui étoient d'environ trois mille Soldats, mais des bons & choiſis, & grande quantité de Nobleſſe, qui ſe mit parmi eux. Ledit ſieur de Guiſe donna charge à M. d'Aumalle ſon frere, qu'ayant gagné ladite breche, s'il la trouvoit trop difficile, il s'y logeat ſeulement & empêchât que les ennemis ne *remparaſſent*; mais le tout ſuccéda ſi heureuſement, qu'après peu de danger, & moins de réſiſtance, ladite brèche fut forcée; & toute cette troupe ſe rendit maître & logea dans le château, qui eſt le lieu où eſt maintenant la citadelle.

Le Milord (Wentworth), qui commandoit dans ladite ville de Calais, ſachant la perte du château par le bruit qu'il entendit, & le témoignagne de ceux qui s'étoient ſauvés dans ladite ville, ſe réſolut la nuit, comme homme déſeſpéré, & qui ſe voyoit ainſi quaſi perdu, de faire à la faveur de la nuit une batterie de ſix canons à la porte qui entre de la ville audit château, le foſſé n'en étant guères bon, & auſſi que du ſecours de l'armée

l'armée il ne falloit point que ceux du châ- 1558.
teau en eſpéraſſent qu'après que la mer ſe ſeroit retirée ; ledit Milord fit donc ſa batterie forte & furieuſe, perçoit de chacun coup la muraille non remparée de ce côté-là, & fit tous efforts de tirer à force ceux qui étoient dedans ; mais étant une troupe auſſi mal aiſée à forcer comme de l'étonner, & laquelle en pleine campagne eut combattu deux fois autant d'hommes comme ils étoient, de façon que ce pauvre Milord, voyant cette brave réſiſtance, eut recours à demander s'il devoit eſpérer une compoſition qui luy fut accordée telle qu'il s'eſt vu ; & la ville, deux cens ans après ſa perte, retourna Françoiſe par l'aſtuce, diligence & bonne conduite du Duc de Guiſe (a), qui fit cette généreuſe exécution en huit jours.

Ce bel exploit exécuté remit toute la France en bon eſpoir : le Roi même en fut extrêmement réjoui, en rendit graces à Dieu, tant en particulier qu'en proceſſions & actions de graces publiques. Son Lieutenant le Duc

(a) On a vu dans le dixième Livre des Mémoires de Rabutin les détails de ce ſiége très-bien circonſtanciés. L'accord qui exiſte entr'eux & le récit du ſieur de la Chaſtre en prouve la vérité.

1558. de Guiſe ne voulant pas demeurer en ſi beau chemin (6), penſe & repenſe de faire encore quelque coup mémorable ; & d'une extrémité à l'autre conduit, ſon armée à *Thionville*, place que l'on tient comme imprenable, à cinq ou ſix lieues de *Mets*, qui incommodoit fort ladite ville de *Mets*, & la tenoit ſujette. Ayant donc planté le ſiege devant Thionville, il ſe trouva pluſieurs difficultez à cauſe d'une riviere qui bat les rives des courtines de ladite ville d'un côté ; & néanmoins la priſe d'une tour, qui fut emportée en plein jour, ſans la perte de pluſieurs bons Capitaines & Soldats, & la mort du Maréchal *Stroſſe*, parlant dans les tranchées audit ſieur de Guiſe qui lui tenoit lors la main ſur l'épaule (7) ; qui fut dommage & perte pour le ſervice du Roy, car il étoit bon Capitaine & vaillant de ſa perſonne.

Cette tour donc priſe & forcée, nonobſtant toutes les difficultez, qui s'y trouverent, les ennemis voyant qu'elle commandoit fort à la courtine & de près, & qu'il ſe préparoit une brèche, qui étoit fort en vue de ladite tour, commencerent à perdre courage, & demanderent appointement, ce qui leur fut accordé, & ſe rendirent, laiſſant

la place entre les mains du Lieutenant du Roy. 1553.

Ces deux exploits faits ſur une armée & Prince victorieux d'une bataille où toutes les forces, qu'avoit le Roy, avoient été perdues & diſſipées tant par la mort de la plupart de l'Infanterie, que de la Nobleſſe & des Chefs étant morts ou retenus priſonniers.

En ce même temps, un peu auparavant le Maréchal de *Termes*, de tout tems eſtimé fort ſage & prudent, bien aviſé & expérimenté au fait de la guerre, à qui l'on avoit donné une petite armée à commander pour aſſeurer le pays conquis ès-environs de Calais, que l'on repeuploit, & r'habilloit-on les brèches de la ville, la fortifiant au mieux que l'on pouvoit; s'avança juſqu'à *Dunkerque*, qu'il prit, força & ſaccagea la ville, puis fit ſa retraite, ou la penſoit faire à Calais, ſentant le Comte *d'Aiguemont* s'approcher avec beaucoup plus de forces qu'il n'en avoit; mais à cauſe de la mer qui remplit de douze en douze heures le canal, qui eſt entre ledit *Dunkerque* & *Calais*, ſes troupes ayant commencé de s'acheminer (a), les uns paſſerent de bonne heure ledit canal, & ſe ſauvant;

(a) Ce récit eſt conforme à celui des écrits du tems, & appuye l'obſervation n° 4 ſur le onzième Livre

1558. les autres ne le pouvant, les autres combattant mal par néceſſité, furent défaits, l'Infanterie taillée en pieces, & la cavalerie, les uns pris, & les autres morts ſur la place ; & ledit Maréchal même fut pris. Il pouvoit avoir en ſon armée cinq à ſix mille hommes de pied, & huit cent chevaux de la Gendarmerie du Roy : la plupart furent tuez ou dévaliſez, comme l'Infanterie preſque toute.

L'hiver ſurvenant, il fallut retirer les armées tant de part que d'autres aux garniſons ; le Roy d'Eſpagne à *Bruxelles*, le Roy à Paris, & de l'un à l'autre on commença à traiter d'une paix (a) générale, laquelle enfin ſe conclut par les noces du Roy, Madame Eliſabeth, & de Madame Marguerite, ſœur de Sa Majeſté avec le Duc de Savoye, avec la reddition de M. le Conneſtable & autres priſonniers payant leur rançon ; & lors ne fut plus qu'allées & venues de tous les Princes François & Grands de ce Royaume, & de toute la jeuneſſe de la Cour à aller voir le Roy d'Eſpagne à Bruxelles, où chacun étoit reçu,

des Mémoires de Rabutin, Tome XXXIX de la Collection, p. 144. & ſuiv.

(a) Par rapport à cette paix générale, voyez particuliérement les Mémoires de Boivin du Villars, Tome XXXVI de la Collection, p. 428 & ſuiv.

bien traité & feſtoyé, comme auſſi étoient 1559.
ceux de ce côté-là qui venoient à Paris, où enfin les noces promiſes ſe paracheverent, où arriva (a) le malheureux coup pour la France de la mort du Roy, plus doux, affable & gracieux qu'elle ait jamais eu, & qui a cauſé tous les malheurs que nous avons depuis veu en France par les guerres civiles qui y ſont arrivées.

J'apporteray ici, par parentheſe, un acte qui arriva à un des freres du ſieur de *la Bourdaiſiere*, lors maître de la garderobe du Roi, qui ſe nommoit le ſieur de *Vouillon*, lequel avoit été pris à St-Quentin, & commandoit une compagnie de gens de pied François. La faveur de ſon frere le faiſoit eſtimer plus grand Seigneur qu'il n'étoit, & luy demandoit-on une groſſe rançon; luy s'excuſoit, & diſoit *qu'il étoit cadet, & ne pouvoit tout payer*: enfin il promit de ſa rançon juſques à deux mille eſcus, avec une clauſe que, *s'il ne pouvoit trouver parmi tous ſes moyens & amis moyen de fournir ladite ſomme, il ſe viendroit rendre priſonnier entre les mains de*

(a) Le dernier jour de Juin 1559, Henri II, comme on le ſait, fut bleſſé mortellement à l'œil d'un coup de lance. (Mémoires de Vieilleville, Tome XXXI de la Collection, p. 253 & ſuiv.; 419 & ſuiv.

1555. *M. de Savoye* ; lequel à ces conditions luy donna congé ſur ſa foy à tel terme qu'il luy plut limiter de ſe repréſenter : ledit ſieur de *Vouillon* vint à Paris, parla à ſes amis, pour ne faillir au tems qui luy étoit ordonné, prend des chevaux de poſte, & fit telle diligence, meſurant le temps à ſon deſſein, qu'il arriva à *Bruxelles*, ainſi comme le Duc traitoit & feſtoyoit à dîner une troupe de Seigneurs François qui s'y étoient acheminés. Vous pouvez penſer que lors ledit ſieur de *Savoye*, la paix étant réſolue, ſon mariage arrêté, ne penſoit qu'à l'avenement d'iceluy & à ſon rétabliſſement dans ſes pays, ſe ſouciant peu de ce qui étoit convenu entre luy & ledit ſieur de *Vouillon*, qui ſe préſente à luy comme il étoit à table : il fut bénignement reçu, & ayant fait entendre audit Duc qu'il n'avoit pu trouver pour le rachat de ſa liberté les deux mille eſcus par luy promis, & pour ne manquer à ſa foy, il s'étoit venu remettre entre ſes mains, pour recevoir de luy ce qui luy plairoit ordonner, en s'acquittant de ſa foy promiſe : ledit Duc répondit *qu'après dîner il en ordonneroit* : ſans plus en parler, s'amuſer à boire d'autant à la compagnie & faire bonne chere : cependant le ſieur de *Vouillon*, qui avoit autre deſſein, & qui

penſoit s'être honnêtement acquitté de ſa foy, 1559.
ſe démêle de la preſſe, & ſortant trouva ſes chevaux de poſte à la porte ; comme ſes gens étoient bien inſtruits, monte deſſus & s'en recourt à Paris, & prétend s'être bien acquitté de ſa foy, être quitte de ſa rançon. L'affaire eſt miſe en dèlibération devant les Capitaines tant François qu'Eſpagnols à ce appellés, par leſquels cette ſubtilité fut approuvée & jugée, que tout priſonnier gardé, comme l'avoit toujours été ledit de *Vouillon*, juſqu'à ce qu'il eut la licence de Monſieur de *Savoye*, comme dit eſt ſur ſa foy de ſe repréſenter comme il fit dextrement, il fut tenu quitte de ſa rançon, que M. de Savoye paya à ſon maître, pour ce qu'il fut dit que le ſieur de *Vouillon* s'étant acquitté de ſa foy, & repréſenté devant luy en état de ſubir la priſon ou garde, il n'avoit fait que ce que chacun peut faire de rechercher ſa liberté. *Ceci pourra ſervir à la poſtérité.*

Fin des Mémoires de M. de la Chaſtre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE MONSIEUR
DE LA CHASTRE.

(1) En parlant de Roch-Chasteignier, Seigneur de la Rochepoſay, connu ſous le nom du Seigneur de Touffou, nous avions promis (a) de lui conſacrer un article plus étendu : les faits qu'on va rapporter, nous ont paru propres à intéreſſer la curioſité du Lecteur. Le brave la Rochepoſay, après s'être diſtingué dans cette expédition du Duc de Guiſe en Italie, avoit été chargé avec Marſilly-Cypierre de défendre Aſcoli contre l'armée du Duc d'Albe, qui ſuivoit celle des François. Les Eſpagnols ayant voulu reconnoître cette place le 9 Juillet 1557, il en réſulta une eſcarmouche très-vive. La Rochepoſay (b) eut le malheur d'y être pris les armes

(a) Mémoires de Boivin du Villars, Tome XXXIV de la Collection, p. 398 & 399.

(b) Roch Chaſteignier de la Rochepoſay (dit M. de Thou, Liv. XVIII) fit en cette journée tout ce que pour faire un grand Capitaine.

à la main, & couvert de bleſſures. Il éprouva dans cette circonſtance qu'une grande (a) réputation eſt ſouvent dangereuſe. Le Duc d'Albe le fit conduire au château de *Laquilla*. Le Duc de Guiſe qui l'eſtimoit, n'épargna (b) rien pour obtenir ſa liberté. Le Pape & ſes neveux la ſollicitèrent vainement. *Les Eſpagnols* (lit-on dans les lettres que la Rochepoſay écrivoit à ſon père) *le tenoient auſſi haut, comme ſi c'euſt eſté un Prince de France.* Le Duc de Guiſe renouvella ſes inſtances,

(a) Il s'étoit ſignalé au ſiége de la Mirandole. Il y reçut pluſieurs bleſſures, & entre autres une mouſquetade à la jambe, dont il reſta boiteux, comme l'étoit ſon père. A ſon retour Henri II le nomma *Écuyer de ſon écurie*. Ses exploits & ſa bonne conduite lui valurent, tout jeune qu'il étoit, une compagnie de chevaux légers, & l'office de Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.

(b) Dans la nouvelle généalogie de la maiſon de Chaſteigner, ou Chaſteignier, imprimée à Paris chez Lottin, il s'eſt gliſſé (p. 67) une faute eſſentielle à corriger. On y lit « que le Duc de Guiſe promit par une » lettre du 11 Mars 1557 d'employer ſon crédit pour » ſa délivrance ». Mais à cette époque la Rochepoſay n'étoit point pris, puiſque l'événement n'arriva que le 9 Juillet de cette année. Le rédacteur de cet ouvrage n'a pas fait attention à la différence de l'*ancien & du nouveau ſtyle* en fait de dates.

& chargea ſon frère, le Cardinal de Lorraine, de les appuyer auprès de la Cour d'Eſpagne. Ces grandes recommandations ne produiſirent aucun effet. La paix même ne briſa point les fers de la Rochepoſay. Le Capitaine Eſpagnol (Franciſque d'Yvarre) qui l'avoit acheté 500 écus, le conduiſit au château de Naples, & de-là à celui de Milan. En fixant ſa rançon à 21 mille écus (a), c'étoit le condamner à une priſon perpétuelle. La Rochepoſay, pendant ſa captivité, chercha à ſe diſtraire (b) en converſant avec les muſes. Ce commerce, quelque doux qu'il ſoit, ne conſole qu'imparfaitement de la perte de la liberté. La Rochepoſay le ſentit; & il fut aſſez heureux pour s'évader (c), ayant langui de cette manière plus de trois ans. Le récit de ſon évaſion, rédigé par un contemporain, eſt inſéré en forme d'extrait dans la généalogie hiſtorique de la maiſon

(a) C'eſt-à-dire, quinze mille écus pour ſa rançon perſonnelle, & quatre mille écus pour les frais de garde. On voit que cette ſomme étoit exorbitante pour le tems, puiſque celle du Connétable, contre laquelle on ſe récria, ne paſſoit pas cinquante mille écus.

(b) On a imprimé ſes productions en vers françois & eſpagnols.

(c) Il ſe ſauva vers le mois de Novembre 1559.

de Chaſteigner, publiée en 1779 ſur le travail d'André Duchene. Mais l'original (a) que Duchene nous a conſervé eſt une pièce du tems qui appartient à notre travail. Auſſi nous n'héſitons pas à en faire uſage : la voici :

« La façon comment le Capitaine la » Roche de Pouzay s'eſt ſauvé de la *ro-* » *quette* (b) du chaſteau de Milan, là où il » eſtoit priſonnier, bien reſſerré en une » chambre haute & garderobe obſcure & » bien grillée : là on le mettoit, ſa chaire » & du bois pour le chauffer, ſans y avoir » autre eſpace pour prendre l'air; & voyant » la rigueur que luy tenoit Franciſque d'Y- » varre, qui l'avoit achepté cinq cens eſcus, » & le vouloit contraindre de ſe mettre à » rançon à quinze mil, pour le laiſſer » mourir en ladite priſon, ledit de la Roche » de Pouzay fiſt entrepriſe de vouloir ſe » ſauver & délivrer de ladite priſon; & meſ- » mement depuis le tems que le Duc de » Seſſa, Lieutenant du Roy d'Eſpagne à » Milan, refuſa de faire le jugement en » modération raiſonnable de la rançon dudit

(a) Hiſtoire généalogique de la maiſon de Chaſteignier, par André Duchêne, p. 280 & ſuiv.

(b) *Roquette* eſt l'équivalent de citadelle.

» Capitaine, comme le Roi d'Eſpagne ſon
» Prince, luy avoit mandé de le faire ; de
» quoy ledit Duc s'eſt voulu excuſer, &
» renvoyer à faire ladite modération au juge-
» ment dudit Roi d'Eſpagne, après avoir
» tenu trois mois (ſix jours moins) l'un
» des freres dudit Capitaine à Milan, avant
» que le vouloir expédier & faire ledit refus ;
» quoy voyant le Capitaine, fort ennuyé de
» ladite longueur, & de la cruelle rigueur
» que luy tenoit ledit d'Yvarre, ne le vou-
» lant envoyer, ou mettre en liberté, s'il
» ne luy payoit ladite ſomme ; ſur ce, ledit
» Capitaine entreprit de trouver moyens de
» ſe ſauver & mettre hors ladite priſon ; &
» appercevant en ladite garderobe une porte
» vieille qui avoit été maçonnée (longtems a)
» de briques à mortier de chaux & ſable,
» avec un couteau, de quoy il ſe ſervoit
» à table, commença à déſjoindre douce-
» ment aucunes deſdites briques, & par
» eſpace de tems en tira & arracha quelque
» nombre, juſques à y faire un pertuis ſuf-
» fiſant pour y paſſer ; & après avoir fait
» le pertuis en ladite muraille eſpeſſe de
» trois ou quatre pieds, il trouva une porte
» de bois, eſpeſſe de deux limandes, dont
» il fut en grande peine ; & remit ces bri-

» ques l'une après l'autre, ſans mortier &
» quelques fagots au devant, de crainte
» d'eſtre découvert, & que l'on ne cogneuſt
» ſon entrepriſe; & après trouva moyen de
» faire achepter en la ville par ſon ſervi-
» teur un *viberquin*, ou *petit terriere* que
» ſon ſerviteur luy apporta parmi des fagots
» qu'il achepta pour ſondit maiſtre; & peu
» de tems après ſe miſt à oſter & remuer
» les briques doucement, qui n'eſtoient
» remiſes qu'à pierre ſeche; & quand elles
» furent oſtées, ledit Capitaine ſe miſt à
» beſogner de ſon *viberquin* en ladite porte
» de bois, pour y faire un paſſage, & y fit
» tant de pertuis l'un près de l'autre, qu'ai-
» ſément rompit & fit ouverture en ladite
» porte ſuffiſante pour y paſſer. Or ce paſ-
» ſage deſcendoit à une petite & vieille
» *vis* (a) obſcure par laquelle on alloit &
» deſcendoit anciennement de la garderobe
» en une chambre baſſe là où logeoient les
» lavandieres de ladite roquette, & une
» cave où l'on mettoit le charbon & le bois
» deſdites lavandieres, que l'on y apportoit
» & amenoit par charrois & bouviers (b)

(a) *Vis* ſignifie ici *deſcente*, ſentier: cette expreſſion vient du mot latin *via*.

(b) Conducteurs des bœufs qui trainoient les charriots.

» une fois la ſepmaine en quinze jours avec
» autres munitions pour les ſoldats de ladite
» roquette ; parquoy fallut que le Capitaine
» attendiſt à venir leſdits charretiers & bou-
» viers. Cependant il fit achepter une vieille
» robe de *toele* & des chauſſes à la *malline*
» de menue *toele*, de vieux ſouliers & un
» chapeau de paille ſemblable à peu-près
» à ceux deſdits bouviers, qu'il fit apporter
» par ſondit homme & par un Pelletier
» François demeurant à Milan, lequel luy
» apporta leſdites chauſſes avec des fourrures
» qu'il faignoit vouloir achepter pour un
» collet & robe de nuit. Il fit auſſi apporter
» un peu de peinture noire, pour luy peindre
» la barbe & le poil.

« Le jour que les charretiers & bouviers
» vinrent apporter la munition de bois &
» charbon, le Capitaine s'habilla deſdits
» accouſtremens, avec des bottes qu'il mit
» en ſes jambes deſſous leſdites chauſſes,
» & ſe noircit la barbe & le poil : peu de
» tems après il alla paſſer par le pertuis
» qu'il avoit fait à la porte, & deſcendit
» par le petit dégré obſcur en la cave où
» ſe mettoit le bois & le charbon : il priſt
» un ſac, ou deux, vuides, & s'en alla
» ſortir avec les bouviers en la cour de

» ladite roquette : il paſſa par la grande » porte d'icelle avec les autres devant les » ſoldats qui faiſoient la garde, leſquels ne » cogneurent point ledit Capitaine : après » il paſſa par la grande cour du chaſteau » avec les bouviers devant trois autres » corps de garde, & il alla ſortir avec leſ- » dits bouviers par la porte du chaſteau, » ſans eſtre recogneu. Arrivé au bout de la » grande place, il vit ſon ſerviteur & le » Pelletier parlant enſemble, qui ſe ſépa- » rerent quand ils le virent venir, en allant » par la rue l'un après l'autre juſques à la » maiſon dudit Pelletier. Là le Capitaine » les ſuivit; & croyoit trouver quelques » chevaux de loüage, comme le Pelletier » avoit promis : mais celuy à qui eſtoient les » dits chevaux, n'y eſtoit pas ; & ſa femme » ne les vouluſt bailler au Pelletier qui s'en » retourna le dire au Capitaine, lequel fut » bien ébahi, & délibéra toutes fois de s'en » aller à pied avec le Pelletier le plus loin » qu'il pourroit.

» Ils allerent juſques en un village à deux » ou trois milles de là où le Pelletier avoit co- » gnoiſſance & amitié : là le Capitaine ſe re- » poſa ; & le Pelletier retourna vers celuy » qui avoit les chevaux de louage, qu'il

» trouva façon d'avoir, en baillant caution
» d'une de ſes voiſines qui en répondit pour
» luy ; & ſur ce mena lesdits chevaux juſques
» à ſon logis, & delà s'en alla trouver le Ca-
» pitaine audit village, où il l'avoit laiſſé. Le
» Capitaine avoit envoyé ſon homme, pour ſe
» ſauver, en l'attendant à Thurin, ou autre
» ville Françoiſe du Piedmont. Quand leſdits
» chevaux furent venus, qui eſtoit preſque
» nuit, le Capitaine & le Pelletier s'en alle-
» rent vers Caſſan (a) paſſer la riviere d'Adde,
» pour delà aller à Bergame, là où ils furent
» autour de huit ou neuf heures du matin :
» de bonne fortune le Capitaine y trouva un
» Capitaine Venitien, qui avoit été homme
» d'armes de la compagnie de M. de Ne-
» mours, qui le recogneut, & luy fit fort
» grand' chere, diſnant avec luy, & luy fit
» offre d'habillements pour le ſecourir & me-
» ner juſques à Ferrare, là où ledit Capitaine
» la Roche (b) vouluſt aller : iceluy demeura
» trois ou quatre jours à Bergame, là où il
» fit faire des habillemens, parcequ'il n'avoit

(a) Caſſano, petite ville ſur l'Adda.

(b) Cette abbréviation du nom de la Rochepoſay eſt commune dans les écrits du tems. On a vu dans du Bellay qu'en parlant de la Roche-du-Maine, il l'appelle ſimplement la *Roche*.

» que.

» que les ſiens de *Toele* qu'il avoit apportez
» de priſon. Il achepta des chevaux, & prit
» deux ſerviteurs que ledit Capitaine Venitien
» luy addreſſa; & aprés s'en partit, pour al-
» ler delà à Breſſe & à Ferrare: le Pelletier
» s'en vouloit retourner à Milan rendre les
» chevaux qu'il avoit louez, cequ'il fit, pen-
» ſant qu'il ne fuſt point de bruit de luy qu'il
» fuſt allé avec ledit Capitaine: quand il fut
» audit Milan rendre les chevaux, l'on luy
» dit qu'il s'oſtaſt, & ſe ſauvaſt le pluſtoſt
» qu'il pourroit; car le Duc de Seſſe, & d'Y-
» varre avoient fait mettre aux champs plus
» de huit cens chevaux, pour reprendre le
» Capitaine de la Roche de Pouzay, & luy,
» que l'on y faiſoit grande diligence, qu'on
» avoit trouvé & pris ſon ſerviteur, amené
» priſonnier à Milan, & baillé desjà deux eſ-
» trapades (a) de cordes. Avait-on pris pri-
ſonniers tous les quatre corps de garde dudit
chaſteau, & pluſieurs François artiſans &
marchands qui demeuroient audit Milan, &
& ne ſçavoient rien dudit affaire. Parquoy le
dit Pelletier partit de nuit de Milan, pour s'en
aller ſauver à Thurin, & venir retrouver en
France le Capitaine la Roche, ainſi qu'il a

(a) C'étoit un châtiment militaire qu'à cette époque on infligeoit aux traitres & aux eſpions.

dit à l'un de ſes ſerviteurs qui l'a veu à Thurin depuis ladite fortune advenue : ainſi donc le Seigneur de *Touffou* s'évada par Bergame & Breſſe juſques à Ferrare, pour delà revenir en France par la voye des Griſons.

Ce jeune Seigneur agé de 35 ans fut tué d'une mouſquetade en 1562 au ſiege de Bourges. Ronſard, qui l'aimoit, compoſa à ſa louange un poëme en forme d'épitaphe. Nous en avons détaché la ſtrophe ſuivante, qui nous a paru digne d'être conſervée.

Si jamais ame, & belle & généreuſe,
Alla trouver ſous la foreſt *ombreuſe*
Les grands héros, qui encore là bas
Vont exerçant le métier des combats ;
Cette belle ame, ici jadis hôteſſe
D'un ſi beau corps, paroît entre la preſſe
De ces grands *Preux*, & ſe ſied au milieu,
Eſtant aſſiſe entre eux ainſi qu'un Dieu.

(2) Nous joindrons à ce précis des Mémoires de la Chaſtre quelques détails relatifs aux opérations du Duc de Guyſe en Italie. Ils ſont conſignés dans un écrit du tems, dont on doit (a) la publicité à l'Abbé Lenglet.

(a) Cet écrit (nous apprend l'Abbé Lenglet) a été tiré du vol. 1489 de la Bibliothèque de l'Abbaye royale

L'auteur de cet opuſcule, qui a pour titre... *Voyage de M. de Guiſe en Italie*, ... s'exprime ainſi....

» Noſtre armée aprés la (a) priſe de la » ville & Chaſteau de *Valence* ſur le *Po*, paſſa » tout le reſte de ſon droict chemin par le » *Milannois*, Etat de *Plaiſance*, de *Parme* » & autres de la Lombardie juſques aux » terres du Duc de Ferrare, ſans aucune » réſiſtance & avec telle abondance de vivres » & autres choſes commodes à ſon voyage, » que partout où ſe dreſſoit le camp ſembloit » une foire & apport de marchands, en » quoy eſt grandement à louer la bonne » police qui s'y tenoit, de ſorte que rien ne » fut jamais pris ſans payer qu'avec punition » & chaſtiment de celuy qui l'avoit fait. Les » vivres nous furent de quelque peu renché-

de Saint-Germain-des-Prés, parmi les manuſcrits de M. le Chancelier Seguier, fol. 35. Cet Editeur l'a inſéré dans le Tome III de ſon édition de 1744 du Journal de Henri III; & il l'a claſſé au nombre des preuves hiſtoriques de ce Journal, quoiqu'il n'y ait aucun rapport direct.

(a) Dans l'obſervation, n° 10, ſur le huitième Livre de Rabutin, on a vu que la priſe de Valence doit ſe dater du mois de Février 1558, quoique M. de Thou la place au 20 Janvier.

» ris ſur le Ferrarois, tant pour le ſoulage-
» ment que l'on leur vouloit faire en faveur
» de l'alliance avec leur Prince, que pour
» n'eſtre le pays ſi bon.

« Je ne dirai point la rencontre particu-
» liere de Meſſieurs les Ducs de *Ferrare* &
» de *Guiſe*, qui fut à Rhege (a) avec telle
» demonſtration d'allégreſſe & de joye que
» chacun peut penſer. Là auprès fuſt monſ-
» trée toute notre armée tant de gens de pied
» que de cavalerie en un bataillon, comme

(a) Selon M. de Thou (Liv. XVIII) la rencontre des Ducs de Guiſe & de Ferrare ſe fit à *Ponte di Lenza*; & de-là ces deux Princes ſe rendirent à *Reggio*. On a remarqué que le Duc de Guiſe en abordant le Duc de Ferrare, mit pied à terre, & lui préſenta le bâton de commandement. Ce fut à Reggio où l'on délibéra ſur le plan d'opérations qu'on devoit entamer. Le Duc de Ferrare, qui, comme le Maréchal de Briſſac, ſe défioit des promeſſes du Pape & de ſes neveux, vouloit qu'on profitât du moment où le Milanès étoit dégarni pour s'en emparer. Mais un acteur, qu'on n'attendoit pas à Reggio (le Cardinal Caraffe) inſiſta pour qu'on attaquât avant tout le royaume de Naples. Le Duc de Guiſe, qui avoit les mains liées par les pouvoirs dont on l'avoit chargé, & qui d'ailleurs aimoit à ſe repaître de la perſpective brillante avec laquelle Caraffe avoit ſéduit la Cour de France, embraſſa la même opinion; mais il ne tarda pas à s'en repentir.

» pour combattre, audit Duc de *Ferrare*
» avec une ſalve de notre artillerie & har-
» quebuſerie accouſtumée, lequel la trouva
» fort belle, comme à la vérité pour le che-
» min qu'elle avoit paſſé durant le plus mau-
» vais de l'hyver il eſtoit quaſi incroyable
» qu'elle ſe fuſt pû conſerver ſi freſche &
» gaillarde tant d'hommes que de chevaux.
» Delà mondit Seigneur de *Guiſe* s'ache-
» mina devant avec ledit Duc à *Ferrare*,
» & ſe détourna ſeul dudit chemin pour
» paſſer à la *Mirandola*; cependant l'armée
» marchoit tousjours juſques aux portes de
» *Boulogne*, où noſtre dit chef la vint re-
» trouver, & l'ayant fait ſéjourner en ce
» lieu par trois ou quatre jours, tant pour re-
» prendre un petit haleine que pour avoir
» moyen de ſe remettre ſus d'équipage &
» accouſtremens, la fit côtoyer le grand
» chemin juſques à *Arimini*, où il arriva le
» premier avec le Cardinal *Caraffa*, qui l'eſ-
» toit venu trouver audit Boulogne; & dudit
» *Arimini* partirent enſemble en poſte pour
» aller à Rome, & y entrerent le jour de
» *carême prenant*: là furent menées les choſes
» en plus *grande longueur que l'on ne pen-*
» *ſoit*, *pour beaucoup* (a) *de difficultés trop*

(a) La cauſe de ces difficultés (il faut trancher le

» *longues à réciter*, juſques à ce que ayant
» enfin déterminé le voyage au Royaume de
» Naples le lundi de la ſemaine ſainte, mon-
» dit Seigneur de Guiſe, avec titre de Lieu-
» tenant en Italie de ſa *Sainteté* & du Roy
» très-Chrétien, Capitaine général en l'armée
» de la Sainte-Ligue, ſe partit de Rome en
» poſte comme il eſtoit allé, ayant quelques
» jours auparavant mandé à M. d'Aumale ſon
» frere, qui durant cette abſence eſtoit tous-
» jours demeuré aux environs dudit Arimini,
» chef en l'armée, qui la fit cheminer droict
» à la *Marche d'Ancone*; & là mondit Sei-
» gneur le Duc de Guiſe la vint retrouver
» aux environs de *Notre-Dame de Lorette*.
» Il y ſéjourna pour la dévotion de la *Ma-*
» *dona* (a) juſques à la veille de Paſques qu'il
» vint coucher à *Civita-Nova*, dix milles par
» deçà, où il fit ſes paſques, & le lende-
» main à l'entour de *Fermo*, où il ſéjourna
» quaſi le reſte de la ſemaine, attendant que
» noſtre artillerie, venue par mer juſques au
» port dudit Ferrare, ſe remonſtat; cepen-
» dant ſa délibération eſtant d'entrer audit

mot) fut la conduite perfide des Caraffes. Ces faits ont été développés dans les ſeptième & huitième Livres des Mémoires de Boivin du Villars.

(a) La Vierge.

» Royaume par le pays de *Breſſe*, il envoya
» devant, pour reconnoiſtre l'ennemi, tous
» nos chevaux légers avec cent hommes d'ar-
» mes en deux compagnies, & trois enſei-
» gnes Françoiſes tous arquebuſiers, le tout
» conduit par les ſieurs de Tavannes & Cy-
» pierre, auxquels la fortune (a) fut ſi favo-
» rable, qu'à dix mil dedans le pays ils
» prindrent par ſurpriſe & eſcalade une ville
» & chaſteau nommée *Campir*, dont le bu-
» tin (b) a été eſtimé à plus de cent mille
» eſcus. Il eſt vray qu'il n'y avoit dedans que
» ceux de la ville & force payſans d'alentour
» ramaſſez là avec tout leur bien, leſquels
» peu de jours auparavant avoient refuſé
» garniſon de gens de guerre, s'eſtimans aſſez
» forts pour ſe garder d'eux-mêmes, ce qu'il

(a) M. de Thou (Liv. XVIII) attribue la ſurpriſe de Campli à Tiraldo, un des Officiers des troupes Romaines. Il dit que ſon corps, compoſé de quinze cent hommes, étoit accompagné de cinq cent François.

(b) M. de Thou (*ibid.*) convient également du grand butin que l'on fit dans cette ville, & l'évalue, d'après *Alexandre Andrea*, à douze cent mille écus : mais il ſupplée à l'omiſſion de l'anonime françois, en ajoutant que l'armée de la ſainte Ligue mit tout à feu & à ſang, exerça mille violences, & n'épargna pas même les Religieuſes.

» eſt croyable qu'ils euſſent pu faire pour » quelque tems, s'ils euſſent eſté bien unis; » car l'on tient à merveille cette priſe ſans » artillerie pour le nombre d'hommes deſ- » quels il fut rapporté pour trophées deux » enſeignes. Ce commencement a eſté une » curée à nos ſoldats, & donna tel advis & » conſeil à beaucoup d'autres places voiſines, » qu'ils ſont venus de bonne heure à obéiſ- » ſance & fourniture de vivres, dont nous » n'avons eu encore faute, ni les chevaux » de verdure.

» Depuis, tout le reſte de noſtre armée eſt » venue mettre le ſiege à *Civitelle*, trois » mille plus près, & à ſept mille d'*Aſcoli*, » derniere ville du Pape, ou à l'aborder des » premiers en préſence de M. de Guiſe, fut » faite une belle & brave eſcarmouche, ſans » grande perte d'une part ni d'autre. L'aſ- » ſiette de la ville eſt fort bizarre & mal- » aiſée, eſtant ſur le pendant d'une mon- » tagne qu'elle occupe quaſi toute, & à du » coſté d'en haut un précipice de roc ina- » ceſſible; de l'autre la clôture de la mu- » raille eſt ſi avant dans ladite montagne, » que le vallon de dehors eſt fort long; & » faut longuement monter & bien droict » devant que de venir juſques à ladite mu-

» raille, laquelle au demeurant eſt bien rem-
» parée & environnée de cinq ou ſix gros
» boulevarts de terre qui flanquent toute
» cette courtine baſſe, de maniere que les ap-
» proches en ſont fort difficiles, même pour
» tout le pays montueux, & les vallées lon-
» gues du coſté de ladite ville, qui fait que
» l'on ne peut aſſeoir l'artillerie en lieu qui
» l'offence beaucoup, ni l'approcher de plus
» près que tout à la découverte. Outre ce
» ils ont la *Roquette* où tout haut pour une
» derniere retraite, leurs forces ſont de huit
» enſeignes ſoudoyées en deux de la com-
» mune, qui ſe monſtrent bien (a) gens de
» guerre. Ils ont pour chef le Comte de
» *Sainde-Fiore* (b), Chevalier de l'Ordre
» de l'Empereur, homme de grande eſpé-
» rance, parvenu par ſes vertus au degré
» qu'il tient.

(a) Les habitans ſe joignirent à la garniſon : tous, juſqu'aux femmes, voulurent combattre ; &, ſelon M. de Thou, pluſieurs d'entr'elles furent tuées ſur la brêche. Il paroît que les horreurs commiſes par les troupes du Pape & de la France à Campli, occaſionnèrent cette réſiſtance vigoureuſe.

(b) Le Comte de *Santa Fiore*, Charles de Loffredo, & le Marquis de Trevico ſe ſignalèrent en défendant cette place ; & leur exemple animoit les habitans.

» Leur ſiége commença dès le vingt-qua-
» trième d'Avril, & fuſmes renforcez devant
» hier d'onze enſeignes Françoiſes, que le
» ſieur *Givry* (a) a amenées de Rome :
» Dieu veuille que l'iſſue en ſoit à noſtre
» ſouhait !

» *Fait au camp devant Civitelle, le 8 de*
» *May* 1557 ».

Les craintes de l'anonime ſe réalisèrent ; après pluſieurs attaques infructueuſes, le quinze May le Duc de Guiſe fut obligé de lever le ſiége. Il avoit duré vingt-deux jours (ſelon M. de Thou) ; & les curieux ont remarqué que les François y tirèrent huit cent coups de canon. Depuis ce moment le Duc de Guiſe n'éprouva que des diſgraces. Trop foible pour contraindre le Duc d'Albe à engager une action déciſive, & n'étant point ſecondé par les neveux du Pape, qui trompoient la France, il ſe vit réduit à ſe tenir ſur la défenſive. Le Duc d'Albe profita de ſa ſupériorité, & enleva pluſieurs places qui appartenoient au Pape. Les troupes mêmes du Pontiſe reçurent un échec. Rome enfin trembla à l'approche de l'armée Eſpagnole, quoique le Duc de Guiſe ſe fut replié vers

(a) François Saladin d'Anglure, Vicomte d'Eſtanges, ſieur de Givry.

cette ville pour la protéger. Mais il eſt inutile de répéter ce qu'on a lu dans les mémoires qui ont précédé ceux-ci. En conſéquence on renvoye le lecteur aux obſervations ſur le VIIIe Livre de Boivin du Villars, & à celles qui accompagnent le IXe Livre de Rabutin. Ceux qui déſirent un précis bien fait de la poſition, où fut alors le Duc de Guiſe, le trouveront dans l'Hiſtoire de Toſcane en Italien, par Riguccio Galluzzi, & au défaut de l'original dans la traduction françoiſe de cet excellent Ouvrage publié à Paris en 1782 (a).

(3) Le Préſident Couſtureau (dans ſa vie de Louis de Bourbon, Duc de Montpenſier, page 5) prétend *avoir oui dire pluſieurs fois*, à ce Prince, « que ſi M. le Conneſtable l'euſt » cru lors de ſa retraite, le déſaſtre de » la bataille St-Laurent ne fuſt pas advenu » comme il fit; car ſon advis eſtoit qu'on ſe » retiraſt en la même ordonnance de com- » battre qu'on y eſtoit allé. Mais l'armée re- » venant en déſordre, il fut aiſé au Comte » d'Aiguemont, qui la ſuivoit, de la char- » ger & la défaire. Toutefois mondit Sei- » gneur (ajoute le Préſident), ne laiſſa de » combattre avec ſa compagnie, & celle de

(a) Elle ſe trouve à Paris chez Cuchet, Libraire, rue & Hôtel Serpente.

» feu Mgr. le Prince de la *Roche-ſur-Yon* » ſon frere, qui eſtoient chacune de cin- » quante hommes d'armes ; & ayant eſté » abbatu de cheval, & remonté, il fut prins » priſonnier. Auſſi le Roy dit pluſieurs fois » que, *ſi chacun euſt auſſi bien fait ſon de-* » *voir, comme ledit Seigneur, qu'il n'euſt* » *pas ainſi perdu cette bataille.* De ſa com- » pagnie & de celle de ſon frere, ne reſta » que dix-neuf hommes, tout le reſte eſtant » mort, ou prins priſonnier par les ennemis, » entre les mains deſquels ledit Seigneur » demeura unze mois priſonnier, au bout » deſquels il fut délivré moyennant ſoixante- » dix mille écus qu'il paya tant pour ſa ran- » çon que pour les frais de ſa priſon.

(4) Les Contemporains ne parlent point de cette miſſion de Catherine de Médicis à Paris. Nous préſumons que l'auteur des Mémoires a confondu ici les dates, & qu'il s'agit du fait raconté par lui-même un peu plus loin, c'eſt-à-dire de l'aſſemblée (a) tenue

(a) Le récit du Préſident la Place (dans ſes Commentaires de l'eſtat de la religion & de la république, fol. 5) nous ſemble éclaircir cette particularité. « In- » continent après la défaite de S. Quentin (dit-il) la » Royne vinſt de Compiegne, où eſtoit le Roy, la

par la Reine à l'hôtel de ville de Paris, deux jours après la bataille de St-Quentin. Catherine obtint dans cette assemblée les secours pécuniaires qu'elle demandoit. Aussi Henri II s'en applaudissoit-il avec raison dans la lettre qu'il écrivoit au Duc de Guise, pour hâter son retour en France. « Il est nécessaire (a) » (mandoit-il au Prince Lorrain) de donner » promptement ordre pour le peu de temps » que l'on a encore à faire la guerre, se » pouvant bien asseurer que je n'y perds » une seule heure de tems, avec tout le soin » & diligence à moy possibles, ensorte qu'il » n'en adviendra autre inconvénient que ce- » luy qui est advenu, *si Dieu plaist*. Ne vou- » lant pour cela, quant à ce qui concerne » les affaires de deçà, aucunement importu- » ner (b) un seul de mes amis, d'autant

» premiere à Paris, & fust à l'hostel de ville, où elle » mesme demanda, & obtint un octroy de trois cent » mille livres ».

(a) Lettres & Mémoires d'Estat de Ribier, Tome II, p. 701.

(b) Nous observerons que cette phrase du Monarque est démentie par les faits. Mathieu (dans son histoire du règne de Henri II, Liv. II, p. 172) en fournit les preuves. On y lit « que ce Prince, qui avoit en horreur » d'employer les forces infidèles à la destruction d'un

» que *j'ay un ſi bon & affectionné peuple, qu'il* » *m'offre & veut donner tout ce qu'il a en ce* » *monde avec ſa propre vie, s'il eſt beſoin de* » *l'employer ;* & déjà ceux de cette ville de » Paris, pour commencer, m'ont fait un » notable ayde & ſecours, outre ce qu'ils » veulent faire davantage ; & ſont la plupart » des autres villes principales de ce Royaume » en meſme volonté & affection, avec tous » ceux des *Eſtats* qui ne demandent, ſinon » de ſçavoir mon vouloir & intention, pour » m'obéyr & ſatisfaire.

» royaume chreſtien, après avoir perdu la bataille de » S. Quentin, creuſt qu'il luy eſtoit permis de meſler » le ciel & la terre contre ſon ennemy, & faire fleſ- » ches de toutes ſortes de bois pour ſe défendre ». En conſéquence, ajoute l'Hiſtorien, il commanda à la Vigne, ſon Ambaſſadeur, *de requérir le grand Seigneur de trois points.* Il lui demanda une diverſion par mer & par terre, *& en outre de l'ayder d'une notable ſomme de ſon tréſor.* Mathieu, qui cite les dépêches de l'Ambaſſadeur françois, nous apprend que par rapport au dernier article Henri eſſuya un refus. « Sa hauteſſe (lit-on dans ſes dépêches) » ne vous peut accommoder des » deux millions d'or que je luy avois demandés, ny » d'aucune autre moindre ſomme, pource que juſques » icy telle ouverture ne leur a jamais été faite : car il » leur eſt défendu par leur religion de preſter argent » aux Chreſtiens ennemis de leur loy ; & il n'en faut » plus parler ».

(5) Le pouvoir donné au Duc de Guiſe par Henri II, en date du 5 Octobre 1557, à St. Germain-en-Laye, eſt une de ces pièces qui tiennent à notre droit public (a) ; & nous croyons devoir en conſerver la ſubſtance.

« Chacun ſçait (y déclare le monarque » avec quelle force le Roy d'Eſpagne noſtre » ennemy & adverſaire eſt entré en notre » Royaume, les infortunes & déſaſtres qui » nous ſont ſuccédés à la route de noſtre » armée, où ſont morts avec noſtre très- » grand regret, ennuy & deſplaiſir aucuns » Princes, Seigneurs, Capitaines, Gentils- » hommes, & les autres faits priſonniers, « entre leſquels eſt noſtre très-cher & amé » couſin le Duc de Montmorency, Conneſ- » table de France, eſtant meſmes à cauſe de » ſon eſtat (b) & office noſtre Lieutenant

(a) Tous nos Hiſtoriens repétent les uns après les autres, que Henri nomma le Duc de Guiſe Lieutenant-Général du royaume ; mais cette aſſertion vague ne donne point une idée nette du pouvoir énorme qui à cette époque fut conféré au Prince Lorrain ; & pour le concevoir il faut avoir ſous les yeux les principales diſpoſitions de cet acte, qui à peu de choſe près remettoit entre les mains du Duc de Guiſe l'exercice des droits Régaliens les plus importants.

(b) D'après ces expreſſions, il ſembleroit que cette

» général repréſentant noſtre perſonne par-
» tout noſtre Royaume, & ſur lequel nous
» nous ſommes tousjours entierement re-
» poſés du principal maniment de tous nos
» plus grands crédits & principaux affaires.....
» Mais pour ce qu'un tel & ſi peſant faix
» mérite bien qu'en l'abſence dudit Conneſ-
» table nous appellions, pour nous ſoula-
» ger un perſonnage d'authorité. . . . A ces
» cauſes cognoiſſant toutes ces choſes, ver-
» tueuſes & louables qualitez, eſtre en la
» perſonne de noſtre très-cher & amé couſin
» François de Lorraine, Duc de Guiſe, Pair
» & grand Chambellan de France, ... le
» faiſons, ordonnons & inſtituons par ces
» préſentes noſtre Lieutenant général, re-
» préſentant noſtre perſonne en, & par-tout
» noſtre Royaume . . . ſi aucun, de quelque

plénitude d'autorité fût eſſentiellement attachée à l'office de Connétable; & voilà un de ces faits que l'hiſtoire n'a point remarqué. On ne voit pas même que le Connétable, quelque grand que fût ſon crédit, ait jamais prétendu s'arroger une extenſion de pouvoir auſſi illimitée. D'un autre côté comment ſuppoſera t on que dans un acte public fait pour être ſoumis à la vérification des Cours ſouveraines, on eût oſé harſarder des aſſertions de ce genre, ſi elles avoient été fauſſes? Les ennemis du Duc de Guiſe ne le lui auroient-ils pas reproché?

» qualité

» qualité & condition qu'il ſoit, préſume d'en-
» freindre & contrevenir à ces commande-
» mens, decrets & ordonnances en ce qui
» concernera noſtredit ſervice & le fait de
» ſa charge, nous voulons, entendons, &
» nous plaiſt qu'il les face chaſtier & punir
» corporellement ainſi qu'il trouvera qu'ils
» l'auront mérité, & autrement ſelon l'exi-
» gence des cas. . . . Pour la garde, conſer-
» vation, gouvernement & adminiſtration
» de nos villes, chaſteaux & fortereſſes, s'il
» voit que beſoin ſoit pour le bien de noſtre
» ſervice, changera & muëra, quand bon luy
» ſemblera, les perſonnages par lui commis
» à ladite garde & gouvernement. . . . pourra
» recevoir & ouyr toutes manieres d'ambaſ-
» ſades, de Princes, villes, communautez, &
» ſemblablement députer autres ambaſſades
» de par nous devers tels Princes, Seignen-
» ries, &c., qu'il adviſera. . . . Voulons en
» outre, & luy donnons pouvoir & autho-
» rité pour la direction & conduite des affai-
» res de ſa charge ſur le fait des deniers &
» finances qui ont eſté & ſeront ordonnez &
» aſſignez pour le faict de la guerre. . . . . .
» promettant par ces préſentes, ſignées de
» noſtre propre main en bonne foy & parole

» de Roy, avoir agréable, tenir ferme (a)
» & ſtable tout ce que par noſtre dit couſin
» le Duc de Guiſe ſera fait & mis en exé-
» cution.... Si donnons en mandement à
» nos amez & féaux les gens de nos Cours
» de Parlement, & autres nos Cours Souve-
» raines, qu'à noſtre dit couſin ils faſſent
» obéyr & entendre de tous ceux, & ainſi
» qu'il appartiendra, &c.

(6) L'Auteur des Mémoires fait voyager le Duc de Guiſe avec trop de rapidité. En liſant ce paſſage, il ſembleroit qu'après la priſe de Calais, ce Prince marcha immédiatement à Thionville. L'Auteur des Mémoires auroit dû dire que le ſiége de Guines ſuivit celui de Calais, & que l'armée, ayant chaſſé les Anglois de tout le Comté *d'Oye*,

(a) Si l'anecdote rapportée par le Préſident la Place eſt vraie, quelle opinion ſe formera-t-on du caractère de Henri II, en comparant le pouvoir abſolu qu'il accordoit au Duc de Guiſe, avec les démarches ſecrettes qu'il fit ? Selon cet écrivain (dans ſes Commentaires de l'eſtat de la religion & de la république, fol. 11, verſo) » le Roy s'excuſa envers ſon Compere, ainſi » appelloit-il le Conneſtable, luy mandant par lettres » qu'il avoit été contraint de ce faire ». En admettant que le fait fût exact, il fourniroit en peu de mots la clef du règne de ce Prince.

entra dans ſes quartiers d'hiver; l'intempérie de la ſaiſon rendant cette inaction néceſſaire. Pendant l'intervalle qui s'écoula, le mariage du Dauphin avec Marie Stuart occupa les eſprits : le Duc de Guiſe, dans cette ſolemnité, jouit des prérogatives attachées à ſa commiſſion de Lieutenant général de Henri II, il fit les fonctions de Grand-Maître de la Maiſon du Roi. Quand les fêtes furent finies, on ſongea à la guerre. Le mois de May approchoit; de nombreux corps de troupes Allemandes arrivoient au ſecours de la France. On réſolut de profiter de ces renforts, pour frapper un grand coup. Ce fut ſur Thionville que l'orage ſe dirigea. Depuis un certain tems ce projet étoit connu de Henri II & du Conneſtable. Senarpont avoit fourni les inſtructions; & l'Hiſtoire atteſte que le Duc de Guiſe n'a droit de réclamer que le mérite de l'exécution.

(7) On ne s'étendra point ſur les détails du ſiége de Thionville. Il ſuffit de renvoyer le Lecteur au XIe Livre de Rabutin, où l'on a fait avec ſoin le rapprochement de ſon récit & de ceux de Montluc, de Tavannes, de Vieilleville, & des autres écrits du tems. Nous ajouterons ſeulement à ce qu'on a déjà

dit ſur le Maréchal de Strozzi, tué à ce ſiége, le portrait de cet Officier tracé par un moderne (a). Ce portrait intéreſſe en raiſon de quelques anecdotes relatives à Strozzi, & dont nos Hiſtoriens paroiſſent n'avoir point eu connoiſſance. Les intelligences ſecrettes, qu'on lui impute avec l'Eſpagne, méritent particuliérement l'attention du Lecteur. « Phi-
» lippe II (raconte l'Ecrivain que nous ci-
» tons) fut très-ſenſible à la perte de Thion-
» ville : mais il fut en quelque ſorte dédom-
» magé par la mort de Strozzi, arrivée le
» 21 Juin. Ce Général étant allé à pied &
» ſans armes, reconnoître une tranchée, fut
» frappé à la poitrine d'un coup d'harquebuſe
» qui l'étendit roide mort (b). Côme fut
» délivré par-là de ſon plus dangereux enne-

(a) Iſtoria del Gran-Ducato, Tomo I°, Libro 2°, Capitolo 8°, p. 339.

(b) Quoiqu'en diſe l'Hiſtorien Italien, il paroît conſtaté que le Maréchal de Strozzi n'expira pas ſur le champ du coup mortel qu'il avoit reçu. On a vu quelles impiétés lui fait vomir en ce moment Vincent Carloix dans les Mémoires de Vieilleville (Tome XXXI de la Collection p. 171). On les retrouve dans Brantme : mais le peu de mots que lui prête M. de Thou (L. XX) eſt plus croyable. Il tomba (raconte cet Hiſtorien) en

» mi : auſſi vint-on le féliciter d'un événe-
» ment ſi heureux pour lui. Cette mort ne
» fut pas moins avantageuſe au repos de l'I-
» talie ; car il avoit été l'Auteur des guerres
» de Parme, de Sienne & de celle des Ca-
» raffe. Continuellement ſur ſes gardes, pour
» éviter les embuches que Côme lui ten-
» doit, & auſſi attentif à lui rendre le change,
» il étoit devenu par cette activité continuelle
» le plus habile Général (a) de ſon ſiècle.
» Ces qualités lui concilièrent la faveur &
» l'amitié de Paul IV. Ce Pontife avoit même
» donné le chapeau de Cardinal à l'Evêque
» de Beziers ſon frère. Il avoit auſſi particu-
» liérement déféré aux avis de Strozzi dans
» la guerre qu'il eut à ſoutenir contre le
» Duc d'Albe. La France perdit en lui un
» grand Capitaine (b), un Guerrier en-

diſant que *le Roy perdoit à ſa mort un bon & fidel ſerviteur.*

(a) Il paroît que dans ce qu'on appelloit l'architecture militaire, Strozzi jouiſſoit de cette réputation.

(b) Voici le texte de l'original : ..... La Francia persè un Generale valoroſo, intraprendente e ardito, e il ſuo ſoverchio ardire fu appunto quello che gli accelerò la morte ; gl' intrighi di corte e l' invidia d'ei grandi lo aveano reſo ſtanco di più ſervire a quella corona, e già avea moſſo delle pratiche per paſſare ai ſervizi del Re *Filippo.*

» treprenant & hardi : ſa trop grande har-
» dieſſe cauſa ſa mort. Les intrigues des
» Cours, l'envie des Grands l'avoient (a)
» dégoûté du Service de la France ; & il
» s'étoit déjà ménagé quelques intelligences
» pour paſſer à celui de l'Eſpagne ».

(a) Ce fait, qu'on ne trouve nulle part, étoit ſans doute inconnu à Carloix qui, comme l'on ſait, n'épargne pas le Maréchal de Strozzi. Les motifs du changement que projettoit ce Général paroiſſent aſſez bizarres, lorſqu'on y réfléchit. Strozzi, las de l'intrigue & de l'envie, vouloit paſſer au ſervice de l'Eſpagne ; mais il n'ignoroit pas qu'à la Cour de Philippe II les factions de Ruy Gomès & du Duc d'Albe diviſoient les eſprits. D'ailleurs eſt-ce à la Cour des Rois qu'il faut aller, lorſqu'on veut fuir l'intrigue, les tracaſſeries & la baſſe jalouſie ?

Fin des Obſervations ſur les Mémoires de M. de la Chaſtre.

MÉMOIRES

DE MESSIRE

GULLAUME DE ROCHECHOUART,

SEIGNEUR

DE JARS, BREVIANDE ET LA FAYE,

PREMIER MAITRE D'HOTEL

DU ROI CHARLES IX,

ET CHEVALIER DE SON ORDRE,

Écrits par lui-même ; commençant en 1514, & finissant en 1565.

XVIe SIÈCLE.

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET LES MÉMOIRES
DE MESSIRE
GUILLAUME DE ROCHECHOUART.

LA Maiſon de Rochechouart eſt trop connue dans nos annales, pour en faire l'hiſtoire. Guillaume de Rochechouart, dont nous réimprimons les Mémoires, ſe diſtingua comme ſes ancêtres par ſon attachement au ſervice de nos Rois. On s'en convaincra, en liſant cet Ouvrage qui contient le précis de ſa vie particulière. On y verra qu'il marcha ſur les traces des Seigneurs de Chandenier, de St. Amant & de Mortemar, dont les noms & les exploits à différentes époques ont été cités honorablement dans pluſieurs des Mémoires qu'on a publiés. Guillaume de Rochechouart ſervit ſous cinq de nos Rois. Il obtint ces récompenſes précieuſes qui doivent être le prix du courage & du patriotiſme. S'il fut appellé (& il l'aſſure lui-même) pour ſur-

veiller l'éducation des frères de Charles IX, il faut que ſa réputation ait été bien intacte, puiſqu'aucun des deux partis ne lui a rien reproché. Les écrits & les pamphlets des contemporains ſemblent l'avoir reſpecté, s'il eſt permis d'en juger ainſi d'après le ſilence qu'ils ont gardé à ſon égard. Peut-être a-t-il été le ſeul homme en place qui alors ait échappé à la malignité ou à la calomnie ? Guillaume de Rochechouart mourut en 1568, premier Maitre-d'Hôtel du Roi, & Chevalier de ſon Ordre. Veuf de ſa première femme, *Louiſe d'Autry* (a), il épouſa en ſecondes noces à Paris le 23 Juin 1544, *Antoinette d'Yancourt*, veuve elle-même d'*Antoine de Piſſeleu*, ſieur de Marceilles. Il laiſſa des enfants de ces deux lits; nous retrouverons par la

(a) Louiſe d'Autry, d'une maiſon *illuſtre & ancienne du Berry* (dit le Laboureur, Tome III de ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, p. 243) mourut en 1539, & fut inhumée dans l'Egliſe de *Jars*, avec cette épitaphe : « Cy giſt Madame Louiſe d'Autry, Dame de la » Broſſe de Chaſtillon-le-Roy, & de Montmerault en » Beauſſe, en ſon vivant femme de noble & puiſſant Sei» gneur Guillaume de Rochechouart, Seigneur de Jars » & de Bréviande, Pannetier ordinaire du Roy, Con» ſeiller & Chambellan de Monſeigneur le Duc de » Nivernois, qui décéda le 28 Novembre 1539 ».

ſuite ſes fils dignes imitateurs de leur père, & ſe ſignalant dans ces guerres cruelles, qui pendant près d'un demi-ſiecle dévaſtèrent le Royaume.

On n'attend point de nous une diſcuſſion approfondie des Mémoires qu'on va lire. Leur briéveté ne comporte pas un examen de cette nature. Si nous ne nous trompons point, on peut les conſidérer comme le codicile hiſtorique d'un ancien Militaire qui, pour ſa propre ſatisfaction, ſe retraçoit à lui-même les événements dont il avoit été le témoin. C'eſt une eſquiſſe (a) rapide de tout ce qu'on a lu dans les Mémoires de Bayard, de Fleuranges, des deux du Bellay, de Montluc, de Vieilleville & de Rabutin. Quelques particularités, qui s'y rencontrent, intéreſſeront par les rapports qu'elles ont avec la vie privée des hommes de ce tems-là. Elles offrent des rapprochemens à faire ſur ce qui forme la richeſſe réelle des propriétés foncières. Ces rapprochemens bien établis pourroient démontrer que la vraie richeſſe ne dépend point de la valeur conventionnelle que l'on attache

(a) Cette eſquiſſe a le mérite de confirmer la vérité des faits hiſtoriques conſignés dans ces divers Mémoires; & le témoignage d'un homme qui a vu par lui-même, doit toujours avoir du poids.

aux monnoies, mais que le prix des denrées eſt l'unique point duquel on doit partir.

Nous ne dirons rien du ſtyle de l'Auteur de ces Mémoires ; la ſimplicité & la candeur ſont leur mérite. Le Laboureur, en les donnant au public, les a inſérés dans un (a) recueil de preuves généalogiques pour ſervir à l'Hiſtoire de la Maiſon de Caſtelnau. Il nous apprend qu'il les tira des archives de la terre de *Chaſtillon-le-Roy*, qui avoit appartenu à Guillaume de Rochechouart. D'après l'indication du père le Long (b), il paroit que ce Bibliographe, & ſes Savans continuateurs ont cru que ces Mémoires imprimés par le Laboureur, n'exiſtoient qu'en manuſcrit. Ils les annoncent comme étant conſervés à la Bibliothèque de St-Germain-des-Prés, dans le Recueil de Dom Eſtiennot, tome XII de ſes fragmens d'Hiſtoire. Si nous (c) avions

(a) Tome III de ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, p. 238.

(b) Bibliothèque hiſtorique de la France, Tome II, n° 17983.

(c) Ce ſont ces difficultés qui nous ont empêché de claſſer ce monument dans l'ordre chronologique où il devroit être. Nous ignorions alors que ces Mémoires euſſent été imprimés. Si l'on nous en eût communiqué le

pu avoir un accès libre dans ce dépôt, nous aurions confronté le manuſcrit avec l'ouvrage imprimé. En ſuppoſant que l'énoncé du père le Long ſoit exact relativement au contenu des Mémoires en queſtion, & de l'intervalle qu'ils parcourent, nous ſommes fondés à préſumer que le manuſcrit, recueilli par Dom Eſtiennot, eſt une copie de celui que l'Abbé le Laboureur s'étoit procuré.

manuſcrit, nous les aurions placés immédiatement après ceux de Bayard. Au ſurplus l'interverſion qui en réſulte n'eſt qu'apparente; car cet opuſcule, à quelques anecdotes près, doit être regardé comme une récapitulation des Mémoires qui ont précédé.

Fin de la Notice des Editeurs.

MEMOIRES

DE MESSIRE

GUILLAUME DE ROCHECHOUART,

SEIGNEUR

DE JARS, BREVIANDE ET LA FAYE,

PREMIER MAITRE D'HOTEL

DU ROI CHARLES IX,

ET CHEVALIER DE SON ORDRE.

« JE, GUILLAUME DE ROCHECHOUART, Seigneur de Jars, de Breviande, & de la Faye, fils unique & ſeul heritier de Jean de Rochechouart S. de Jars, & d'Anne de Bigny, ſuis né l'an de grace 1497. Le ſixième Janvier. Un mois après treſpaſſa mon pere, duquel j'en fus ſeul heritier, & au bout de l'an, madite mere ſe rémaria avec Pierre de Bonnay, Seigneur de Bonnay & de Demoret ; au moyen dequoy je fus nourry avec Charles de Bigny, Seigneur d'Aiſnay, de Bigny & de Preveranges, mon ayeul maternel, juſques à l'âge de douze ans, que je fus mis page du Duc

» François (a) d'Angouleſme, par le moyen
» de François de Rochechouart, Seigneur de
» Chandenier, mon oncle paternel, qui
» pour lors eſtoit Gouverneur de Gennes.
» Et toſt après, ledit Seigneur, d'Angou-
» leſme fut envoyé Lieutenant pour le Roy
» Louis XII en Guyenne, contre le Duc de
» Nagera, qui avoit une armée pour le Roy
» d'Eſpagne : & à ſon retour, ledit Seigneur
» d'Angouleſme m'envoya avec ſes (b) grands
» chevaux en Aſt, cuidant paſſer les Monts.
» Et toſt après la Reine Anne mourut (1), 1514.
» le corps de laquelle fut conduit par mon-
» dit Seigneur d'Angouleſme, à Paris, &
» de-là, à S. Denis, & après l'enterrement
» fait, épouſa Madame Claude, fille aiſnée
» du Roy, qui en meſme temps épouſa Marie
» ſœur du Roy Henry d'Angleterre : & fu-
» rent les nôces faites à Abbeville, & de-là
» ladite Dame vint faire ſon entrée, & pren-
» dre ſa couronne à Paris, où je ſortis hors
» de Page.

» Six mois après ledit Roy mourut, & luy 1515.
» ſuccéda au royaume mondit Seigneur d'An-
» gouleſme, qui fut l'an mil cinq cens qua-
» torze (2), & toſt après fut ſacré à Rheims

(a) Depuis François I.

(b) C'eſt-à-dire, avec ſes chevaux de bataille.

1516. » & fit ſon entrée à Paris : & l'année enſuivant
» on entreprit la conqueſte du Duché de Mi-
» lan, & eſtois lors de ſa compagnie ; qu'il
» donna depuis qu'il fut Roi, à M. René
» Baſtard de Savoye ; & aprés la bataille de
» Marignan & ladite conqueſte faite, le Roy
» envoya mondit Seigneur le Baſtard de Sa-
» voye, avec ſix cens hommes de cheval &
» ſix mille hommes de pied, au ſervice des
» Venitiens ; pour leur aider à reprendre
» Breſſe & Veronne, que l'Empereur Maxi-
» milien tenoit. Et eſtant ledit Breſſe aſſiegé,
» ledit Empereur vint avec groſſe armée, qui
» leva le ſiege, & ſe retira l'armée du Roy
» juſques à Milan, où avoit intelligences le-
» dit Empereur, deſquels ne put avoir fa-
» veur, & ſe retira. Et depuis le Seigneur
» Jean Jacques Trivulce alla r'aſſieger ladite
» armée, & s'en retourna mondit Seigneur
» le Baſtard de Savoye en France : & fuſmes
» audit ſiege tout l'hyver, & là laiſſa ſa com-
» pagnie. Et ſur le renouveau, M. de Lau-
» trec fut envoyé Lieutenant pour le Roy
» en ladite armée, & fut rendue ladite ville
» par compoſition, & miſe ès mains des Vé-
» nitiens. De-là allaſmes au ſiege de Veronne,
» qui tint ſix mois, & après ſe rendit par
» compoſition. Ce fait, fut remiſe ès mains
» des

» des Venitiens, & les garniſons aſſiſes, &
» m'en revins en France trouver mondit ſieur
» Baſtard de Savoye, qui me retint de ſa
» maiſon.

» En ce temps, dernier jour de Fevrier, 1517.
» naſquit à Amboiſe M. le Dauphin (a), qui
» fut nommé François, & fut tenu ſur les
» fonts au nom du Pape Leon, par le Duc
» d'Urbin (b) ſon neveu, lequel eſpouſa le
» lendemain Mademoiſelle de Boulogne; du-
» quel mariage eſt iſſue *Madame Catherine de*
» *Medicis* à preſent Reine: & pour les ſolem-
» nitez ſuſdites, furent faits grands tournois,
» deſquels je fus avec la bande de M. le Baſ-
» tard de Savoye: & toſt après le Roy & le 1520.
» Roy d'Angleterre ſe virent à Ardres, avec
» grande magnificence, & peu après, ledit
» Seigneur Empereur aſſiegea Mezieres; au 1521.
» moyen dequoy le Roy leva une grande ar-
» mée pour faire lever ledit ſiege, & donna
» charge à M. le Comte de Brienne, Charles
» de Luxembourg, de lever cent hommes
» d'armes, & quatre cens chevaux legers:
» ce qu'il fit aiſément, car il eſtoit grand Sei-

(a) Ce fut celui qu'on crut depuis avoir été empoiſonné par Montecuculi. (Liſez l'hiſtoire de cette accuſation dans les Mémoires de du Bellay.)

(b) Laurent de Médicis.

» gneur & bien aimé : le quel me retira d'a-
» vec M. le Baſtard de Savoye, pour lors
» Grand Maiſtre de France, & me promit
» ledit Comte de Brienne me faire ſon Lieu-
» tenant ; ce qu'il ne put pour lors faire,
» parce qu'il en avoit pourvû ſon frere baſ-
» tard, agé de ſoixante & dix ans, & pen-
» dant me donna ſon enſeigne, & la conduite
» de la dite compagnie, pour cauſe de la
» vieilleſſe de ſondit Lieutenant. Ladite ar-
» mée levée, le Roy leva (4) le ſiege dudit
» Mezieres, & entra en Hainaut, ſuivant l'ar-
» mée dudit éleu Empereur juſques à Valén-
» ciennes, & de-là tira à Hedin, qui fut
» priſe.

« Ce fait, ledit Seigneur rompit ſon ar-
» mée, & fut réduite la compagnie dudit
» ſieur de Brienne à cinquante hommes
» d'armes ordinaires, & fus envoyé avec
» ladite Compagnie à Terrouenne, où je
1523. » demeuray tout l'hyver. Et l'an 1523. l'Em-
» pereur mit ſiege devant Hedin : & après
» avoir eſté trois ſemaines devant, ne le
» pouvant prendre, ſe leva & tira vers la
» frontiere où il fit beaucoup de maux, &
» fut mandé eſtant audit Terrouenne pour
» ramener ladite compagnie au camp où
» eſtoit mondit ſieur de Brienne, & paſſa

» l'armée de l'Empereur la Riviere de ſom-
» me, à Bray, & eſtoit pour lors Lieutenant
» pour le Roy, Monſieur de la Tremouille,
» lequel envoya M. de Pontdormy ou Pont-
» dremy avec trois cens hommes d'armes,
» pour conduire & mettre le ſieur de Roche-
» baron avec ſa compagnie, & autres ban-
» des dedans Montdidier, pour la garde d'i-
» celle ; duquel nombre j'eſtois avec ma
» charge ; & à noſtre retour fuſmes chargez
» de la part des ennemis, qui eſtoient fort e
» leur cavalerie, & après avoir ſouſtenu
» pluſieurs charges, fuſmes contraints nous
» retirer avec peu de perte de quinze ou
» vingt hommes d'armes, qui furent pris
» avec M. de Canaple neveu dudit ſieur de
» Pondremy, & fut priſe ladite ville de
» Montdidier.

» Et après ledit Seigneur de Brienne fut
» envoyé avec ſa compagnie dedans Guiſe,
» pour la garde d'icelle ; parce que les en-
» nemis tiroient cette part, & aſſiegerent les
» ennemis le Chaſteau de Bohain, qu'ils
» prirent, & ne s'oſerent arreſter à Guiſe,
» attendu la grande froideur qui pour lors
» eſtoit, & fut à l'heure quant les bleds
» gelerent à la St. Martin. Et les ennemis
» eſtans retirez, priſmes ſur eux ledit Bohain.

» & le ſieur de la Tremouille ſe retira, &
» demeura mondit ſieur de Brienne Lieute-
» nant pour le Roy : & demeuray toujours
» avec luy en la charge ſuſdite depuis que la
1526. » paix fut conclue ; au moyen dequoy me
» retiray à ma maiſon pour regarder à mes
» affaires & dettes, & quittay ladite charge,
» & fus en repos, l'eſpace de trois ans, que
» l'Empereur dreſſa de rechef une armée
1536. » pour venir (a) en Provence : & le Roy
» pour aller contre luy fit pluſieurs bandes
» de Gens d'armes nouvelles, & en donna
» cinquante à M. de Vendoſme, cinquante
» à M. de Nevers, cinquante à M. le Mar-
» quis de Rothelin, cinquante à M. de Lon-
» gueville, & les pourvût de chacun un
» Lieutenant : & lors mondit ſieur de Nevers
» m'envoya ſon enſeigne juſques en ma mai-
» ſon, & commiſſion pour luy lever ſa com-
» pagnie : me faiſant entendre qu'il me feroit
» mieux à l'avenir.

» Le Roy l'avoit pourvû de Lieutenant
» du ſieur d'Orades, & menay ladite com-
» pagnie complette en Avignon, où le Roy
» dreſſa ſon camp : laquelle compagnie fut

(a) Cette expédition de l'Empereur ſe fit en 1536. (Voyez les Mémoires de du Bellay, ceux de Tavannes & de Vieilleville.)

» levée ſix ſemaines après la commiſſion dé-
» peſchée, qui fut trouvée fort belle & com-
» plette : Et ce voyant ledit ſieur d'Orades
» ne voulut accepter l'eſtat, & demeuray
» Lieutenant de ladite compagnie. L'Empe-
» s'eſtant retiré, le Roy m'envoya avec la
» dite compagnie en Picardie ; parceque le
» ſiege eſtoit lors devant Peronne (a) : le-
» quel ſiege ſe leva. Eſtant adverty de la
» retraite de l'Empereur, & peu de temps
» après, les Princes ſuſdits voulurent met-
» tre des Lieutenans à leurs faveurs, comme
» ledit ſieur de Nevers, dont le Roy fut
» marry, & leur oſta à tous ceux qu'ils
» avoient mis, & leur en bailla d'autres : &
» donna audit ſieur de Nevers le ſieur de
» Dampierre. Ce voyant me retiray vers le
» Roy, qui me retint près de ſa perſonne,
» me mettant en l'eſtat des Gentils-hommes
» ſervans, où j'ay ſervy long-temps ordinai-
» rement, me fit ledit Seigneur de Nevers
» ſon Chambellan, avec quatre cens francs
» d'Eſtat, & cinq chevaux défrayez, &
» quatre valets, & lors me commanda le
» Roy eſtant à Grenoble, m'en aller en Pié-

(a) Le Maréchal de la Marck ſe ſignala en défendant cette place. (Mémoires de Guillaume du Bellay, Tome XX de la Collection, p. 2 & ſuiv.)

» mont avec M. le Dauphin, pour lever le
1537. » ſiege de Pignerol & le Pas de Suze. Et le
» ſiege levé les ennemis furent chaſſez juſques
» à Montcalier, & ce fait le Roy vint en
» Piémont, & de-là dépeſcha M. le Cardinal
» de Lorraine & M. le Grand-Maiſtre de
» Montmorency pour aller (5) à Veate près
» de Perpignan, pour traiter quelque accord
» avec Crenes Grand-Commandeur Majeur
» d'Eſpagne, & le ſieur de Granvelle,
» Commis de l'Empereur, & me commanda
» le Roy leur faire Compagnie : & au retour
» mondit ſieur le Grand-Maiſtre fut fait Con-
» neſtable de France.

1538. Après le Pape, le Roy, & l'Empereur ſe
» trouverent près de Nice pour traiter quel-
» que accord, & ne ſe virent l'Empereur ny
» le Roy, & ſe départirent. Le Pape s'en
» retourna à Rome, & l'Empereur vint en ſes
» Galeres à Aigues-mortes ; où ſe trouva le
» Roy, qui le reçût honnorablement : &
» ſembloit qu'ils ſe cherchaſſent d'amitié
1539. » d'une part & d'autre. Bien-toſt après ledit
» Empereur paſſa par France pour s'en aller
» en Flandre, où on le reçut honnorable-
» ment par tout, & toſt après la guerre re-
» commença, & dreſſa le Roy deux groſſes
» armées, l'une à Perpignan, que Monſei-

» gneur le Daupin conduiſoit, où le Roy me
» commanda aller : l'autre fut envoyée à Lu-
» xembourg, que conduiſoit Monſeigneur
» d'Orleans. Et l'an après, ledit ſieur dreſſa 1542.
» une autre armée, où il eſtoit en perſonne
» & fut en Hainaut, où il prit la ville de
» Landrecy, qu'il fortifia, & me donna char-
» ge d'une partie de la fortification : & incon-
» tinent ledit Empereur la vint raſſieger. Le
» Roy s'eſtant retiré avec ſon armée en ce
» pays, la raſſembla ſoudain pour venir ſecou-
» rir ladite ville, ſe vint loger à Chaſteau-
» Cambreſis, y attendant la bataille & forces
» de l'Empereur par trois jours : & n'y auroit
» eu nulle perte, mais auroit toujours gardé
» l'advantage ſur ſon ennemy. Et l'année 1554.
» après l'Empereur dreſſa une fort grande &
» groſſe armée, avec le Ban d'Allemagne &
» toutes les forces de l'Empire, & vint en
» France, prit Commercy, Ligny en Bar-
» rois & vint aſſieger ſaint Diſier, où il de-
» meura par l'eſpace de quarante-trois jours
» qu'elle fut priſe par compoſition.

» Lors le Roy me deſpecha avec le S^r de
» Boutieres, pour nous en aller avec M.
» de Nevers dedans Chaalons, attendant y
» avoir le ſiege : & eſtant-là, mondit Sei-
» gneur de Nevers & les autres Capitaines

» adviſerent de m'envoyer en poſte devers le
» Roy, qui eſtoit pour lors à Villers-Cotté-
» retz, pour luy rémonſtrer les neceſſitez, &
» ce qu'il faiſoit pour la garde de ladite Ville
» & auſſi pour conduire un moine Eſpagnol
» qui faiſoit quelque pratique de la paix. Et
» ayant obtenu partie de ce que j'avois de-
» mandé, m'en retournay audit Chaalons,
» & le lendemain l'Empereur vint paſſer par-
» devant la ville, & ſe vint loger à la portée
» du Cat on, & le lendemain délogea des
» le point du jour, pour venir trouver l'ar-
» mée du Roy qui eſtoit à Jaſton. Ce voyant
» mondit ſieur de Nevers, partit de ladite
» Ville pour s'en aller audit Jaſton avec deux
» cens hommes d'armes, & quatre mille
» hommes de pied; pour ſe trouver à la ba-
» taille: & neantmoins ledit Empereur ne
» nous voulut aſſaillir, & paſſa outre à Eſ-
» pernay, & fut fait accord entre l'Empe-
» reur & le Roy, : & à mon retour, ledit
» Seigneur me fit ſon Maiſtre d'Hoſtel ordi-
» naire & m'envoya en Lorraine, à Toul,
» Verdun & Metz, pour aucunes ſes affaires,
» & revins trouver ledit Seigneur en Bour-
» gogne.

1547. » Me partant de-là, le Roy commençoit à
» eſtre malade, & s'en revint à Rembouillet,

» où il deceda, & luy ſucceda à la Couronne
» Monſieur le Dauphin Henry II. à préſent
» Roy : lequel me retint à ſon ſervice en
» meſme eſtat, l'accompagnay à ſon ſacre à
» Reims, & de-là viſita toutes les Fron-
» tieres de Picardie & de Champagne : & l'an
» après alla viſiter les pays de Piémont, &
» fis tout le voyage. Quelque temps après la
» guerre commença entre l'Empereur & luy,
» à Parme, & autres lieux des Frontieres &
» leva le Roy une groſſe armée pour aller
» en Allemagne : & luy eſtant à Sarebourg, 1552.
» me renvoya à Nancy & en Lorraine, pour
» aucunes de ſes affaires & negoces, & à ſon
» retour l'allay trouver à Rodemac, à Lu-
» xembourg : & delà paſſant par ledit pays, 1553.
» alla prendre Damvilliers, Mommedy, &
» Ivoy (a). En l'an d'après, l'Empereur leva
» une groſſe armée, & aſſiegea Terrouenne
» & Hedin, & les prit. Le Roy leva auſſi une
» fort groſſe armée pour aller contre luy, &
» s'eſtant mis à la campagne, l'Empereur ſe
» retira vers Cambray, ayant toujours le
» Roy à ſa queue ; & ſe retira à un fort près
» Valenciennes, où luy fut préſenté la ba-
» taille & tiré cannonades dans ſon fort, dont

(a). Liſez les Mémoires de François de Rabutin, dont ce récit offre le précis fait avec rapidité.

» les ennemis ne voulurent oncques ſortir :
» & ſe retira le Roy avec ſon armée, l'hyver
1554. » approchant. Et l'an ſuivant, ledit ſeigneur
» Roy leva une groſſe armée, & en perſonne
» délibéra d'entrer dans le pays ennemy par
» le coſté du Liege, aſſiega & prit Dinant,
» Bovines & de-là ſe retira près le pays de
» Hainaut, & à Binche qu'il mit en ruine,
» & vint à grandes journées à Crevecœur en
» Cambreſis, pour recouvrer des vivres dont
» il avoit beſoin. Et de là m'envoya ledit
» Seigneur à St. Quentin, à Péronne, à Cor-
» bie, & à Amiens, & l'allay trouver près
» Hedin, & delà tira ledit Seigneur vers le
» Chateau de Renty ; l'Empereur nous coſ-
» toyant toujours à deux lieues près avec
» groſſe armée, où il eſtoit en perſonne, &
» ne nous oſa aſſaillir.

« Le Roy alla aſſieger ledit Renty, qui
» fut battu par deux jours, & l'Empereur
» ſe vint loger à une lieuë près de-là, pour
» ſecourir ladite place ; & ceſſa la batterie
» dudit Renty au tiers jour, par faute de
» poudres, & le quatrieſme jour après,
» l'Empereur envoya quelque quantité d'ar-
» quebuſiers pour gagner le logis de la Foreſt
» de Foucamberge, & gagner ledit bois,
» ce qu'ils firent : toutefois ne ſçurent gagner

» ledit logis pour ce jour, & le lendemain le
» dit Empereur ſe mit en bataille pour venir
» y loger, ou bien pour bailler la bataille.
» Le Roy pareillement ſe mit en ordre pour
» l'attendre, & vint l'avant garde dudit Em-
» pereur outre le bois, laquelle fut chargée
» & renverſée, & le logis & le bois regagné;
» où il fut défait vingt deux enſeignes de gens
» de pied, & quatre cornettes de gens de
» cheval, & ſix pieces d'artillerie priſes: &
» furent renverſées juſques à la bataille, où
» eſtoit ledit Empereur: lequel voyant cela,
» ſe retira en ſon logis d'où il eſtoit party, &
» là ſe fortifia le lendemain. Le Roy luy fit
» preſenter la bataille, & pour l'attirer tira
» pluſieurs coups de canon en ſon camp; le-
» quel ne voulant ſortir, le Roy ſe retira
» près Montreuil; parce qu'il avoit faute de
» vivres, & n'avoit poudres pour faire batte-
» rie audit chaſteau de Renty: auquel lieu il
» attendit encore quatre ou cinq jours, voir,
» ſi l'Empereur viendroit donner bataille,
» parce que l'on diſoit qu'il n'attendoit que
» trois mille Eſpagnols que le Prince d'Eſ-
» pagne avoit amenez d'Angleterre, & voyant
» qu'il n'y venoit, ny faiſoit ſemblant de re-
» venir, ſa perſonne s'en revint en France,
» & laiſſa M. le Conneſtable Chef de ſon ar-

» mée pour huit ou dix jours, & m'en revins
» avec ledit Seigneur, parce que j'eſtois en
» mon quartier & temps de ſervice.

» Et après avoir iceluy temps achevé, le
» dit Seigneur m'a voulu mettre Chambellan
» de Meſſeigneurs le Dauphin, Duc d'Or-
» leans & d'Angouleſme ſes enfants, non
» qu'il aye voulu que j'aye laiſſé ſon ſervice
» & eſtat de Maiſtre d'hoſtel : mais voyant
» m'approcher de ſoixante ans, a voulu me
» mettre en l'eſtat pour à l'advenir eſtre en
» repos. Ce conſiderant & que beſoin eſtoit
» laiſſer ma maiſon pour ledit ſervice, ay dé-
» liberé mettre ordre ès partages de mes en-
» fans, à ce qu'ils puſſent demeurer à l'ad-
» venir en paix. Auſſi ay voulu diſpoſer de
» mon ame, le tout en la forme contenuë en
» mon teſtament.

1557. » Depuis, le Roy Philippe dreſſa une armée,
» & vint en Picardie, & aſſiegea S. Quentin,
» & pour le ſecourir le Conneſtable fut de-
» vant ledit S. Quentin pour y mettre gens :
» où il fut deſtruit le jour de S. Laurens, &
1558. » grand nombre de Seigneurs. Depuis fut
» traitée paix entre leſdits Rois ; à condition
» que le Roy rendroit le pays de Piémont à
» M. de Savoye, eſpouſant Madame Mar-
» guerite ſœur du Roy, & auſſi le Roy d'Eſ-

» pagne rendroit les terres priſes des der-
» nieres guerres : & eſpouſa ledit Roy d'Eſ-
» pagne la fille du Roy Henry, par le Duc
» d'Albe. Et pour ſolemniſer les nôces, fut 1559.
» dreſſé un tournois, où fut bleſſé d'un éclat
» de lance ledit Roy, qui mourut dudit coup
» le onziéme après : & fut dommage, parce
» que c'eſtoit un bon & benin Prince, le-
» quel je vis treſpaſſer & ouvrir, & fis mettre
» en ſon cercueil. Et luy ſuccéda François II
» ſon fils, agé de ſeize ans, qui après avoir
» fait ſon enterrement, me retint à ſon ſer-
» vice auſdits Eſtats que j'avois eus.

» Dès-lors, il voulut que j'eus la charge 1560.
» & gouvernement de Meſſeigneurs ſes fre-
» res, & depuis ledit Roi mourut à Orleans,
» & m'envoya au bois de Vincennes ; d'où
» il me fit Capitaine, ayant la charge de
» Monſeigneur d'Anjou ſon frere : où je fus
» juſques à ſon décés. Auquel ſuccéda Char-
» les IX ſon frere, lequel me continua en
» meſdits eſtats, & davantage me fit Gentil-
» homme de ſa chambre, avec les livrées de
» de livres, comme les autres Gouverneurs,
» à raiſon que je ſuis vieil, ne pouvant plus
» la prendre, & auſſi voyant les troubles &
» affaires qui eſtoient en ce royaume, tant
» du fait du gouvernement que de la religion,

» commençay à me retirer à ma maiſon ; pour
» regarder à mon petit menage, baſtir & edi-
» fier, comme on fait les anciens.

« Et après avoir fait entendre où j'ay em-
» ployé mes jours, je veux bien faire enten-
» dre en quel bien j'en ay fait le commen-
» cement. Comme dit eſt, mon pere me
» laiſſa en l'âge de ſix ſemaines, avec quatre
» cens livres de rente, qui eſtoient aſſectez
» à un nommé *Jean des Champs*, ſur quoy
» falloit payer à ma mere *Anne de Bigny*
» par chacun an huit vingt quinze livres ;
» parquoy ne me reſtoit plus que deux cens
» 25 livres de rente, ſans logis ni y meubles :
» parce que par la couſtume, l'ayeul &
» l'ayeule ou oncle *balliſtre* (a), faiſoit les
» meubles & levées ſiens, ſans en rendre
» aucun compte. Et ſi à preſent leſdites
» Terres valent mieux, faut entendre que
» le boiſſeau de bled lors ne valoit que qua-
» tre blancs, & à preſent il vaut ſix ſols.
» Auſſi les baux des dixmes & terrages eſt
» augmenté des deux parts, & auſſi pareille-

(a) Cette expreſſion de l'ancienne Juriſprudence eſt encore conſacrée dans quelques-unes de nos coûtumes. Sa juſtification eſt un équivalent de celle de tuteur né au défaut de père & de mère.

(b) Il réſulte de-là que la valeur idéale des mon-

» ment la deſpenſe (b) : & ſi j'ay eu quelque
» Domaine à Jars, c'eſt d'eſchanges en la
» plus grande part, dont je me ſuis accom-
» modé ; & nonobſtant mon vieil âge, ledit
» Seigneur ne me voulut laiſſer au voyage
» qu'il entreprit l'an 1564. Pour aller viſiter 1564.
» ſon Royaume ; tant pour faire démonſtra-
» tion de ſa Religion, que pour voir comme
» juſtice eſtoit adminiſtrée enſemble l'Edit de
» la Pacification. Et partit de Fontainebleau
» le Lundy huitieme Mars audit an 1564
» pour s'en aller en Brie, Champagne &
» Bourgogne : & paſſant à Dijon, je trouvay
» Meſſieurs de Chandenier de mon nom &
» de mes armes, qui avoient pluſieurs pro-
» cès ; deſquels j'en accorday *vingt-deux*, &
» de-là ledit Seigneur tira à Lyon, en Dau-
» phiné, Provence, & Languedoc ; & paſſant
» par Toulouſe, je trouvay les enfans du
» feu Seneſchal de Toulouſe leſquels j'accor-
» day, comme il ſera à plein dit cy-après :
» & audit lieu de Toulouſe il plût audit Sei- 1565.
» gneur Roy le jeudy huitieme Fevrier 1565
» de m'honnorer & me faire Chevalier de
» ſon Ordre, & de-là il vint en Guyenne,
» où à Bayonne il vit la Reine d'Eſpagne

noyes ne conſtitue point la vraie richeſſe du propriétaire, & qu'elle dépend du prix des denrées.

» ſa ſœur, & de-là s'en revint par Peri-
» gord, Angouleſme, & Coignac : duquel
» lieu je luy demanday congé de venir en
» ma Maiſon ; attendu qu'il y avoit deux ans
» que je n'y avois eſté : ce qu'il m'accorda ;
» & voulant derechef réconnoiſtre mes ſer-
» vices, voulut que ma livrée du Bureau, *qui*
» *eſt de ſoixante ſols par jour*, me fut comptée
» tant preſent comme abſent, tant que je vi-
» vrois, & me fit expédier Lettres ».

» En partant dudit Coignac, je fus voir
» la Maiſon de Rochechoüart dont je ſuis
» ſorty, & où je n'eſtois jamais allé, & auſſi
» fus voir M. de Mortemar, & autres ; où je
» connus que ceux de noſtredite Maiſon
» avoient quatre-vingt mille livres de rente
» dont j'eſtois le moindre : qui eſt pour faire
» entendre que la Maiſon n'a commencé de
» moy, comprenant auſdit biens le Vicomté
» de Rochechoüart, la Maiſon dudit ſieur de
» Mortemar & de Montpipeau, celle de
» Chandenier & de ſaint Amant, & la mien-
» ne. Faut entendre que paſſant par Tou-
» louſe, je trouvay les heritiers de feu M. de
» ſaint Amant, en ſon vivant Seneſchal de
» Toulouſe en divorce, leſquels j'accorday :
» & ne demeura que les deux petites filles
» de feu Antoine de Rochechoüart Seigneur
» de

» de ſaint Amand, qui n'y avoient leur tuteur
» n'y homme pour eux, & auſſi que leurs
» biens eſtoient mal adminiſtrez : tous leurs
» parens enſemblement, & juſques au nom-
» bre de trente, comme appert par leurs
» ſignatures, me prierent avoir pitié deſdites
» filles, & ſauver cette maiſon ; attendu que
» j'avois le moyen, & que leurs biens eſtoient
» près de *Jars*, & auſſi qu'à moindre frais j'y
» pourrois vacquer, & qu'ils eſtoient d'advis
» que les dites deux filles fuſſent mariées à
» mes deux petits garçons ; ſçavoir à mon fils
» du ſecond mariage ; attendu qu'ils eſtoient
» de ſi près parens, qu'avec petite diſpenſe on
» les peuſt aſſembler à quoy je fis réponſe *que*
» *j'eſtois vieil approchant de ſoixante & dix*
» *ans, ayant charge en la maiſon du Roy, &*
» *pluſieurs enfants, que je n'en pouvois porter*
» *telle charge ; bien pour l'amitié de ladite*
» *maiſon & mon ſang, je me tranſporterois à*
» *Paris, avec les contracts & Mémoires des*
» *affaires, & que ſi mon pouvoir ſatisfaiſoit,*
» *que j'accepterois volontiers le contenu cy-*
» *deſſus ; pourvû que le tout fut pacifié avec*
» *les parents ſans autre forme de procès : car*
» *je ne voudrois point embrouiller ma maiſon*
» *ny la laiſſer chargée.*

» Et le quinzieſme Novembre 1565 je fus

» audit Paris ; où je trouvay par conſeil,
» que nonobſtant la volonté deſdits parens,
» eſtoit beſoin de faire bailler autre tuteur
» auſdites filles, ou bien que par l'advis de
» la tutrice proviſionnelle, leſdites filles fuſ-
» ſent mariées auſdits deux petits fils, no-
» nobſtant leur jeune âge : & par ainſi je pour-
» rois adminiſtrer le bien deſdites filles : &
» quant à la diſpoſition de mes biens & de
» ma maiſon, je trouvay par conſeil que je
» devois aſſeurer le fils de mondit fils ſur les
» biens qui luy devoient eſcheoir de ma mai-
» ſon, qui eſt la maiſon principale de Jars, &
» la moitié du revenu, à ce que ladite fille
» de S. Amand luy fut donnée en mariage,
» & l'autre moitié demeurant à mon fils
» aiſné, pour les enfants qu'il pourroit avoir
» du ſecond lit, ſans aucunes charges de
» leurs ſœurs ny dettes : & auſſi que j'avois
» donné à mon fils du ſecond mariage la terre
» & Seigneurie de *Chaſtillon le-Roy*, & au-
» tres terres contenues ès lettres de ce faiſant
» mention, ſans aucunes charges de ſeſdites
» ſœurs n'y autres dettes. Et quant à mes
» filles, je leur donnay à chacune dix mille
» francs, pris ſur mes meubles & conquets,
» hors deſdites terres, laiſſant le contract de
» mariage de ma femme d'à preſent en ſa

» force & vigueur. Et du depuis le Roy vou-
» lut encore m'honorer de la charge de ſon
» premier Maiſtre d'hoſtel, où je ſers il y a
» trois mois.

Fin des Memoires de Rochechouart.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE MESSIRE
GUILLAUME DE ROCHECHOUART.

(1) LA Reine Anne de Bretagne mourut le 9 Janvier 1514. On a vu, dans les Mémoires de Fleuranges (a), que cette Princeſſe s'oppoſa, tant qu'elle vécut, à la conſommation du mariage de ſa fille avec le Comte d'Angoulême (b), qu'on appelloit alors le Duc de Valois. Comme les Mémoires de Brantôme nous rameneront encore à l'article d'Anne de Bretagne, ce ſera là le moment de parler encore une fois de ſes vertus & de ſes défauts.

(2) Rochechouart établit ici ſes dates en conformité de l'ancien ſtyle. Louis XII mou-

(a) Tome XVI de la Collection, p. 327.

(b) Ce Prince ne porta point le titre de Duc d'Angoulême. Ce fut lui qui, étant monté ſur le trône, érigea ce Comté en Duché pour Louiſe de Savoye ſa mère.

rut le premier Janvier 1515 ; & François Ier, ſon ſucceſſeur, fut ſacré à Reims le 25 du même mois, par l'Archevêque Robert de Lenoncourt.

(3) Les Mémoires du tems ne diſent point que l'Empereur ſoit venu en perſonne au ſecours de Breſſe. Ce fut un de ſes généraux le Comte de Rocquendolf. (Voyez Martin du Bellay, tome XVII de la Collection, pag. 69).

(4) Les mouvemens de l'armée raſſemblée par François Ier, influèrent ſans doute ſur la levée du ſiége de Mezieres. Mais la réſiſtance opiniaſtre de Bayard fut la cauſe déterminante de la retraite des aſſiégeans. C'eſt dans les Mémoires (a) du *bon Chevalier* qu'il faut lire les détails de ce ſiége. On ne trouve l'ame & l'eſprit de Bayard que dans l'Ouvrage rédigé par *le Loyal Serviteur.* On y voit Bayard, on l'entend, on combat avec lui, on s'attendrit ſur ſes vertus ; malheur à qui ne pleureroit pas ſa mort ! Le patriotiſme françois va enfin élever un monument à ce

(a) Tome XV de la Collection, p. 392 & ſuiv.

grand homme. Ce n'eſt que dans ces Mémoires que les Artiſtes chargés de l'exécuter puiſeront cet entouſiaſme qui ſeul peut faire ſortir de leurs mains un ouvrage digne de notre héros.

(5) Rochechouart mutile ici les noms de manière que ſon récit a beſoin d'être éclairci. Les conférences pour la paix, dont il parle, ſe tinrent à *Leucate*, vers la fin de 1537. Les Plénipotentiaires de l'Empereur étoient le Chancelier Granvelle (a) & Don François de *Los-Cobos*, Grand Commandeur de *Leon*. Au retour de ces Conférences, Anne de Montmorenci rejoignit à Moulins François I, qui lui donna l'eſpée de Connétable. Ce

(a) Comme il eſt de notre devoir de corriger les fautes qui nous échappent, nous prévenons le Lecteur que, dans une de nos obſervations ſur les Mémoires de du Bellay (Tome XX de la Collection, p. 469) on a confondu mal à propos le Cardinal de Granvelle avec ſon père. Ce fut ce dernier qui aſſiſta aux Conférences de Leucate, & non pas le Cardinal, qui alors étoit à peine connu. Il n'atteignoit pas encore ſa vingtième année.

choix fut univerſellement applaudi (dit M. de (a) Thou) la ſageſſe de ſes opérations, en déconcertant les meſures de Charles Quint, le faiſoit regarder comme le ſauveur de la France.

(6) François de Signac, Seigneur de la Borde, Roi d'armes du Dauphiné *dans les funérailles* (b) *de Henri II*, ſemble contredire le recit de l'Auteur des Mémoires. Il dit expreſſément *que le corps* « ayant été em» baumé, les Gentilshommes de la chambre » l'enſevelirent, & le poſerent dans un cer» cueil de plomb....». Si la narration de Signac eſt exacte, on ne voit pas quelle fonction a pu remplir en cette occaſion le ſieur de Rochechouart, alors Maître-d'Hôtel ordinaire.

(7) Ce fait eſt contredit par tous les Mémoires du tems. On convient généralement que les ſieurs de Cypierre & Carnavalet étoient les Gouverneurs des jeunes Princes. Dans l'Ouvrage de Signac (c), cité ci-deſſus, on lit « qu'aux obſéques de Henri II, à côté

(a) Liv. I.
(b) Recueil N. p. 3.
(c) *Ibid.* p. 33.

» de MM. d'Orléans & d'Angoulême, étoient » M. de Cypierre & de Carnavalay . . . ». Nous n'entrevoyons qu'un ſeul moyen de concilier Rochechouart avec ces autorités, c'eſt d'admettre que, ſans avoir le titre de Gouverneur en chef, il fut nommé pour ſurveiller ces Princes, & pour coopérer à leur inſtitution.

Fin des Obſerv. ſur les Mém. de Guillaume de Rochechouart, & du quarantième Vol.

604234

5790550